

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXVII — ANNÉE 2000
2^e LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (<i>sans envoi du bulletin</i>).....	90 F
Cotisations pour un couple (<i>sans envoi du bulletin</i>)	180 F
Cotisation et abonnement au bulletin	240 F
Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple	330 F
Abonnement au bulletin seul (<i>si vous ne souhaitez pas être membre</i>)	270 F
Abonnement au bulletin pour les collectivités	270 F
Droit de diplôme (<i>uniquement pour les nouveaux adhérents</i>)	50 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel).....	selon le cas

Il est possible de régler sa cotisation, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXVII — ANNÉE 2000
2^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON 2000

● Compte rendu de la séance	
du 1 ^{er} mars 2000	203
du 5 avril 2000	208

Thème : L'époque médiévale

● Editorial	215
● L'abbaye Saint-Benoit de Tourtoirac (Jacques Audebert)	217
● Aux approches de l'an mil : deux évêques de Périgueux (Louis Grillon)	219
● Cadouin et ses abbayes-filles (archéologie cistercienne) (Brigitte et Gilles Delluc)	227
● Templiers périgordins (du Périgord ou en Périgord) (André Goineaud-Bérard)	263
● L'habitat et l'espace cultivé au cœur de la forêt Barade (Bernard Fournioux)	287
● Les titres de Jean de Blois-Penthièvre au comté de Périgord (Claude-Henri Piraud)	321
● Correspondance Maine de Biran - Durand de Corbiac (juin 1813-juillet 1823) (1 ^{re} partie) (Gilles Romeyer-Dherbey)	363
● A Nouméa : des tuiles périgourdines (Christophe Sand)	385
● Vient de paraître : <i>Dix ans de bohème</i> de Emile Goudeau (Jacques Lagrange)	391
● Note de lecture : Jacques Lagrange et Eric Pradeau : <i>Le Périgord raconté aux enfants</i> (Marie-Pierre Mazeau-Thomas)	393
● Dans notre bibliothèque (Pierre Pommarède)	394
● Travaux universitaires : Analyse du livre journal de Monsieur Antoine Desmon-Fonboisse, docteur en chirurgie, à Quinsac, en 1824 par Thi Phuc Tran (Annie Bélingard)	395
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	397

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Marie-Pierre Mazeau-Thomas, avec la collaboration de la commission
de publication et de Sophie Bridoux.

Photo de couverture : Château-Bouché (Angoisse), ancienne commanderie templière,
devenue propriété des Machat de Pompadour (photo P. Ortega).

*Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs
qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction
du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et
Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de
collaborer au Bulletin. Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient
fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié
d'adresser les textes (et disquette si possible) à :*

M. le directeur de la publication

Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

*Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement
insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour
aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la
S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis
gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite.
Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.*

Comptes rendus des réunions mensuelles

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} MARS 2000

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 110. Excusés : 5.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

NECROLOGIE

- Gérard Mouillac, ancien bibliothécaire de notre compagnie
- Robert Amiet s.j., spécialiste des livres liturgiques anciens

FELICITATIONS

- M. Jean Riboulet-Rebière nommé chevalier de l'ordre national du Mérite
- M. Pierre Ortega, élu vice-président du G.R.Hi.N.

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Achat d'ouvrages

- Drouyn (Léo), *La Guyenne militaire*, éd. Laffitte Reprints, Marseille, 2000 (réimpression de l'édition de Bordeaux-Paris, 1865), 2 volumes dont un de planches.

Don d'ouvrages

- Collectif, *Eugène Le Roy, esprit libre*, Cahiers de Vésone, n°3, éd. Fanlac, Périgueux, 2000 (don de l'éditeur).

- Cornuault (Joël), *Elisée Reclus, étonnant géographe*, éd. Fanlac, Périgueux, 1999. (don de l'éditeur).

- Aufan (Robert), Thierry (François), *Histoire des produits résineux landais*, Société historique et archéologique d'Arcachon et du pays de Buch (coll. Regard sur le pays de Buch), 1990.

Don de documents

- Ensemble de factures, quittances, lettres et comptes concernant le domaine de Lardeau de 1909 à 1926 (don de M. de la Clergerie).

- Ensemble de photographies anciennes représentant la cathédrale Saint-Front, son mobilier, son plan (don de Bernard Secret, fils de Jean Secret).

- *Georges Blois peignant les bords de l'Isle à Périgueux*, photographie et reproduction de ce document (don de J. Riboulet-Rebière).

REVUE DE PRESSE (en collaboration avec Sophie Bridoux)

- *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, n° 575, 2000, avec des notes sur : la statue de saint Secondin dans l'église de Varennes par P. Pommarède (150), sur les grossesses de la duchesse de Berry et donc sur Bugeaud (151), sur Brunissende de Foix, qui épouse en 1298 Hélié de Talleyrand, comte de Périgord, et sa descendance (165), sur l'évêque de Périgueux Bougoüin (1845-1915) par P. Pommarède (197).

- *Eglise en Périgord*, n° 3 et 4, 2000, avec des articles sur Jacques Loew, prêtre ouvrier, et sur le décès récent du père Robert Amiet ; une évocation de la réélection de Pierre Pommarède à la présidence de la S.H.A.P. et une note sur le site Internet de l'association (non encore créé et pourtant annoncé comme tel).

- *Sites et monuments*, n° 168, 2000 : la commune de Payzac a reçu un prix du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour la restauration des anciennes papeteries de Vaux.

- *Courrier français*, n° 2891, 2000 : reprend la conférence de l'abbé Jean Briquet sur le protestantisme.

- *Périgord hebdo*, n° 1369, 1370, 1371, 2000, avec des articles sur : les élections et le nouveau bureau de notre Société, sur le Pôle international de la préhistoire, sur le château de Biron et son fantôme par Jean-Louis Galet.

COMMUNICATIONS

Le conseil d'administration et le président remercient les collègues qui les ont élus ou réélus et souhaitent se montrer dignes de la confiance qu'ils leur ont témoigné.

"Notre compagnie déplore le décès de Gérard Mouillac. C'était un homme de bibliothèque, un chercheur, un passionné de l'histoire du Périgord. Nous n'oublierons pas ses communications, la réédition, avec notes, de *L'Histoire du Périgord* de Dessales, son travail sur les retables périgourdins, sa collaboration avec Mme Bénéjean, conservateur des

A.O.A., et avec la commission diocésaine d'Art sacré. Nous gardons mémoire de ses activités au sein de notre Société pour nos excursions, son dévouement souriant durant dix-sept ans à notre bibliothèque" (P. Pommarède).

Le père Amiet vient de mourir. Notre *Bulletin* est riche de quelques-uns de ses travaux et les archives diocésaines lui sont redevables de la présentation de la collection "Périgord liturgique", d'un grand intérêt.

P. Pommarède précise que nous devons à M. Jean Riboulet-Rebière, élève de Robert Dessales-Quentin, sa collaboration à la rédaction de la biographie et à la présentation des peintres de l'école de Périgueux, récemment parue dans notre *Bulletin*.

Il donne des nouvelles parvenues par courrier : la chapelle de l'ancien prieuré de Redon-Espic a été classée parmi les monuments historiques ; selon R. Deuscher, le linteau disparu du château du Repaire à Saint-Aubin-de-Nabirat portait l'inscription "Un beau mourir toute ta vie honore".

Il remercie les collègues qui enrichissent régulièrement notre bibliothèque par leurs dons. Il sollicite le don de documents d'archives, inestimables sources de documentation.

P. Pommarède a lu quelques nouvelles souriantes dans la presse : "au tirage au sort de 1874, dans le canton de Sainte-Aulaye, un conscrit nommé Danton sortit le numéro 93" (*Union Nontronnaise*) ; "M. Muimbi-Mbimbi M'Bomulungu a obtenu en 1994 le droit de s'appeler Espérandieu (*L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, janvier 2000). Il ne faudra pas le confondre avec le commandant Espérandieu dont nous vendons l'ouvrage *Les Inscriptions antiques*" ; "dans l'ascendance directe de Mme de Gaulle, née Yvonne Vendroux, se trouve une fille naturelle du pape Jules III (1550-1555) (*ibid.*)".

Le Dr Brachet et le président sont allés visiter le dolmen de Blanc, qui appartient à notre Société. Le monument est en parfait état, bien signalé et entouré d'une aire bien entretenue. Ils ont cru comprendre que le dolmen se trouverait sur la commune de Beaumont. Pour le Dr Gilles Delluc il se trouve sur la commune de Nojals-et-Clottes, mais il va procéder à une recherche pour le vérifier.

"Le bicentenaire du corps préfectoral a été célébré le 25 février à la préfecture. A cette occasion, a été édité par l'imprimerie nationale un ouvrage *Les Préfectures de l'an 2000* : Périgueux est l'une des treize villes choisies, au XIX^e s., pour élever une préfecture. Parmi les onze biographies présentées, l'une concerne Maine de Biran, sous-préfet de Bergerac de 1806 à 1811, que ses contemporains considéraient comme le meilleur sous-préfet de France, 'le modèle même de la fonction'". P. Pommarède offrira le texte de sa communication à la bibliothèque. Il est en train de dépouiller l'ouvrage *Les Sous-préfectures oubliées*, qui relate l'histoire des sous-préfectures supprimées en 1926.

La soirée, initialement prévue le 8 mars (mercredi des Cendres), est déplacée au mercredi 16 mars. Elle sera animée par M. Michel Combet, sur le thème "Les représentations du monde périgourdin dans l'œuvre d'Eugène Le Roy".

On annonce la béatification, le 3 septembre prochain, du père Chaminade, né à Périgueux en 1761, prêtre à Mussidan en 1785, fondateur de la congrégation des Marianistes. Jacques Lagrange rappelle les travaux d'Estignard sur ce personnage dans notre *Bulletin* il y a 50 ans.

Au moment du vote pour l'admission des nouveaux membres, le président souligne la responsabilité des parrains et marraines dans le choix des candidats. Gilles Delluc rappelle que, depuis une dizaine d'années, les étudiants sont dispensés de cotisation et d'abonnement.

Michel Rateau présente le 2^e volume de son *Dictionnaire de références biographiques des militaires périgourdins*. Une trentaine de membres de notre compagnie lui ont généreusement ouvert leurs archives. De même il doit trois portraits à des archives privées. Il a réuni des dossiers pour environ 8 000 militaires sur les 35 000 recensés. Sont exclus de son travail les maréchaux, les généraux..., parce qu'ils sont connus. Aux Invalides, il existe un fonds d'archives très important. Il considère son ouvrage comme un outil de travail pour les chercheurs. Mais c'est aussi une œuvre de sauvegarde du patrimoine.

Le président annonce que deux journées napoléoniennes sont en préparation : à Sarlat sur le général Fournier-Sarlovèze ; à Domme sur Maleville, rédacteur du code civil.

Stéphane Virol, étudiant à Bordeaux III, nous présente ensuite son projet de thèse de démographie historique aux XVIII^e et XIX^e siècles. Il étudiera les relations inter-générationnelles et la transmission du patrimoine. Il travaillera sur les fonds notariaux et les sources judiciaires et fiscales. Il évoque les règles légales de transmission du patrimoine.

M. Bousquet rappelle que, sous l'Ancien Régime, le patrimoine revenait à l'aîné, qui dédommageait ses frères et sœurs. M. Rateau dit qu'il ne faut pas oublier les centaines de milliers d'émigrés définitifs aux XVII^e-XVIII^e siècles. Dans les partages, on oubliait ceux qui étaient partis. Selon P. Pommarède, on considère aujourd'hui que le nombre des Emigrés est beaucoup moins important qu'on ne l'imaginait. M. Rateau indique qu'il parlait des émigrés ordinaires, au fil des siècles, et non des Emigrés pendant la Révolution.

Michel Carcenac indique qu'il a trouvé beaucoup d'informations sur la dépopulation du Périgord méridional dans l'enquête de l'évêque de Cahors.

Laurent Chiotti nous "présente les résultats de ses travaux sur les industries lithiques de l'Aurignacien de l'abri Pataud qui ont fait l'objet d'une thèse de doctorat [particulièrement remarquée] qu'il vient de soutenir au Muséum national d'histoire naturelle, à Paris [avec Brigitte Delluc dans son jury]. Il a étudié 29 997 pièces lithiques dont 4 934 outils. Les premiers résultats concernent les matières premières utilisées par les hommes préhistoriques. L'analyse de ces silex a permis de déterminer leur origine géologique et par conséquent géographique. L. Chiotti met ainsi en évidence deux sources d'approvisionnement : des silex d'origine locale, fortement majoritaires et d'autres, d'origine plus lointaine, provenant notamment de la région de Bergerac. Il nous présente ensuite les remontages de deux outils qui lui ont permis de reconstituer leur processus de fabrication. Il s'agit du

façonnage d'un pic aurignacien et du débitage, sur le front d'un grattoir à museau, de petites lamelles servant de support aux lamelles Dufour (une lamelle Dufour est d'ailleurs incluse dans ce remontage). La dernière partie de son exposé concerne l'étude de la répartition des outils sur les sols d'habitat. Cette analyse lui a permis de différencier deux types de campements dans les niveaux aurignaciens de l'abri Pataud. D'une part de brèves haltes de chasse de quelques jours ou tout au plus quelques semaines, sans structures d'habitat, sans foyers et sans concentrations particulières parmi les outils. D'autre part, des campements de durée beaucoup plus longue, avec des structures d'habitat, souvent de nombreux foyers et des concentrations d'outils révélant des zones d'activités différenciées" (résumé de l'intervenant).

Cette présentation donne lieu à un très grand nombre de questions qui permettent à L. Chiotti d'apporter des informations complémentaires.

M. Bousquet demande pourquoi cette fouille a été menée par un Américain. Il n'y a pas de frontières pour la recherche. Les Eyzies regroupent un nombre considérable de sites préhistoriques au point que, pour le monde entier, Les Eyzies sont la capitale de la préhistoire. C'est ce qui a attiré Hallam L. Movius. G. Delluc précise que H.L. Movius avait participé au débarquement des troupes américaines en Provence, comme colonel de l'U.S. Air Force. On lui doit que les grottes de Grimaldi n'aient pas été bombardées.

M. Bousquet, intéressé par les objets asymétriques, demande si l'on peut penser qu'ils sont liés à l'usage de la main droite ou de la main gauche. L. Chiotti indique que, pour les grattoirs à museau, l'asymétrie est liée à leur fabrication par des droitiers, dans la majorité des cas. Cette asymétrie n'est pas liée à l'usage de l'outil.

Est-ce que des ébauches étaient faites en Bergeracois et rapportées à Pataud ? Durant l'Aurignacien, on ne connaît que de très rares petits nucléus en silex du Bergeracois, on en connaît davantage au Gravettien.

G. Penaud s'étonne que l'on trouve à la même place des outils et le débitage correspondant à la fabrication de ces outils. Certains outils, utilisés en dehors de l'habitat, n'ont pas été retrouvés, bien sûr, mais d'autres outils étaient certainement réalisés pour un usage immédiat et abandonnés sur place après usage. La matière première courante ne manquait pas.

Le chanoine Jardel demande s'il a été trouvé de l'industrie osseuse. Elle est beaucoup moins abondante, bien sûr, que l'industrie lithique, mais elle existe : 163 pièces, dont beaucoup de sagaies et de poinçons.

P. Pommarède demande à quoi correspondent tous ces os trouvés dans les foyers. Il s'agit essentiellement de renne, des restes du gibier.

Le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS

- M. et Mme de Flaujac Guy et Marie-France, château de la Cousse, 24420 Coulaures, présentés par M. J. de Bord et Mme A. Bélingard ;

- Mme Douglas Sheila, 31, rue Lagrange-Chancel, 24000 Périgueux, présentée par Mme A. Bélingard et M. G. Delluc ;
- Mlle Madiès Karine, 55, av. du Maréchal-Bugeaud, 19100 Brive, présentée par Mlle S. Bridoux et M. S. Pommier ;
- M. Blanc-Dubreil Raymond, 9, rue Paul-Bert, 33110 Le Bouscat, présenté par Mme J. Rousset et M. M. Bernard ;
- M. Menin Philippe, 12, rue Paul-Léautaud, 92260 Fontenay-aux-Roses, présenté par M. M. Carcenac et M. de Royère ;
- M. Lopez Mickaël, 150, cours Maréchal-Gallieni, 33400 Talence, présenté par M. R. Costedoat et M. B. Fournioux ;
- M. Albert Claude, 4, place de la République, 93400 Saint-Ouen, présenté par le chanoine R. Deltreil et M. H. Lapouge ;
- Mlle Coulaud Céline, Les Brandes, 24350 Mensignac, présentée par Mlle M.-P. Mazeau-Thomas et Mlle S. Bridoux ;
- M. Belgacem Marc, 18, impasse Blaise-Pascal, 24000 Périgueux, présenté par Mme J. Chevé et M. J. Lagrange ;
- Gal et Mme Fournier Henry-Jean, 3, rue de Rigoulet, 33000 Bordeaux, présentés par le père P. Pommarède et le col. Gay ;
- M. Mazouaud Bernard, maire, 24310 Saint-Julien-de-Bourdeilles, présenté par le père P. Pommarède et M. H. Delabrousse-Mayoux ;
- M. Bigault Valéry, Villeverneix, 24190 Neuvic-sur-l'Isle, présenté par M. S. Virol et Mlle S. Bridoux ;
- Mme Chevalier Annick, Maurival-Bas, Le Coustal, 24570 Condat-sur-Vézère, présentée par M. C. Turri et M. M. Bernard ;
- M. Dachary Claude, 24550 Prats-du-Périgord, présenté par M. M. Carcenac et le père P. Pommarède ;
- M. Testut Michel, château de Mareynou, 24430 Razac-sur-l'Isle, présenté par Mme Labattut et le père P. Pommarède.

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2000

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 109. Excusés : 8.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

NECROLOGIE

- Noël Becquart, ancien secrétaire général et directeur de notre *Bulletin*.

FELICITATIONS

- Mlle Marie-Rose Brout, le comte de Bruc-Chabans, MM. Jean-Pierre Cubertafon et Jacques Lafond-Grellety, honorés de la médaille d'honneur départementale et communale

- M. Philippe Boiry, nommé chevalier de l'ordre des Arts et Lettres
- le docteur Alain Blondin et M. Jean Boussugues (le poète du Coderc), honorés de la médaille du Tourisme

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Achat d'ouvrages

- Mossé (Claude), *Clément V, premier pape d'Avignon 1265-1314*, Paris, Stock, 1998.
- Aubert (Marcel) et alii, *Table alphabétique des publications de la Société française d'archéologie, congrès archéologiques – Bulletin monumental, 1834-1925*, Paris, A. Picard, Société générale d'imprimerie et d'édition, 1930.
- Bouchard (Hélène), *Table alphabétique des publications de la Société française d'archéologie, Bulletin monumental 1976-1990, congrès archéologiques 1976-1989*, Paris, S.F.A., Musée des monuments français, 1993.
- Collectif, *La Construction en pierre*, Paris, Errance (collection Archéologiques), 1999.
- Boudet (Richard), *Rituels celtes d'Aquitaine*, Paris, Errance, 1996.
- Blot (Jean-Paul), *Pigeonniers du silence*, Gardonne, Fédérop, 1999.
- Derooy (Louis), Mulon (Marianne), *Dictionnaire de noms de lieux*, Paris, Dictionnaires Le Robert (collection Les usuels), 1994.
- Jézéquel (Jean), *Du château d'Angoumois à la faillite parisienne : six siècles autour de La Rochebeaucourt (d'après le fonds Galard de Béarn)*, Paris, Le Croît vif (collection Documentaires), 1996.
- Collectif, *Ecrivains en Aquitaine*, Bordeaux, Le Festin, Centre régional des Lettres d'Aquitaine, 1994 (article sur Rachilde).

Don d'ouvrages

- Rateau (Michel), *Dictionnaire de références biographiques des militaires périgourdins, soldats, bas-officiers et officiers du début du XVII^e siècle à 1792*, collection "Dictionnaires de références Rateau", tome II, volume II, Mauzac-et-Grand-Castang, chez l'auteur, 1999 (don de l'auteur).
- Peyrebrune (Georges), *Les chants de Giraut de Bornelh : troubadour du XII^e siècle*, numéro spécial de *Lemouzi*, n° 153 bis, février 2000 (2 exemplaires, don de l'éditeur).
- Thi-Phuc-Tran, *Analyse du livre-journal de Antoine Desmon-Fonboisse, docteur en chirurgie à Quinsac*, thèse de doctorat en pharmacie, université de Limoges, 1999 (don de M. Reix).

Don de documents, de revues et de tirés-à-part

- Localisation du dolmen de Blanc, commune de Nojals-et-Clottes, agrandissement de la carte I.G.N. (photocopie, don de G. Delluc).
- Dachary (Claude), *L'histoire vivante, des élections mouvementées dans le canton de Villefranche-du-Périgord, 1879-1892*, Périgueux, Copédit/S.P.P., 1998 (don de l'auteur).

- Voinot (Jacques), "Les cachets d'oculistes gallo-romains", extrait des *Conférences d'histoire de la médecine*, Lyon, cycle 1997-1998.
- *Les nouvelles de Mouzens*, bulletin municipal, n° 17, 1999 : notes sur Audrix ; sur le poète occitan Urbin-Pierre Boissel ; sur un cadavre inconnu découvert dans la rivière Dordogne en 1910 ; sur un mariage célébré hors de l'église en 1812 ; sur l'abbé Laguionie, prêtre interdit (1797-1883), auteur d'un manuscrit en vers de douze cahiers sur les ruines de Cazela, près de Saint-Cyprien, dont l'enterrement a été accompagné par les membres de la Libre pensée de Saint-Cyprien ; sur un acte notarié concernant un prêt sous la Restauration (don de la mairie de Mouzens).
- Faille (René), "Une édition peu commune des Aventures de Télémaque", *Revue française d'histoire du livre*, Société des bibliophiles de Guyenne, n° 104-105, 3^e et 4^e tr. 1999 (tiré à part, don de l'auteur).
- *Les Cahiers du Cercle de réflexion historique d'Aubeterre*, n° 2, janvier 2000 : Les hommes et les familles, avec une note sur la famille Gaillardon à Aubeterre, périgourdine d'origine (Saint-Martin-de-Ribérac, Saint-Privat-des-Prés, Festalemps) (don de l'association).
- Deux nouveaux sites périgourds au patrimoine mondial sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, *Sud-Ouest*, 24 décembre 1999 (coupure de presse) (don P. Pommarède) : l'église abbatiale de Cadouin et l'église de Saint-Avit-Sénieur.
- Liste des observations radiesthésiques par F. de La Clergerie, février 2000.
- La navigation sur la Vézère, montage de photocopies de documents par les Archives départementales de la Gironde (don C. Roubinet).
- *Le Festin*, revue des patrimoines, des paysages et de la création en Aquitaine, n° 33, hiver 2000 (don F. Michel) : articles sur le Pôle international de la préhistoire ; Pierre de la Ruelle de Beaumesnil, acteur et archéologue au XVIII^e siècle ; une publicité peinte sur un mur de Montpon-Ménestérol ; l'exposition sur Chamiers antique et sur le camp américain par François Michel et Stéphane Coulaud ; coopération entre bibliothèque municipale de Périgueux et maison d'arrêt ; le château de Briday.
- *Livres rares du XVI^e au XX^e siècle*, catalogue n° 44, Alain Sinibaldi, librairie Henner, Paris : un volume des *Essais* de Montaigne (édition de 1659) porte un autographe de Jules Claretie.
- Legay (Georges), "L'occupation du sol et le peuplement de la châtellenie d'Ans" extrait de *L'occupation du sol en Périgord* (don de l'auteur).
- Legay (Georges), *L'occupation du sol et le peuplement de la châtellenie d'Ans*, TER, université de Bordeaux III, 1974 (don de l'auteur).
- articles divers sur : moulin à Sainte-Nathalène, moulin de Saint-Martial-d'Artenset, l'ouvrage *Aquitaine-histoire de la Résistance* de D. Lormier, G. de Villebois-Mareuil héros du Transvaal, les 150 ans du lycée Saint-Joseph, graffiti templiers de Domme, l'artiste-décorateur Jacques Pinchaud, sculptures à Saint-Médard-d'Excideuil, Périgueux cité mondiale du timbre, les ébénisteries Ateliers de la Roche à Cognac, vente prochaine du Thouin à Périgueux (coupures de presse, don A. Bélingard).

- Madiès (Karine), *Les clochers romans limousins*, DEA histoire de l'art, Toulouse-Le Mirail, 1996-1997, 2 volumes (communication réservée) (don de l'auteur).

- Fraisse (Patrick), *Inventaire des maisons médiévales de la bastide de Monflanquin (Lot-et-Garonne)*, DEA histoire de l'art, Toulouse-Le Mirail, 1998 (don de l'auteur).

- *Le Petit Journal illustré*, couverture du 9 avril 1922, reproduction (don A. Le Ner).

REVUE DE PRESSE (en collaboration avec Sophie Bridoux)

- *Informations A.G.B.*, n° 66, février 2000 : dans un article intitulé "1685-1686 La révocation de l'édit de Nantes vue à travers les registres de l'amirauté de Guyenne" est évoqué le Périgordin Isaac Paillet, de Monpazier, qui a voulu s'embarquer pour les Amériques mais a été refusé pour appartenance à la R.P.R.

- *Revue archéologique de Bordeaux*, t. LXXXIX, 1998 : évocations de fouilles à Saint-Martial-d'Artenset et Périgueux (p. 3) et à Creysse (p. 6).

- *Bulletin du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 58, mars 2000 : avec des articles sur le château des Baudies (à Mauzac-et-Grand-Castang, canton de Lalinde) par H. Lapouge ; Pierre-Henri Martin de Cassius de Mauriac, prêtre périgordin guillotiné à Bordeaux sous la Terreur, par R. Bouet ; la liste des ecclésiastiques cités dans les registres de l'officialité de Périgueux (1681-1728) par L. Grillon ; Nontron (Périgord Vert) par J.-R. Bousquet.

- *Périgord hebdo*, n° 1374, 1375 et 1376, 17, 24 et 31 mars 2000 : avec un inventaire du petit patrimoine en val de Dronne, un historique du lycée Saint-Joseph de Sarlat, une évocation du colonel de Villebois-Mareuil par M. Rateau.

- *Courrier français*, 3 mars 2000 : avec des articles sur l'Association des chemins de Saint-Jacques et sur une conférence sur ces chemins, la célébration des deux cents ans des préfets et un hommage à Jean Riboulet-Rebière.

- *Courrier français*, 17 mars 2000 : avec une note sur la lanterne des morts de Sarlat.

- *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, 1^{er} tr. 2000, n° 80 : contient la liste des immeubles protégés au titre des Monuments historiques et des sites en Périgord Noir de 1995 à 1999, un article de F. Guichard sur le Pech de l'Azé, de l'aube de la préhistoire aux plus récentes découvertes, une recette pour retaper un cheval, extraite du livre de comptes du notaire Chabanier de Miremont en 1710, des notes sur Guillaume Monturus, facteur d'orgues au XVIII^e siècle, originaire de Sarlat, la vie quotidienne des Sarladais au XVIII^e siècle dans les archives judiciaires, les ponts construits sur la Vézère au XIX^e siècle en Dordogne, l'amenée de l'eau potable à Saint-Martial-de-Nabirat en 1905.

- *Quercy Recherche* : avec une évocation des règles du jeu de rampeau, jeu de quilles pratiqué, entre autres, dans le sud-est de la Dordogne.

- *L'Ascalaphe*, bulletin de l'association culturelle du pays de Savignac, n° 8, février 2000 : contient une note sur les vestiges d'un ensemble architectural à La Leygue et une rubrique d'histoires de cartes postales.

COMMUNICATIONS

Nous avons appris avec grande tristesse le décès de Noël Becquart, le 18 mars dernier. Le président rappelle que Noël Becquart était notre collègue depuis 1949 et qu'il fut secrétaire général et responsable de notre *Bulletin* durant une trentaine d'années. Nous lui avons rendu hommage il y a cinq ans en lui offrant les *Mélanges Becquart*. Les historiens et les lecteurs se souviendront avec gratitude de ses précieux inventaires et répertoires des fonds d'archives, outils indispensables à tout chercheur de notre histoire. Avec les départs de Jean-Marie Bélingard et de Gérard Mouillac, notre société est dans le deuil et la tristesse.

Bernard Secret signale que le nom de notre ancien collègue, Jean-Pierre Thomas, directeur des services sociologiques des armées, vient d'être donné à une salle de l'Ecole militaire de Paris.

Le président rend immédiatement justice au docteur Delluc, qui a adressé un extrait de la carte I.G.N. : le dolmen de Blanc est bel et bien situé sur la commune de Nojals-et-Clottes.

Après un rapide clin d'œil au mois d'avril et aux traditionnelles facéties du premier de ses jours, il effectue un large tour d'horizon des activités de notre société :

- la présentation par Michel Combet, docteur en histoire, lors de notre conférence bimestrielle de mars, de la réalité du monde rural en Périgord au temps d'Eugène Le Roy ;

- les diverses et multiples participations de notre compagnie aux manifestations des sociétés savantes sœurs : ainsi, le 18 mars, le P. Pommarède a assisté à la séance solennelle de la Société archéologique de Bordeaux, au cours de laquelle a été présentée une conférence de Julia Roussot-Laroque ; la consultation de la table des matières des communications de cette société a également permis de relever une trentaine de références concernant le Périgord pour la période 1924-1973 ;

- la collaboration aux travaux de la société "Hautefort, notre patrimoine" de notre vice-présidente, ainsi que sa présence le 15 mars à l'inauguration de l'exposition "Regards sur le patrimoine de l'eau en Périgord", présentée par les lycéens de Saint-Joseph de Sarlat aux Archives départementales de la Dordogne ;

- la visite à l'Association de recherche d'archéologie et d'histoire de La Force, occasion pour J. Rousset et P. Ortega d'apprendre l'histoire de cette jeune société et d'apprécier la qualité de son bulletin et de ses activités parmi lesquelles l'étude et la restauration des croix de carrefour et des tombes isolées, coutume propre à une région en partie protestante ;

- enfin, le 25 mars, à l'initiative des Amis de Saint-Méard-de-Drôme, la découverte par nos président et bibliothécaire du conservatoire de la Meunerie et de la Minoterie ; ils y ont appris, autour de la reconstitution d'une boulangerie du siècle dernier, l'histoire de la fabrication du pain et pris plaisir à admirer l'exposition des différents objets propres à cette industrie.

M. Gobert, président du Souvenir Français, a reçu du Québec une lettre de M. Panzini, lequel évoque des souvenirs concernant le pillage de la

loge maçonnique par la Milice et les cours d'escrime donnés par M. Barjou au rez-de-chaussée de cette loge. M. Panzini joint à sa lettre des photographies représentant la fête militaire du 11 novembre dernier avec la participation du 22^e Royal canadien.

Le président effectue ensuite une revue souriante de la presse. Il s'étonne ainsi que *Le Courrier français* du 3 mars attribue au chanoine Riboulet de Lacaud Rebière, en 1874 premier vicaire à la cathédrale et aumônier de l'Ecole normale, la création de notre société, rappelant que le docteur Galy en fut le premier président. Il note aussi que, si la notoriété persistante de l'abbé Chabot, à l'occasion de l'inauguration de son bistrot renouvelé, place du Coderc, semble compréhensible, on ne peut qu'être irrité par l'aspect tronqué de sa biographie, en particulier de sa réconciliation avec l'évêque de Périgueux, Mgr Louis, et de sa fin édifiante en 1943, comme le signale justement Guy Penaud par référence à l'ouvrage sur *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat* (P. Pommarède, Fanlac, 1976, p. 45 et 89).

Le président fait enfin le rappel des activités et des congrès des sociétés savantes : Aiguillon, 12-13 mai sur "les petites villes du Sud-Ouest", congrès organisé par la Fédération historique du Sud-Ouest ; Dax et Bayonne, 27-28 mai sur "l'Adour maritime de Dax à Bayonne", auquel participeront J. Rousset et M. Combet ; une visite historique et archéologique de Londres proposée par la Société française d'archéologie du 19 au 21 mai ; le congrès de la Société française d'études des souterrains, du 14 au 17 juillet près de Liège en Belgique. Il confirme aussi que le congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, organisé par notre Société, se prépare. Il aura lieu à Brantôme les 19 et 20 mai 2001. Le samedi aura lieu une séance inaugurale, une série de communications, un dîner de gala ; le dimanche, une série de communications ; des excursions seront préparées pour le dimanche après-midi vers Villars, Boschaud, Puyguilhem et la vallée de la Dronne.

Au menu de la réunion : deux communications.

Pierre Ortega, reprenant une partie de son article publié dans la première livraison 2000 du *Bulletin*, nous présente l'une des dix versions de la légende de la Fileuse. Louise de Hautefort, victime d'une belle-mère machiavélique, fut enfermée dans une tour du château de Jumilhac. Fort heureusement pour la belle, le retour très opportun de son mari, Antoine Chapelle, lui permit de retrouver à la fois sa liberté et un bonheur sans égal auprès de son sauveur.

Après la pause, Pierre Pommarède nous éclaire sur un point peu connu de la vie d'Eugène Le Roy du temps où il était percepteur à Tocane Saint-Apre : l'amour qui fut le sien pour les beaux yeux d'une jeune fille de Segonzac. Ainsi, photographies inédites à l'appui, il dévoile la romantique maison du Baradou et la si charmante Germaine Boisseuil. Des parents bourgeois, bien pensants, une vieille tante à "l'allure de douairière", transformant peu à peu le bonheur espéré en amour interdit et il ne reste plus à P. Pommarède qu'à nous faire partager avec émotion les dernières nostalgies d'Eugène Le Roy au souvenir d'une bien cruelle "épreuve sentimentale".

Le terme de la séance approche. M. Gamboa présente les grandes lignes du programme du congrès de la Société des forges de la Boissière-d'Ans : deux journées organisées les 23 et 24 septembre, dans les communes de la Boissière-d'Ans et de Bars, avec les interventions de huit conférenciers mobilisés autour de quatre thèmes (la marine royale, les forges, les canons, le Périgord sous l'Ancien Régime aux XVII^e et XVIII^e siècles).

En l'absence de Mme B. Delluc, excusée, le texte du compte rendu des communications a été rédigé par M. H. Lapouge, secrétaire adjoint.

Le président
Pierre Pommarède

Le secrétaire adjoint
Hervé Lapouge

ADMISSIONS

- M. Pottier Christophe, abri Pataud, 24620 Les Eyzies-de-Tayac, présenté par Mme B. Delluc et M. R. Nespoulet ;
- Mme Mention Colette, 6, rue A.-Gadeau, 24000 Périgueux (réinscription) ;
- M. Saint-Christophe Jean, 15, impasse de Campniac, 24000 Périgueux, présenté par M. et Mme C. Turri ;
- Société historique Les amis de Monpazier, M. Elysée Cérou, 67, rue Saint-Jacques, 24540 Monpazier.

EDITORIAL

Quand on parle du Moyen Âge, la première question qui s'impose à l'esprit est celle-ci : cet âge a-t-il été un âge de progrès ou de décadence ? Disons qu'il fût, d'une manière ou d'une autre, un âge de transition pendant lequel les hommes ont vécu, souffert, espéré, aimé au sein d'une société à bien des égards attachante et pleine de fraîcheur, à la fois dure et tendre, naïve et ardente.

Mis au placard de l'histoire par les maîtres de l'humanisme renaissant, occultant de très bonne foi un millénaire pour mieux se rattacher aux derniers maillons de la chaîne antique brisée par les invasions barbares et renouer ainsi avec Rome et la Grèce, avec Homère et avec Horace, avec les ordres antiques et les valeurs humaines de la philosophie platonicienne, le Moyen Âge fut un temps oublié.

Puis, feudistes, historiographes de la fin du XVII^e siècle au XVIII^e siècle, romantiques de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle ou encore génies originaux tels que Jules Michelet, Augustin Thierry, François Guizot s'appliquèrent à le réhabiliter.

Ainsi, peu à peu, l'histoire du Moyen Âge s'est constituée en science véritable, avec ses techniques et ses méthodes spécifiques. La paléographie, la diplomatique, la philologie et la toponymie, l'archéologie se sont satellisées autour d'elle. Elle est enfin devenue une histoire comme les autres, même si l'étendue de notre connaissance reste encore très inégalement répartie tout au long de ces dix siècles.

Enfin, si la trilogie "villes, châteaux, églises" bénéficie aujourd'hui d'une appréciable somme d'études, le petit patrimoine rural mériterait incontestablement de susciter la plus vive attention et d'être enfin et à son tour mis en valeur.

pour la rédaction :
Hervé Lapouge

L'abbaye Saint-Benoît de Tourtoirac

par Jacques AUDEBERT

L'abbaye Saint-Benoît de Tourtoirac fut fondée en 930 par Ramnulphe, sire de l'Auberge, de l'Isle-Jourdain et d'Agonac. Il était grand viguier du Poitou pour le duc d'Aquitaine Guillaume III dit Tête d'étaupe. Issu de la maison de Charroux, il appartenait à une famille qui eut un rôle important dans les fondations monastiques de notre Moyen Age. Marié à Rothuldis d'Agonac, celle-ci ayant eu en dot la terre de Tourtoirac, la future abbaye y fut bâtie. Consacrée à saint Benoît, elle était de règle bénédictine.

Dans la charte de fondation sont mentionnés les témoins dont Geoffroy, comte de Charroux, frère de Ramnulphe, sa femme Anne, fille de Wulgrin, comte d'Angoulême, et leurs fils Sulpicius, Geoffroy, Guy, Hugues, Eudes qui en fut le premier abbé (930-952).

La nouvelle abbaye adopta pour armes : D'argent à la juste de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent (qui est de la Marche) accompagnés de trois couronnes à l'antique de sable, deux en chef, une en pointe (qui est d'Agonac).

L'évêque de Périgueux avait concédé à Saint-Benoît les bénéfices des églises de Saint-Pantaly-d'Ans et de Chourgnac. C'est tout ce que nous savons de cette primitive abbaye. De la sorte, il apparaît bien que Guy, vicomte de Limoges, n'en fut point le fondateur, d'où une controverse entre divers historiens qui ont relaté ses origines différemment.

Ce qui paraît probable, et Léon Dessales, dans son *Histoire du Périgord*, l'a souligné, c'est la pauvreté de l'institution due à la situation économique ambiante conséquence des incursions normandes. Lorsque

l'abbé Richard intervient auprès de son évêque Arnaud de Villebois, la situation de l'abbaye est devenue préoccupante. Alors, l'intervention de Guy "qui touchait à la fin de sa vie" fut une chance inespérée pour lui et la rémission de ses péchés, ce qui, à l'époque, pour un seigneur important, était chose courante. Ainsi l'abbaye reprit vie et le vicomte de Limoges en fut le restaurateur. Lorsque le prieur du Vigois déclare : "On raconte que Guy construisit l'abbaye de Tourtoirac" cela suppose une affirmation qui veut dire le contraire. Avec justesse, Dessales écrit "si Guy eut bâti ce monastère avant 1025 date de sa donation on n'aurait pas manqué de le consigner dans l'acte". C'était l'usage !

J.A.

Aux approches de l'an mil : deux évêques de Périgueux

par Louis GRILLON

Notre entrée dans l'an 2000 avec son cortège d'appréhensions et de catastrophes nous a remémoré l'image de l'an mil et de sa terreur. Pourtant, à Périgueux, on bâtissait la paix, on édifiait des monuments, on fêtait les saints etc. Il est vrai qu'on intriguait aussi et qu'on assassinait...

Frotaire¹ - d'aucuns le surnomment de Gourdon⁻² est le premier évêque de Périgueux pour lequel nous possédons une notice biographique un peu précise quoique fort courte³. D'après elle, Hugues Capet, roi des Francs,

1. Nous adoptons le nom traditionnellement donné à ce prélat mais ce pourrait être aussi bien Frotier, traduction du latin *Froterius* que l'on trouve aussi communément.

2. On trouve, en effet, ... *venerabili viro Froterio de Gordo dans la Notitia de Petragoricensibus episcopis qui donis suis promordia canonicorum Sancti Asterii adjuvere*. Cette notice, copiée par le chanoine P. Lespine sur un parchemin du chapitre de la collégiale Saint-Astier, fut communiquée par lui à dom J.J. Brial qui l'édita dans son *Recueil des Historiens des Gaules*, t. 14, p. 221.

3. Cette courte notice inaugure le *Fragmentum de Petragoricensibus-episcopis seu epitome gestorum quorundam Ecclesiae Petragoricensis praesulum* édité par le père Labbe dans sa *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*, t. 2, p. 737-740 d'après deux manuscrits dont l'un était conservé par les chapelains de Saint Antoine dans l'église Saint-Front de Périgueux. Rappelons que l'abbé Riboulet a donné une traduction de ce document dans notre *Bulletin* (t. IV, 1877, p. 158). Une copie inédite de ce document, provenant des papiers du dernier abbé de Chancelade, J.L. Penchenat, et tirée des archives de la Cité, nous a été récemment communiquée. Nous espérons étudier à nouveaux frais toutes ces copies incontournables pour l'histoire du diocèse.

l'aurait envoyé à Périgueux en l'an 976⁴. Il ne serait pas prudent d'accepter sans contrôle de telles données. La date de 976 paraît erronée puisqu'elle ne peut s'accorder avec celle, plus précise, de la mort de Frotaire survenue, d'après le même document, le 8 décembre 991⁵, et la durée, non moins précise, de son épiscopat qui fut de quatorze ans, six mois et trois jours⁶. Le calcul le plus élémentaire nous donne donc 977 et, très exactement, le 5 juin 977 comme date de son accession à l'épiscopat.

Cette contradiction n'est pas pour nous étonner dans un document qui en contient bien d'autres⁷. A la date de 977, Hugues Capet n'est pas encore roi des Francs⁸. Mais sa puissance ne cesse de s'affirmer et il n'est pas invraisemblable qu'il se soit arrogé le droit régalien d'imposer un évêque de son choix. Bien d'autres grands faisaient alors de même, profitant de la faiblesse royale⁹.

Sans doute la nomination au siège de Périgueux aurait-elle dû revenir plutôt à cette époque au comte de Poitiers en accord avec le comte de Périgueux. Mais Hugues le Grand avait reçu en 954 la domination de l'Aquitaine et son fils, Hugues Capet, pouvait se prévaloir de ce fait pour désigner un de ses fidèles à un siège peut-être vacant depuis longtemps¹⁰. Jusque là, malgré les efforts militaires de son père et de lui-même, leur pouvoir en Aquitaine était resté purement nominal et les seigneurs locaux avaient pu à loisir poursuivre leurs intérêts personnels et vider leurs querelles familiales.

C'est ainsi que Guillaume III, dit Tête d'étaupe, qui se titrait de duc d'Aquitaine, avait pris au comte de Toulouse le Limousin et l'Auvergne autour de 945, et que son fils, en 963, avait conquis les comtés de Poitiers, Angoulême et Périgueux, faisant ainsi de leur famille une puissance si redoutable que Hugues Capet lui-même ne dédaigna point d'y chercher femme¹¹.

4. *Anno Incarnationis dominicae nongentesimo septuagesimo sexto... ab Hugone Capetio Francorum rege Petragoras missus est...*

5. *Obiit autem anno Domini DCCCCXCI, VI idus decembris...*

6. *Rexit ecclesiam annos XLV, menses VI, dies III.* Il est toutefois très possible que Frotaire envoyé en Périgord en 976 n'ait été consacré qu'en 977.

7. La meilleure discussion de ce texte se trouve dans J. Roux, *La Basilique Saint-Front de Périgueux*, Périgueux, 1920, p. 26-45 et p. 285-298. D'après lui, ce texte compilé en 1182 à partir de documents antérieurs, contient des erreurs qu'il s'attache à élucider souvent avec bonheur.

8. Quelles que soient les dates et les lieux d'élection et de sacre sur lesquels l'accord est loin d'être fait, Hugues Capet est roi en 987 seulement. Mais le compilateur de notre document a pu vouloir signifier : depuis roi des Francs.

9. Sur la nomination d'évêques par les grands et par Hugues Capet lui-même, voir E. Amman et A. Dumas, "L'Eglise au pouvoir des laïcs", tome 7, p. 207-211 de *l'Histoire de l'Eglise* publiée sous la direction de A. Fliche et V. Martin.

10. On peut relever en effet une trentaine d'années de hiatus entre Raoul attesté en 940 et Frotaire. Les hypothèses faites pour le combler ne paraissent guère fondées. Cf. Dupuy, *L'Estat de l'Eglise du Périgord*, rééd. Périgueux, 1842, p. 272, notes de l'abbé Audierne.

11. Cf. *Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Reinhard, Paris, 1954, t. 1, p. 176-178.

A l'échelon inférieur, les appétits et les querelles n'étaient pas moindres. Les comtés de Périgueux et d'Angoulême étaient régis en indivis par les membres d'une famille issue du comte Wlgrin, lui-même descendant de souche royale et nommé par Charles le Chauve. A la mort de Bernard, comte d'Angoulême et de Périgueux, ses quatre fils auraient dû, suivant la tradition, gouverner ensemble les deux comtés. Mais le plus résolu des bâtards de leur oncle, Arnaud Manzer, leur livra une guerre au cours de laquelle les trois aînés périrent de mort violente. Arnaud Manzer réussit ainsi à s'emparer du comté d'Angoulême où il créa dynastie tandis que les fils de Bernard, jusqu'au décès du dernier, Richard le Simple, survenu vraisemblablement autour de 992, avaient dû se cantonner dans le seul comté de Périgueux¹².

Etant donné de telles circonstances, il est permis d'avancer une raison plausible à la nomination de Frotaire au siège de Périgueux. Hugues Capet, utilisant tous les procédés propres à affermir sa puissance en des provinces éloignées, aurait profité des luttes engagées pour la possession du comté pour envoyer à Périgueux une de ses créatures. Et, s'il est vrai que Frotaire appartenait à la famille de Gourdon apparentée aux comtes de Toulouse, on peut y voir encore une manœuvre politique en faveur de ceux-ci. Enfin, il est permis d'y voir aussi un but plus noble : pacifier une province déchirée par les guerres. Car, au contraire du fief comtal devenu héréditaire, le roi tenait à garder dans sa mouvance le fief épiscopal dont il pouvait disposer à chaque vacance en plaçant à sa tête un personnage dont l'autorité égale à celle du comte en matière temporelle - quand elle ne lui était pas supérieure -, pouvait contrebalancer celle-ci.

Il est prouvé que Frotaire prit toutes ses fonctions très à cœur. Il entreprit la construction du grand monastère de Saint-Front¹³. A la vérité, le terme de *monasterium* est imprécis. Les uns le traduisent par monastère au sens strict d'autant que le moutier élevé au Puy-Saint-Front sur le tombeau de "l'apôtre du Périgord" avait été détruit, disait-on, par les Normands. D'autres le traduisent par église en attribuant à Frotaire la construction d'un édifice religieux dominant l'Isle auquel on accédait, du côté de la rivière, par un escalier facile à défendre. Quoi qu'il en soit, monastère ou église ou les deux réunis, leur rôle de forteresse est vraisemblable en un temps où ces bâtisses servaient occasionnellement de refuges.¹⁴

On peut accepter de même la tradition attribuant à Frotaire la création d'un fort près de l'abbaye de Paunat, elle aussi antérieurement ravagée par les

12. L. Dessales, *Histoire du Périgord*, Périgueux, t. 1, p. 139.

13. *Hic episcopus magnum monasterium S. Frontonis aedificare coepit.*

14. J. Roux, *op. cit.*, p. 40-41, discute longuement le sens à accorder à *monasterium* et refuse à Frotaire la construction de l'église proprement dite.

hommes venus du Nord. On voit d'ailleurs l'évêque signer une charte de ce monastère. En outre, cette tradition s'accorde parfaitement avec ce que nous savons de son activité en matière de construction de forteresses.¹⁵

Frotaire fut, en effet, le promoteur de l'aménagement des "châteaux" d'Agonac, Crognac, Auberoche, La Roque-Saint-Christophe et La Roche-de-Bassillac comme refuges et remparts contre les incursions éventuelles des Normands. Ainsi, du moins, le veut la tradition¹⁶. Les Normands avaient, en effet, pillé le comté à diverses reprises au IX^e siècle en remontant le cours des rivières et en s'attaquant de préférence aux établissements religieux réputés comme riches ou cachettes de richesses. Il en était resté dans la mémoire collective une peur tenace que reflètent de nombreux textes. De là à accorder longtemps encore l'étiquette de Normands à toute bande de pillards il n'y avait qu'un pas vite franchi. Quoi qu'il en soit la construction de forteresses contre les brigands s'imposait et l'on ne saurait s'étonner de la voir entreprise par un évêque. Elle entraînait alors dans ses attributions¹⁷.

Le choix de l'emplacement de ces "châteaux" dénote le génie de Frotaire et de ses conseillers. Périgueux serait désormais protégé de tous côtés par Agonac dominant la Beauronne, Crognac et La Roche-de-Bassillac surveillant l'Isle, Auberoche l'Auvézère et La Roque-Saint-Christophe la Vézère.¹⁸ Le génie de l'évêque se révèle dans l'aménagement même de ces forts. Ce qui reste de Crognac, si le lieu est bien identifié, est moins significatif. Mais Agonac devait être un donjon de bois posé sur une motte naturelle comme la généralité des "châteaux" de l'époque, de même Auberoche sur son éperon rocheux. Quant à La Roche-de-Bassillac et à La Roque-Saint-Christophe - leur nom parle tout seul - c'étaient de hautes et longues falaises forées à divers niveaux de multiples chambres de défense communiquant entre elles et d'où leurs occupants pouvaient à loisir "bombarder" de projectiles divers les ennemis dont les barques seraient arrêtées sur la rivière par quelque barrage artificiel ou qui tenteraient de longer les rives. Il ne s'agit plus là d'une tradition incontrôlable ; tout concorde avec ce que nous connaissons de l'architecture militaire du temps et de ses vestiges.

D'ailleurs ces forts construits dans l'honneur de l'évêché de Périgueux en dépendirent longtemps et notre chronique signale l'aliénation de deux

15. Paunat, abbaye bénédictine, cne du cton de Sainte Alvére, Dordogne. Cf. R. Poupardin et A. Thomas, *Fragments du cartulaire de Paunat*, extrait des *Annales du Midi*, t. 18 (1906), p. 27, 12 juillet 994 (?) : Exemption de diverses redevances accordées à Paunat par Frotarius, évêque de Périgueux et confirmée par (Hugues Capet), roi des Francs.

16. ... *atque castrum Agoniacum, Croniacum, Albam Rocham, rupem Sancti Christophori, rupem de Basiliaco, ut essent munimen et refugium contra Normannos tunc temporis paganis erroribus aberrantes...*

17. E. Amman et A. Dumas, *op. cit.*, p. 228, *Le droit de fortification*.

18. Agonac ; Crognac, cne Saint-Astier ; Auberoche, cne Le Change ; La Roche-de-Bassillac ou Goudaud, cne Bassilac ; La Roque-Saint-Christophe, cne Peyzac-le-Moustier.

d'entre eux, un demi-siècle plus tard, par l'évêque Géraud de Gourdon (1036-1059) afin de financer la lutte entreprise contre le comte de Périgueux¹⁹. Il est certain que cette œuvre de Frotaire dut frapper l'imagination de ses contemporains comme elle frappe encore de nos jours les visiteurs.

Un autre évènement marqua cet épiscopat. Un pieux chanoine eut dans une vision la révélation du lieu où reposait le corps de saint Frontaise, lieu dont le souvenir s'était perdu par suite des bouleversements dont le pays avait été le théâtre²⁰. Même si l'on n'admet pas l'authenticité de l'existence de saint Frontaise et par conséquent celle de ses reliques, même si l'on répugne à admettre les visions surnaturelles, il convient de se replacer dans la mentalité d'une époque crédule et avide de merveilleux pour saisir l'importance de ce fait. Cette "invention" fut un évènement à sensation dont le lustre ne pouvait manquer de rejaillir sur le chef du diocèse. Et si l'on préfère se ranger à l'opinion que cette "invention" put avoir lieu seulement plus tard et fut attribuée gratuitement par la suite à Frotaire afin de lui donner un meilleur caractère de véracité, cette attribution même serait la preuve que le souvenir de ce prélat prestigieux hanta longtemps les esprits.²¹

Frotaire ne se tint pas à l'écart de la vie religieuse de la province. Il participa, en 989, au concile de Charroux où furent dressés trois articles dont l'un contre les fameux brigands et où furent prodigués de sages conseils de paix, aurore de la trêve de Dieu²². En 991, il assista à la consécration de l'évêque de Limoges Hilduin²³. L'année précédente, il avait pris part à l'élection, consécration et intronisation de Gauzbert, évêque de Cahors. Le document qui relate cette triple cérémonie rapporte qu'elle eut lieu sous le règne de Charles de Lorraine²⁴. Les évêques de la région ne reconnaissaient donc point Hugues Capet comme leur roi et soutenaient alors son rival menaçant. Nous ne pouvons mettre en doute le choix de Frotaire par Hugues Capet pour le siège de Périgueux. Mais comment expliquer l'attitude de

19. ... *Iste... a mensa episcopali alienavit castrum Agoniacum et Albam Rocham pro quadam guerra quam adversus Audebertum Cadenarium comitem habuit.*

20. ...*tempore hujus corpus S. Frontasii martyris per visionem revelatum est cuidam viro religioso ejusdem ecclesiae canonico ; locusq tamen in quo jacebat propter guerrarum frequenter discursus penitus ignorabatur...*

21. Il n'est fait aucune mention d'un Frontaise dans la première *Vita* de saint Front. La seconde, rédigée par le chorévêque Gauzbert entre 969 et 992, et donc connue de Frotaire, n'en parle pas non plus. Il faut attendre la parution de la *Vita* dite du pseudo-Sebalde pour constater le rattachement de saint Frontaise et de quelques autres à la geste de saint Front.

22. Cf. Mansi, *Amplissima Collectio Conciliorum*, t. 19, p. 99 ; Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. 4, 2^e partie, p. 869-870 et notes ; J. Roux, *op. cit.*, qui traduit *Concilium Carrofulense* par Concile de Carfeux (?).

23. Ou Audoin. Cf. Limousin-Lamothe, *Le diocèse de Limoges*, Strasbourg-Paris, p. 69 ; J. Roux, *op. cit.*, parle de la consécration d'Aldegier (ou Hildegaire) mais celui-ci était décédé en 989.

24. Cf. *Gallia christiana*, t. I, *instrumenta*, p. 29 : *regnante Karolo rege* ; E. Sol, *L'Eglise de Cahors*, Paris, 1938, t. 2 : Sous les Carolingiens et les Capétiens, p. 32, Gauzbert de Gourdon. Frotaire appartenait à une autre province ecclésiastique que celle de l'élu. Peut-être était-il présent comme membre lui aussi de la famille de Gourdon ?

celui-là : ingratitude envers son bienfaiteur ? opportunisme au milieu de confrères fidèles à un autre souverain ? loyalisme envers une cause qui lui paraissait alors la plus juste ? Le dilemme était trop ardu pour pouvoir être aisément tranché. Il est en tout cas trop compliqué pour que nous puissions porter un jugement sur lui à un millénaire de distance. Quelques conjectures peuvent toutefois apporter des lumières sur un comportement. En acceptant sa nomination épiscopale d'un duc d'Aquitaine, Frotaire ne s'était pas engagé pour autant à le reconnaître pour roi par la suite. L'évènement était-il d'ailleurs prévisible à ce moment ? Frotaire, devenu l'homme d'une église, semble avoir avant tout poursuivi les intérêts de celle-ci. Sa présence à une élection épiscopale régulière l'atteste. N'était-ce pas affirmer les droits du clergé et du peuple à élire eux-mêmes leur pasteur en un temps où le roi entendait se réserver les nominations ? Ne serait-ce pas de la part de Frotaire un témoignage de belle indépendance ?²⁵

Qui lui reprocherait d'ailleurs d'avoir mêlé aussi à ces nobles considérations des mobiles d'opportunisme ? L'Aquitaine, en effet, accepta difficilement les Capétiens. Au siège de Tours, en 990, Aldebert, fils de Boson le Vieux, comte de la Marche, s'écriait fièrement à l'adresse d'Hugues Capet : "Qui t'a fait roi ?" S'il ne tenait pas à entrer en conflit avec les puissances voisines, seigneuriales ou ecclésiastiques, aux dépens de ses administrés, s'il tenait à conserver son siège et à poursuivre son œuvre de paix, Frotaire ne devait-il pas partager les choix politiques de sa province ? Qui l'en blâmerait ?

La situation était déjà assez ardue dans son diocèse. Le 8 décembre, 991, Frotaire était étranglé par son prévôt à Mourcins, paroisse de Coursac²⁶. Les raisons de ce meurtre sont inconnues : rancune ou ambition personnelle du prévôt ? Manœuvre en coulisse d'autres personnages ? Connaissant la forte personnalité de Frotaire, il est permis de supposer que sa puissance et son activité avaient porté ombrage aux comtes de Périgieux désireux de faire disparaître un gêneur imposé, désireux surtout de désigner eux-mêmes les évêques et de disposer ainsi sans contrainte des fiefs ecclésiastiques. Cette hypothèse paraît corroborée par le fait que le successeur de Frotaire, Martin, était issu lui-même de famille comtale. En 992, tous les fils du comte Bernard étant décédés, le comté de Périgieux passa à ses neveux, fils de sa sœur et membres de cette famille des comtes de la Marche dont Aldebert, que nous venons d'évoquer, est le type même de fierté et de violence. L'évêque Martin était le frère de cet Aldebert comme il était aussi le frère de Boson, auteur de la nouvelle dynastie comtale de Périgieux. Or ce Boson poursuivra la

25. Sur l'élection de Gauzbert et la notice qui la relate, voir E. Amman et A. Dumas, *op. cit.*, p. 191. Les évêques présents rappelèrent fortement les antiques principes de l'élection épiscopale.

26. *Ad ultimum iste episcopus a praeposito suo jugulatus est in loco qui dicitur Morcinq qui est in parrochia de Coursiaco.*

tradition de rapacité de ses parents en disposant de l'abbaye de Beaulieu et en tentant de reprendre celle de Brantôme, jadis restituée par son oncle Bernard.

Il est même permis d'avancer plus loin dans la conjecture. Le silence unanime des chroniqueurs sur les activités du dernier des fils de Bernard, ce Richard qui devait bien mériter son surnom de Simple, laisse supposer que Frotaire fut doté à sa place de la plus complète autorité dans le comté ou qu'il se l'arrogea lui-même. Les cousins de Richard ne seraient point passés à l'action du vivant de celui-ci mais, dès son décès, ils n'auraient pas hésité à s'emparer par le moyen le plus violent à la fois et du comté et de l'évêché, ce qui leur assurerait une domination complète sur le pays.

Décembre 991 : assassinat de Frotaire

992 : nomination de Martin au siège épiscopal

992 : prise de possession du comté par son frère Boson

Il est des rapprochements de dates et de faits qui valent souvent une chronique ou méritent d'être étudiés de près.

Frotaire fut enseveli dans la salle capitulaire de la collégiale Saint-Front²⁷. Un de ses successeurs, l'évêque Pierre Mimet (1169-1182) transféra ses restes dans une niche voûtée préparée à cet effet dans une chapelle où il consacra un autel en l'honneur de sainte Catherine²⁸. Ils y furent par la suite profanés par les Réformés.

Un portrait et le nom de Frotaire, peints à l'époque du transfert sur la première colonne de pierre voisine de l'autel de cette même chapelle, résistèrent longtemps aux infiltrations pluviales et se voyaient encore en 1587.²⁹

Au contraire de Frotaire, son successeur immédiat, Martin de la Marche, n'occupe qu'une place restreinte dans notre document. Il est seulement dit qu'il siégea neuf ans. Il mourut en l'an mil mais le jour et le mois de son décès ne furent pas inscrits dans le calendrier des obits épiscopaux³⁰. Il fut enseveli dans l'église Saint-Front. Il était le fils de Boson le Vieux, comte de la Marche et de Périgueux et de la sœur de Bernard, comte de Périgueux, celle à qui l'on attribue la construction de la chapelle Saint-André.³¹

*

27. ... *sepultus est in basilica sancti Frontonis*. Ces mots paraissent en contradiction avec la note suivante où il est parlé d'abord de la salle capitulaire du monastère. Mais en désignant globalement la basilique Saint-Front comme lieu de la nouvelle sépulture, le compilateur a sans doute voulu signifier que Frotaire ne fut pas enterré à Saint-Etienne de La Cité, alors cathédrale, mais non exclure la première inhumation dans le chapitre.

28. *Hic episcopus corpora praedictorum episcoporum a capitulo sancti Frontonis levavit et ea reposuit cum magno honore et reverentia infra ecclesiam ubi altare in honorem Beatae Catharinae consecravit.*

29. J. Roux, *op. cit.*, p. 32 et 289

30. Riboulet, article cité, écrit que, suivant le nécrologe de Brantôme, Frotaire mourut le 20 octobre de l'an 1000. Nous n'avons pu retrouver le nécrologe en question.

31. Le nom de cette comtesse prend diverses formes : Anna, Ayna etc.

Fort de la domination reçue sur l'Aquitaine, profitant des luttes comtales et usant d'un droit courant à son époque, Hugues Capet, alors duc, fit nommer Frottaire évêque de Périgueux afin de pourvoir un siège apparemment vacant depuis longtemps mais surtout afin d'établir son influence dans une province éloignée et de la pacifier. Peut-être son élu reçut-il dans ce but des pouvoirs fort étendus. Celui-ci prit en tout cas très à cœur les devoirs de sa charge tant civile que religieuse. S'il paraît avoir montré peu de reconnaissance pour celui qui l'avait promu, c'est sans doute pour des raisons politiques et pour le maintien des droits d'une église dont il se sentait le chef avant tout. Il mourut assassiné par le plus haut dignitaire de son diocèse derrière lequel on peut deviner la famille comtale jalouse de prérogatives dont elle entendait jouir seule.

Ainsi replacées dans leur contexte historique, à la charnière des derniers Carolingiens et du premier Capétien, les maigres lignes consacrées à deux évêques par le souvenir local acquièrent un relief nouveau, faisant de ces personnages des figures mémorables et confirmant ce que nous savions déjà de l'histoire religieuse en un temps et un pays fort troublés.

L.G.

Cadouin et ses abbayes-filles (archéologie cistercienne)

par Brigitte et Gilles DELLUC

Presque neuf siècles se sont écoulés depuis que l'abbaye de Cadouin a fondé ou incorporé une demi-douzaine d'abbayes-filles, dans le cadre de son "ordre cadunien". Elles étaient implantées dans le grand sud-ouest de la France, entre le Poitou au nord et la Montagne Noire au sud.

Les auteurs se sont rendus sur place, pour voir ce qui demeure aujourd'hui de ces établissements. Ils en ont recherché les vestiges archéologiques des premiers temps et rapporté une couverture photographique¹.

Cela leur a permis de se poser quelques questions concernant :

- le double et complexe rôle de Cadouin : chef de l'ordre cadunien et abbaye de l'ordre cistercien*
- le nombre et la liste de ses abbayes-filles (et petites-filles)*
- la date et les modalités de leur création ou de leur affiliation*
- la durée de cet attachement à Cadouin*
- la date et les modalités de leur éloignement et de leur incorporation provisoires par d'autres grandes abbayes cisterciennes, au milieu du XII^e siècle (avec le cas particulier de la perte de Grandselve)*

1. L'essentiel de ces diapositives a fait l'objet d'un CD-Rom pour vidéo-projection.

- les liens filiaux qui sont demeurés ou se sont renoués, après et malgré cet éloignement passager (les maisons de l'ordre cadunien conservant leurs particularités, comme Cadouin, leur mère).

La présente recherche a bénéficié, sur le plan historique, des travaux antérieurs de J. Maubourguet, J. Sigala, M. Berthier², L. Grillon et sœur M.-O. Lenglet, sans oublier les interventions de C. Garda, A. Grelois et M. Mousnier, lors du colloque des Amis de Cadouin en 1999.

A l'origine, les maisons issues - directement - de l'abbaye de Cîteaux, ses "filles", sont des abbayes de plein exercice, unies par "l'adhésion au projet de vie monastique de Cîteaux tel qu'il est exposé dans les documents primitifs"³. Il est basé sur la prière, le travail et la lecture méditée (Berthier, 2000). Ce sont La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, "les quatre premiers Pères". De nombreuses contestations viendront ensuite (*ibid.*), mais il y a là de quoi faire cinq beaux arbres généalogiques, tel celui de De La Lande, dédié en 1776 à Louis XVI (Pressouyre, 1990, p. 50-51).

Abbayes-mères et abbayes-filles

Pour créer une nouvelle abbaye cistercienne, on peut procéder de trois façons : par essaimage, par substitution ou par incorporation.

Dans l'*essaimage*, l'abbaye-mère envoie des moines sur une terre qu'elle a reçue en don. Dans la *substitution*, les moines de l'abbaye-mère viennent repeupler une abbaye non cistercienne et remplacent l'ancienne communauté. Dans l'*incorporation*, des communautés non cisterciennes, qui se sont engagées à respecter la Charte de charité et les autres usages, incorporent l'ordre sous la tutelle de l'une de ses abbayes (Roux *et al.*, 1998, p. 36).

Le projet cistercien est basé sur trois idées essentielles : un Chapitre général annuel de tous les abbés gouverne l'ordre ; la filiation structure l'ordre et on ne la modifiera que dans des cas exceptionnels (Grand schisme, commende, guerres...) ; l'autonomie financière et administrative des monastères permet le fonctionnement de l'ordre (Berthier, 2000).

Cette relation implique une tutelle parentale et des allers-retours : l'abbé-père visite ses filles chaque année, exerçant un contrôle spirituel et

2. Marcel Berthier a bien voulu lire et relire minutieusement le présent texte et nous l'en remercions très vivement. Il a été tenu le plus grand compte de ses corrections et de ses précieux commentaires signalés ici par la référence : (Berthier, 2000).

3. Voici ces documents : *Règle de saint Benoît* (qui ignore les liens entre les monastères), *Charte de charité*, *Instituta capituli generalis*, *Ecclesiastica officia*, *Usus conversorum*, refondus et révisés à de multiples reprises (Berthier, 2000).

temporel ; tous les abbés participent au Chapitre général annuel de Cîteaux, autorité suprême pour l'ensemble des monastères. Deux autres conséquences sont : l'exemption de la juridiction des évêques et l'unanimité dans l'ordre (*ibid.*).

Les abbayes-filles (filiales du premier degré) auront à leur tour des filles (filiales du second degré), petites-filles des premières.

Mais l'extraordinaire succès de Cîteaux va vite empêcher le système de fonctionner aussi parfaitement. Une maison peut être affiliée sans avoir été fondée par l'abbaye-mère : des congrégations entières le seront. Les abbés-pères ne peuvent plus visiter toutes leurs filles. Le Chapitre général n'en prend que plus d'importance, mais il va bientôt succomber lui-même à son gigantisme, lorsque l'ordre comptera en Europe plus de six cents abbayes, sans compter les maisons de moniales. Espacement des visites et absentéisme aux Chapitres généraux sont donc inévitables après l'âge d'or du XII^e siècle (Pressouyre, 1994, p. 52-53).

L'ermitage de Géraud de Salles devient une abbaye

Qu'en est-il à Cadouin ?

Une fois encore, parcourons les lieux en pensant à tout cela. Cadouin est aujourd'hui une abbaye quasi complète. Ce n'est pas si fréquent. L'abbatiale est intacte, les bâtiments conventuels, remaniés au cours des siècles, sont pratiquement tous de fonds roman (Delluc, 1998). Mais ce n'est pas une très grande abbaye, si on la compare à d'autres.

Quelques estimations chiffrées ont été fournies par Jean Sigala. Les bâtiments semblent, à l'origine, avoir été conçus pour "une moyenne de trente religieux, sans compter les convers", ni les moines et frères résidant dans les prieurés et dans les granges de l'ordre (Sigala, 1950, p. 40).

Au cours de l'histoire, le nombre des religieux de Cadouin a beaucoup varié. Théoriquement ils devraient être au moins douze et trois novices ; Louis XI doublera ce nombre en avril 1482 (*ibid.* et p. 89). Mais, à la grande époque de Cadouin, au XII^e siècle et jusqu'au XIV^e siècle, ils furent sans doute souvent plus nombreux. Selon J. Sigala, un monastère ne doit essaimer que s'il compte un minimum de soixante moines (*ibid.*). Voilà qui paraît simple. Mais il y a fille et fille...

Cadouin a essaimé trois fois dans les premières années, mais il faut aussi compter les abbayes accueillies par incorporation. Tout va ainsi se compliquer. Voici pourquoi.

Certes, l'abbaye de Cadouin a, en principe, une place de choix dans la généalogie cistercienne : elle est la onzième fille de l'ordre et la deuxième

rigide de l'observance cistercienne, qui d'ailleurs n'était pas encore complètement définie". Lorsque Henri et ses moines ont quitté Pontigny, l'abbé était Hugues de Vitry (1114-1136), dit encore de Mâcon, compagnon de noviciat de saint Bernard⁹. On lui doit l'expansion de Pontigny et six abbayes-filles, dont Cadouin¹⁰.

Tout cela est bel et bon, mais ne va pas durer.

L'ordre cadunien : flux et reflux

Cadouin appartient donc depuis 1119 à l'ordre cistercien, mais elle va s'en éloigner en peu d'années. Sans doute dès la mort de l'abbé cistercien Henri, soit probablement juste après 1123 ou plutôt 1124¹¹. C'est un retrait, sans rupture formelle, par rapport au lointain et encore modeste ordre de Cîteaux. Cadouin va marquer son autonomie en fondant des abbayes-filles (Lenglet, 1985). Dès lors, elle apparaît comme chef d'ordre avec son propre chapitre général, sous Hélié puis Géraud de Cussac (Berthier, 1990, p. 9). Que va-t-il se passer entre la mort d'Henri et 1201 ? A peu près tout : le flux et le reflux de l'autonomie ; le rayonnement et le repli. Il reste à voir tout cela maintenant.

Hélié, ancien disciple de Géraud de Salles, fort de la confiance des milieux épiscopaux et seigneuriaux même éloignés de son monastère, va placer sous l'autorité de Cadouin les premières abbayes-filles : Bonnevaux (au diocèse de Poitiers), L'Ardorel (Albi), Grandselve (Toulouse) et Gondom (Agen). Le dernier acte connu d'Hélié date de 1127.

Puis, sous l'abbatiat de Géraud de Cussac, Cadouin fonde Faise (au diocèse de Bordeaux), Sept-Fons (Cahors), tandis que L'Ardorel fonde Valmagne (Agde) et Sira (Elne) et que Gondom fonde Fontguilhem (Bazas). Cet "ordre cadunien" va compter sous Pierre Gérard, successeur de Géraud de Cussac, une dizaine d'abbayes, filles ou petites-filles. Un pas de plus dans l'expansion cadunienne : l'abbaye bénédictine de Fontfroide est incorporée à Grandselve en 1144. C'est l'apogée de l'ordre cadunien.

Il existe une amitié entre Bernard de Clairvaux et l'abbé de Cadouin, que l'on sent très orienté vers Cîteaux. Ils visitent ensemble plusieurs

9. C'est par anticipation que nous parlons ici de saint Bernard. Entré à Cîteaux en 1114, abbé de Clairvaux en 1115, mort en 1153, le Bourguignon Bernard de Fontaine ne sera canonisé qu'en 1173 par le pape Alexandre III.

10. En dix ans, de 1113 à 1123, Cîteaux va fonder neuf abbayes qui, elles-mêmes, vont en fonder dix. Parmi les vingt abbayes qui existaient en 1123 (soit Cîteaux, ses filles et petites-filles), une seule, Cadouin, provient d'une affiliation par incorporation (Berthier, 2000).

11. En effet, le Cartulaire de Cadouin (Maubourguet, 1926b, p. 17) mentionne l'abbé Henri, le 11 mai 1124, lors d'une donation effectuée par Guillaume de Biron, *sub domino Aenrico, ejusdem ecclesie primo abbate*.

abbayes caduniennes, mais, à la maison-mère de Cadouin, l'abbé de Clairvaux est "éconduit de façon peu respectueuse" par les moines (Lenglet, 1985), durant son voyage de 1145¹². Un peu plus tard, il reçoit, en revanche, un accueil chaleureux à Grandselve : cette abbaye-fille de Cadouin est aussitôt enlevée à Cadouin et incorporée à Clairvaux ; Fontfroide suit sa mère l'année suivante.

Les autres abbayes-filles vont, de même, pour la plupart avant 1150, quitter Cadouin et être admises dans la filiation d'autres grandes abbayes : Pontigny pour Faise, Gondom et Fontguilhem ; Bonnevaux (Isère) pour L'Ardorel. Si bien que, à la fin de l'abbatit de Pierre Gérard, l'ordre cadunien se trouve réduit à la maison-mère et à deux filiales : Bonnevaux et Sept-Fons.

En fait cette séparation va être éphémère (sauf dans le cas de Grandselve). Et cela pour deux raisons. D'une part, le nouvel abbé, Ramnulphe (ou Raoul) de Mauriac, entend reconstituer son ordre. D'autre part, l'engouement des abbayes-filles de Cadouin pour l'incorporation à d'autres grandes et sévères abbayes cisterciennes va être fugace (Lenglet, 1985).

Le jour de la dédicace de l'abbatiale de Cadouin, en octobre 1154, auprès de l'abbé de Sept-Fons, les trois abbés de Gondom, Fontguilhem et Faise sont présents, montrant bien leur retour sous Cadouin. Cette consécration est donc vraiment un grand beau jour pour Cadouin.

Vers la même année, peut-être en 1155 (Lenglet, 1985), L'Ardorel "manifeste semblable revirement". C'est le grand étonnement de l'évêque d'Albi, qui avait recueilli la demande instante des moines et le consentement de Pierre Gérard en faveur de la séparation (Lenglet, 1985 ; Maubourguet, 1926a, p. 48). Et L'Ardorel, elle aussi, reviendra à Cadouin, tandis que Valmagne, sa fille, restera soumise à Bonnevaux (Isère). L'Ardorel apporte à l'ordre cadunien reconstitué Clariana (au diocèse d'Elne, Pyrénées-Orientales), qu'elle a incorporée. Enfin, les moines de Sept-Fons quittent ce lieu et s'installent à Saint-Marcel.

Ainsi l'ordre cadunien est presque redevenu ce qu'il était : seule Grandselve est définitivement perdue au profit de Clairvaux. Il compte huit abbayes, avec leurs dépendances. C'est un "chiffre bien faible auprès de l'ordre de Cîteaux, d'extension européenne", mais les moines aiment cet ordre avec ses organisations externes aux abbayes (Lenglet, 1985). En cette deuxième partie du XII^e siècle, à Cadouin, l'abbatit du nouvel abbé, Pierre (cité en 1166 et 1185), est long et paisible. Les années qui suivent vont être bien plus difficiles.

12. *Illo in tempore sanctum Dei remiserunt vacuum et sine honore*. Bernard se rend en Aquitaine et Languedoc (et notamment à Bergerac et Sarlat) durant l'été 1145 (Berthier, 1990) pour lutter contre l'hérésie propagée par Henri de Lausanne, ancien moine bénédictin.

Le septième abbé de Cadouin, Aimeric (cité en 1189 et 1201), est “tumultueux et décisif” (*ibid.*). Il entreprend le rapprochement avec l’ordre de Cîteaux, dont on s’est bien éloigné depuis trois quarts de siècle. Il se tourne vers l’abbaye-mère de Cadouin : Pontigny. Mais il se heurte à la résistance de ses moines et des familles seigneuriales bienfaitrices du monastère, car il faudrait abandonner les biens extérieurs. L’abbé propose de prendre pour arbitres les abbés des filles et des sœurs de Cadouin. Les abbés de Gondom et Faise entrent en lice et le conflit devient aigu. C’est l’échec. Et Aimeric doit en appeler au pape Innocent III et à l’intervention de l’archevêque de Bordeaux et de l’évêque de Périgueux (Maubourguet, 1926a, p. 53 ; Berthier, 1996, p. 22). Un accord est enfin conclu.

Une place bien à part dans l’ordre cistercien

En 1201, l’accord de “Paix et composition” est signé entre l’abbé de Pontigny et celui de Cadouin dans la salle capitulaire de Cadouin (Gourgues, 1868, p. 152). C’est une mesure jusque là unique dans l’histoire de l’ordre (Berthier, 1996, p. 39 et 41). C’est une adhésion réelle et non de pure forme, qui subsistera jusqu’à la Révolution.

Tronc et branches, l’arbre généalogique cadunien est conservé.

La filiation de Cadouin par rapport à Pontigny est maintenue. C’est pour le manifester que, dans cet accord, Cadouin est confirmée dans son rang de onzième abbaye de l’ordre cistercien, deuxième dans la filiation de Pontigny, ce qu’elle avait quelque peu oublié depuis la mort de l’abbé Henri vers 1124. Cadouin conserve ses cinq abbayes-filles (Gondom, Bonnevaux, Faise, L’Ardorel, Saint-Marcel, à l’exception de Grandselve) et ses deux petites-filles (Fontguilhem, Clariana, à l’exception de Fontfroide et Valmagne), soit huit maisons.

Cet accord est un compromis¹³. Tout à la fois, Cadouin reprend son rang et rentre à peu près dans le rang. De même que ses propres filiales, l’abbaye est soumise à l’habit, à la liturgie, au droit de visite et de correction, ainsi qu’à l’assistance au Chapitre annuel. Mais elle conserve, de même que ses filles, ses traditions, usages et privilèges particuliers. C’est une concession majeure. Elle tend à l’éloigner un peu de Cîteaux¹⁴. L’institut cadunien reste donc bien une branche cistercienne, “mais par sa règle, mitigée selon l’opportunité de la

13. Une solution analogue a été employée lorsque les affiliations de Savigny (Manche) et d’Obazine (Corrèze) ont été acceptées par le Chapitre général en 1147 (Berthier, 1998, p. 10). La première apporte avec elle plus d’une vingtaine de monastères de Normandie et de Grande-Bretagne, mais elle les a placés dans la filiation de Clairvaux (Pacaut, 1993, p. 121) ; la seconde va constituer, dans la filiation de Cîteaux, une implantation cistercienne en Limousin.

14. D. Barthélemy voit l’évolution générale de Cîteaux d’une manière colorée : “Vers 1200, le contraste entre moines noirs et moines blancs se perd ... dans la grisaille” (Barthélemy, 1990, p. 172).

région, il forme un groupe entre Cîteaux et Cluny” (Sigala, 1950, p. 56). Beaucoup plus près de Cîteaux, toutefois, que de Cluny (Berthier, 2000).

En d’autres termes, Pontigny est reconnue abbaye-mère. Cadouin est une sorte d’abbaye “para-cistercienne” (Lenglet, 1985), dont les activités externes sont acceptées officiellement : les donations, les dîmes et autres droits féodaux, les églises desservies (mais pourvues de prêtres séculiers), les prieurés et les granges vont se multiplier, sous la protection des rois de France et d’Angleterre, dans la tradition bénédictine¹⁵. Bref, Cadouin suit “la règle de saint Benoît et les usages de Cîteaux, aménagés sur quelques points” (Berthier, 2000). C’est la conséquence de sa fondation par Géraud de Salles (et peut-être aussi de la possession d’une relique insigne, le suaire de la tête du Christ)¹⁶. Tout cela explique nombre de particularités, notamment architecturales, de notre abbaye (Delluc, 1999). On comprend dès lors aussi que Cîteaux va tout faire pour incorporer Cadouin et ses filles dans son ordre.

En comptant filles et petites-filles, en définitive, l’ordre cadunien a apporté à Cîteaux un total de douze abbayes. Ce calcul prend en compte l’affiliation de Grandselve (1145) et celle de Fontfroide (1146) sous Clairvaux, celle de Valmagne (vers 1150) sous Bonnevaux (Isère), celle de Cadouin elle-même et de ses huit maisons sous Pontigny (1119-1201).

On comprend aussi, devant une histoire d’affiliations aussi polymorphes, que, dans les diverses publications, le nombre des abbayes-filles de Cadouin varie, selon les auteurs, de cinq à huit¹⁷. En outre, les dates

15. Durant trois siècles des guerres anglaises, Cadouin est située aux confins des deux royaumes de France et d’Angleterre. Richard Cœur de Lion prend sous sa protection abbaye et filiales le 26 avril 1188. Quelques années plus tard, sa mère Aliénor les déclare libres de tout commun, de décimes et redevances quelconques (Maubourguet, 1926a, p. 56).

16. Probablement reçu par les croisés de la première croisade (1097-1099), lors du siège d’Antioche, à titre de somptueux présent (Delluc, 1983 et 1995). Ce *dabiqi* (Cornu, 1999) est daté de cette époque par les inscriptions qu’il porte. Mais sa présence n’est attestée à Cadouin, dans un acte de Simon de Montfort, qu’en 1214, l’année de Bouvines. Il était peut-être à Cadouin depuis bien plus longtemps (comme une tradition constante le rapporte). Il a dû jouer un rôle essentiel dans la vie de l’abbaye et dans son ouverture sur l’extérieur, expliquant en bonne partie la place majeure qu’elle occupait en Aquitaine et les revenus y afférents.

17. A propos de l’accord de 1201, J. Maubourguet cite six filiales, sans distinguer filles et petites-filles : Gondom, Fontguilhem, Faise, Bonnevaux, Saint-Marcel et Ardorel (Maubourguet, 1926a, p. 54). M. Berthier y ajoute Clariana (Berthier, 1996, p. 22). La liste est : Gondom, Fontguilhem, Faise, Bonnevaux, Saint-Marcel, L’Ardorel et Clariana pour M.-A. Beauregard (qui cite en référence le *Gallia Christiana*) (1878, p. 79, note 1) ; les mêmes “et peut-être aussi Valmagne” pour A. de Gourgues (1868, p. 127) ; L’Ardorel (qui fondera Valmagne et adoptera Clariana et Sira), Gondom (d’où sortira Fontguilhem), Bonnevaux, Faise, et Saint-Marcel pour J. Sigala (1950, p. 50) ; Grandselve, Gondom, Bonnevaux, L’Ardorel, Faise, Sept-Fons-Saint-Marcel (filiales du premier degré), Valmagne, Sira, Fontguilhem (second degré), Fontfroide et Clariana (abbayes O.S.B. incorporées) pour M.-O. Lenglet (1985) ; Grandselve (avec Fontfroide), Gondom (avec Fontguilhem), Bonnevaux, L’Ardorel (avec Valmagne, Sira et Clariana ou Notre-Dame du Jau), Faise et Sept-Fons-Saint-Marcel pour M. Berthier (1987, p. 47) et B. et G. Delluc (Delluc *et al.*, 1990, p. 98). On trouve même une énumération plus surprenante chez un auteur : Gondom, Bonnevaux, L’Ardorel, Faise, Saint-Marcel, que viendrait rejoindre une “congrégation” de Cadouin, composée, pour l’auteur, de Clariana, Fontguilhem, Valmagne (Gobry, 1997, p. 103).

de fondation sont souvent incertaines, car les documents peuvent retenir un certain nombre d'événements : "la donation des lieux, la désignation du supérieur, l'arrivée des moines, la première célébration de l'office et souvent une date symbole" (Berthier, 2000).

Bref, on s'y perd un peu.

Nous allons essayer d'y voir un peu plus clair. Disons tout de suite qu'il sera retenu ici seulement six filles de Cadouin, engendrées ou adoptées (et cinq petites-filles traitées en notes de bas de page).

Le XII^e siècle est celui de la grande expansion de l'ordre cistercien en Occident, de l'irrésistible ascension et de la triomphante attraction de Cîteaux et notamment du Clairvaux du futur saint Bernard. (Locatelli, 1992, 1998 et 2000) : de 1119 à 1200, le nombre des abbayes d'hommes passe d'une douzaine à plus de cinq cents¹⁸.

Pour Cadouin, quatre dates sont à retenir. Elles méritent d'être répétées. Cadouin, fondée en 1113, devient cistercienne en 1119. En raison des donations qu'elle a reçues, des bénéfices qu'elle perçoit, des paroisses qu'elle fait desservir, elle s'écarte très vite de Cîteaux, vers 1124. C'est durant les temps où les liens entre Cadouin et Cîteaux sont lâches ou distendus que sont créées ou que s'affilient presque toutes les filles et petites-filles de Cadouin (dix maisons)¹⁹. Après une crise intérieure, liée à cet éloignement de l'ordre cistercien, elle ne revient à Cîteaux qu'en 1201 et encore en conservant ses particularités et la plupart de ses filles et petites-filles (huit maisons).

Avec ses abbayes-filles, Cadouin va donc former une congrégation para-cistercienne, un véritable ordre cadunien (Lenglet, 1985 ; Grelois, 1999). Bernard de Clairvaux ne s'y trompera pas, qui fait bien la distinction entre ses cisterciens et les caduniens²⁰. Les liens étroits que peut entretenir

18. On en comptait déjà plus de 350 en 1153, année de la mort de Bernard, abbé de Clairvaux, dont soixante-dix pour Clairvaux (Duby, 1979, p. 94). Comme chacun sait, tout cela se passe sous les règnes de trois rois : Louis VI le Gros (1108-1137), le premier des grands capétiens ; Louis VII (1137-1180), qui répudie Aliénor d'Aquitaine, son épouse depuis une quinzaine d'années (elle va épouser en 1152 Henri II Plantagenêt, qui devient roi d'Angleterre en 1153) ; Philippe Auguste (1180-1223), qui s'engage dans le conflit contre les Plantagenêt. La deuxième croisade, prêchée par l'abbé de Clairvaux, est un échec (1147-1149).

19. Il a été établi ici une fiche pour chaque abbaye. Certaines ont connu la même évolution : par exemple, la séparation d'avec Cadouin en 1147 et le retour en 1154. On ne s'étonnera donc pas de trouver d'inévitables répétitions dans les pages qui suivent.

20. En effet, dans une lettre aux évêques de Poitiers, Limoges, Périgueux et Saintes, dirigée contre l'évêque d'Angoulême (élu ensuite archevêque de Bordeaux) qui suivait le schisme d'Anaclet, Bernard de Clairvaux (lettre 126, 1132) fait bien la distinction entre ses cisterciens et les caduniens : *Non debeo praetermittere sanctos, qui mundo mortui, Deo melius vivunt [...] Itaque Camadulienses, Vallambrosani, [...] mei quoque Cistercienses, Cadunienses...* Ce dernier mot est mal orthographié sur le texte original : *Cadumenses* (Maubourguet, 1926a, p. 49 et note 5 ; Garda, 1999). Il y a donc bien eu un institut cadunien, avec le consentement des évêques : "avant comme après leur affiliation à Cîteaux, les filles de Cadouin furent assujetties à l'abbé périgourdin" (Maubourguet, 1926a, p. 49).

Cadouin avec ses filles seront passagèrement distendus au milieu du XII^e siècle, après le départ définitif de Grandselve, pour se renouer quelques années plus tard et être confirmés par Cîteaux en 1201.

A l'aube du XIII^e siècle, en effet, après l'accord "Paix et composition", le fil se renoue, "car la filiation est un lien très fort qui structure l'ordre" (Berthier, 2000). En témoignent les diverses interventions que Cadouin continuera à effectuer auprès de ses filles, à la demande des Chapitres généraux, minutieusement recensées par Louis Grillon (Grillon, 1955)²¹.

L'abbaye de Grandselve (à Bouillac, Tarn-et-Garonne)

C'est, à l'origine, sur les bords de la Nadesse, entre Montauban et Toulouse, en pays de Rivière-Verdun, une fondation érémitique de Géraud de Salles vers 1114 (peut-être en 1111, selon le bénédictin Jean Mabillon, cité par M. Berthier, 1987, p. 36, 44 et 47 ; 1996, p. 21). Elle suit la règle de saint Benoît, sous l'autorité de Cadouin (Besombes, 1997 ; Peugniez, 1994 ; Amis de Grandselve, s.d. ; Mousnier, 1998).

En 1117 l'évêque de Toulouse, Amelius, confirme les donations reçues, dont celle d'une grande sylve, à condition que l'abbaye suive la règle de saint Benoît "à l'imitation des cisterciens" : c'est la "stabilisation institutionnelle" (Mousnier, 1998). Pour M. Berthier, c'est après la mort de Géraud (le 20 avril 1120 aux Châtelliers) qu'elle s'affilie, comme Gondom et Bonnevaux (Berthier, 1987, p. 36), à Cadouin, elle-même abbaye cistercienne depuis 1119. Ailleurs on trouve les dates de 1119 et de 1120 (Mousnier, 1998) et même de 1123 (Lenglet, 1185). Henri (venu de Pontigny) est alors abbé de Cadouin (mort vers 1124).

21. Le Chapitre général de Cîteaux ne connaît Cadouin qu'en 1201 : son abbé est désigné pour faire partie de ceux qui se réuniront afin de décider la collecte en faveur de la Terre Sainte et de la rédemption des captifs (Grillon, 1955, p. 489). Pourquoi cette mission ? Peut-être parce que Cadouin détient déjà le suaire de la tête du Christ, venu d'Orient. Sans doute pour honorer l'abbé de l'abbaye de Cadouin, tout nouvellement réincorporée à Pontigny, avec ses filles (Bonnevaux, Saint-Marcel, Gondom, Faise, Ardorel, ainsi que Fontguilhem et Clariana) (Berthier, 1996, p. 22). Mais, dès 1203, l'abbé de Cadouin est accusé d'avoir omis de visiter ses filles, accusation reprise contre le prieur en 1206. En 1222, il est signalé une "permutation de maisons-filles intéressant Cadouin" (*ibid.*, p. 190). En 1320, le Chapitre général demande aux filiales de Cadouin (Gondom, Faise, Fontguilhem, Bonnevaux, L'Ardorel, Saint-Marcel et Clariana) de contribuer à la réparation de l'abbaye de Cadouin, ruinée par les guerres (Maubourguet, 1926a, p. 265-266). Elle appartient depuis 1317 au nouveau diocèse de Sarlat (*ibid.*, p. 241) créé par Jean XXII (ce pape d'Avignon est né à Cahors ; son successeur, de 1334 à 1342, Benoît XII, est l'ancien abbé de Fontfroide). Ces exemples prouvent bien que Cadouin conserve toujours, dans la lignée de Pontigny, son rang d'abbaye-mère : ici comme ailleurs, on ne peut trancher les liens entre une mère et sa fille. L'aide de ses abbayes-filles ne suffira pas à Cadouin durant la guerre de Cent Ans (1337-1453) : en 1357, sous Hugues de La Cropte, les moines sont contraints d'aller mendier au dehors ; vers 1370, la moitié des bâtiments est ruinée (*ibid.*, p. 366-367) ; en 1392, l'abbé Bertrand des Moulins met en sûreté le suaire à Toulouse ; les relations avec les filles deviennent nulles et, sauf exceptions, le resteront au siècle suivant (Maubourguet, 1930, p. 119).

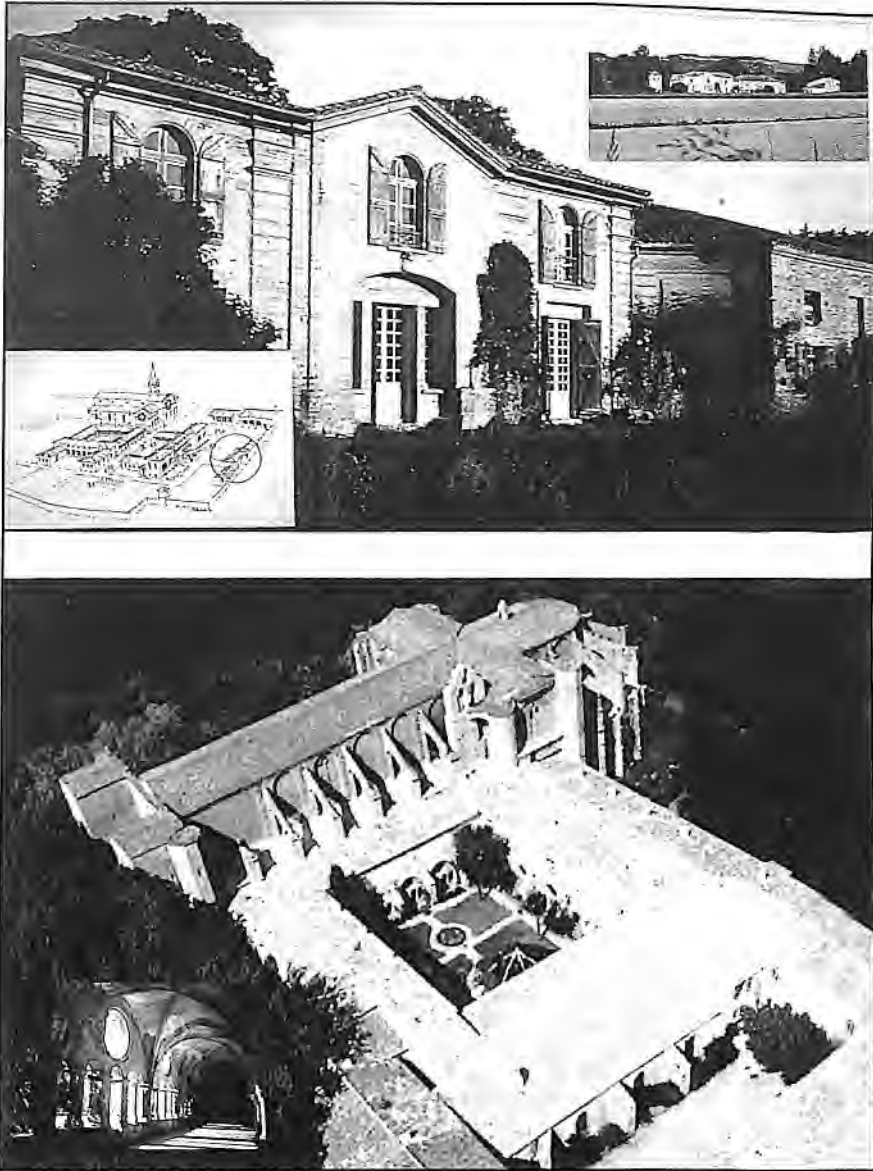


Planche 1 - *Abbaye de Grandselve* (Tarn-et-Garonne) (en haut). Il ne demeure que la porterie et un pigeonnier du XVIII^e s. En cartouche : le *site dans la vallée de la Nadesse* et le *plan de l'abbaye* à l'époque classique. *Abbaye de Fontfroide* (Pyrénées-Orientales) (en bas). Elle fut adoptée par Grandselve très peu de temps avant que cette dernière ne quitte Cadouin à la demande du futur saint Bernard. En cartouche : c'est aujourd'hui une des plus belles abbayes romanes que l'on peut visiter en France.

Ce rattachement à l'ordre cadunien va se distendre très vite. Plusieurs fois, en effet, l'abbaye tente de prendre ses distances, à tel point qu'Amelius doit exiger des moines, à la requête du pape Innocent II en 1135 (ou plutôt en 1139-1143, selon le cartulaire de Cadouin, cité par J. Maubourguet, 1926a, p. 48-49 et 1926b, p. 19 et note 1), qu'ils respectent l'obéissance requise et qu'ils se réconcilient avec l'abbaye-mère de Cadouin (Amis de Grandselve, s.d. ; Mousnier, 1999).

Selon la tradition, c'est pour se consoler, après le refus des moines caduniens de le recevoir (Berthier, 1996, p. 21) et d'incorporer leur abbaye à Cîteaux, que Bernard de Clairvaux aurait été conduit à Grandselve, durant son voyage de 1145. Il y est chaleureusement accueilli (Maubourguet, 1926a, p. 44 ; Berthier, 1987, p. 39 ; 1996, p. 21). Cette visite de l'abbé de Clairvaux est fondamentale : c'est elle qui décide Grandselve à devenir aussitôt cistercienne (Berthier, 1987) dans la filiation de Clairvaux, "sous la protection de saint Bernard" (Maubourguet, 1926a, p. 48). Le divorce d'avec Cadouin date donc de 1145 (Berthier, 1990 ; Lenglet, 1985) ou de 1145-1147 (Mousnier, 1998). Pierre Gérard était alors abbé de Cadouin et le bienheureux Bertrand, second abbé de Grandselve. L'affiliation de Grandselve à Cadouin aura donc duré une trentaine d'années²².

Fontfroide (pl. 1, bas), bénédictine au départ, avait été fondée en 1093, au diocèse de Narbonne, et s'était liée avec Grandselve très tôt, dès 1114, jusqu'à être placée sous sa dépendance en 1144²³. Elle entre en même temps que Grandselve (ou plutôt en 1146 pour M. Berthier) dans cette même lignée de Clairvaux (Besombes, 1997, p. 107 ; Berthier, 1996, p. 21).

En 1147, comme on le verra, Gondom, Fontguilhem et Faise sont incorporées, pour quelques années, directement dans la filiation de Pontigny ; L'Ardorel et Valmagne sont placées dans celle de Bonnevaux (Isère). En 1149, Cadouin n'a plus que Bonnevaux et Sept-Fons. Pour M. Berthier, cette désaffection vis-à-vis de l'abbaye-mère peut être due à l'attitude de ses moines envers Bernard de Clairvaux (Berthier, 1996).

C'est après avoir quitté Cadouin que, aux XII^e et XIII^e siècles, Grandselve connaît une prodigieuse expansion, celle d'une opulente entreprise économique. Autour de 1150, Grandselve fonde Calers (Ariège), Candeil (Tarn) (qui fondera Bonnetcombe en Aveyron une dizaine d'années plus tard) et Santes Creus, la même année, en Catalogne. Son abbé, Arnaud Amaury (1199-

22. Pour J. Maubourguet, les dates sont légèrement différentes. L'abbaye de Grandselve "est soumise à Cadouin par Géraud de Salles lui-même", donc entre 1113-1115 et 1120. Elle "échappa à Cadouin en 1147" (Maubourguet, 1926a, p. 48). La généalogie de Cîteaux donne la date de 1145.

23. Ce qui fait que Fontfroide est, au moins pendant quelques mois, une petite-fille de Cadouin. Peu après, vers 1150, Fontfroide fonda, en Catalogne, l'abbaye de Poblet, qui devint panthéon royal.

1201), sera ensuite abbé général de Cîteaux²⁴. Elle devient une des plus grandes et des plus florissantes abbayes du Midi (Mousnier, 1998) : abbatale de plus de cent mètres de long (première pierre en 1249) ; nombreux pèlerins (de riches reliquaires ont été conservés)²⁵ ; immenses propriétés (des milliers d'hectares, jusqu'aux Pyrénées) avec production d'excédents destinés au négoce ; fondation, en pariage avec le roi de France, de Beaumont-de-Lomagne et de Grenade-sur-Garonne à la fin du XIII^e siècle ; fondation d'hospices, du collège Saint-Bernard et de quartiers entiers à Toulouse ; importante activité commerciale avec la Méditerranée et l'Aquitaine, notamment par le port de Verdun-sur-Garonne ; engagement auprès des Capétiens et de Simon de Montfort ; interventions en Espagne (prieurés fortifiés et milice).

Malgré leur séparation, en raison du principe de filiation qui demeure valable malgré les aléas, Cadouin continue à intervenir, à la demande du Chapitre général, à propos de problèmes financiers, dans la vie de Grandselve et des filles de cette dernière. Ainsi, en 1215, avec l'abbé de Belleperche, l'abbé de Cadouin, Constantin, doit convoquer celui de L'Ardorel qui a reçu des pièces d'or d'un fugitif de Grandselve. Il est entendu qu'il disposera de l'argent et corrigera les personnes. Mais l'argent a été dépensé. En 1225, l'abbé de Cadouin est chargé d'un arbitrage entre Grandselve et Gimont (dite aussi Planselve, Gers), à propos de pacages. Peu avant 1400, c'est sur un terrain appartenant à Grandselve, dépendant du monastère Saint-Bernard au chevet de Saint-Sernin, que sera bâtie l'église qui abritera le suaire mis en sûreté à Toulouse (Grillon, 1996, p. 21-24). En 1430, il est demandé à l'abbé cadunien Jacques de Lanis de contraindre Grandselve à payer ses dettes à l'abbaye de Gimont. Deux ans plus tard, l'abbé de Cadouin, Jean Bohier (ou Boyer, Bochier, de Boscher, Bohem, Boëri), est lui-même en affaires avec Grandselve (Grillon, 1955, p. 190, 191, 193 et 195). C'est lui-même, selon J. Sigala, un usurpateur que Charles VII punira (Sigala, 1955, p. 80)²⁶.

24. *La Chanson de la croisade albigeoise* rappelle qu'à la demande d'Innocent III, cet abbé de Cîteaux, *cui Deus amava tant*, s'en alla prêcher et conduire cette croisade en pays hérétique, à pe y a caval. En janvier 1208, le meurtre du légat pontifical Pierre de Castelnau (de Fontfroide), dont le comte de Toulouse est soupçonné d'être l'instigateur, avait précipité les événements. Arnaud Amaury abandonnera même un temps cette croisade pour aller en Castille secourir ses frères de la forteresse de Calatrava, prélude à la fameuse victoire contre les musulmans de Las Navas de Tolosa (1212).

25. Parmi les reliques, il était signalé "quelques portions du saint suaire. Elle possédait aussi deux draps qui avaient reposé sur le saint suaire" (Carles, 1875, p. 320). Divers moines de Grandselve sont cités dans le *Grand Exorde* de Cîteaux. Ces récits des débuts de l'ordre cistercien ont été rédigés au début du XIII^e siècle et sont attribués à Conrad d'Eberbach.

26. Le Chapitre général de 1430 demandera à l'abbé de Cadouin Jacques de Lanis (qui était docteur en droit) d'enquêter, avec l'abbé de Gimont (dans le Gers), sur la récente élection de Calers. L'année suivante, cet abbé doit forcer le nouvel abbé de Calers à payer à l'abbaye de Boulbonne (à Cintegabelle, Haute-Garonne) une somme de vingt-quatre écus d'or qu'il lui doit (Grillon, 1955, p. 193). Aujourd'hui, de Calers et de Candeuil il ne reste pas grand chose sur place. Bonnecombe est une abbaye complète, fortifiée, restaurée par les Trappistes à la fin du XIX^e siècle ; elle a été vendue depuis (Berthier, 2000). Santes Creus est une des plus belles abbayes d'Espagne ; elle est demeurée cistercienne, de même que Poblet.

Grandselve souffre de la guerre de Cent Ans, puis se relève. En 1450, juste avant Castillon, le Chapitre général condamne Grandselve, Bonnevaux et Valmagne. Leurs abbés sont excommuniés : ils n'ont envoyé aucun religieux faire leurs études à Paris (Maubourguet, 1930, p. 119).

Vient la Révolution, à laquelle les bâtiments de Cadouin survivront. Grandselve est vendue comme bien national en 1791, démolie entre 1793 et 1815.

Il n'en demeure qu'un pigeonnier et la porterie du XVIII^e siècle, devenue ferme, au centre d'une large et fertile vallée (pl. 1, haut). Des fouilles, depuis 1971, ont permis de retrouver le plan des bâtiments et de nombreux vestiges, notamment romans (colonnes, chapiteaux, éléments sculptés, carrelages...), conservés dans un petit local d'exposition sur place, dans l'église de Bouillac, au musée Ingres de Montauban et au musée des Augustins de Toulouse (Besombes, 1997, p. 107-110 ; Peugniez, 1994).

L'abbaye de Gondom (à Monbahus, Lot-et-Garonne)

Fondée au diocèse d'Agen, entre Castillonnès et Villeneuve-sur-Lot, avant 1120 (pour certains en 1113), grâce aux seigneurs de Lauzun, Gondom "reconnaît Géraud de Salles comme fondateur [et] relève aussi de l'abbaye périgourdine" de Cadouin (Maubourguet, 1926a, p. 48), comme Grandselve et Bonnevaux. Selon M. Berthier, elle fut seulement rattachée à l'ordre cadunien après la mort de Géraud de Salles (20 avril 1120) (Berthier, 1987, p. 36). J. Maubourguet pense que cette abbaye du haut Agenais fut cistercienne de bonne heure, peut-être en même temps que Cadouin (Maubourguet, 1926a, p. 49). L'arbre généalogique offert à Louis XVI porte la date de 1123, mais il est tardif. L'abbé de Cadouin est, à cette époque, soit Henri (venu de Pontigny en 1119, mort vers 1124), soit Hélié, son successeur, au tout début de son abbatiat (Lenglet, 1985).

Vers 1141 ou un peu avant (Lenglet, 1985), l'abbaye de Gondom essaime et fonde Fontguilhem²⁷ (pl. 2, bas). En 1147, ainsi qu'il a été indiqué

27. Fontguilhem (à Masseilles, Gironde), entre Marmande et Bazas, est donc une petite-fille de Cadouin. Elle est fondée, vers 1141, aux confins du Bazadais et de l'Albret, dans la forêt de Tilh, grâce à un don de Pierre de Castillon, sur les terres de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, *secundum institutum et ordinem Cisterciensium et Caduniensium* (Gourgues, 1868, p. 146). Par parenthèse, cette formulation montre bien, comme la lettre 126 du futur saint Bernard, qu'il existe un ordre cadunien bien distinct de l'ordre cistercien. Louis d'Arrodes (ou d'Arodes), abbé de Fontguilhem, est élu abbé de Cadouin en 1660. Il aura bientôt quelques difficultés avec les moines de Faise, comme on le verra plus loin. Au XVIII^e siècle, les bâtiments sont transformés. Peu avant 1789, ils deviennent une carrière de pierres. De nos jours, c'est, d'un côté, une belle résidence et, de l'autre, une ferme. Ces deux bâtiments parallèles (XVIII^e et XIX^e siècles) rappellent le plan des ailes monastiques, avec, dans celui de l'est, le plus vétuste, une pièce à deux baies romanes (la sacristie pour Peugniez, 1994, p. 337).

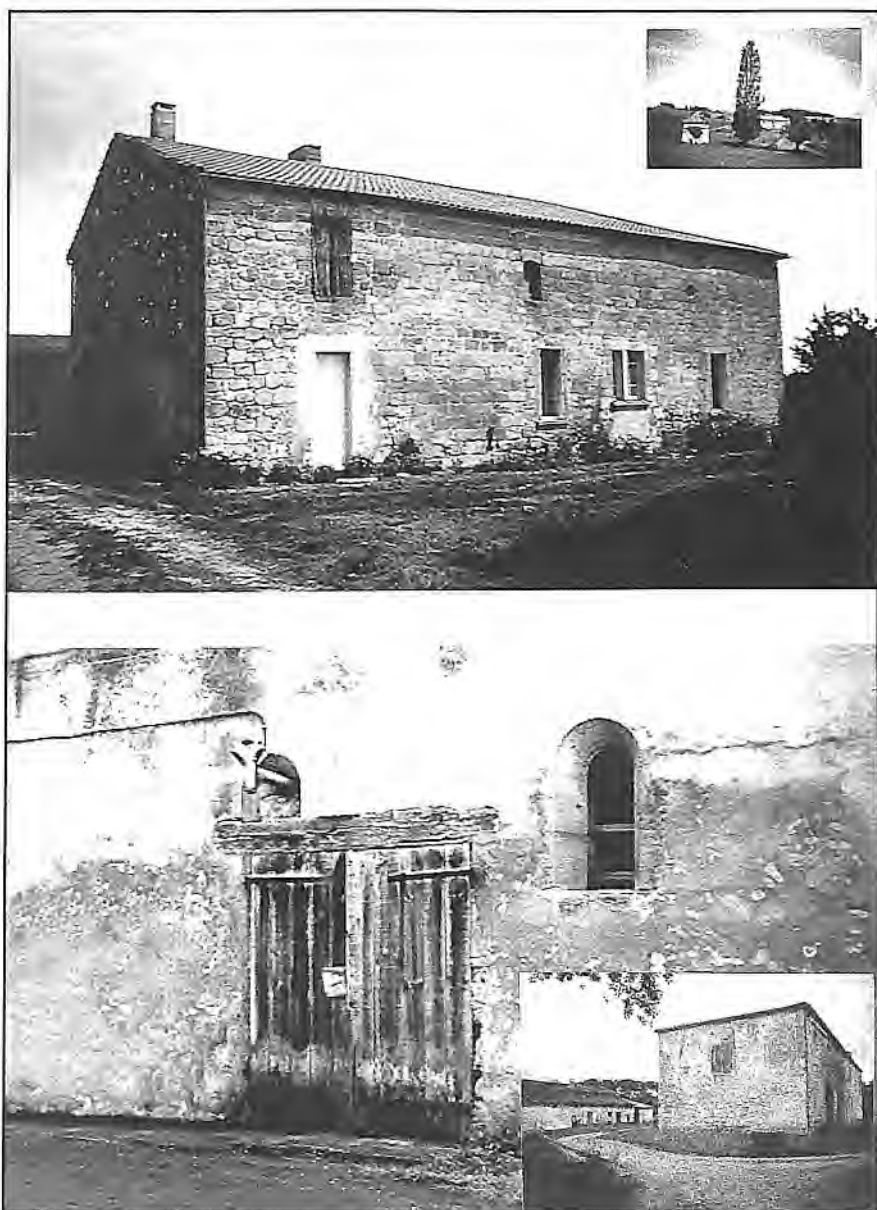


Planche 2 - *Abbaye de Gondom* (Lot-et-Garonne) (en haut). Le lourd bâtiment conservé fut jadis un commun ou une partie d'une aile. En cartouche : le site avec le modeste ruisseau, au niveau du pigeonnier et des arbres. *Abbaye de Fonguilhem* (Gironde) (en bas). Fille de Gondom, petite-fille de Cadouin. Restes de deux baies romanes. En cartouche : deux longs bâtiments occupent aujourd'hui l'emplacement des ailes conventuelles.

plus haut, peut-être déçues par l'attitude des moines de Cadouin envers Bernard de Clairvaux (Berthier, 1996, p. 21), Gondom, de même que Fontguilhem et Faise, sont incorporées, pour quelques années, directement, dans la filiation de Pontigny (Berthier, 1987, p. 39), Pierre Gérard étant abbé de Cadouin, tandis que L'Ardorel et Valmagne sont placées sous la tutelle de Bonnevaux (Isère). En 1149, il ne reste plus à Cadouin que deux filles : Bonnevaux et Sept-Fons.

Mais les liens de filiation ne sont pas coupés et un mouvement inverse s'amorce (Berthier, 1990, p. 10). Un peu plus d'un an après la mort du futur saint Bernard, au début d'octobre 1154, lors de la dédicace de l'abbatiale de Cadouin, les abbés de Gondom, Sept-Fons, Fontguilhem et Faise sont présents (*ibid.*, p. 40 ; Maubourguet, 1926a, p. 51)²⁸. L'abbé de Cadouin est alors Ramnulphe (ou Raoul) de Mauriac. Ces abbayes semblent donc bien avoir regagné la filiation de Cadouin, peu d'années après leur départ (Berthier, *ibid.*, et 1996, p. 22).

Vers 1198, les moines élisent abbé de Cadouin celui de Faise, avec la complicité de celui de Gondom. L'évêque chasse ces deux abbés et excommunie les révoltés (Maubourguet, 1926a, p. 53), car il y avait déjà un abbé à Cadouin : Aimeric (Berthier, 2000). En 1201, Gondom et Fontguilhem sont confirmées, par Cîteaux, dans leur filiation cadunienne par l'accord "Paix et composition". En 1211, le Chapitre général somme l'abbé Constantin de Cadouin de fournir à Gondom (et à Fontguilhem) des livres ecclésiastiques et, pour cela, de demander aide et conseil à Pontigny. L'année suivante, en son absence, Cadouin est condamnée pour ne pas s'en être acquitté (Grillon, 1955, p. 190). En 1234, le Chapitre s'émeut de tout le mal que l'on dit de Cadouin et aussi de Gondom (*ibid.*)²⁹. Le Chapitre général de 1451, considérant l'abbaye de Cadouin comme désolée par les guerres de Cent Ans, lui accorde de s'unir avec l'abbaye de Gondom (Grillon, 1955, p. 196). En 1454, le Chapitre confirme, pour Gondom, l'élection présidée par Jacques de Lanis, abbé de Cadouin, de Guillaume de Brassat, "peut-être l'apostat dont il sera parlé en 1458" ; en 1464, sous Pierre I^{er} de Gaing de Linars, le grand restaurateur de Cadouin après la victoire de Castillon (1453),

28. Pour ce grand jour, des abbés bénédictins sont présents : ceux d'Aurillac, Moissac, La Sauve, Cellerouin, Terrasson et Aulx (*Auxiensis*) (Gourgues, 1868, p. 118). Mais les abbés des grandes abbayes cisterciennes sont absents.

29. Et en 1235 des corrections paraissent nécessaires à Cadouin. L. Grillon pense qu'il ne s'agit pas de choses bien graves (Grillon, 1955, p. 191). Pourtant, en 1226, l'abbé Constantin a dû être déposé "à l'instant [...] à cause de sa grande dissolution et des nombreuses choses graves et péremptaires qui lui sont reprochées" (*ibid.*). Peut-être cette déposition est-elle due à l'échec de la mission (conflit entre Grandselve et Gimont) dont l'avait chargé le Chapitre général l'année précédente (Gourgues, 1868, p. 159 ; Maubourguet, 1926a, p. 178). Il sera d'ailleurs réintégré en 1232 (Sigala, 1955, p. 56). Il n'en faut pas plus pour qu'un ouvrage récent avance que Cadouin et ses dépendances étaient "touchées par l'hérésie" (Bordes, 1990, *En Périgord, l'hérésie cathare*, Fédérop-L'Hydre, Eglise-Neuve-d'Issac et Castelnau-la-Chapelle).

un frère de cette abbaye, Hugues Debarde ou de la Barde, est élu à Gondom (*ibid.*, p. 197). En 1458, sous le même abbé, est prononcée une passagère union de Cadouin et de Gondom (Maubourguet, 1930, p. 119). En 1495, enfin, sous Pierre II de Gaing, le Chapitre enquête sur la démission de l'abbé de Gondom et sur l'élection de Pierre Brassat, moine de Cadouin (*ibid.*, p. 198).

Alors que Cadouin a pu survivre, non sans mal, à ces deux interminables conflits, les guerres anglaises puis celles de Religion mirent définitivement à mal l'abbaye de Gondom. Les abbés commendataires ne firent rien pour la relever malgré une forêt et un vignoble de bon rapport (Peugniez, 1994, p. 340-341). Elle est quasi ruinée aux XVI^e et XVII^e siècles³⁰.

Dans un modeste creux, en tête d'un vallon, il en demeure un lourd bâtiment, sans doute le vestige d'un bâtiment conventuel ou d'un commun, transformé en ferme (nommée Le Couvent et, depuis peu, Gondon bas), aux murs épais d'un mètre (en gros appareil et avec des marques de tâcheron triangulaires), un pigeonnier (ancien ou bâti avec des pierres de taille réutilisées) et des moellons remployés dans les murs des bâtiments d'exploitation agricole (pl. 2, haut).

L'abbaye de Bonnevaux (à Marçay, Vienne)

C'est, comme Cadouin, Grandselve et Gondom, selon la *Chronique de Saint-Maixent*, une des fondations érémitiques de Géraud de Salles, fondée, semble-t-il, *ex nihilo*, en Poitou, à 10 km au sud-ouest de Poitiers. Elle va vivre la vie de la congrégation cadunienne (Garda, 1999). Selon M. Berthier, elle fut seulement rattachée à l'ordre cadunien après la mort de Géraud de Salles (20 avril 1120) (Berthier, 1987, p. 36), comme Grandselve et Gondom. Cela en présence de Guillaume Gilbert, évêque de Poitiers qui mourut en 1123 (*ibid.*, p. 39), donc sous l'abbatiate d'Hélie, deuxième abbé de Cadouin. L'abbaye est située *in loco qui nunc Bonavalis dicitur* (Gourgues, 1868, p. 256 ; Maubourguet, 1926a, p. 48). L'arbre généalogique de Cîteaux porte la date de 1124, mais cet arbre est tardif (Garda, 1999).

Elle demeure avec Cadouin encore vers 1149, de même que Sept-Fons (qui deviendra Saint-Marcel) (*ibid.*, p. 39). Elle est confirmée par Cîteaux dans sa filiation cadunienne en 1201 par l'accord "Paix et composition" (*ibid.*, p. 47).

30. Une "curieuse" lettre de l'abbé de Condorm (Gondom ?) à celui de Cadouin, datée de 1674, a été mise en vente en 1968 par la librairie nantaise Bellanger et signalée, sans détails, par N. Becquart (*B.S.H.A.P.*, réunion du 4 juillet 1968).

En 1450, juste avant Castillon, le Chapitre général condamne Grandselve et Bonnevaux (ainsi que Valmagne). Leurs abbés sont excommuniés. Motif : ils n'ont envoyé aucun de leurs religieux faire leurs études à Paris (Maubourguet, 1930, p. 119).

Un peu plus tard, en 1521, on continue à voir se croiser le destin des deux abbayes au Chapitre général de Cîteaux. Cette année-là, l'abbé commendataire de Cadouin, probablement Geoffroy de Madaillan d'Estissac, le premier abbé commandataire, se prétend des droits sur Bonnevaux. Afin de se défendre, l'abbé de Bonnevaux est déchargé de toutes taxes de l'Ordre. Le procès se prolonge. En 1523, l'abbé élu de Bonnevaux est toujours en procès contre le "protonotaire" de Cadouin, procès tellement ruineux que l'abbé est exempté à nouveau de toutes taxes (Grillon, 1955, p. 198-199)³¹.

L'abbatiale est abattue lors des guerres de Religion. Les déblais auraient servi à empierrer la route Poitiers-Saintes (A. Ségeron, communication orale, 1999). Un château est alors construit sur les ruines. Il demeure la galerie sud du cloître roman (colonnes à chapiteaux romans), revoûtée d'ogives un peu plus tard, avec des éléments gothiques flamboyants, une chapelle particulière, édifiée semble-t-il au niveau de la sacristie (Garda, 1999), des restes de l'aile des moines, une cheminée interprétée comme celle du chauffoir, des remplois dans les murs des bâtiments agricoles, sans compter la Rhune canalisée alimentant un étang. Parmi les filles de Cadouin, c'est celle qui conserve le plus de vestiges des premiers temps (pl. 3, haut).

Il y a un piège toponymique. On ne confondra pas cette abbaye de Bonnevaux (au diocèse de Poitiers) dans la Vienne, avec son homonyme, l'abbaye de Bonnevaux (au diocèse de Vienne) en Isère. C'est dans la filiation de l'abbaye dauphinoise que L'Ardorel et Valmagne seront placées en 1147 (Berthier, 1987, p. 39).

L'abbaye de L'Ardorel (à Payrin-Augmentel, Tarn)

Il est supposé, à l'origine, en 1114, une petite communauté (Ferras, 1977, p. 2 ; Berthier, 1996, p. 20), entre Castres et Mazamet. En 1124, Sainte-Marie de L'Ardorel (ou Ardorel) est rattachée à Cadouin et à l'ordre cadunien, à la

31. Geoffroy d'Estissac est effectivement protonotaire apostolique : c'est donc un prélat attaché à la cour de Rome. Il vient d'avoir un long et onéreux procès contre son prédécesseur, Pierre Bonneau, religieux profès de Cadouin, qui avait été encore élu abbé librement en 1505. Il l'a emporté en 1510 (Maubourguet, 1955, p. 124). Cet ami et protecteur de Rabelais devient évêque de Maillezais (dont il transforme l'église abbatiale) et abbé de Celles en Poitou. On lui doit la galerie occidentale du cloître, mais "avec les commendataires arrive le malheur" (*ibid.*, p. 125). Cela est vrai, au XVI^e s., pour les filles de Cadouin, comme pour beaucoup d'autres. Cela malgré les recommandations du concile de Trente, au milieu de ce siècle-là, qui chercha en effet plus à restreindre la commende qu'à la supprimer (Pacaut, 1993, p. 315).



Planche 3 - *Abbaye de Bonnevaux* (Vienne) (en haut). Ce château au bord de la Rhune conserve une galerie du cloître, une chapelle récente sur l'ancienne sacristie et un étang. En cartouche : l'aile romane revoutée au XIII^e s. C'est la moins abîmée des filles de Cadouin. *Abbaye de L'Ardorel* (Tarn) (en bas). Il n'en subsiste qu'un lourd mur, au flanc d'un vallon, caché sous le lierre et les broussailles, perdu dans une belle forêt, aujourd'hui terrain militaire dangereux.

demande de Cécile de Provence, vicomtesse d'Albi et Béziers, sur les terres données, par son époux et par l'évêque d'Albi, en pays castrais aux confins de la Montagne Noire. Elle sollicite auprès d'Hélie, abbé de Cadouin, un petit groupe de moines dirigé par frère Bertrand. Un prieuré est refondé en ces lieux. Cécile sera inhumée dans l'église en 1136 (Ferras, 1977)³² (pl. 3, bas).

En 1138 (ou 1139, pour Gourgues, 1868, p. 127, note 4), Géraud de Cussac étant abbé de Cadouin, des moines de L'Ardorel essaient pour fonder Valmagne (pl. 4, haut), près de Montpellier, sous l'impulsion de Foulques, ce que ratifie l'évêque d'Agde, Raymond, l'année suivante (Maubourguet, 1926a, p. 49)³³. En 1139, d'autres vont fonder Saint-Sauveur de Sira (Elne), qui disparaît au bout de neuf ans et dont il ne reste rien, semble-t-il (mais nous n'avons pu retrouver son site exact).

En 1143, le prieuré est transformé en abbaye. Foulques, de Cadouin, est le premier abbé (Ferras, 1977, p. 2). On suit la règle de saint Benoît et les usages cisterciens, aménagés sur quelques points comme à Cadouin.

Avant 1147, peut-être déçue, comme certaines de ses sœurs, par l'attitude des moines caduniens envers l'abbé de Clairvaux (Berthier, 1996, p. 21), L'Ardorel va prendre, transitoirement, ses distances par rapport à Cadouin (Gourgues, 1868, p. 115).

En 1147, sous l'influence sans doute de l'évêque d'Albi (*ibid.* ; Besombes, 1997, p. 153), conscient des tensions qui se développent à

32. La carte I.G.N. (2344E et 2344O) signale un lieu-dit *La Salvetat* à 1 km au S-E, comme à Cadouin. Le site de l'abbaye est nommé *Le Couvent*. En parler local, Ardorel signifie : terre de labour (Berthier, 1996, p. 20).

33. Valmagne, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Montpellier, connaîtra un grand destin, malgré nombre de vicissitudes (guerre de Cent Ans, famine, peste noire, routiers, guerres de Religion, Révolution). L'abbaye demeure presque intacte au centre d'une propriété vinicole, ouverte à la visite. Le chemin de Cadouin et celui de Valmagne vont se croiser encore au Chapitre général de 1445, qui confie à l'abbé de Cadouin, Jean Bohier ou Bochier, entre autres missions, le soin de prévenir l'abbé de Valmagne de l'excommunication qu'il a encourue (Grillon, 1955, p. 194). Mais c'est la même année qu'Eugène II accorde à Valmagne une dispense d'obéissance aux abbés de Cadouin et de L'Ardorel, lui donnant pour chef immédiat l'abbé de Bonnevaux (Isère) (Pugniez, 1992, p. 373). Par parenthèse, les moines fortifièrent l'abbaye contre le terrible routier, "roi des grandes compagnies", Seguin de Gontaut, sieur de Badefol. Né à Badefol qui deviendra Badefols-de-Cadouin (aujourd'hui Badefols-sur-Dordogne), il ravagera, au début des années soixante du XIV^e siècle, la vallée du Rhône, la Provence, le Velay et l'Auvergne, après avoir, entre autres, commis mille exactions à Cadouin (Sigala, 1955, p. 67). Ce voisin de Cadouin s'était rendu maître en 1363 de l'abbaye de Savigny (Maubourguet, 1926a, p. 303). Un Gontaut de Badefol, Richard, sera un des compagnons de Jeanne d'Arc. Un autre sera abbé de Cadouin (1566) et un troisième abbé de Faize (1572-1578) (Berthier, 2000). Les Gontaut de Badefol avaient la justice haute et basse de la paroisse de La Salvetat de Cadouin et un hommage leur était dû pour des biens à Salles de Cadouin (Maubourguet, 1926a, p. 132). Ils troublaient presque sans cesse la tranquillité de Cadouin (*ibid.*, p. 179). La juridiction, pour ces paroisses proches de Cadouin, passa ensuite à la seigneurie de Bigaroque (*ibid.*, p. 208). Cadouin fit même partie de cette seigneurie juste après Castillon (Maubourguet, 1930, p. 83). Château, baronnie, terre et seigneurie de Badefol furent donnés à l'abbaye de Cadouin, par Louis XI, en hommage au Saint Suaire (*B.S.H.A.P.*, XVII, p. 122 ; Sigala, 1955, p. 85, note 15). Le château, qui avait été démantelé en 1405, puis restauré, fut définitivement détruit durant l'hiver 1793-1794 sur ordre du conventionnel Lakanal, en mission en Dordogne.

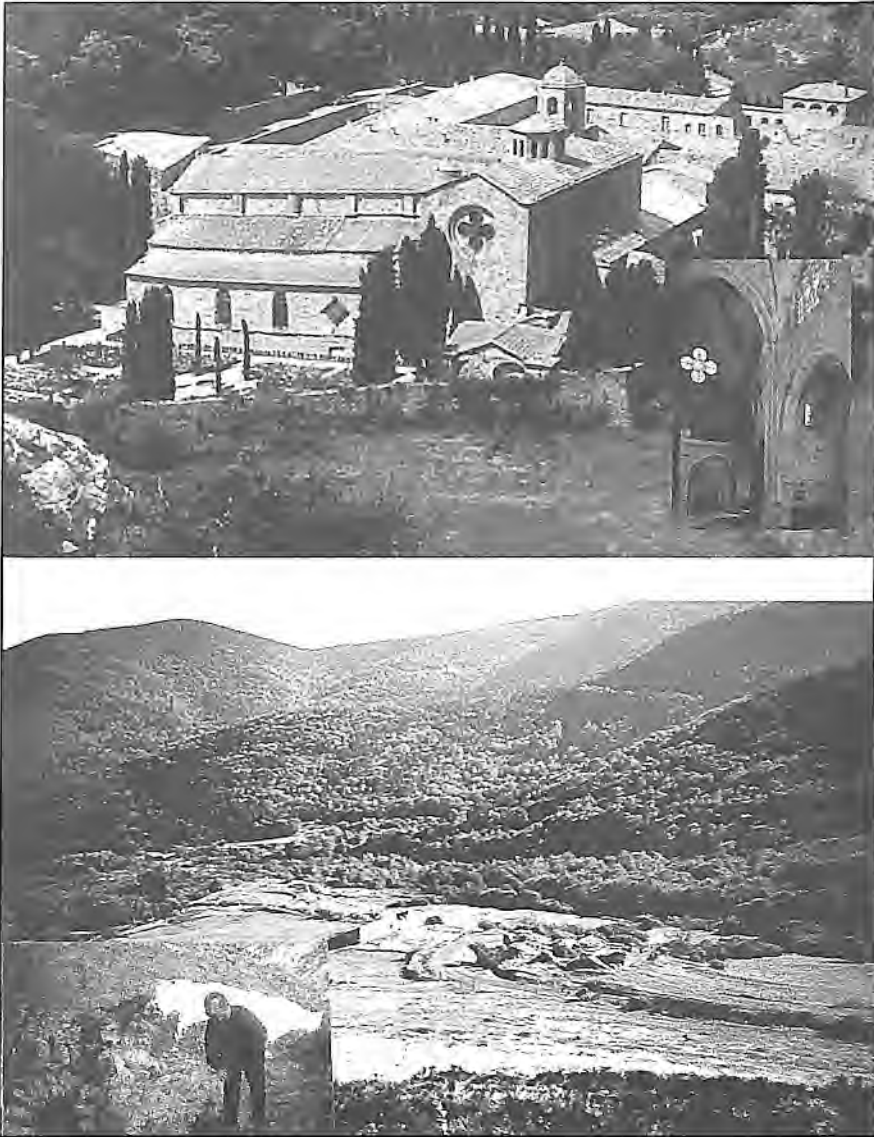


Planche 4 - *Abbaye de Valmagne* (Hérault) (en haut). Fondée par L'Ardorel. Cette abbaye est aujourd'hui une des plus belles petites-filles de Cadouin. L'abbatiale est gothique. En cartouche : le *cloître roman*. *Abbaye de Clariana* (Pyrénées-orientales) (en bas). Parfois citée comme petite-fille de Cadouin, elle fut fondée par L'Ardorel, après le départ de celle-ci de la congrégation cadunienne, mais Cadouin fut appelée à y intervenir. On distingue, au niveau du lacet de la route, les ruines de la bergerie (à g.) et de l'abbaye (à dr.). En cartouche : *pièce basse* probablement romane.

l'époque (Berthier, 1996, p. 22), L'Ardorel, sous l'abbé Guillaume (Maubourguet, 1926a, p. 48), est placée dans la filiation de Bonnevaux (Isère) (neuvième fille de Cîteaux). Il en va de même de Valmagne en 1149-1150 (Berthier, 1987, p. 39 et 1996, p. 21). Il convient de les réformer selon l'institut de Cîteaux : *ut secundum institutiones ipsius, vitam et habitum reformarent* (Gourgues, 1868, p. 145 et 147).

La date retenue par la généalogie de Cîteaux est celle de 1147. En cette même année 1147, Gondom, Fontguilhem et Faise ont quitté, pour quelques années, la lignée de Cadouin pour être rattachées directement à Pontigny. En 1149, il ne reste plus à Cadouin, dont Pierre Gérard est abbé, que deux filles proches : Bonnevaux et Sept-Fons. L'abbaye de L'Ardorel ne sera acceptée pleinement comme membre de l'ordre qu'en 1150 ou 1155 (Ferras, 1977, p. 2).

L'Ardorel semble avoir été rendue à Cadouin, en 1154 (Berthier, 1990) ou 1155 (Lenglet, 1985), non sans difficultés (Gourgues, 1868, p. 145, note 1), sous le pape Adrien IV, à la demande de l'abbé Ramnulphe de Mauriac, successeur de Pierre Gérard, lui-même mort en 1149 (Berthier, 1987, p. 40). Mais Valmagne est demeurée, depuis 1155 (c'est la date fournie par la généalogie de Cîteaux et Gourgues, 1868, p. 144, note 2), dans la filiation de Bonnevaux (Isère)³⁴.

En 1162, L'Ardorel incorpore Clariana (dite aussi de Notre-Dame du Jau), petite communauté bénédictine fondée en 1147 au diocèse d'Elne (Lenglet, 1985 ; Peugniez, 1994, p. 387 ; généalogie de Cîteaux), à Mosset (Pyrénées-Orientales), juste sur le versant méridional du col de Jau, qui sépare Conflent et Pays de Sault (pl. 4, bas). Clariana sera rattachée en 1201 à Pontigny via Cadouin et L'Ardorel (Berthier, 1987, p. 47)³⁵. Cela compense

34. Cet épisode est narré par J. Maubourguet, d'après le *Gallia Christiana* : "Valmagne adhéra à l'institut cistercien en même temps qu'Ardorel, du consentement de l'abbé périgourdin. Mais l'abbé de Cîteaux ayant soumis les deux maisons à Bonnevaux [Isère], déjà cistercienne, celui de Cadouin protesta ; il fut entendu que Valmagne resterait sous la direction immédiate de Bonnevaux, et Ardorel sous celle de Cadouin" (Maubourguet, 1926a, p. 49). De leur côté, les moines de L'Ardorel, qui possédaient terres, revenus, églises et même château-fort, avaient sans doute, eux aussi, voulu répudier la règle de saint Bernard, qui devait leur peser "après quelques années d'observance" (Maubourguet, 1926a, p. 52). La bulle d'Adrien IV du 6 avril 1157 (ou 1159) confirme la rupture de filiation entre L'Ardorel et Valmagne (Berthier, 1996, p. 22).

35. Certains auteurs mentionnent seulement : dans la lignée de Pontigny, en 1201 (Besombes, 1997, p. 153 ; Ferras, 1977, p. 2). C'est un raccourci un peu fallacieux. L'abbé de Cadouin va entendre parler de Clariana lors des Chapitres généraux. Ainsi en 1211, l'abbé Constantin est chargé d'aller enquêter à Clariana où l'abbé, dit-on, est un ancien fugitif passé un temps aux moines noirs. Il est d'ailleurs puni, l'année suivante, pour ne point s'être acquitté de sa mission. En 1216, l'abbé de Cadouin est chargé d'annoncer à l'abbé de Clariana qu'il est puni pour ne pas être venu au Chapitre général (Grillon, 1955, p. 190). Peut-être l'isolement de Clariana est-il pour quelque chose dans ces manquements, qui se produisent à plusieurs reprises ? (Ferras, 1977, p. 3). Dès 1130, le Chapitre général songeait à la supprimer (Pugniez, 1994, p. 387). Aujourd'hui, il demeure de cette abbaye montagnarde, particulièrement isolée sur le bord de la route D14, des bâtiments ruinés qui passent pour les vestiges du monastère (l'un d'eux, en sous-sol, est une pièce voûtée, avec un arc roman, plus ancienne que le reste et difficile d'accès) et, de l'autre côté de la route en lacets, pour ceux d'une bergerie.

la perte de Valmagne (Berthier, 1996, p. 22). Cet établissement sera abandonné au XVII^e siècle.

L'accord de 1201 "Paix et composition" confirme en effet L'Ardorel dans la filiation de Cadouin. Cadouin va continuer à intervenir dans la vie de sa fille. Ainsi, en 1215, avec l'abbé de Belleperche, l'abbé de Cadouin, Constantin, doit convoquer celui de L'Ardorel qui a reçu des pièces d'or d'un fugitif de Grandselve, disposer de l'argent et corriger les personnes. Mais l'argent a été dépensé et, l'année suivante, il doit veiller à ce que le prieur de L'Ardorel se rende à Petra où les abbés de Huerta et de Veruela (Espagne) l'entendront pour connaître le devenir des pièces d'or et terminer l'affaire. En 1221, l'abbé de L'Ardorel est déposé : il dilapide les biens de l'abbaye pour vivre fastueusement (Berthier, 1996, p. 22). Il est question d'ailleurs, en 1235, de corrections nécessaires à L'Ardorel (Grillon, 1955, p. 190). En 1450, juste avant la fin de la guerre de Cent Ans, l'abbé de L'Ardorel est le seul, parmi les filles de Cadouin, à venir demander à celui de Cadouin la confirmation de son élection (Maubourguet, 1930, p. 119). Cadouin est loin, mais n'oublie pas L'Ardorel, puisqu'en 1522, le Chapitre félicite l'abbé de L'Ardorel d'avoir résisté à une visite faite par un commissaire mandaté par l'abbé commandataire de Cadouin, probablement Geoffroy d'Estissac, l'ami de Rabelais (*ibid.*, p. 199). L'influence de Cadouin aura donc duré longtemps, malgré une "longue période d'incertitude" (Berthier, 1996, p. 22). Hélas, l'abbaye est livrée à l'incendie et au pillage, durant les guerres de Religion, en 1587. L'abbé commendataire et plusieurs moines auraient été assassinés et leurs corps jetés dans le puits du cloître (Berthier, 1996, p. 22). Les moines ayant échappé au massacre quitteront L'Ardorel pour d'autres lieux, dont la grange de La Rode jusqu'à la Révolution.

De nos jours, L'Ardorel est un terrain militaire dans une belle forêt réputée minée. On découvre les restes d'un mur (le mur nord de l'église), des traces de la salle capitulaire et les fondations de quelques autres bâtiments dans les broussailles, non loin d'un chemin, au flanc droit d'un profond vallon avec ruisseau (pl. 3, bas). Des vestiges lapidaires sont au musée cathare de Mazamet et chez des particuliers (Peugniez, 1994, p. 363) et un bénitier dans l'église d'Augmentel.

L'abbaye de Sept-Fons/Saint-Marcel (à Réalville, Tarn-et-Garonne)

Cadouin fonde Sept-Fons près de Caussade, à la limite du Quercy Blanc et du Montalbanais, au diocèse de Cahors, dans le cadre de l'ordre cadunien, à partir de dons faits par Adhémar, vicomte de Bruniquel, le 21 mars 1130 (Besombes, 1997, p. 102) ou plutôt en 1137, sous l'abbat

de Géraud de Cussac, comme Faise (Lenglet, 1985 ; Berthier, 1987, p. 39 et 47)³⁶.

En 1147, Cadouin perd transitoirement Gondom, Fontguilhem et Faise, incorporées directement dans la filiation de Pontigny, tandis que L'Ardorel et Valmagne sont placées dans la filiation de Bonnevaux (Isère). En 1149, il ne reste plus à Cadouin que deux filles : Bonnevaux et Sept-Fons.

Mais très vite, le mouvement s'inverse. Au tout début d'octobre 1154, lors de la dédicace de l'abbatiale de Cadouin, les abbés de Gondom, Sept-Fons, Fontguilhem et Faise sont présents (*ibid.*, p. 40 ; Maubourguet, 1926a, p. 51), Ramnulphe de Mauriac étant abbé de Cadouin. Ces abbayes semblent donc avoir regagné la filiation de Cadouin (Berthier, 1990, p. 10 et 1996, p. 22). En 1163, la fondation de Sept-Fons se déplace à Saint-Marcel (aujourd'hui commune de Réalville), à une quinzaine de kilomètres au nord-est de Montauban.

Enfin, en 1175, comme l'indique l'arbre généalogique de Cîteaux (Peugniez, 1994, p. 361 ; Roux *et al.*, 1998, p. 75), Pierre étant abbé de Cadouin, l'abbaye est placée directement dans la filiation de Pontigny.

Mais, en 1201, l'accord "Paix et composition" entre Cadouin et Cîteaux confirme Saint-Marcel dans la filiation de Cadouin. En 1235, le Chapitre général parle de corrections nécessaires tant à Cadouin - Jean Bertrand est abbé - qu'à Saint-Marcel et à L'Ardorel, et, en 1237, il somme l'abbé Jean Bertrand de mettre un abbé et des moines à Saint-Marcel ou de la transformer en grange dans l'année qui suivra (Grillon, 1955, p. 190). La situation ne semble guère plus brillante près de deux siècles plus tard, puisque le dit Chapitre, en 1400, ordonne une enquête pour savoir si l'abbaye de Saint-Marcel peut faire vivre un abbé et six moines. Dans le cas contraire, elle serait réunie à Cadouin, dont l'abbé est alors Bertrand des Moulins (ou de Moulinis), celui-là même qui transférera le suaire à Toulouse (Grillon, 1955, p. 192). L'abbaye est en effet pillée en 1313. Un moine de Cadouin, Arnaud Labarde, est abbé en 1320 (Maubourguet, 1926a, p. 266). Les bâtiments sont ruinés lors des guerres de Religion en 1596. Les années 1607-1608 voient une reconstruction et une éphémère renaissance. Vers 1660, l'église abbatiale devient église paroissiale, mais il n'en reste rien.

Il demeure un très beau plan du domaine abbatial de 1789 (conservé sur place, au restaurant Saint-Marcel, avec un bénitier de l'époque classique). Il permet de localiser sur place les principales structures anciennes : bâtiments conventuels et église, cimetière, jardin, pont, cours d'eau et canal,

36. A ne pas confondre avec l'abbaye cistercienne de Sept-Fons en Allier ni avec Sept-Fons, terre à défricher dans la forêt de La Bessède, près de Cadouin. Adhémar de Beynac donna cette dernière à Pierre, abbé de Cadouin : *in sylva Cadunensi, vallem quemdam quae Septem Fontes appellatur, ut eam succident et agriculturae usui preparent* (Gourgues, 1868, p. 136).

vivier et moulin. Dans la deuxième partie du XIX^e siècle, vers 1870, se situe la construction du château actuel, à l'emplacement des bâtiments monastiques, dominant le vivier.

De nos jours, on peut voir : la chapelle Notre-Dame-de-Pitié à Sept-Fons, à l'emplacement de la première implantation ; le château et le site du restaurant à Saint-Marcel. La partie basse du mur de l'église abbatiale est visible au pied du mur séparant le jardin de la route. Il semble demeurer aussi quelques fragments de murs, réinvestis dans la partie orientale du château (pl. 5, haut).

L'abbaye de Faise (Les Artigues-de-Lussac, Gironde)

En 1137, Faise (ou La Faise) est fondée par Cadouin, à 10 km au nord-est de Libourne, dans le cadre de l'ordre cadunien, à partir d'une donation d'un lieu situé dans la forêt de Faise, par Pierre, vicomte de Castillon, en faveur de cette abbaye (Gardelles, 1983). L'abbé de Cadouin n'est pas Hélie (*ibid.*), mais Géraud de Cussac (Maubourguet, 1926a, p. 57, note 2 ; Berthier, 1987, p. 399 et 1990, p. 9 ; Lenglet, 1985). La donation a été signée dans le cloître de Saint-André de Bordeaux. La même année est fondée Sept-Fons, qui deviendra Saint-Marcel, et Louis VII épouse Aliénor d'Aquitaine.

Faise est donc bien une des filles de l'ordre cadunien, dont les liens avec l'ordre cistercien sont très distendus à cette époque.

En 1147, ce que confirme la généalogie de Cîteaux, soit dix ans seulement après la fondation par Cadouin, survient l'affiliation directe, provisoire, de Faise à Pontigny, en même temps que celles de Gondom et de Fontguilhem. Pierre Gérard est alors abbé de Cadouin. L'Ardorel et Valmagne sont placées dans la filiation de Bonnevaux (Isère). Peut-être ces abbayes ont-elles été déçues par l'attitude des moines de Cadouin envers Bernard de Clairvaux (Berthier, 1996, p. 21). En 1149, il ne reste plus à Cadouin que deux de ses filles : Bonnevaux et Sept-Fons.

Les liens entre mère et fille ne sont pas rompus cependant et le mouvement va même s'inverser. En 1154, l'abbé de Faize est présent à Cadouin pour la dédicace de l'abbatiale avec ceux de Sept-Fons, Gondom et Fontguilhem (*ibid.*, p. 40 ; Maubourguet, 1926a, p. 51), Ramnulphe de Mauriac étant abbé de Cadouin. Ces abbayes semblent donc avoir quitté la tutelle de Pontigny et regagné celle de Cadouin (Berthier, 1990, p. 10 et 1996, p. 22). Et même, durant les dix dernières années du XII^e siècle, l'abbé de Faise sera l'un des principaux adversaires du rapprochement avec Pontigny (Berthier, 1990, p. 10), jusqu'à l'accord de 1201 "Paix et composition", entre Cadouin et Cîteaux : il confirme Faise dans la filiation de Cadouin.

Vers 1198, les moines avaient élu abbé de Cadouin celui de Faise avec la complicité de celui de Gondom. L'évêque avait chassé ces deux abbés et excommunié les révoltés (Maubourguet, 1926a, p. 53), car Cadouin avait déjà un abbé : Aimeric (Berthier, 2000).

Les siècles passent³⁷. La guerre de Cent Ans aussi. En 1310, l'abbaye, incendiée, doit être reconstruite (Berthier, 1990, p. 11). Juste avant Castillon, le Chapitre général de 1449 dépose le frère Jean Barrili, qui se dit abbé de Faise, puis revient sur sa décision en 1452 en interdisant à l'abbé de Cadouin, Jacques de Lanis, de l'arrêter sous quelque prétexte que ce soit. Il lui est d'ailleurs interdit de "retenir chez lui des 'apostats' sous aucun prétexte" (Grillon, 1955, p. 194). Au Chapitre général de 1517, l'abbé de Faise est cité pour avoir visité les monastères de la filiation de Cadouin sur commission de l'abbé commandataire Geoffroy d'Estissac, l'ami de Rabelais (*ibid.*, p. 198). Ce qui semble bien confirmer le fait que, pour le Chapitre général, l'existence de la congrégation de Cadouin n'est toujours pas oubliée. En 1622, c'est l'incendie de l'église et du cloître. Le XVII^e siècle voit la reconstruction et la prospérité de l'abbaye. Un incident très significatif va survenir, qui touche l'organisation même et les problèmes de filiation de l'ordre cistercien et sur lequel M. Berthier a insisté (Berthier, 1990, p. 10).

En 1660, Louis d'Arrodes, abbé de Fontguilhem, a été élu abbé de Cadouin. Peu de temps auparavant, le prieur claustral de Faise, Antoine Lhoste, est devenu vicaire général de l'ordre pour la province ecclésiastique de Bordeaux. Une rivalité oppose les deux hommes. Louis d'Arrodes veut nommer un moine de Fontguilhem, Mathieu Dubourg, comme prieur à Faise à la place d'Antoine Lhoste. Il se heurte à quatre moines de Faise qui n'ont pas été consultés et, qui, se croyant dans leur bon droit, saisissent la justice, contestant les droits de l'abbé de Cadouin, père immédiat de Faise. C'était "remettre en cause le principe même de la filiation cistercienne" (*ibid.*). Raison fut donnée à Louis d'Arrodes qui fit remplacer Lhoste par Dubourg, comme il le souhaitait.

Après une vacance de plus de quatre années, Joseph Secondat de Montesquieu, âgé de vingt ans, fut nommé en 1666 abbé de Faise. Il le restera durant cinquante-huit ans et sera l'oncle du grand Montesquieu. Sous son abbatiat, Faise adhère à l'Étroite observance comme son abbaye-mère, dont Pierre Mary est abbé. Du reste, les décisions sur l'affectation des revenus de Faise, qui n'étaient pas négligeables, sont contresignées par Pierre Mary.

37. Un manuscrit de 129 feuillets de parchemin, semblant dater de la fin du XIII^e siècle, était conservé dans le grand coffre des archives de Cadouin, selon le chanoine G. V. Leydet (collection de l'abbé P. de Lespine). Il provient de l'abbaye de Faise et porte la mention : *Hic est beatae Mariae Faesiae*. Il contient entre autres textes deux récits légendaires sur le suaire de Cadouin avant son départ de Terre Sainte : les pèlerinages d'Antonin de Plaisance et d'Arculphe (Delpit, 1870, p. 363-374).

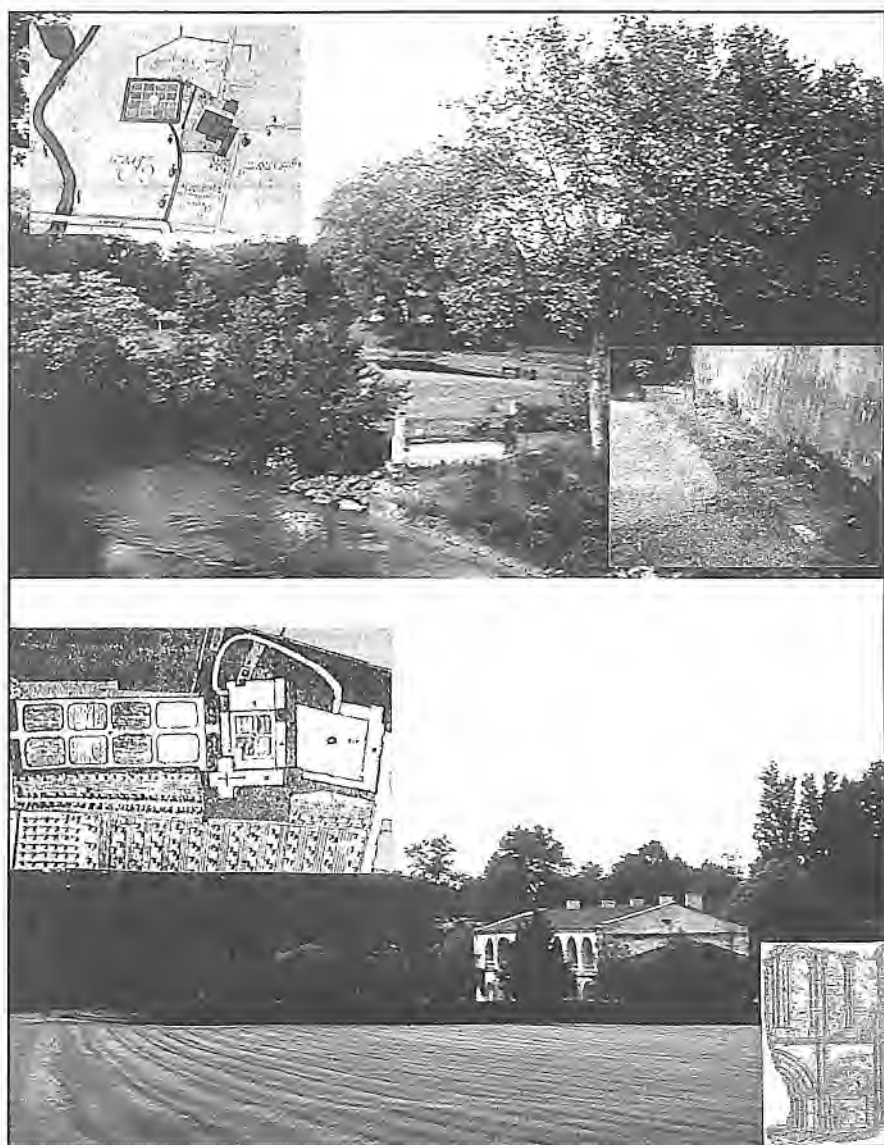


Planche 5 - *Abbaye de Saint-Marcel* (Lot-et-Garonne) (en haut). Au centre du cliché, pris du pont sur la Lère, on devine le château moderne, qui a remplacé les bâtiments conventuels, et, dans le pré, le vivier. En cartouche : le *plan de 1789* (le pont est en bas et à g., l'abbaye avait son canal) ; la *base du mur* de l'abbatiale. *Abbaye de Faise* (Gironde) (en bas). La façade orientale, appelée le cloître, est un reste, très reconstruit, du bâtiment des convers. Les fouilles ont retrouvé le plan en croix latine de l'abbatiale. En cartouche : *plan de 1819* ; vue des restes de la façade encore visibles en 1853.

Le couvent fut vendu en 1791 et l'église en 1795. Au XIX^e siècle, les bâtiments sont ruinés : il demeure un plan de 1819. En 1974-1980, les fouilles (J. Clémens et J. Gardelles) retrouvent les murs de l'église romane à nef unique, étroite et allongée, en croix latine avec transept saillant et chœur terminé au carré (Gardelles, 1983). De nos jours, c'est la résidence d'un écrivain célèbre, dans un vallon au bord d'un ruisseau : un logis du XVIII^e siècle, bâti sur la galerie occidentale du cloître, elle-même de fonds roman avec une baie et deux arcs romans. Les restes de la façade romane de l'église, visibles encore en 1853, avec des arcs à la Saintongeaise comme à Cadouin, ont disparu (pl. 5, bas).

Cadouin et ses sœurs périgordines

Cadouin, petit ermitage fondé dans une clairière de la forêt proche par Géraud de Salles, est devenue abbaye cistercienne, très tôt, lors de l'arrivée de l'abbé Henri et de moines venus de Pontigny en 1119. Peu d'années après la mort de Géraud (1120), lui furent rattachés trois ermitages de Géraud de Salles : Grandselve, Gondom et Bonnevaux. Mais, très vite, sans doute peu après la mort de l'abbé Henri, vers 1124, sous l'abbé Hélie et ses successeurs, Cadouin se détache des usages cisterciens : cela va durer pendant trois quarts de siècle. C'est la grande époque de l'ordre cadunien.

L'abbaye elle-même procède, très précocement, à trois essaimages : à L'Ardorel (où existe déjà une petite communauté) en 1124 ; à Sept-Fons en 1130 ou 1137 (qui deviendra Saint-Marcel en 1163) ; à Faise en 1137.

Cette communauté s'étoffe de cinq établissements supplémentaires, petites-filles de Cadouin : Grandselve incorpore Fontfroide ; Gondom fonde Fontguilhem ; L'Ardorel fonde Valmagne et Sira, puis incorpore Clariana. Ainsi ce réseau, étendu sur l'espace aquitain, du Poitou au Roussillon, constitue la congrégation cadunienne.

Dans ces premiers temps, Cadouin conserve ses particularités. Il a même été avancé que "pas plus dans ce cas que dans celui de Dalon n'était envisagée l'éventualité d'un rattachement juridique à l'ordre cistercien qui, entre temps, avait pris forme" (Barrière *et al.*, 1998, p. 25).

En effet, les communautés d'origine giraldienne, celle de Cadouin, de même que celles de Dalon, vers le Limousin, et des Châtelliers, dans le Poitou, avec la bénédiction de l'épiscopat, "avaient tout lieu de croire - toujours pour le même auteur - à la pérennité de leurs instituts respectifs, qu'ils considéraient comme appelés à jouer en France méridionale un rôle identique à celui que jouait au même moment l'ordre cistercien dans la France nord-orientale" (*ibid.*, p. 25).

L'irrésistible ascension de Cîteaux va se manifester ici de plusieurs façons. Cadouin et ses abbayes dépendantes, dont l'observance cistercienne

n'a jamais été stricte et qui s'est peu à peu éloignée du modèle, "fonctionnent de plus en plus comme des monastères de type traditionnel et ne sont plus vraiment représentatives du monachisme rénové" (*ibid.*, p. 27).

L'offensive va être portée contre une des filles les plus éloignées, Grandselve, lorsque Clairvaux incorpore en 1143 une abbaye située à quelques kilomètres de là : Belleperche³⁸. Mais c'est, surtout, juste après le voyage de Bernard de Clairvaux de 1145 en Aquitaine et Languedoc (notamment à Sarlat), que les filles de Cadouin sont attirées dans l'ordre cistercien et que le réseau cadunien se débobine durant quelques années. Tout ou presque se passe en même temps, Pierre Gérard étant abbé de Cadouin. Durant la seule année 1147, Grandselve entre dans la filiation de Clairvaux, tandis que, peut-être déçues par l'attitude des moines de Cadouin envers le futur saint Bernard (Berthier, 1996, p. 21), Gondom, Fontguilhem et Faise sont incorporées directement dans la filiation de Pontigny, et que L'Ardorel et Valmagne sont placées dans la filiation de Bonnevaux (Isère).

L'éloignement transitoire de ses filles par rapport à Cadouin correspond exactement aux années 1140-1147. Durant celles-ci, Bernard, abbé de Clairvaux, déploie une grande activité au service de son ordre. Il est "moins souvent absent de son abbaye, sauf en 1146 pour prêcher la croisade, car ses séjours à Sens et dans le Midi sont brefs" (Pacaut, 1993, p. 121). En avril 1143, Innocent II prend sous sa protection tous les biens de l'abbaye, dont Pierre est abbé, et sa bulle mentionne notamment Fontguilhem, Bonnevaux, L'Ardorel et Faise (Gourgues, 1868, p. 129 et 259 ; Maubourguet, 1926a, p. 50). En 1149, il ne reste plus à Cadouin que Bonnevaux et Sept-Fons.

Sous la pression pontificale et épiscopale, Cadouin rentrera enfin dans le rang en 1201. L'affiliation de ses abbayes-filles (sauf Grandselve), revenues à elle dès 1154-1155, est ainsi confirmée par Cîteaux, mais on a pu dire que "il est bien trop tard alors pour envisager une mise en conformité de ses propres fonctionnements avec ceux en usage chez les cisterciens" (Barrière *et al.*, p. 29). D'ailleurs "ceux-ci déjà commencent à atténuer leur rigueur primitive sur les aspects économiques des usages" (Berthier, 2000).

En même temps, Cîteaux poursuit son expansion. Cadouin ne fera donc plus trop exception³⁹.

38. Parfois citée comme une fondation de Géraud de Salles (Gobry, 1997, p. 207 ; Besombes, 1997, p. 105). Cela n'est pas confirmé (Berthier, 2000). On a vu plus haut l'abbé de Cadouin collaborer avec celui de Belleperche à la demande du Chapitre général (Grillon, 1955, p. 190). En 1488, l'abbé de Cadouin est chargé de juger une affaire qui oppose, d'un côté, Jean de Cardailhac, qui se dit commandataire de Belleperche, et, de l'autre, frère Jean de Luc et des religieux de cette abbaye (*ibid.*, 1955, p. 198).

39. M. Berthier résume l'histoire de Cadouin au XII^e siècle de la façon suivante : 1 - avant 1123 : l'abbatîat de Henri ; 2 - de 1123-1124 à 1145-1147 : fondation des abbayes-filles et éloignement de l'ordre ; 3 - en 1145 Grandselve (avec Fontfroide) est transférée définitivement dans la filiation de Clairvaux, sous l'influence du futur saint Bernard ; 4 - en 1147 Ardorel (et Valmagne)

Non loin de là, les religieux d'Obazine, initiés à la pratique monastique par des moines de Dalon, se maintiennent, de même que les moniales, hors de la congrégation dalonienne en 1142. Et même leur abbaye, en 1147, est affiliée directement à Cîteaux et tissera son propre réseau d'abbayes-filles. Ce réseau constitue, un peu avant celui de Dalon, un début de "tête de pont de l'ordre cistercien" dans le diocèse de Limoges (*ibid.*, p. 26).

Quant à Peyrouse, elle semble bien avoir été fondée *ex nihilo* par Clairvaux en 1153 : c'est une installation directe de l'ordre cistercien, prenant position "dans des zones jusque là acquises aux disciples de Géraud de Salles" (*ibid.*, p. 191). L'expansion de Clairvaux, du fait de l'influence du futur saint Bernard, son abbé, est particulièrement considérable et s'imbrique dans l'aire d'expansion des trois autres grandes abbayes (Locatelli, 1992, p. 120 et 122, tabl. 7).

En 1162, Dalon, accompagnée de toutes ses filles groupées en congrégation dalonienne, renonce à son indépendance et s'affilie à Pontigny. Boschard, qui fut probablement à l'origine un ermitage de Géraud de Salles, s'est rapprochée de l'abbaye giraldienne des Châtelliers en Poitou : elle devient abbaye en 1154 et entre dans l'ordre cistercien en 1163 dans le sillage des Châtelliers, qui rejoint la filiation de Clairvaux.

Ainsi, à l'orée du XIII^e siècle, toutes les filles de Cadouin et la plus grande partie de ses sœurs, les fondations giraldiennes, auront été intégrées à l'ordre cistercien. Cadouin aura donc apporté à l'ordre douze abbayes (onze filles et petites-filles et elle-même), dont huit dans la filiation de Pontigny.

Que reste-t-il des filles et petites-filles de Cadouin ?

Que demeure-t-il aujourd'hui des abbayes-filles de Cadouin ? Une abbaye est détruite quasi totalement : L'Ardorel. Deux ensembles ont été reconstruits : Grandselve (au XVIII^e siècle) et Saint-Marcel (à la fin du XIX^e siècle). Un site a préservé une galerie du cloître roman : Bonnevaux. Deux ne conservent que quelques vestiges romans : Faise et Gondom. Heureusement les deux plans conservés (Saint-Marcel et Faise) permettent de se rendre compte de la disposition cistercienne ancienne des bâtiments de ces deux abbayes.

est transférée dans la filiation de Bonnevaux. Valmagne y restera ; 5 - en 1147, également, Cadouin semble mise à l'écart et des liens directs sont instaurés entre Pontigny et les autres filles (Bonnevaux, Gondom avec Fontguilhem, Sept-Fons-Saint-Marcel et Faise) ; 6 - en 1154, les abbés des abbayes-filles assistent à la dédicace de l'église de Cadouin. Bernard de Clairvaux est mort en 1153 ; 7 - de 1180-1190 à 1201 : dissensions entre l'abbé de Cadouin et ses moines à propos des conditions matérielles du rapprochement avec l'ordre, qui aboutissent à l'accord de 1201. Ce dernier maintient la filiation de Cadouin et des filles qui lui restent (c'est-à-dire toutes sauf Grandselve) par rapport à Pontigny (Berthier, 2000).

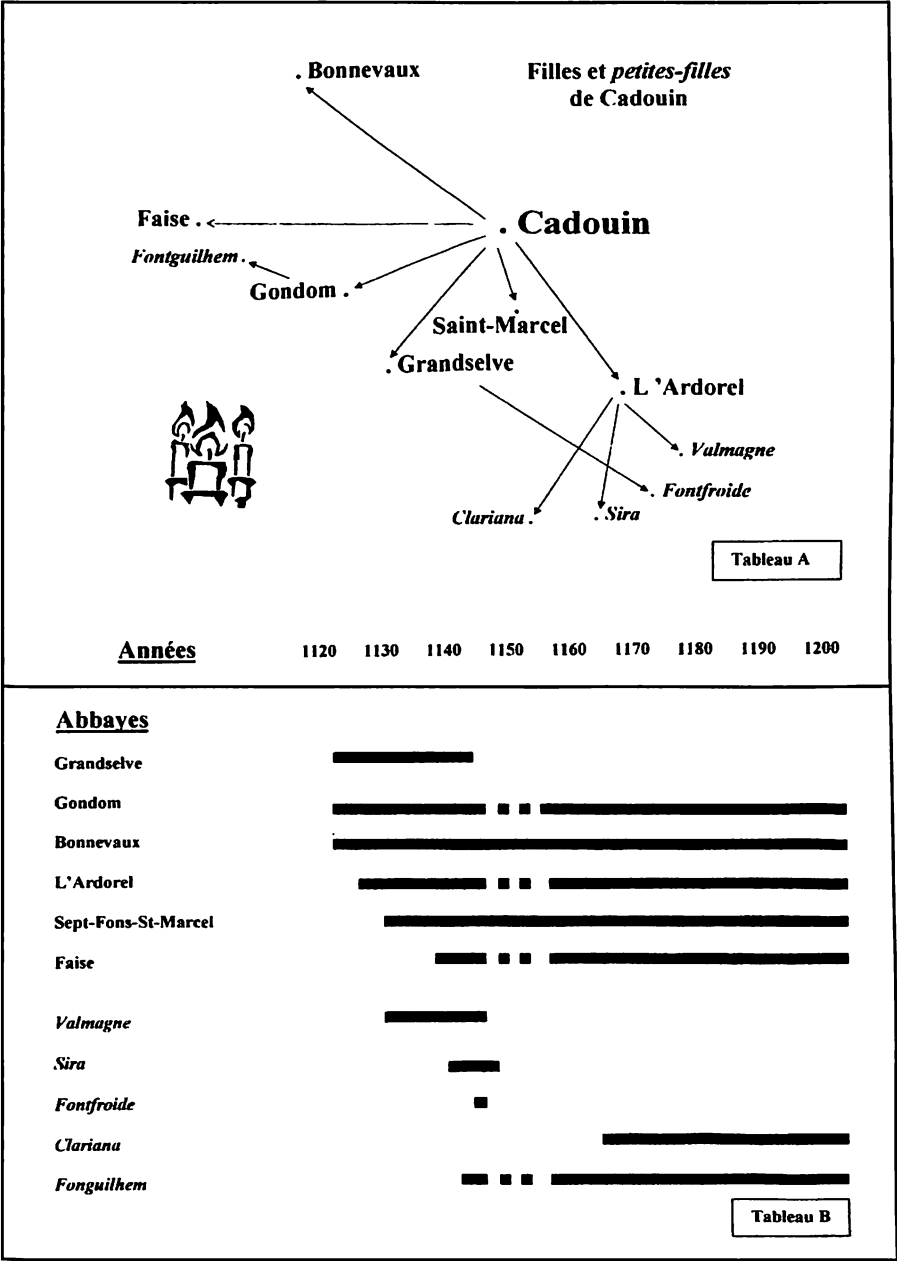


Planche 6 – *Abbayes-filles et petites-filles de Cadouin*. A : la généalogie de la famille cadunienne. B : les durées d’affiliation directe à Cadouin jusqu’à l’accord de 1201 (les filles sont indiquées en romain et les petites-filles en italique).

Parmi les petites-filles, une a disparu très vite (Sira), une deuxième a été très transformée (Fontguilhem), une troisième, transformée elle aussi, n'est plus que ruines (Clariana). Deux autres, Valmagne et Fontfroide (qui avaient quitté la famille cadunienne très vite), sont restées, en grande partie, dans leur état originel. Ces deux dernières sont ouvertes à la visite.

Pour éclairer et conclure ces quelques pages, nous avons essayé de traduire sur deux tableaux l'évolution généalogique de l'abbaye de Cadouin, dans l'espace et le temps, avec les abbayes-filles de Cadouin (en romain) et les filles de ces dernières (en italique).

Le tableau A (planche 6, haut) montre par des vecteurs les filiations de Cadouin avec ses filles (en romain) et les filles de ces dernières ou petites-filles (en italique). Après le voyage de Bernard de Clairvaux de 1145, Grandselve passe sous la tutelle directe de Clairvaux, du fait sans doute du désir d'indépendance des caduniens. Les affiliations des abbayes-filles à l'ordre cadunien s'interrompent provisoirement entre 1147 et 1154. Ce n'est pas une exception. C'est l'époque où l'on voit la discorde s'installer, entre, par exemple, les moines de chœur et les convers, les abbayes-filles et les abbayes-mères, et les entorses aux premiers statuts se multiplier (Barthélemy, 1990, p. 172).

Mais les abbayes-filles de Cadouin, provisoirement éloignées, font retour à Cadouin autour de 1150. Font exception : Grandselve (et sa filiale Fontfroide) qui rejoint Clairvaux définitivement en 1145, et Valmagne, fille de L'Ardorel, qui reste dans la filiation de Bonnevaux (Isère).

Sira, fille de L'Ardorel, disparaît très vite. Clariana est fondée par L'Ardorel après son retour sous Cadouin.

L'accord de 1201 confirme l'appartenance à Cadouin de ses filles (dans la filiation de Pontigny), ainsi que les particularités de la famille cadunienne dans l'ordre cistercien. Ce dernier continue à les considérer comme appartenant bien toujours à la lignée de Cadouin. C'est pour cela que les Chapitres généraux demanderont à Cadouin, à de multiples reprises, d'intervenir à leur propos.

Le tableau B (planche 6, bas) matérialise par des segments les durées d'affiliation directe à Cadouin de ses filles (en romain) et des filles de ces dernières ou petites-filles (en italique).

Le triste destin des abbayes-filles de Cadouin nous conforte dans l'idée que notre abbaye a eu beaucoup de chances de subsister, quasi intacte, jusqu'à nos jours.

B. et G. D.⁴⁰

40. U.M.R. 6569 du C.N.R.S. et Amis de Cadouin.

Bibliographie

- AMIS DE GRANDSELVE s.d. : *Grandselve, ancienne abbaye cistercienne*, dépliant trois volets.
- AUBERGER J.-B. 1992 : La législation cistercienne primitive et sa relecture claravaliennne, in : *Bernard de Clairvaux. Histoire, mentalités, spiritualité*, Paris, Le Cerf, p. 181-208.
- BARRIERE B. et al. 1998 : *Moines en Limousin. L'aventure cistercienne*, Presses universitaires de Limoges.
- BERMAN C. H. 2000 : Diversité et unanimité des cisterciens du XII^e siècle, in : *Unanimité et diversité cisterciennes*, actes du 4^e colloque du CERCOR, Université de Saint-Étienne, p.187-193.
- BERTHIER M. 1987 : Géraud de Salles, *B.S.H.A.P.*, t. CXIV, p. 33-50 (synthèse de sœur M.-O. Lenglet, 1978 : La biographie du bienheureux Géraud de Sales, *Cîteaux-Commentarii cistercienses*, XXIX, 1-2).
- BERTHIER M. 1988 : L'abbaye cistercienne de Cadouin, *Les Amis des monastères*, n° 75, p. 8-16 et 22-25.
- BERTHIER M. 1990 : L'abbaye cistercienne de Faise et l'ordre cistercien, *Les Amis des monastères*, n° 81, p. 8-13, avec deux tableaux généalogiques.
- BERTHIER M. 1990 : Saint Bernard en Aquitaine et en Périgord, *La Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, n° 28, 3 p.
- BERTHIER M. 1996 : L'Ardorel en Albigeois, *Les Amis des monastères*, n° 101, p. 18-23.
- BERTHIER M. 1998 : Cîteaux : neuf siècles d'histoire, *Les Amis des monastères*, n° 114, p. 8-18.
- BERTHIER M. 2000 : Remarques et corrections au présent texte, in *lit.*, 26 février 2000.
- BESOMBES A. 1997 : *Présence cistercienne de Gascogne en Languedoc*, Loubatières, Portet-sur-Garonne.
- B.S.H.A.P.* : *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (références in texte).
- CARLES A. 1875 : *Histoire du Saint Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ*, Paris, Poussielgue.
- DELLUC B. et G. 1983 : Le suaire de Cadouin : une toile brodée, *B.S.H.A.P.*, t. CX, p. 162-179.
- DELLUC B. et G., LAGRANGE J., SECRET J. 1990 : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, Le Bugue, P.L.B.
- DELLUC B. et G. 1995 : Il y a neuf cents ans : le suaire de Cadouin et la première croisade, *B.S.H.A.P.*, t. CXXII, p. 611-617.
- DELLUC B. et G. 1998 : L'archéologie cistercienne à Cadouin, *B.S.H.A.P.*, t. CXXV, p. 383-418.
- DELPIT M. 1870 : *Essai sur les anciens pèlerinages à Jérusalem*, Paris, Techener, et Périgueux, Bounet.

- DUBOIS J. 1993 : *Les Ordres monastiques*, Paris, Presses universitaires de France.
- DUBY G. 1979 : *Saint Bernard et l'art cistercien*, Paris, Flammarion.
- FERRAS V. 1977 : *Le monastère cistercien de L'Ardorel (Tarn)*, conférence, Sud-Tarn-Tribune, Castres.
- GARDA C. 1999 : L'abbaye de Bonnevaux, *Actes du 6^e colloque des Amis de Cadouin*.
- GARDELLES J. 1983 : L'abbaye cistercienne de Faise (Gironde), *Bulletin monumental*, 141-I, p. 7-19.
- GOBRY I. 1997 : *Les moines en occident. 5. Cîteaux*, François-Xavier de Guibert, Paris.
- GOURGUES A. de 1868 : *Le Saint Suaire*, Périgueux, Bounet (avec Delpit M. : *Les pèlerinages à Jérusalem*) (nombreuses pièces justificatives, dont les textes du *Gallia Christiana*).
- GRELOIS A. 1999 : L'insertion de Cadouin dans le monachisme du XII^e siècle, *Actes du 6^e colloque des Amis de Cadouin*.
- GRILLON L. 1955 : Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les statuts des Chapitres généraux de l'Ordre de Cîteaux, *B.S.H.A.P.*, t. LXXXII, p. 138-148 et 186-204.
- GRILLON L. 1990 : Le suaire de Cadouin à Toulouse. Les rapports avec l'abbaye de Saint-Sernin, *Actes du 3^e colloque des Amis de Cadouin*, p. 17-32.
- LENGLET M.-O. sœur 1985 : *L'Ordre de Cadouin*, extrait de sa communication au colloque 1985 du C.E.R.C.O.R., tapuscrit, p. 8-12, tabl. chronologique (communiqué par M. Berthier) (voir aussi à Berthier M. 1987).
- LOCATELLI R. 1992 : L'expansion de l'ordre cistercien, in : *Bernard de Clairvaux. Histoire, mentalités, spiritualité*, Paris, le Cerf, p. 103-140 (tableaux et courbes reprennent les chiffres de Berthier M. 1987 : Répertoire des abbayes cisterciennes, tapuscrit, Trémolat).
- LOCATELLI R. 1998 : L'expansion cistercienne en Europe, *Les Dossiers d'Archéologie*, n° 229, p. 20-27.
- LOCATELLI R. 2000 : Les cisterciens dans l'espace français, in : *Unanimité et diversité cisterciennes*, actes du 4^e colloque du CERCOR, Université de Saint-Étienne, p.51-85.
- MAUBOURGUET J. 1926a : *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370*, thèse de doctorat, imprimerie typographique A. Coueslant, Cahors. Liste des abbés p. 57, 180, 266 et 367. Pour les dates de fondation, l'auteur a utilisé le *Gallia Christiana* (voir sa note 13, p. 48).
- MAUBOURGUET J. 1926b : *Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, thèse complémentaire de doctorat, imprimerie typographique A. Coueslant, Cahors (voir aussi ses adjonctions in : *B.S.H.A.P.*, t. LXII, 1930, p. 146-158).
- MAUBOURGUET J. 1930 : *Sarlat et le Périgord méridional, II, 1370-1453, Histoire politique et religieuse*, Paris, Le Livre libre.

- MAUBOURGUET J. 1955 : *Sarlat et le Périgord méridional, III*, 1453-1547, Périgueux, S.H.A.P.
- MOUSNIER M. 1998 : La bastide de Grenade, *Les Dossiers d'Archéologie*, n° 234, p. 70-71.
- MOUSNIER M. 2000 : L'abbaye de Grandselve, *Actes du 6^e colloque des Amis de Cadouin*.
- PACAUT M. 19992 : *Les Moines blancs*, Paris, Fayard.
- PEUGNIEZ B. 1994 : *Routier des abbayes cisterciennes de France*, Strasbourg, Le Signe.
- PRESSOUYRE L. 1994 : *Le rêve cistercien*, Découvertes Gallimard (Religions).
- ROUX J. et al. 1998 : *Les Cisterciens*, Vic-en-Bigorre, M.S.M.
- SIGALA J. 1950 : *Cadouin en Périgord*, Bordeaux, Delmas.



Templiers périgordins

(du Périgord ou en Périgord)

par André GOINEAUD-BÉRARD

Lors de recherches sur les templiers en Périgord, j'ai pu dresser une liste de noms.

Cette liste renferme les renseignements relevés dans les pièces des procès, cartulaires, archives de la Dordogne, de Pau, de Toulouse (pour le Grand-Prieuré), de Clermont (pour les templiers nord-périgordins du diocèse de Limoges, emmenés à Clermont et entendus par l'évêque en 1309).

*Les **noms** : toutes les formes sont relevées et imprimées en capitales ; la forme francisée du nom est donnée, ainsi que celle latine chaque fois qu'elle est mentionnée dans les textes consultés.*

*Les **dates**, mentionnées entre crochets, sont les dates extrêmes où le templier apparaît dans les sources utilisées ; la plupart d'entre elles sont précédées de circa, car elles sont déduites de témoignages donnant l'estimation du nombre d'années passées depuis un fait ; de là, découlent des différences d'appréciation, donc de date ; les dates de naissance, éventuellement données, sont également calculées en fonction d'un âge cité par le témoin. La mention † (mort) figure ensuite lorsqu'un témoignage précise que le frère est mort au moment du procès.*

*La **qualité** et le **diocèse** du templier sont ensuite précisés chaque fois qu'on les connaît.*

Les références aux ouvrages cités dans la bibliographie sont données par le seul nom de leur auteur, suivi des numéros du tome et des pages, à l'exception de Michelet, abrégé M I ou M II et Roger Sève, Anne-Marie Chagny-Sève, abrégé RS.

Audeberti (Guillelmus)

Présent à Paris le 7 mai 1311, est entendu par la commission pontificale, appelé *Guillelmus Audiberti* (M II p. 198) ou *Guillelmus Audebon* (M II p. 199) *Guillelmus Audenbon serviens, Petragoricensis diocesis* (M II p. 202). Déposant en manteau ordinaire et sans barbe, dit qu'il a été absous et réconcilié par l'épiscopat de Saintes. Dit avoir été reçu en la chapelle du Temple de Siorac (*Syourac Xantonensis*).

Ayz (Raymondus) ou Aiz

Maître du Temple en Périgord en 1240, Du Bourg, *Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse*, p. 522 ; Bibl. nat. coll. Périgord, manuscrits 35 (fonds de Harlay, copie Lespine). Est nommé arbitre en 1246 avec Pierre évêque de Périgueux et Itier abbé d'Aubeterre d'un différend élevé entre Robert abbé de Saint-Cybar et Pierre de Chavanac seigneur d'Aubeterre et Pierre de Saint-Astier évêque de Périgueux. (Cart. de Saint-Cybar fol. 55).

Barre (P. de la)

Prêtre de l'Ordre en 1252, Du Bourg, p. 524, Id.

Barthe (Hélie de la)

Maître du Temple en Périgord en 1228. Cf. Du Bourg, p. 522.

Born (Guillaume de), (Guillelmus de Borno)

[c. 1289-1309] ; chevalier du diocèse de Limoges. Reçu c.1289 à Bellechassagne par Franco de Bort (RS, 274). Avouant le 4 juin 1309 devant l'évêque de Clermont. Reconnaît avoir pratiqué la sodomie.

Bramanson (fr. P. de)

Cellérier d'Andrivaux en 1228, Cf. Du Bourg, p 522.

Brughat (Guido)

[Reçu c. 1293-1311) sergent, à Reilhac, diocèse de Limoges, détenu à Limoges, cité en 1311, par Guy de Chastaneda comme présent à sa réception en 1296 au Temple de Paulhac en Limousin. Cf. M II 127 *Guidone Bruratz* ; Finke, II, 383 ; déposition Poitiers 1308 (RS 277).

Brughat (Guillaume)

(*Brugiaci, Guillelmus*), [c.1290-1311] sergent à Saint-Paul-la-Roche, diocèse de Limoges. Reçu c. 1290 à Paulhac par Pierre de Cadruvio, sergent, dioc. Limoges. Avouant en 1309 devant l'évêque de Clermont. Amené de Clermont à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 59 *Bremaz Guillelmus*), présent en mars à la lecture des articles (M I 98 *Brinat*) et au verger (M I 110 *Brinatz*), détenu à la maison de Clairvaux rue Saint-Martin (M I 160 *Brinatz*). Donné pour vivant en 1311 (M II 86 *Brivatz*). Peut-être est-ce lui que l'on retrouve dans le diocèse de Saintes en 1332 (Jean XXII, *lettres communes* n° 57671). (RS 277).

Chabans (Gérard de)

Chevalier de l'Isle entra dans l'ordre en 1286 avec son fils, Cf. Du Bourg, 524.

Chalistrat (Helias de)

presbyter curatus.

Élie de Chalistrat ou Calhistrac, prêtre de Reilhac, canton de Nontron, du diocèse de Limoges est arrêté en 1307 et interné à Limoges, dépose devant le pape à Poitiers, puis est amené à Paris en février 1310 (M I 75 *Hellas de Chalistrat presbyter curatus ecclesie de Relhatus Lemovicensis*). Est au verger le 28 mars, derrière le palais de Mgr l'évêque pour entendre lecture du questionnaire (M I 111). Détenu en l'abbaye Sainte-Geneviève avec 19 autres frères, le 1^{er} avril lors de l'interrogatoire des commissaires (M I 154, *Helias de Chalhistrac presbiter*).

Chastenet (Wilhelm de Chastenet)

Chapelain, commandeur de Chantegéline [1252-1253], Cf. Du Bourg.

Chaussade (Ysard de, Ysardus de Chaussada)

Appelé aussi *ysardus Petragoricense* [1291-1301] peut-être vivant en 1311 ; sergent, commandeur du Soulet en 1301. Est cité comme étant présent en 1291 à la maison du Temple de Folhas (Le Fouilloux, Charente) à la réception de Hugo de Jansac, (M II 234 *Ysarno de Petragoricinio serviente*) ; Léonard, 100 ; (RS 292).

Druilhe (Gérard) [1296-1297]

Commandeur d'Andrivaux, Cf. Du Bourg, 528.

Fretive (Guillaume de)

"Guillelmum de Fretive Petragoricensis diocesis". Cité par Elie Raynaudi, précepteur de Dognon, comme présent au Temple de Siturat dans le diocèse de Saintes dans les années 1300 et qui serait toujours vivant. (M II p. 22).

Gourgues (Geoffroy de Gourgues de Lanquais, de Veyre)

N'est pas templier, mais est cité ici, pour avoir à faire avec les templiers : en 1285, il est secrétaire de Philippe IV le Bel.

Guonavilla (Gaufridus)

Appelé aussi : Bonavilla ou Gonavilla. (Reçu c. 1279-1314) ; Chev. ; commandeur d'Aquitaine et du Poitou ; condamné en 1314 à la prison perpétuelle. Cf. M I 88 (déposition 1310), 120, 514, 604, II 93, 185, 202, 214, 398 (déposition 1307) ; Finke, II, 326 (déposition Chinon, 1308) ; Schottmüller, II, 79, 81, 100, 201 ; nombreuses références dans le tome I ; Léonard, 97 ; RS, 284.

Lavergne (Gérard ou Géraud), “*Lavernha Géraldus*”,

[c.1275-1305] † ; sergent, commandeur de Sergeac (1275-1295), de Saint-Paul-la-Roche (1290-1297) Cf. Trudon des Ormes, des Andrivaux, et maître en Périgord (1297-1305), Cf. Du Bourg, M II 20, Finke, II ; Léonard, 99 ; RS 286. Est présent en 1292 à la réception au Temple de Votone d'Angoulême, de frère Petrus Theobaldi commandeur de Château-Bernard diocèse de Saintes (M II 20, *Gerardo la Veruha serviente, tunc preceptore petragoricensi, defuncto* ; et de frère Geraldus Augnihaco (précepteur de Nanatensis) au Temple de Vertone dans le diocèse d'Angoulême dans les années 1290 (M II 84), et de celle de Arnaud Breion de Goerta du diocèse d'Angoulême au Temple de Banes vers 1297 (*presentibus fratribus Gerardo de la Verhna*). M II p. 190. Hugo de Jensaac dit qu'il est présent à sa réception au Temple de Folhos (Le Fouilloux, Charente) vers 1291, M II 236 (*Geraldo la Vernha preceptore de Petragoricinio, defunctis 1305*). Appelé Gérard la “Pique” ? précepteur périgordin, (*Gerardo la Veruha servante, tunc preceptore Petragoricensi, defuncto*) cité par Pierre Théobald, précepteur de Château-Bernard dans le diocèse de Saintes, disant qu'il assistait il y a vingt ans (1291) à sa réception dans l'Ordre (M II p. 19, 20).

Mareuil (Raimond de Mareuil de Villebois de Bourdeille, “*Marolio Raymondus de*”)

[c. 1285-c. 1298] † chev. ; il est cité comme commandeur de Vouthon et Villegats (Charente) c. 1285, (Léonard, 103) où il effectue deux réceptions (M II 20, 84). Il est commandeur du Poitou en 1291 (M II 84), commandeur d'Auvergne en 1288 (Prutz, 367, n°33, puis en 1292 et 1294-1295 (Léonard, 166), enfin c. 1298, date où il aurait ordonné à Bernard de Villars lors de son accession à la prêtrise, d'omettre au cours de la messe les paroles de la consécration. (RS, 288). Il est également cité par A. de Froidefond de Boulazac (*Armorial du Périgord* t.1).

Mayravent (Guillus) *petragoricensis*

Cité dans la liste des 70 templiers enfermés dans les tours de Domme (Bibl. nat. manuscrits, coll. Périgord, 35 fonds de Harlay, n° 329, copie Lespine). Présent à Paris au Temple, le 10 février 1310 il est dans la chambre épiscopale pour entendre les commissaires demander si, il veut défendre l'Ordre, il répond oui (M I 64). Le 28 mars il est parmi les 550 templiers défenseurs de l'Ordre, dans le verger derrière le palais épiscopal, pour entendre les commissaires donner lecture en latin du questionnaire de la commission d'enquête (M I 108).

Périgord, (comte Armand ou Hermant de Talleyrand Périgord)*

[1232- † 17/20 octobre 1247]. Précepteur du Temple en Sicile et en Calabre, il succède à Pierre de Montaigu en 1232 comme grand maître du Temple, le grand cartulaire de Nicosie le signale dès le mois d'août 1232 dans l'acte de restitution de Baruth à Jean d'Ibelin par Richard Filangieri.

Le 4 octobre de la même année à Chypre, il arbitre entre le clergé et les barons de l'île, au sujet de dîmes dues par ces derniers.

Le 25 juillet 1233, près d'Acre, une concorde est signée par les deux maîtres, Armand de Périgord, maître de la maison du Temple, et Guérin, maître de la maison de l'Hôpital, concernant les eaux et les moulins d'Acre.

En août 1244 des tribus tartares de Karismeniens, en fuite devant les Mongols entrent à Jérusalem en même temps que des pèlerins qui sont massacrés et le Saint-Sépulcre saccagé. Les templiers et les hospitaliers réconciliés devant le danger se regroupent et se trouvent en face des mameluks de l'Égypte et des Karismeniens commandés par Beybars cet ancien esclave promu émir, qui va devenir sultan d'Égypte et vainqueur de Proche Orient. La bataille s'engage le 17 octobre 1244. "Ils firent de beaux coups et de grandes prouesses... mais comment vaincre une telle multitude quand les ennemis valides et toujours renouvelés se ruaient sur nous... nous succombâmes et leur laissâmes le champ, et la victoire qui leur fut sanglante et coûteuse" écrira un hospitalier (*recueil des Hist. des Croisades, Occid.*, t.II).

Armand de Périgord blessé est fait prisonnier et meurt peu après dans sa prison du Caire. C'est le désastre de Forbie, avec la perte de 312 chevaliers du Temple, 200 hospitaliers et 324 turcoples templiers.

Périgueux (Itier de)

fr., chevalier du Temple d'Andrivaux en 1252 (cf. Du Bourg, 524).

Queule (Pierre de Queille)

"*Petri de Quevle*" templier (?) enfermé dans la petite tour de Domme, en 1307. Sans doute un membre important de l'ordre pour être enfermé seul. Son nom est gravé sous le manteau de la cheminée, avec indication de la date 1307 (MCCC en raclé suivi de sept bâtons). Ces graffitis ont été relevés par le chanoine P.M. Tonnellier et publiés dans *Archéologia*, n°32, 1970, (pages 25-32).

Raynaudi (Helias ou Hugone Raynaudi)

petragoricensis.

Elie ou Hugo Raynaudi, précepteur du domaine templier de Dognon dans le diocèse de Saintes (*Helias Raynaudi petragoricensis*,

* Notre bibliothèque possède un manuscrit de Marthe Marsac intitulé "Armand de Périgord, un grand maître du Temple". Le *Bulletin* pourrait publier cet important travail. NDLR.

preceptor domus templi de Dongno diocesis Xantonensis). Est présent à Paris le 8 mars 1311 pour déposer devant la commission pontificale (M II p. 6), il est entendu le 9 mars (M II p. 21, 22, 23). Il se présente (en tenue ordinaire barbe rasée) : Frère Elie Raynaudi du Périgord, précepteur de "Dompnho" dans le diocèse de Saintes, âge 50 ans environ, reçu dans la chapelle du Temple de Deffend (*Deffes Xantonensis diocesis*) vers 1287, par Amblard de Vienne précepteur d'Aquitaine, en présence de Pierre Limousin précepteur de "Deffes" et de Pierre de Périgord évêque de Périgueux.

Roque (Sicard de la)

[1252] précepteur (commandeur) d'Andrivaux, (Cf. Du Bourg, 528).

Saint-Chamand (Eudes de Saint-Chamand du Pesclier de Pazayac, Mont-Mège, dit aussi Eudes de Saint-Amand)

[1171-1180].

Peut-être le plus grand des maîtres du Temple, vicomte et châtelain de Jérusalem, avant de devenir le septième maître de l'Ordre le 3 avril 1171, il a été successivement maréchal puis sénéchal dans le royaume franc de Terre sainte. Il consacre tout son magistère à marquer plus nettement l'indépendance de l'ordre vis-à-vis du pouvoir royal. Guillaume de Tyr, dont on connaît l'hostilité marquée à l'égard des Templiers, dit de lui qu'il est un "homme ayant le souffle de la fureur en ses narines, ne craignant pas Dieu et ne respectant personne" ! Il a même interdit au roi Amaury de Jérusalem de pénétrer dans les commanderies de l'ordre et en 1178 il fait répondre à Baudoin IV qui s'oppose à la construction d'une forteresse au gué de Jacob : "que les traités du roi de Jérusalem ne concernent pas l'ordre du Temple". La construction du château achevée, Saladin s'en empare, il fait égorger la moitié des défenseurs et emmène le reste en captivité dont Eudes de Saint-Amand à qui on propose d'être libéré contre une rançon, il se contente de répondre : "Un templier doit vaincre ou mourir, et ne peut offrir comme rançon que son couteau et sa ceinture". L'Obituaire des templiers de Reims donne la date de sa mort dans les geôles turques, le VII des ides d'octobre, soit le 19 octobre 1180. (*Armorial du Périgord*, A. Froidefond de Boulazac, *Les templiers ces inconnus*, Laurent Daillez).

Saint-Joire (Consolin de)

[1307-1311]

Chevalier du diocèse de Cahors, (frater *Consolinus de Sancto Jorio miles, Carturicensis diocesis*) amené à Paris et introduit le 2 mai 1310, au palais épiscopal pour y être entendu avec un groupe de Templiers qui arrive de Périgueux. Il décide de vouloir défendre l'ordre qui était

“bon et loyal”. Il rétracte hautement les aveux qu’il a fait devant l’évêque de Périgueux Audoin de Neuville, car en plein hiver, on l’avait dépouillé de sa tunique et de son capuchon, réduit au pain et à l’eau, et exposé au froid. 18 autres frères tiennent le même langage : soumis aux tortures et à la faim, ils avaient reconnu des erreurs qu’ils rétractent. Sont-ils parmi les 54 héros morts en martyrs à la porte de Paris, “vers le moulin Saint-Antoine” où la vue du bûcher ne les fait pas fléchir. Un envoyé du roi proclame que grâce sera accordée, liberté rendue à ceux qui ne s’obstineront pas dans leur attitude. Ils résistent à cette ultime tentative de corruption, aux prières, aux larmes aussi des parents que l’on a dépêchés auprès d’eux, en même temps que l’émissaire de Philippe ; et invoquant Dieu, la Vierge et les saints (*invocabant Deum ac beatam virginem et alios Sanctos*), ils entonnent à pleine voix l’hymne de la mort devant une foule muette de stupeur. Chose qui confond : la commission pontificale a l’inhumanité ou le cynisme de siéger le jour même de l’exécution des templiers, dans l’odeur qui traîne sur Paris de leur chair brûlée... (*processus contra Templariis. L’ordre des templiers*, Jean Charpentier, M I 229, *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple*, Raynouard).

Salle (Bertrand de la)

[1205-1208] signalé comme maître du Temple dans la baillie de Toulouse, (*Histoire du Grand-prieuré de Toulouse*, A. Du Bourg).

Salle (Eymeric de la Salle, de Born, de Bosredon etc.)

Maître du Temple de Sainte-Eulalie en 1195. (A. Du Bourg, op. cit.)

Savinhac (Bertrando)

militibus.

Bertrand de Savignac (appelé aussi Vassignac) chevalier, cité par Bernard Charnerii précepteur de Saint-Pourcain, dans sa déclaration le 1^{er} avril 1311 à la commission pontificale, comme présent à la réception de frères à Tortose Outre-Mer vers 1285. (M II p. 144) ; également par Guillaume de Vernège chevalier limousin à sa réception au Temple de Foresta en Limousin vers 1296 (M II 179 *Bertrando de Vassinhac milite*), et qui enfermé, réussit à s’enfuir (M II 180 *qui morabatur in dicta domo de Bilda de Petragoricinio, aufugit de carcere*).

Tayac (Bernard de)

[1298-1299] Commandeur de Sergeac (Cf Du Bourg, 526).

Terrassone (P. de)

Petragoricensis.

Cité en 1309 dans la liste des 70 détenus dans les tours de Domme,

(Bibl. nat., manuscrits, coll. Périgord, 35, fonds de Harlay, n° 329, copie Lespine). Il est à Paris le 13 février 1310 arrivant de Saint-Denis où il était détenu avec un groupe de templiers arrivant d'Aquitaine (M I p. 69 *Terrasone*) et le 28 mars 1310 parmi les 550 templiers réunis dans le verger du palais épiscopal pour entendre les 127 questions devant être posées par les commissaires de la commission pontificale (M I p. 106).

Traulega (Guillaume de)

[1228] précepteur (commandeur) d'Andrivaux (Cf. Du Bourg, 528).

Valle Gelosa (ou Celosa) (Johannes de)

petragoricensis.

Peut-être de Vélignes ? (*Vallée froide*) cité dans la liste des 70 prisonniers détenus dans les tours de Domme (Bibl. nat., manuscrits coll. Périgord, 35 fonds de Harlay, n° 329, copie Lespine). Prêtre, présent à Paris le 17 février 1310 et interrogé avec trois autres frères arrivant de diocèses occitans (*diocesi Auxitana*) il accepte de défendre l'ordre (*dixit et respondit quod volebat dictum ordinem defendere...*) (M I p. 73). Le 28 mars il est dans le verger du palais de l'évêque, parmi les 550 templiers résolus à défendre l'ordre. Les commissaires donnent lecture du questionnaire, en latin et demandent : Voulez-vous que nous traduisions en français ?

Les templiers : le latin nous suffit ! Pas besoins de traduire de telles turpitudes, vulgaires et fausses. (*quibus lectis integraliter et perfecte, volerunt et precéperunt iidem domini commissarii quod vulgariter omnia lecta exponerentur eisdem ; sed responsum fuit per dictos fratres quod contenti erant de lectura facta in latino, et quod non curabant quod tante turpidunes quas asserabant omnino esse falsas et non nominandas vulgariter exponerentur eisdem.*). (M I p. 99 à 105).

Ventadour (André de)

Chevalier, diocèse de Limoges.

Cité par Hugues de Faure chevalier, lors de sa déposition le 12 mai 1311, comme l'ayant vu vers 1301 dans la chapelle de Bellechassagne en Corrèze, lors de sa réception, il ajoute qu'il fut captif par les Sarrasins à Tortose (M II 222, *vidit recipi fratrem Andream de Venthodoro militem quondam de Lemovicinio, captum apud Tortosis per Saracenos*).

Villaribus (Bernardus de Villaribus)

Bernard de Villars, (arr. de Nontron), [Né c. 1271-1311] prêtre diocèse de Limoges. Reçu c. 1293 (M II 122) ou c. 1294, à Paulhac par Géraud de Sauzet.

Commandeur de La Roche-Saint-Paul (Saint-Paul-la-Roche) en 1307

(Trudon des Ormes). Avouant en 1309 devant l'évêque de Clermont. Dépose le 29 mars 1311 devant la commission pontificale (M II 121 *frater Bertrandus de Villaribus preceptor de Rupe Sancti Pauli petragoricensis* 122-125 *de diocesi Lemovicensi oriundus, quadragenarius*), et "toujours barbu, selon l'usage de l'Ordre, le samedi avant les Rameaux (11 avril)" (Raymond Oursel, *Le procès des templiers*, traduit Paris 1955) ; (RS 298-299).

Villaribus (Gérardus de)

miles.

Gérard de Villars chevalier (c.1299-1307) ; de Villars, arr. de Nontron, Commandeur de Lempzours en 1299, commandeur de la Marche en 1303, commandeur du Périgord en 1305 et commandeur de France, visiteur des provinces d'Occident, s'enfuit en 1307. M I et II nombreuses références ; Finke, II, 74, 315, 339 ; Schottmüller, I 58, 509, 603, II 39, 200, 207, 212 ; Léonard, 19 et 115 ; RS 299.

Villaribus (Guillelmus de)

frater.

Guillaume de Villars faisant partie des 18 templiers amenés de Périgueux à Paris, est détenu en la chapelle Saint-Éloi. Lors de la visite des commissaires le 2 mai 1310, il confirme ce qu'a dit Consolin de Saint-Joire, qu'ils ont été maltraités et affamés, et qu'il rétracte lui aussi les aveux faits devant l'évêque de Périgueux. Il déclare ne pas vouloir défendre l'Ordre, car étant un vieillard alité, M I 230 *qui dixit quod paratus erat dicere veritatem, quando peteretur ab eo ; aliter non vult dictum ordinem defendere, quia senex homo est, prout dixit.*

Villaribus (Petrus de)

miles.

Pierre de Villars, chevalier précepteur de Poitiers, cité par Guillaume Audubon, dans sa déclaration aux commissaires de la commission pontificale à Paris le 8 mai 1310.

Pour les 70 templiers enfermés à Domme, dont 3 Périgordins cités plus haut, la liste de Harlay a dû être établie en 1311 ou plus tard, car il est fait mention de leur venue à Paris de différents diocèses (Cahors, Périgueux, Clermont, Poitiers, Angoulême, Bourges, Toulouse et Carcassonne) pour déposition devant la commission pontificale.

Templiers emprisonnés à Domme, amenés de Paris en 1311, après déposition devant la commission pontificale

Cette liste est celle des 70 templiers qui auraient été détenus à Domme, telle que citée dans le manuscrit fonds Harlay n° 49 déposé au XVIII^e siècle à la Bibliothèque royale, maintenant la Bibliothèque nationale, où on peut consulter dans le département des manuscrits occidentaux, le fond Harlay n° 329, copie Lespine, fond Périgord 35. L'orthographe de certains noms est parfois difficile à déchiffrer nous avons adopté celle retenue par Michelet. Nous avons rajouté en retrait après le nom, des notices biographiques relevées dans les pièces du procès citées par Michelet, *Le procès des templiers*, t. I et t. II Paris 1841-1851 réédition du C.T.H.S., Paris 1987, annoté (M I ou M II) et Roger Sève et Anne-Marie Chagny-Sève, *Le procès des templiers d'Anvergne 1309-1311*, Editions du C.T.H.S. 1986, annoté (RS); et Georges Lizerand *Le dossier de l'affaire des templiers*, Paris, 1923.

1. Maloparte (Poncius de) Aniciencis.

(Pons de) du Mont-Anis, Puy en Velay. Amené à Paris pour défendre l'Ordre et entendu dans une chambre contiguë à l'aula épiscopale le 6 février 1310 (M I 57, 58, *Poncius de Mallo passu, Aniciencis diocesis*). Il est également présent parmi les 550 templiers le 28 mars 1310 au verger derrière le palais épiscopal pour entendre les questions lues en latin (un commissaire demande s'ils veulent qu'on les traduise en français, les frères répondent que la lecture en latin leur suffit : "Nous n'avons pas à entendre de telles turpitudes ! Tout est faux et vulgaire").

2. Sornayo (Guillus de) milespiel.

Chevalier du diocèse d'Orléans amené à Paris de Château-Martin du diocèse de Meaux (*Meldensis diocesis*) reçu dans l'aula épiscopale avec 13 autres templiers venant de divers diocèses (M I 73 *Guillelmus de Sornayo miles Pictavensis*), présent au verger le 28 mars 1310. Il est détenu le 3 avril dans la maison Blavot, près de la porte Saint-Antoine où les visitent les tabellions de la commission pontificale (M I 135). Le 13 avril ils remettent aux commissaires une cédula de protestation.

3. Cardalhaco (Guillus de) convenant.

Etranger, du Temple de Rome, arrivant de Toulouse avec quatre frères, présent au verger le 28 mars 1310 (M I 74, 105 *Guillelmus*

Cardalhac). Entendu le 22 mai par les commissaires, en habit civil, barbe rasée, dit avoir trente cinq ans et avoir été reçu au Temple de Bendra il y a treize ans par frère Senebrun de Prani (M II 256).

4. Vasconis (Bertrandus) Rulthen.

Du diocèse de Rodez, présent au verger le 28 mars 1310 (M I 105 *Bertrandus Vasconis Ruthenensis*).

5. Sornalha (Guillus), Claromontis.

Du diocèse de Clermont ? Michelet le cite comme chevalier de Poitiers (M I 73, *Guillelmus de Sornayo miles Pictavensis*) le 16 février 1310 amené de Saint-Denis dans l'aula épiscopale.

Est au verger le 28 mars pour entendre le questionnaire (M I 104), comparait le 13 avril 1310 devant les commissaires avec onze frères, dans la maison Blavot, près de la porte Saint-Antoine (M I 139, 149, 150).

6. Bencha (Raymondus Guilli de) convenant.

Etranger, (Benchavenha ou Bencivenni de *Templi Urbis Romana*) reçu au Temple de Rome en 1282, présent au verger le 28 mars 1310 (M I 105 *Guillelmi de Bencha*), (RS 273).

7. Caiarco (Guillus de) miles Caluceen.

Guillelmus de Caiarco, chevalier du diocèse de Cahors, arrivant de Toulouse avec six frères, introduit dans l'aula épiscopale le 17 février 1310 (M I 75 *Guillelmus de Cararco miles Caturcensis*), présent au verger le 28 mars (M I 105, *Guillelmus de Caiarco*).

8. Sparos (Ademarus de) miles convenant.

Chevalier étranger arrivant d'un diocèse Auxitan (Périgueux ?) avec trois autres frères dont le prêtre Jean de Valle Gelosa perigordin ; est reçu dans la chapelle le 17 février 1310 (M I 73 *Ademarus de Sparros miles Tarvensis diocesis*), au verger le 28 mars (M I 105).

9. Gladio (Raymondus de) Caluceen.

Prêtre du diocèse de Cahors, arrivant d'un diocèse Auxitan (Périgueux ou Cahors ?) avec trois autres frères dont le prêtre Jean de Valle Gelosa, périgordin, reçu dans la chapelle de l'évêché le 17 février 1310, il dit qu'il veut bien défendre l'Ordre (M I 73), présent au verger le 28 mars (M I 105 *Raymondus Glodio*).

10. Vallo Gelosa (Johannes de) Petragoricense.

Prêtre du diocèse de Périgueux, arrivant d'un diocèse Auxitan (Périgueux ou Cahors ?) avec trois autres frères, reçu dans la chapelle de l'évêché le 17 février 1310, veut bien défendre l'Ordre (M I 73), présent au verger le 28 mars (M I 105), détenu en l'hôtel du comte de Savoie avec 19 autres frères, où ils reçoivent les commissaires (M I 118). Un chevalier (Raymond Guillaume de Bonca) répond aux commissaires : "Il nous est impossible de rien décider pour le

moment, séparés que nous sommes des autres templiers défenseurs de l'Ordre. Si l'on nous réunissait ensemble en un même lieu, ceux surtout de langue d'oc, nous pourrions délibérer avec assez d'efficiency pour répondre à plein à Nosseigneurs les Commissaires ; aussi demandons nous cette réunion." (traduction Oursel p. 77).

11. Radulphi (Guillus) Ruthenensis diocesis.

Du diocèse de Rodez, arrivant de Toulouse est reçu à l'hôtel de l'évêque de Beauvais le 17 février 1310, avec cinq autres frères qui déclarent vouloir défendre l'Ordre (M I 74 *Guillelmus Radulphi Tholosane*). Présent au verger le 28 mars (M I 105 *Guillelmus Radulphi Ruthenensis*). Détenu dans l'hôtel du comte de Savoie avec 17 autres frères (M I 118).

12. Vatan (P. de) Bituricensis diocesis.

Petrus de Vatan du diocèse de Bourges, Il est dans le verger de l'évêché le 28 mars 1310 (M I 105) et dans l'hôtel de l'abbé de Tiron le 4 avril avec sept autres templiers. Ils remettent une cédula à la commission, elle donne quelque idée sur les conditions de détention. Ils se plaignent d'être mis deux par deux "en noire fosse, obscure toutes les nuits". Ils ajoutent : "*Item, nos vos faisons asavir que les gages de XII deniers que nos avons ne nos souffissent mie ; car nos convient paier nos lis, III denier per jour chacun liz, loage de cuisine, napes, touales pour teules et autres choses, II sol, VI denier la semange. Item, pour nos fergier et desferger, puis que nos sommes devant les auditors, II sol. Item, pour laver dras et robes, lignes, chacun XV jours XVIII denier, idem pour bûche et candole, chacun jor III denier. Item, passer et repasser ledis freres, XVI denier, de asiles de Nostre Dame de l'autre part de l'iau.*" (pour traverser la Seine de l'île de la Cité à la rive droite). Ils sont incarcérés à leurs frais ! (M I 150 : Bordonove, 264).

13. Aymardi (Guillus) Bituricensis diocesis.

Guillelmus Aymardi (ou Aynardi) Guillaume Aynard, du diocèse de Bourges. Présent au verger le 28 mars 1310 (M I 105). Reçu en 1303 ou 1304 à Celles par Guy Dauphin, chevalier du diocèse de Clermont (M I 237, 418 *Guillelmum Aynardi servientem*).

14. Crobaldi (Stephanus) bituricensis diocesis.

Étienne Crobaldi ou Trobaldi du diocèse de Bourges, est dans la cour de la chapelle de l'évêché le 14 février 1310 (M I 70 *Stephanus Trobati Biterensis*), présent au verger le 28 mars à la lecture des articles. Le 1^{er} avril il est parmi les 47 templiers détenus dans la maison de Richard des Dépouilles, rue du Temple (M I 131, *Richardus de Spoliis in vico Templi Parisius*).

15. Terrassonne (P. de) Petragoricense.

Pierre de Terrasson du diocèse de Périgueux, venant du *sénéchalia* de Carcassonne, avec 22 frères, (dont Jean de la Cassagne, commandeur de la Nougarède qui sera brûlé à son retour à Carcassonne, le 20 juin 1311) il est reçu le 14 février 1310, dans l'aula épiscopale. Il dit qu'il veut bien défendre l'Ordre (M I 69, P. de Terrasone *Petragoricensis*), présent au verger le 28 mars à la lecture des articles (M I 106, P. de Terrassone). Est cité par Bertrand Guasc de Rodez comme étant présent à Sidon lors de sa réception (M II 259, *Petrus Tarassone de lingua occitana, serviens*).

16. Riperia (Stephanus de) mile Bituricien.

Etienne de Riperia, chevalier du diocèse de Bourges, venant de Bourges, est reçu le 27 mars 1310 avec 31 frères dans la cour contiguë à la chapelle épiscopale. Ils déclarent qu'ils veulent bien défendre l'Ordre (M I 98, 99). Présent au verger le lendemain. Détenu le 2 avril avec 27 frères dans la maison de Jean Roussel, près de l'église Saint-Jean-en-Grève (M I 138).

17. Fuxo (Guillus de) mile appanien.

Guillaume de Foix (Fuxo) chevalier du dioc. de Pamiers, venant de Carcassonne (M I 69) est dans l'aula épiscopale le 14 février 1310 et au verger le 28 mars (M I 107, *Guillelmus de Fuxo miles Appamiensis*). Détenu dans la maison de Richard des Dépouilles rue du Temple, avec 16 autres frères (M I 130 *Guillelmus de Fugo miles*). Le 3 avril le frère Jean de Montréal lit une longue cédula en langue occitane et dit aux commissaires qu'ils ne veulent pas défendre l'Ordre à présent. Comparait à nouveau le 7 avril dans la chapelle du palais épiscopal avec 8 frères représentants quelques 500 templiers, tous portent la barbe, le crane rasé, la séance est présidée par Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, ancien garde des sceaux, Pierre de Bologne lit une longue cédula de défense de l'Ordre. (M I 165).

18. Colongne (Petrus de la Colongha)* miles claromontis

Sur cette famille d'Auvergne qu'on trouve sous le nom de Colonge ou Cologne, voir Bouillet, II 239. [c.1294-1310] ; chev. dioc. Clermont. Reçu c. 1294 à Montferrand par Pierre de Madic commandeur d'Auvergne. Niant en 1309, amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 59, *la Colongna*), présent en mars à la lecture des articles (M I 96) et au verger (M I 107, *la Colongne*), détenu à l'abbaye Sainte-Geneviève (M I 124, 155), (RS 281).

19. Vendaco (Audinus de) miles Claromontensis diocesis.

De Vendat, Allier, arr. Gannat, cant. Escurolles ; Bouillet, VII, 60-61. [Avant 1307-1311] ; Audin de Vendat, chevalier, dioc. Clermont.

Reçu à la Ronzière par Humbert Blanc commandeur d'Auvergne vers 1306. Niant en 1309, les articles lui sont traduits. Amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 59, *Vendaco*), présent en mars à la lecture des articles M I 96, *Oddo de Vendach*) et au verger (M I 107), détenu à l'abbaye de Sainte-Geneviève (M I 124), (RS 298).

20. Mayravent (Guillus) Petragoricense.

Guillaume de Mayravent, templier du diocèse de Périgueux, conduit dans l'aula de la chapelle épiscopale le 10 février 1310 (M I 64) est au verger le 28 mars (M I 108 *Guillelmus Mayravent Petragoricensis*).

21. Calmonte (Hugo de) Ruthenensis.

Chevalier du diocèse de Rodez, au verger le 28 mars 1310 pour entendre les questions posées par la commission pontificale. (M I 108). Dépose le 16 janvier 1311, il dit qu'il fut reçu il y a 16 ans par frère Poncium de Broet percepteur de Toulouse, il dit aussi qu'il fut entendu par l'évêque de Paris et absous et réconcilié par lui (M I 402).

22. Sicardus (Alberti) Tholosa.

Sicardus Albert, du diocèse de Toulouse, présent au verger le 28 mars 1310 (M I 108, *Sicardus Alberti tholosane*), détenu au Temple de Paris le 31 mars (M I 114 *Chicardus Alberti*).

23. Telheto (Petrus de) Lemovicen.

Prêtre du diocèse de Limoges, venant de Cahors, dans la chapelle du palais épiscopal avec cinq autres frères, disent qu'ils veulent défendre l'Ordre (M I 82 *P. de Telheto presbyter lemovicensis*) Présent au verger le 2 Mars 1310 (M I 108).

24. Castanherio (Petrus de) Algenensis.

Templier d'Agen venant de Cahors, introduit le 23 février 1310 dans l'aula contiguë au palais épiscopal avec cinq autres frères, veulent bien défendre l'Ordre (M I 82). Présent au verger le 28 mars (M I 108), détenu au Temple le 31 mars (M I 114 *P de Castanhier*).

25 Bort (Reynaldus de) mile lemovicencis diocesis. Bort-les-Orgues.

Corrèze, arr. d'Ussel. [*Né C. 1256-1311*]; chev. dioc. Limoges.

Reçu c. 1279 ou 1276 (M II 151) à Bellechassagne par Francon de Bort son oncle (M II 152). Peut-être sous-commandeur c. 1298 de Jussy-le-Chaudrier (Cher), (M I 418, *Bordis*), Commandeur de Puy-de-Noix en 1307. Dit avoir assisté c. 1279 à Tortose (en Syrie aujourd'hui Tartous) à la réception de Bertrand de Sartiges et raconte qu'un assaut des Sarrasins empêcha que soient prescrites les pratiques douteuses (M II 153). Niant en 1309 à Clermont, amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 59, prénommé Bernard), présent en mars à la lecture des articles (M I 96, Ranaud) et

au verger (M I 109), détenu à l'abbaye Sainte-Geneviève (M I 124). Dépose le 2 avril 1311 devant la commission pontificale ; il n'est pas encore absous ni réconcilié et reconnaît alors le crachat sur la croix ; il déclare cependant à la fin de sa déposition qu'il est prêt à défendre l'Ordre. (M II 151-154 *frater Renardus de Bort miles, preceptor domus Templi de Podio Nucis Lemovicensis diocesis*), (RS 275).

26. Chambones (Guillus de, ou Guillelmus de) mile lemovicem.

Ce chevalier est connu sous le nom de Guillaume de Chambonnet ; dans l'édition de Michelet, on trouve les formes Chambonen, Cambonent, Chambolent, Chambonnet (t. I), Chambonent, Charbonen (t. II) ; les formes Chambonnet ou voisines sont en nombre égal. Un certain nombre de ces formes proviennent sans doute d'erreurs des rédacteurs du procès-verbal ou des copistes de Michelet. La bonne forme est "Chamborent". La famille de Chamborent est une des plus anciennes de la Marche (Ambroise Tardieu, *Grand dictionnaire de la Haute Marche*, Herment, 1894, col. 70, 259). [c. 1276-1310] ; Chev., dioc. Limoges.

Reçu en 1276 à Paulhac par Francon de Bort.

Commandeur de Blaudeix, 1304-1307 (M II 87 ; Léonard 168).

Est allé Outremer. Niant en 1309. Amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 59), présent en mars à la lecture des articles (M I 96) et au verger (M I 109), détenu à l'abbaye Sainte-Geneviève (M I 124). Il est l'un des quatre procureurs choisis par les templiers pour assurer leur défense, et, à ce titre apparaît à plusieurs reprises en avril et mai 1311, pour transmettre diverses cédules (M 126 à 232) et accompagner les notaires dans les visites des lieux de détention (M I 154 à 163). Il prend part à la protestation le 10 mai 1309 contre la tenue du concile de Sens et à l'appel de la sentence (M I 275 et 281). Le 17 décembre 1310, à la reprise des travaux de la commission pontificale, en l'absence de deux des procureurs, il se désiste de cette charge (RS 278-279). Libéré, il passe en Allemagne, où l'ordre teutonique le reçoit dans son sein (Tardieu, 49).

27. Fabri (Johannes) Lemovicensis.

Donat puis sergent dioc. de Limoges, âgé de 34 ans environ, [reçu c. 1302-1311], reçu dans la chapelle de Combarelle par Pierre de Quadrivio. Déposition le 25 février 1311, (Michelet I 601, 614) (RS 283).

28. Luqueto (Johannes) Claramontensis.

Templier du diocèse de Clermont, est signalé au verger le 28 mars 1310, pour entendre le questionnaire (M I 109). Détenu avec 27 autres frères dans la maison de Jean Roussel près de l'église Saint-Jean-en-Grève, visité par les notaires le 2 avril 1310 (M I 138).

29. Gandoti (Ger.) Claramontensis.

(Gaudeti Geraldus) (c. 1294-1310] ; dioc. de Clermont. Présent à Paris (amené de Bourges) en février 1310 pour défendre l'Ordre. (M I 98 *Gerardus Gandoti*), au verger le 28 mars (M I 109 *Ger. Gandeti*), détenu avec 27 frères dans la maison de Jean Roussel près de l'église Saint-Jean-en-Grève. Entendu par les notaires le 2 avril (M I 138 *Girardus Gandoti*) ; (RS 284).

30. Gas (Johannes de) Bituricensis dioc.

Du diocèse de Bourges, au verger le 28 mars 1310 (M I 109), détenu dans la maison de Jean Roussel avec 27 frères, le 2 avril (M I 138 *Johannes le Cast*).

31. Vigerii (Robertus) Claromontis.

Sergent du diocèse de Clermont [Né c.1251-1311] ; reçu c. 1276 au Temple de Montferrand. Amené de Bourges avec 15 autres frères, est dans l'aula épiscopale le 13 mars 1310 (M I 89) et au verger le 2 avril (M I 109), détenu dans la maison de Jean Roussel avec 27 autres frères (M I 138). Dépose devant la commission pontificale le 8 février 1311, dit qu'il a été réconcilié et absous par l'évêché de Paris. (M I 511, 512), (RS 298).

32. Buffaneto (Johannes de) Claramontensis.

Bufevent, ou de Buffavent, sergent, dioc. Clermont. Arrivant de Bourges est dans l'aula le 13 mars 1310 (M I 89 *Johannes de Bussavent Nivernensis*), au verger le 28 mars (M I 109 *Buffavento Claramontensis*), détenu dans la maison de Jean Roussel parmi 28 frères (M I 138 *Bussavento*). Dépose devant la commission pontificale le 6 février 1311, en habit civil (M I 459 *Ruffemont*), dit qu'il a été reçu au Temple de Champallement dans le Nivernais (M I 509, 511) ; (RS 277).

33. Losa (Restif) Bituricensis Dioc.,

Stephanus (Etienne) de Losa, du diocèse de Bourges.

Au verger le 28 mars 1310 (M I 109), détenu dans la maison de Jean Roussel le 2 avril (M I 138). Cité par le chevalier Guy Delphini comme étant berger à Jussy-le-Chaudrier (Cher) en 1298 (M I 418 *Stephanus de la Losa bergerio*).

34. Prami (Aymo de) Lemovicen.

Aymeric de Prami du diocèse de Limoges. Présent au verger le 28 mars 1310 (M I 109) ; est à la maison du Temple de Paulhac, (Creuse) en 1303 (M I 617 *Aymerico de Primi*).

35. Brinaly (Guillus) Lemovicen.

Guillaume Brinat du diocèse de Limoges. Amené à Paris, est présent le 14 mars 1310 dans l'aula épiscopale à la présentation des articles (M I 98 *Guillelmus Brinat*) ; et au verger le 28 mars (M I 110 *Brina*).

Il est entendu par les commissaires avec dix autres frères le 10 avril, dans la maison de Clairvaux, rue Saint-Martin (M I 160 *Brinatz*).

36. Levernegia (Petrus) Lemovicen.

Pierre de Vernège [c. 1304-1310] sergent, dioc. Limoges.

Reçu c. 1304 à Lamais (dioc. de Bourges) par Ymbert de Comborn, chev., dioc. Limoges. niant en 1309 à Clermont. Amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 59, *Vernogia*), présent en mars à la lecture des articles (M I 98, *Pons Vernegia*) et au verger (M I 110), détenu dans la maison de Clairvaux, rue Saint-Martin (M I 160), (RS 298).

37. Porta (Gutluf de) Lemovicensis Dioc.

Sans doute Gilbertus de Laporta, [c. 1289-1310] ; sergent, dioc. Limoges. Reçu c. 1289 au Temple de Mons par Francon de Bort. Avouant en 1309 à Clermont. Amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 59 *Gibertus la Porta*), présent en mars à la lecture des articles (M I 98, *Gumbertus de Porta*) et au verger (M T 110), détenu dans la maison de Clairvaux rue Saint-Martin (M I 160, *Gubertus*) ; (RS 286).

38. Garda (Restif de) pbr. Clar.

Etienne Lajarousse, prêtre, dioc. Clermont ; curé d'Ydes. Reçu c. 1292 (c. 1299 d'après un témoin, M II 255, *Jarossa*) à La Pougé par Pierre Madic. Niant en 1309 à Clermont, les articles lui sont traduits. Amené à Paris en février 1310 (M I 59) pour défendre l'Ordre, il figure sous le nom de *Gardia*, *Garda*, nom de la localité du Cantal dont il est originaire. Présent en mars à la lecture des articles (M I 98, *Jaurenen*) et au verger (M I 110), détenu dans la maison de Clairvaux, rue Saint-Martin (M I 160) (RS 285).

39. Brolio (P. de) Juglem ?

Petrus de Brolio, Pierre du Breuil

Sergent, dioc. Clermont. [C. 1279-1311]. Reçu c. 1279 à La Marche par Raymond de Boysso. Commandeur de Chaynat c. 1303 (M I 418 *Petro Broliil preceptore de templi de Chamat*, Léonard, 172). Niant en 1309 à Clermont. Amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 59), présent en mars à la lecture des articles (M I 98) et au verger (M I 110), détenu dans la maison de Clairvaux rue Saint-Martin (M I 160), donné pour vivant en 1311 par Etienne de Cellerio (M II 243-244) ; peut-être est-ce lui que l'on retrouve dans le diocèse de Limoges en 1317 (Jean XXII, *Lettres communes*, n° 3985), (RS 277).

40. Spinas (Guillo de) Spinaphaejufi ?

Guillelmus d'Espinasse, Guillaume d'Espinasse, originaire du Cantal. [c. 1301-1310] ; sergent dioc. Clermont. Reçu à La Bastide par

Humbert Blanc. Avouant en 1309. Amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 59, de *Sprimassa*) et au verger (M I 110), détenu dans la maison de Clairvaux rue Saint-Martin (M I 160). Incertitude sur son sort en 1311 (M I 418), (RS 283).

41. Rossi (Guill.).

Rossi (Guillaume) [c.1305-1310] ; sergent du dioc. de Clermont. Reçu c. 1305 à Saint-Pourcain par Hugues de Pairaud, visiteur de l'Ordre. Niant en 1309 à Clermont, amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 59), présent à la lecture des articles (M I 98) et au verger (M I 110, *Rassi*), détenu à la maison de Clairvaux rue Saint-Martin, avec dix autres frères (M I 160, *Rossini*).

42. Montinhiao (Petrus de) Pierre de Montagnac.

[c. 1293-1311] ; sergent, dioc. Clermont. Reçu c. 1293 à la Marche par Géraud de Brive, commandeur du lieu. Niant en 1309. Amené à Paris en 1310 pour défendre l'Ordre (M I 58, *Nantuhaco*), présent en mars au verger (M I 110, *Montinhiao*), détenu dans la maison de Richard de Spolis, rue du Temple (M I 131 *Monturhac*). Donné pour vivant en 1311 (M II 134). Peut-être est-ce lui que l'on retrouve dans le diocèse de Saint-Flour (Jean XXII, *lettres communes*, n° 64087) ; (RS 290).

43. Amblardi (Bertrandus) Clar.

[c. 1285-† 1311] Sergent, dioc. de Clermont. Il est donné pour présent à Tortose c. 1285, (M II 144).

Reçu avant 1287 à *Jussandi* (Outremer) par Hugues de Montredon.

Niant en 1309, les articles lui sont traduits. Amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 58), présent en mars au verger (M I 110), détenu dans la maison de Richard de Spolis, rue du Temple (M I 131). Est déclaré mort le 1^{er} avril 1311 par Hugues Charnerii précepteur de Saint-Pourcain (M II 144) ; (RS 271).

44. Guanhol ou Gantiel (Bonitus) Clar. dioc.

Guanhol (Bonnet) [1301-1310].

Sergent, dioc. de Clermont, il est dit de Brioude (Haute-Loire).

Reçu c. 1301 à la maison du Temple de la Rauzeyra (La Ronzière, P. de D.) par Humbert Blanc.

Niant en 1309, Amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 58 cité deux fois : Bonet *Sansauholi et Cassagnoli*).

Présent au verger en mars (M I 110, *Ganhel*) détenu dans la maison du Temple de Richard de Spolis (M I 131, *Bernart Gaanhe*) ; (RS 284).

45. Orco ou Orto (Joseph de) Clar. dioc.

Jean de Orto ou Orco, venant de Clermont, à Paris le 7 février 1310 dans l'aula pour entendre la lecture des articles (M I 58, Orto), au

verger le 28 mars (M I 110 de Orco). Détenu dans la maison de Richard de Spollis (des Dépouilles) rue du Temple, avec quarante-six frères (M I 131, de Orto).

46. Rosseria (Joseph de) Clar. dioc.

Jean de Rosseria du diocèse de Clermont, amené à Paris, au verger le 28 mars 1310 (M I 110).

47. Charnerii (Bernardus) Clar. dioc.

[c.1282-1311] ; sergent dioc. Clermont. reçu c. 1282 à Celles (Cantal) par Guillaume Charnier. Commandeur de Montferrand (Léonard, 171) ; (Tardieu, 285). Niant en 1309. Amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre, détenu dans la maison de Richard de Spolis , rue du Temple (M I 140, *Charverii*). Donné pour vivant en 1311 (M II 130) ; (RS 279).

48. Gentil (Johannes de) Lemov.

Jean de Gentil, de la maison du Temple de Combarelle dans le diocèse de Limoges (M II 150). Amené à Paris, présent au verger le 28 mars 1310 (M I 110, *Gentils*). Détenu dans la maison de Richard de Spoliis (M I 131).

49. Bellafaya (Johannes de) Lemov.

[c. 1289-1310] sergent du dioc. Limoges.

Reçu avant 1289 à la maison du Temple de Bosmoreau (Creuse).

Niant en 1309, les articles lui sont traduits. Amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 58, *Bellafage*) présent au verger en mars (M I 110, *Bellafaga*), détenu dans la maison de Richard de Spolis, rue du Temple (M I 131) ; fait partie du groupe de frères qui présente une cédula de défense le 3 avril (M I 140), (RS 273).

50. Lafont (Lambertus) Lemovicencis dioc.

[c.1291-1310] (Jaubertus) Jaubert Lafont, sergent, dioc. Limoges, reçu c. 1291 *in domo de Podio de No*, (Puy de Noix) par Francon de Bort. Niant en 1309 à Clermont, amené à Paris en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 58, *Gilbertus Lafon*), présent en mars au verger (M I 110, *Lambertus*), détenu dans la maison de Richard de Spolis, rue du Temple (M I 131, *Ambertus La Font*), (RS 285).

51. Menso Seveno (ou Sereno) (Oliverius) Lemovicencis dioc.

Olivier de *Manso Sereno*, sergent amené du diocèse de Bourges, où il fut capturé au Temple de Bilda (M II 180). Est à Paris pour défendre l'Ordre, dans l'aula le 27 mars 1310 (M I 99) et au verger le 28 (M II 111, *Sereno*). Détenu dans l'hôtel du prieur de Cornay avec 20 autres templiers.

52. Sancto Ilario (Oliverius) pbr. Lemovicencis dioc.

Prêtre du diocèse de Limoges. A Paris dans l'aula le 27 mars 1310 (M I 99 *Clemens de Sancto Ilario Lemovicensis*), au verger le 28 mars

(M I 111 *Clemens de Sancto Hilario presbyter Lemovicensis*), détenu dans la maison du prieur de Cornay avec 20 frères (M I 125, *Clemens de Sanco Hilario*) cité par Bernard de Villars à son procès, qui le visite en 1292, il le nomme Johannes de Sancto Ilario (Saint-Hilaire Bonneval, Haute-Vienne), fut commandeur de Paulhac. (M I 234, II 122) ; Prutz, 367 ; Léonard, 169 ; Leclerc, 494 ; RS, 295.

53. Bocon ou Boton (Guillus) Claromontis dioc.

Botonis (Guillelmus) [Reçu après 1288-1310] sergent, dioc. Clermont, présent à Paris (amené de Bourges) en février 1310 pour défendre l'Ordre (M I 99, 111, 125, 348 ; RS 276).

54. Laporta (Bernardus) Lemovicencis dioc.

Bernard La Porte, du diocèse de Limoges, amené de Bourges, est à Paris le 27 mars 1310 (M I 99 *Bernardus la Porta Lemovicensis*), au verger le 28 mars (M I 111), dépose devant les commissaires le mercredi 1^{er} avril, est détenu dans la maison du prieur de Cornay avec 20 autres frères.

55. Fontanelo (Joshef de) Biturencis dioc.

Joseph de Fontenay du diocèse de Bourges, d'où il vient, est dans l'aula du domaine de l'évêché, le 27 mars 1310 (M I 99 *Johannes de Fontaneyo Bituricensis*), au verger le 28 (M I 111 *Fontaneto*), détenu à l'hôtel du prieur de Cornay, le 1^{er} avril (M I 125).

56. Calabrini (Guillus) Lemovicencis dioc.

Guillaume Calabrini du diocèse de Limoges, est à Paris le 27 mars 1310 dans l'aula épiscopale (M I 99 *Guillelmus Calabri*), présent au verger le 28 (M I 111 *Guillelmus Calabrini*), détenu dans la maison du prieur de Cornay avec 20 autres frères (M I 125 *Calabrin*).

57. Calabrini (Gaudefrigus) Lemovicencis.

Godefroy Calabrini du diocèse de Limoges, venant de Bourges, est dans l'aula du palais épiscopal le 27 mars 1310, où lecture leur est faite des lettres apostoliques prescrivant l'enquête et des 127 questions devant être posées par les commissaires (M I 98 *Guaufredus Galabrii lemovicensis*) présent au verger le 28 (M I 111 *Guaufredus Calabrini*). Détenu dans l'hôtel du prieur de Cornay (M I 125 *Guaufredus Calabrin*).

58. Cella (Helias de) Lemov. dioc.

Elie de Cella du diocèse de Limoges, venant de Bourges, est dans l'aula épiscopale le 27 mars 1310 (M I 98) et au verger le lendemain (M I 111), détenu dans l'hôtel du prieur de Cornay (M I 125).

59. Lator (Aymericus) Lemov. dioc.

Venant de Bourges, dans l'aula le 27 mars 1310 (M I 99), au verger le lendemain (M I 111), détenu à l'hôtel du prieur de Cornay (M I 125).

60. Lombiaco (Iterius de) mile Lemov. dioc.

Itier de Lombiaco ou Lombihacho, chevalier limousin, venant de Poitiers ou il est amené avec 71 templiers, pour être présenté au pape qui veut interroger lui-même ceux qui ont avoué “les turpitudes de l’Ordre, soit par lacheté, soit par crainte de la torture” (Bordonove, *La tragédie des templiers*). Le 28 mars 1310 il est au verger derrière le palais épiscopal, avec 549 autres templiers pour entendre les 127 questions qui seront posées à chacun (M I 111).

61. Aymeries (Helias) Lemov. dioc.

Aymeri Élie, du nord Périgord (Reilhac) du diocèse de Limoges venant de Poitiers, où il était détenu après avoir été interrogé par le pape (M II 227 *fratribus Helia Aymerici, detento in Pictavia*). Il est à Paris le 17 février 1310 dans l’aula épiscopale (M I 75 *Helias Aymerici Lemovicensis*), au verger le 28 mars (M I 111) ; détenu en l’abbaye de Sainte-Geneviève avec 17 autres frères. Lors de la visite des commissaires le 1^{er} avril, Élie Aymeri remet au nom de tous une “Prière des templiers en prison”. Il demande au greffier d’excuser son mauvais latin (M I 119, 120, 154) (Oursel 78) ; Georges Bordonove écrit à ce sujet : “Ce document est assurément le plus beau plaidoyer que l’on puisse écrire en faveur du Temple”.

62. Vigerien (Guillus) Engolismensis dioc.

Guillaume Vigerie, du diocèse d’Angoulême ; présent à Paris (amené de Poitiers) le 17 février 1310, à l’aula épiscopale (M I 75 *Guillelmus Vigerii Engolismensis*), au verger le 28 mars (M I 111). Détenu à l’abbaye Sainte-Geneviève parmi 20 templiers qui sont visités le 1^{er} avril par les commissaires (M I 119, 155).

63. Chalifrat (Helias de) pbr. Lemov. dioc.

Élie de Chalifrat, prêtre de l’église de Reilhac en Périgord, du diocèse de Limoges, amené de Poitiers à Paris le 17 février 1310 pour défendre l’Ordre (M I 75 *Helias de Chalhistrat presbyter curatus ecclesie de Relhatus Lemovicensis*) ; présent au verger le 28 mars (M I 111), détenu à l’abbaye Sainte-Geneviève avec 19 autres frères (dont Élie Aymeri), visité le 1^{er} avril 1310 par les commissaires (M I 119 *Calhistrac*, 154 *Chalhistrac*).

64. Lanceloti (Guilly) Lemov. dioc.

Guillaume Lanceloti du diocèse de Limoges, amené à Paris pour défendre l’Ordre. Présent au verger le 28 mars 1310 (M I 111).

65. Boeti (Aymericus) Engol. dioc.

Aimeri Boéti, du diocèse d’Angoulême, amené de Poitiers à Paris pour défendre l’Ordre, est dans la chapelle de l’évêché le 17 mars 1310 (M I 75), et au verger le 28 (M I 119), détenu dans l’abbaye Sainte-Geneviève (M I 119 *Broeti*, 155).

66. Mont (Fletis de la) Lemov. dioc.

Etienne de la Mont du diocèse de Limoges, venant de Poitiers à Paris, au verger le 28 mars 1310 (M I 111 *Stephanus de le Mont Lemovicensis*).

67. Gorson (Guido de) Lemov. dioc.

Guy de Gorso, limousin, amené de Poitiers à Paris, en la chapelle de l'évêché le 17 mars 1310, dit qu'il veut bien défendre l'Ordre (M I 76, *frater Guido de Gorso lemovicensis diocesis, dixit quod libenter defenderet, si posset, sed non habet de quo, et relinquit defensioni magistris*).

68. Blison (Johannes de) Biturencis dioc.

Jean de Blisson du diocèse de Bourges, amené à Paris est au verger le 28 mars 1310 (M I 111 *Johannes Blison Bituricensis*), détenu à l'abbaye Sainte-Geneviève avec 17 autres frères, où ils ont la visite des commissaires le 1^{er} avril 1310 (M I 155 *Johannes de Blisson*).

69. Quintini (Fletis) Pictavensis dioc.

Étienne Quintini du diocèse de Poitiers, amené de cette ville est dans l'aula du palais épiscopal le 17 mars 1310 (M I 77 *Fratres Stephanus Quintini Pictavensis*), au verger le 28 (M I 111), détenu à l'abbaye Sainte-Geneviève le 1^{er} avril 1310.

70. Vassinhac (Raymondus) Lemovicensis diocesis.

Raymond Vassignac (ou Bassignac, ou Versinacho) chevalier du diocèse de Limoges, amené à Paris, est dans l'aula derrière le palais épiscopal le samedi 28 mars 1310 pour entendre lecture des 127 questions qui sont posées par les commissaires (M I 101 *fratrem Raynaldum de Vossinhaco militem Lemovicensis diocesis*), il est désigné par des frères "illettrés et simples" pour les représenter. Il dit qu'il veut bien défendre l'Ordre (M I 102 *Raynudus de Vassinhaco*), il est au verger le 28 mars (M I 112 *Raymondus Vassinhaco*), et dans la chapelle contigue à l'aula épiscopale le mardi 31 mars, il est en habit civil, barbe rasée. On assure chez les templiers qu'il a été détenu, par les gens du roi, dans un cachot et qu'il se constituait défenseur de l'Ordre.

Le frère Raymond : "Mais non ! Je suis honnêtement détenu selon mon gré ; on pourvoit à mes besoins."

Les commissaires : "Entendez vous défendre l'Ordre ?"

Le frère Raymond : "Mais non ! Je n'aurais pas quitté l'habit de l'Ordre, si j'avais voulu le défendre".

Le 5 mai 1310 il dépose devant les commissaires dans la chapelle Saint-Éloi, il déclare avoir 60 ans environ, fut reçu en 1286 (M I 233 *Raymondus de Vassiniacho*), il fut commandeur de Brive (Schottmüller I, 323, 342, 730 ; Léonard, 167 ; Oursel, 73 ; RS, 273, *Bassinac*).

Note : Un certain nombre de templiers sont dits du Limousin, mais certains viennent du nord-Périgord, qui dépendait de l'évêché de Limoges, en particulier des commanderies de Saint-Paul-la-Roche, Reilhac, Vaunac, Lempzours, Angoisse, Puymartin. Arrêtés et amenés à Limoges, ils sont entendus en 1309 à Clermont puis à Paris en 1310 et 1311.

A.G.-B.

BIBLIOGRAPHIE

- Albon (marquis d'), *Cartulaire général de l'ordre du Temple*, Paris, 1913-1922, 2 vol.
- Bordonove (Georges), *Les templiers*, Paris, 1963.
- Bordonove (Georges), *La tragédie des templiers*, Editions Pygmalion/Watelet, Paris, 1993.
- Boutaric (Edgar), *Notices et extraits des manuscrits de la B.N.*, Paris, 1862.
- Dubourg (Antoine), *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse*, 1883, Laffitte Reprints, Marseille 1978.
- Dupuy (Pierre), *L'etat de l'église du Périgord*, Paris, 1624.
- Dupuy (Pierre), *Histoire du procès des templiers*, Paris 1654.
- Dupuy (Pierre), *Histoire de la condamnation des templiers*, édition de 1751.
- Froidefond de Boulazac (Alfred de), *Armorial de la noblesse du Périgord*, Périgueux, 1891.
- Genouillac (Gourdon de), *Dictionnaire des ordres de chevalerie*, Paris, 1892.
- Leonard (Emile-G.), *Introduction au cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317) constitué par le marquis d'Albon*, Paris, 1930.
- Lespine (abbé Pierre de), *Abbayes du diocèse de Périgueux*, Bibl. nat. manuscrits fonds Périgord.
- Lizerand (Georges), *Le dossier de l'affaire des templiers*, Paris, Les Belles lettres, 1923.
- Michelet (Jules), *Le procès des templiers*, 2 vol., C.T.H.S., Paris, 1987, réédition des volumes publiés en 1841 et 1851.
- Mollat (Guillaume), "Dispersion définitive des templiers après leur suppression", dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, Paris, 1952.
- Oursel (Raymond), *Le procès des templiers, traduit, présenté et annoté*, Denoël, 1955.

- Prutz (Hans), *Entwicklung und Untergang des Tempelherrenordens*, Berlin, 1888.
 Rastoul, *Pièces du procès des templiers*, Paris, 1905.
 Raynouard (Just-Marie), *Monuments relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple*, Paris, 1813.
 Schottmuller (Konrad), *Der Untergang des Tempelordens mit uskundlichen und kritischen Beiträgen*, Berlin, 1887.
 Sève (Roger) et Chagny-Sève (Anne-Marie), *Le procès des templiers d'Auvergne (1309-1311)*, C.T.H.S., Paris, 1986.
 Tardieu (Ambroise), *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, Moulins, 1884, Rééd. Laffitte.
 Trudon des Ormes (Amédée), *Liste des maisons et de quelques dignitaires de l'ordre du Temple en Syrie, en Chypre et en France, d'après les pièces du procès*, Paris, 1900.

Archives nationales, sources manuscrites :

- Dossiers J. 413 à 416 : Documents sur les templiers.
 Dossier 3 AS 32 : Statuts de l'ordre du Temple.
 Dossier 3 AS 35 : Liste des membres de l'Ordre.

Bibliothèque nationale :

- Manuscrit latin 11796 : Procès-verbal des audiences de la commission pontificale.
 Manuscrit Fonds Harlay n° 49 : Interrogation de tous les templiers de France, fait à Paris en 1310-1311.
 Manuscrit "fond of de Harlay" n° 329 : Liste des soixante-dix templiers enfermés à Domme en Périgord en 1311.
 Collection Périgord n° 33, 35 (copie Lespine). Textes divers concernant les établissements religieux, templiers et hospitaliers.

Archives de la Dordogne.

- Documents divers sur les ordres religieux : Série H.
 Fonds communal Périgueux (4 E 90, depuis 1240).

Archives de la Haute-Garonne :

- antérieures à 1790, série H.

- *Bulletins de la S.H.A.P.* : de nombreux articles sur les sites templiers.
- *Archéologia*, n° 27, mars-avril 1969, "Les templiers" ; n° 28, mai-juin 1969, "A Dôme en Périgord, le message des Prisonniers".
- *Historia spécial*, n° 385 bis et n° 53, mai-juin 1998.
- *Gallia Christiana*, t.I, II.
- *Bulletins de la Société Archéologique et historique du Limousin*.
- *Revue d'histoire de l'Église de France*.

L'habitat et l'espace cultivé au cœur de la forêt Barade

par Bernard FOURNIOUX

Deux censiers de la fin du Moyen Age, l'un rédigé au milieu du XIV^e siècle sous l'impulsion du comte de Périgord¹, l'autre établi en 1265 sur l'initiative de son vassal *Guillems de Relhac donzeus de Granhol*, mettent en lumière l'occupation du sol et le peuplement d'une zone géographique jusqu'ici peu explorée². Ces documents écrits nous livrent l'identité d'un grand nombre de lieux habités placés aux confins des châtelainies de Montignac, Auberoche, Reilhac et Vergt³. Il nous a paru utile d'en restituer ici le contenu sous la forme d'un index toponomastique que nous avons étoffé à l'aide de données complémentaires puisées dans des actes plus tardifs (acensements du XV^e siècle, titres de propriétés). La nomenclature que nous avons dressée se révèle digne d'intérêt à plus d'un titre : tout d'abord, les noms de lieux qui la composent sont ignorés dans leur majeure partie du *Dictionnaire topographique de la Dordogne* élaboré au XIX^e siècle par Alexis de Gourgues. Elle peut servir, ensuite, de point d'appui préalable à une reconnaissance archéologique du paysage. Elle autorise, enfin, dans les formes anciennes qu'elle propose, les interprétations étymologiques les plus fiables. On n'ignore

1. A.D. Pyrénées-Atlantiques, E 633.

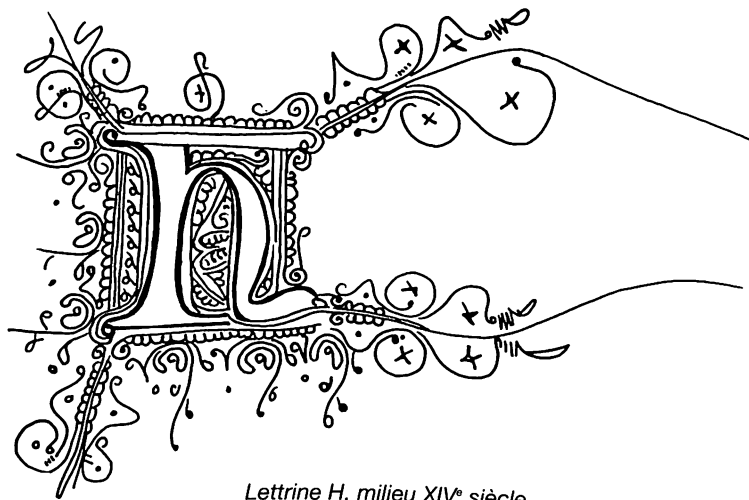
2. A.D. Dordogne, 23 J 50. Voir également, A.D. Dordogne, 12 J 9 (XIII^e-XIV^e siècles), censier des seigneurs de Relhac.

3. Cf. carte dans *B SHAP*, 1988, p. 87.

point, en effet, combien il peut s'avérer hasardeux d'aborder l'étude des noms de lieux en s'appuyant uniquement sur les formes récentes (XIX^e-XX^e siècles), tant l'orthographe a suivi l'évolution phonétique et s'est trouvée exposée au fil des siècles à des altérations irréversibles qui en ont parfois dénaturé le sens.

Les rédacteurs de nos censiers ont utilisé plusieurs termes pour désigner l'habitat rural et les espaces mis en culture. Le vocabulaire employé renvoie de toute évidence à différents types de structures agricoles plus ou moins vastes que l'on ne saurait cependant définir avec précision. Il s'agit d'unités d'exploitation dénommées *mas*, *bordaria*, *tenencia*, *el fach* ou encore *luoc*. A titre indicatif, les mas et borderies de la châtellenie de Montignac représentent en 1382, 1401, avec la *parochia* le cadre économique essentiel de la vie paysanne et abritent jusqu'à une douzaine de tenanciers. Ces mas et borderies attestés dès 1265 dans nos censiers sont devenus ultérieurement, pour certains d'entre eux, des *repayres* ou des *chasteaux*. On citera pour exemple le mas del Chaslar où fut édifié par les Calvimont aux XV^e-XVI^e siècles le château du Cheylar, la *bordaria de Lacosta* aujourd'hui La Côte et La Grelerie où l'on peut remarquer la présence de deux chartreuses du XVIII^e siècle et le *mas de Monferir* (Montferrier) où fut érigé au XVIII^e siècle une gentilhommière.

Les mas recensés en 1265 fournissent le plus gros contingent des ensembles agricoles alors en place (64 au total), tandis que les tenures appelées *tenensa*, *tenencia*, *tenementum* sont moins représentées (25 au total), de même que les borderies (17 au total) et certaines exploitations non explicitées au nombre de quinze. On enregistre en outre une *senhoria* désignée deux siècles plus tard *maynament*, un *fach* et trois terres.



Lettrine H, milieu XIV^e siècle
(extraite du censier du comte de Périgord).

Cette implantation humaine semble avoir payé un lourd tribut à la désertion si l'on compare la distribution de l'habitat actuel à celle du XIII^e siècle.

Dans le cas de l'habitat disparu, nous avons tenté sa localisation en procédant par déduction à partir de ses confronts subsistant dans la toponymie actuelle.

Toutes les mentions de lieux ont été retranscrites dans le respect de leur graphie médiévale. Nous les avons accompagnées de leur dénomination d'origine, de leurs repères chronologiques et de leur appartenance à un cadre administratif religieux ou laïque (*parochia*, *castellania*).

Pour des raisons de commodité, nous avons fait suivre tout extrait de document de ses références d'archives et avons adopté les abréviations suivantes : ADD, Archives départementales de la Dordogne ; ADPA, Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques ; BN, Bibliothèque nationale, fonds Périgord ; ADG, Archives départementales de la Gironde ; ADML, Archives départementales du Maine-et-Loire ; ADHV, Archives départementales de la Haute-Vienne ; carte B, carte Belleyme.

*

Index nominum

Auriol,

- mas, attesté en 1298 et en 1310 (ADD 12 J 9)
- paroisse de Saint-Geyrac
- Confronte avec la Taleyrandie et la Faye de Born.
- Lieu-dit aujourd'hui disparu.

Ayqualia,

- bordaria del, paroisse de Milhac, châtellenie d'Auberoche, vicomté de Limoges, 1318 (ADD 2 E 1822/21)
- chemin conduisant du reppayrium de Solnihac vers le maynement de Leygalie et del Nogier, 1495 (ADD 2 E 1828/101-3).
- Leygalie, c^{nc} Milhac-d'Auberoche.

Badolhenc,

- mansum, attesté en 1399 (ADD 12 J 339)
- paroisse Sen Geyrac
- Confronte avec la fontaine Dragolena et la Bertrandia
- Badoulie, c^{nc} Saint-Geyrac.

Balhargiam,

- 1265 (ADD 23 J 50)
- Balhargia, bordarie de la, 1489
- Confronte avec Leyssiaute et Born.
- Baillargie, c^{nc} Milhac-d'Auberoche.

Bancutz,

- senhoria del, 1265 ; Bancut, maynamentum du, 1460 (ADD 12 J 50)
Bancut, c^{ne} Bars.

Bardau,

- tenance de la Mothe, 1473, paroisse de La Douze (ADD 12 J 9)

Bastit (le),

- le repaire del Bastit dans la paroisse de Bars, châtellenie de Thenon, ses appartenances, cens et rentes, taille et acapte détenus dans les paroisses de Bars, Auriac, Azerat, Saint-Orse sont donnés à Guillaume Lacropta domicellus par son père Gérald Lacropta miles pour cause de mariage avec Marguerite Lacropta, 1337 (ADD 1 Mi 259, f^o20) ; Guillaume Lacropte damoiseau de Thenon, 1337 (ADD 1 Mi 259, f^o27)
- Marie de Bruzac du Bastit fille d'Hugues de Bruzac et de Marie de La Crompte de Thenon épouse de Guillaume Arramond de Bonneguise, 1377 (ADD 1 Mi 257, f^o176)
- Marie Lacropte héritière porte en dot à son époux Hugues de Bruzac damoiseau habitant Thenon le Bastit, elle est veuve en 1395 (ADD 1 Mi 259 f^o27)
- Arnaud, frère de Marie de Bruzac, époux de Marie de Lacropte fille de Pierre de Lacropte damoiseau d'Ajat (d'Abzac), 1395 (ADD 1 Mi 257 f^o176)
- Helyas Lacropta de Absaco, 1317, participe à l'ost du vicomte de Limoges entré dans Saint-Yrieix (ADHV 1 Mi 63/B3)
- contrat de mariage de Marguerite fille de Pierre Lacropte domicellus d'Abzac (Ajat), 1337 (ADD 1 Mi 259, f^o27)
- noble Bertran de Brusac seigneur des Bastic, 1447 (ADD 2 E 187/1)
- nobilis Bertrandi de Brusaco domini del Bastic, 1451 (ADD 3 E 2286 f^o62v^o)
- Bertrand de Bruzac damoiseau seigneur du Bastit, 1463 (ADD 1 Mi 390 f^o50v^o)
- Bertrand de Brusaco seigneur de l'hospicium del Bastit, paroisse de Bars, 1474 (ADD 1 Mi 246 f^o166v^o)
- in repayrio del Bastit, 1482 (ADD 2 E 1804/6-2)
- Bertrand de Bruzac, hommage rendu aux vicomtes de Limoges (ADPA E 696)
- Ar. de Bruzac écuyer seigneur du Bastic (ADD B 1791)
- Claude de Bruzac seigneur du Bastit, 1635 (ADD 1 Mi 367 f^o77v^o)
- Louys de Roffiniac seigneur du Bastit, Chaumon... frère de Guabrielle (épouse de Henry Foucaud de Lardimalie seigneur de la Faye et d'Auriac) (Lalande notaire), 30 octobre 1685.
Basty, c^{ne} Thenon.

Beaulieu,

- Guillaume de Beaulieu damoiseau, Pierre de Saint-Crépin, Pierre Barrieyra, Pierre de Périgueux se portent caution dans le contrat de mariage de Bertrande, fille de Fortanier Lacropte damoiseau de la paroisse de Saint-Pierre-de-Chignac avec Guillaume fils de Raymond d'Auberoche damoiseau de la paroisse d'Eyliac, 1299 (ADD 1 Mi 266, f°150 et 1 Mi 259, f°78)
- Guillelmus de Bello loco domicellus est homme lige (homo litgius) des abbés du Daurat, dominus Ademarus son frère, 1306 (ADD 2 E 95)
- Dominus Guillaume de Bello loco, père d'Eybeline, 1315 (ADD 2 E 1850/198-3)
- Johe de Cortes burgen. ville Petrag., 1315 (ADD 2 E 1850/198-3)
- Aybelina de Beaulieu domicella uxor de Jehan de Cortes, 1319 (ADD 2 E 1850/195-4)
- Eybelina de Beaulieu domicella fille du dominus Guillaume de Beaulieu miles et veuve (relicte) de Jehan de Cortes bourgeois du Puy Saint-Front, 1323 (ADD 2 E 1850/195-7)
- Ebelina de Bello loco rédige son testament, Hel. de Beaulieu son frère, dominus Guillaume de Beaulieu miles, 1331 (BN t. 82, f°41)
- in manso de Bello loco, in dicta parochia de Milhac, 1333 (ADD 2 E 1804/106-1)
- Hel. de Bello loco domicellus, Forcaud de Beaulieu, Guillaume de Beaulieu, 1333 (ADD 2 E 1804/106-1)
- Hélie de Beaulieu, témoin lors du mariage de Marguerite fille de Pierre Lacropte damoiseau d'Ajat (d'Abzac), 1337 (ADD 1 Mi 259, f°27)
- heredes du dominus Helie de Bello loco, 1339 (ADD 2 E 1850/424-21 et 22)
- Guillelmo de Bello loco fils et héritier universel de feu Helie de Bello loco domicellus, 1344 (ADD 2 E 1804/106-2)
- Lambert tuteur de Hugues et Bertrand de Beaulieu prête hommage au comte de Périgord pour des possessions dans la châtellenie d'Auberoche, 1364 (ADPA E 611)
- Gerald de Bello loco domicellus, témoin du mariage d'Aymeric de las Chabannas miles de Sorges, 1374 (ADD 1 Mi 391 f°35v°, Flamenc)
- Ugo de Beaulieu damoiseau paroissien de Milhac fils de feu Guillaume, 1382 (ADD 2 E 1822/35)
- Hugues de Bello loco fils de feu Guillaume rend hommage au comte pour ses biens situés dans l'honor d'Auberoche, à l'exception toutefois de ce qu'il tient de l'abbé du Daurat et pour ce qu'il a acquis de domina Johanne Ebrarda domina de Campanhia, 1383, 1395 (ADPA E 611)

- Hugue de Bello loco de l'honor d'Auberoche prête hommage au comte pour l'hospicium sin vocate de la Bessa, 1400 (ADPA E 635, f°75)
- Mathe de Bello loco épouse d'Adémar de Beaupuy et mère de Géraud fait une procuration à son fils pour l'hommage de la Besse, 1402 (ADD I Mi 247, f°145v° ; ADPA E 691)

Beaulieu, c^{ne} Milhac-d'Auberoche.

Bechada,

- bordaria de la, 1303, paroisse Rouffignac
- Confronte la Folcoudia
- La Bechade, paroisse Saint-Sernin, XVIII^e siècle (Carte B)
- Bechade, c^{ne} Saint-Cernin-de-Reilhac
- Bessades, c^{ne} Rouffignac.

Belozia,

- 1314
- Confronte avec la Vigeria (Vigonia), paroisse Saint-Cernin.

Benecher,

- mas, attesté en 1265 ; Beynest (Beynechent), 1290
- Beynechia, manso de la, 1326 (ADD 12 J 293)
- Beneychenc, mas, 1471
- Beynech sive de Grelaria, 1479
- Beynechenc, lo mas, 1340
- del Repayre sive Beynest, 1489 (ADD 12 J 50).
- Confronte avec la Grania, Chassanhas, Born, la Vidalhie et le moulin Vidal (près du ruisseau qui coule de Saint-Geyrac aux Sablonnières), paroisse de Saint-Geyrac, juridiction de Reilhac, paroisse de La Douze en 1326.
- La Benechie, paroisse Ladouze, XVIII^e siècle (carte B)
- Bénechie, c^{ne} La Douze

Bertrandia,

- Nom de lieu dérivé du nom de baptême Bertrand devenu patronyme. Lieu d'ancrage probable des Bertrand, lignage noble de la châtellenie de Reilhac.
- mas de la, 1265 (ADD 23 J 50)
 - tenensia, 1302, (donnée par Peyre de Périgieux à Fortanier Lacropte)
 - bordaria, 1364, 1399, (ADD 12 J 339)
 - maynamentum, 1460 (ADD 12 J 50)
 - confronte la Grossalia près de Lauzelia

Besse (la)⁴,

- in bordaria de veten Bessa, in parochia de Milhac, 1344 (ADD 2 E

1804/106-2), Guillaume fils de feu Hélié de Beaulieu damoiseau y est possessionné

- nobilis Pierre de Beaupuy (Pulcropodio) dominus de la Bessa, 1482 (ADD 2 E 1804/6-2)

- maynamentum de la vielha Bessa sit. in dicta paroch. de Milhaco, 1489 (ADD 2 E 1804/46-3)

- Pierre de Beaupuy, dominus de la Bessa, 1491 (généalogie Chapt de Rastignac)

- Pierre de Beaupuy fils de nobilis Bertrand de Beaupuy (Pulcropodio) dominus de la Bessa, paroisse de Milhac, 1499 (ADD 2 E 1804/46-5)

- repère de la Besse, 1518 (ADD 2 E 1804/45-14)

- maynament sive villagium de la vieilhe Besse, 1520 (ADD 2 E 1828/92-1), confronte le maynament sive villagium vocat. de mas Messcert

- chemin du noble repayre de la Besse vers Milhac, 1528 (ADD 2 E 1804/46-8 et 2 E 1822/55-1, f°15v°)

- village de la Besse vielhe, 1564 (ADD 2 E 1804/46-13)

- villaige de la Besse, juridiction de la Guaraudye, 1594 (ADD 2 E 1804/179-3)

- chasteau de la Besse, paroisse de Milhac, juridiction de la Garaudie, 1621 (ADD 2 E 1804/17-34)

La Besse, c^{nc} Milhac-d'Auberoche.

Boal,

- moli, 1265.

Boarelia,

- mas de la, 1265, 1283

- Boarel, 1290

Confronte Chassanhas, Born et mas Beynest.

Boarenc,

- lo mas, 1340, paroisse Sen Geyrac

Confronte la Grania.

Bocheria,

- mas de la, 1283

- Bochayria et Martilhac, tenenciis de la, XIV^e siècle, paroisse Sen Geyrac (ADPA E 633, f°70)

Confronte la Pinsonia.

Bonneval^s,

- iter de Bonneval vers Cubjac, 1326 (ADPA E 774)

- accord passé à Bonneval entre le dominus Hugo de Apzaco miles et le dominus de Thenon et d'Hautefort Renaud de Born, 1333 (ADD 1 Mi 340, f°62v° ; BN t. 116, f°108)

5. Fournioux (Bernard), *Annales du Midi*, 1980.

- iter antiquum de Bonavalle vers Abzac (Ajat), 1361 (ADD 2 E 1850/398-1)
- lo chami qui vay de Roffinhac vers Bonaval, 1378 (ADD 12 J 9), 1490 (ADD 6 J 56)
- lo chami de Périgueux vers la bastida de Bonaval, 1437 (ADD 2 E 1834/107 f°38)
- iter de Bonneval vers Fossemagne, 1451-1452 (ADD 3 E 2286 f°13)
- iter publicum de la bastida de Bonneval vers Verhn (Vergt), 1487 (ADD 12 J 55)
- in loco de Bonavalle paroisse de Fossamanha, 1491
- iter publicum de Bonavalle vers Sen Geyrac, 1516 (ADD 3 E 2287 f°58, 66v°, 67v°)

Bonneval, c^{ne} Fossemagne

Bordaria,

- mansis de la, XIV^e siècle, paroisse Sen Gayrac
 - maynement de la Bourdarie autrement de Chantegreilh, 1396 (ADD 2 E 285/4 n°1)
 - Bourdarie, 1476
 - iter qui va de la Bordarie vers Roffinhac, vers 1517 (ADD 3 E 2287 f°194v°)
 - La Bourdarie, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Confronte Monferrier, La Solarie et La Combe.
La Borderie, c^{ne} Rouffignac

Born,

- mas de, 1265
 - Borno, mansum de, 1290, 1295, 1297, (ADD 12 J 123, 12 J 181)
 - Born, mansum de, 1324, (ADD 12 J 9), 1336, (ADD 12 J 293)
 - Born, reppayrium nuncupatum de, 1460, (ADD 12 J 50)
 - Born, 1489
 - la motte de, XV^e siècle
 - villaiges de... la mothe de Borni ne sce où ils sont assiz car sont fiefz inhabitables es quez na aucun tenantier, XV^e siècle
- Confronte avec la Durantia, la Faya de Born, la Chassanhas et la Taleyrandie.

Borseilh,

- moly, 1321 (date de la construction), paroisse de Rouffignac
- Le moulin a été édifié "sobre lo rieu qui cour de vielhe Mora vers lo moly Jaubert", (ADD 12 J 9)

Borselia,

- lo chami de Sen Serni vers la, 1334.

Bosc,

- de Monseigneur de Castelnau, lo bosc, 1378, (ADD 12 J 9)

Bosc appellat Jonc Merla,

- 1332

Confronte le bosc de Relhat.

Bosc Belenc,

- lo bosc appellat, 1378, (ADD 12 J 9), paroisse de Rouffignac

Confronte lo chami de Roffinhac ver Bonaval et lo bosc de Monseigneur de Castelnau.

Bossardie,

- chemin de Vergt vers la, paroisse de la Douze, 1331, (ADD 12 J 9)

- Bouchardie, paroisse Ladouze, XVIII^e siècle (Carte B)

la Bouchardie, c^{ne} de La Douze.

Bourdarie vielhe,

- manso de, 1516, (ADD 3 E 2287, f°36), près de Saint-Cernin-de-Reilhac.

Boyeyria,

- tenementum de la, 1302.

Bramefon,

- Helias Bramafam de Marcihaco, août 1317, vassal du vicomte de Limoges, participe à l'ost du vicomte entré en armes dans Saint-Yrieix (ADHV 1 Mi 63/B3)

Bramefon, c^{ne} Fossemagne

Brassac,

- mainamentum de, 1471, (ADD 12 J 50)

Confronte del Puey.

Brolh,

- lo bosc appellat lo, 1340, (ADD 12 J 9)

Proche de la Jaubertia.

Brolh et de la Peyra,

- mansis del, XIV^e siècle, (ADPA E 633, censier du comte de Périgord) paroisse de Sen Gayrac, ad mensuram de Relhac.

Brueilh,

- tenencia del, 1368, (ADD 12 J 9)

Confronte lo chami de Roffinhac vers Rolfenc, et le bosc Jaubert.

Brunia,

- mas de la, 1265, 1296, confronte avec Vielh Sarden, et Crucheria.

Buguet, al

- situé à proximité du chemin qui va de Miromont à Plazac, 1346 (ADD J 1258/1)

Caey,

- bordaria de la, 1283, paroisse de Rouffignac

Confronte lo mas Milonenc.

Campo Martilhac,

- pecie terre vocate de, 1333 (ADD 2 E 1850/181-5), paroisse Sen Geyrac

Confronte la bordariam de la Aurelia

- 1339 (ADD 2 E 1850/424, 21 et 22).

- Martillat, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle, (Carte B)

Martillac, c^{ne} Rouffignac

Castanet,

- lo mas de, 1298

Confronte la Vielha garda.

Cerra,

- mas de la, 1265.

Chabraria,

- tenencia de la, XIV^e siècle, (ADPA E 633, censier du comte), paroisse de Saint-Geyrac. Chabrayria, Chabrier en est le tenancier.

Chapelle Réginald,

- Petri Reginalde domicellus, 1331 (figure dans l'entourage du seigneur de La Douze et Lacropte)

- loci capelle Sancti Reginaldi, parroch. dicte capelle, 1480, (ADD 2 E 1802/197-1).

- chemin conduisant de Rouffignac vers la chapelle Saint-Reynaud, 1496 (ADD 6 J 56)

- itinere publico quo itur de Roffinhaco versus capell. Sancti Reginaldi, 1516 (ADD 3 E 2287, f^o 138v^o, 139)

La Chapelle, c^{ne} Mauzens-et-Miremont

Charpenolia,

- bordariam de la, XIV^e siècle, (censier du comte de Périgord)

- Confronte la Espinassas, mansus de la Charpenalia, 1503

c^{ne} Milhac-d'Auberoche.

Chaslar,

- mas del, 1265

- Bardin de Calvimont, seigneur du Chalar, (ADPA E 671), première moitié XVI^e siècle

- Paul de Calvimont, seigneur du Chaylar, (ADPA E 680), 1560-1587

- Le Cheylard, paroisse Rouffignac, XVIII^e siècle (carte B)

Chaylard, c^{ne} Rouffignac.

Chassanhas,

- mas de, 1290, 1323, 1324, (ADD 12 J 9), 1489, (ADD 12 J 50)

- Chasseignas, repaire de, 1456.

Confronte lo mas de Born, de la Costa, del Pontz, Monferrier, Leyssioute.

Chastaudel,

- in manso de, paroisse de Saint-Pierre-de-Chignac, 1321, (BN t. 114, f°30).

Chastel nuo,

- mas de, 1265. Lien vraisemblable avec les seigneurs de Castelnau possessionnés dans les paroisses de Rouffignac et Saint-Geyrac.

Columbier⁶,

- tenensa ló, 1304, partage des biens de Peyre de Sen Felix, appelé repayre del Columbier, 1385.
Le Colombier, c^{ne} Mauzens-et-Miremont.

Combe,

- la, 1476
- La Combe, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (Carte B)
Confronte Monferrier, la Bourdarie, la Solarie
Les Combes, c^{ne} Saint-Geyrac.

Cornazac,

- noble Helye Bellet prête hommage à Pierre Barrière pour le repaire de Cornazac, 1292 (BN t. 119, f°18v° ; ADD 12 J 9 et 1 Mi 351, f°18v°)
- Helie Belet domicellus d'Auberoche époux de Bertrande de Cornazac, 1320 (ADD 12 J 127)
- Pierre de Cornazac domicellus de la paroisse de Limeyrac prête hommage à Guillaume Barrieyra miles pour le repaire et la viguerie de Cornazac, 1346 (ADD 12 J 9 et 1 Mi 351, f°10)
- Ebrard de Cornazac donzel prête hommage au comte de Périgord pour les biens de son père situés dans la justice d'Auberoche et pour les biens d'Hugues de Lerm dans la paroisse de Roffignac justice de Vergt, 1367 (ADD E 611)
- Johan de Chalmo (Chaumont dans la paroisse d'Ajat) prête hommage au comte pour Cornazac, 1383 (ADPA E 611)
- Jean de Chaumont prête hommage pour Cornazac dans la justice d'Auberoche, 1395, 1396, 1400 (ADPA E 611, E 635)
- terre fromental assis au dict village de Cornazac paroisse de Limeyrat, confronte..., avecques la tourn et foussés du dict noble repaire de Cornazac, 1524 (ADD 2 E 1812/184-1)
- hommage de noble Loys de Choumont seigneur de Cornazac et de Labattut pour le repaire de Cornazac, 1513 (ADD 12 J 9)
- Appartenances du maynement de Cornazac..., confrontent le chemin de Limeyrac à Fossemagne, 1519
Cournazac, c^{ne} Limeyrat.

6. Fournioux (Bernard), *B SHAP*, t. CXXIV, 1997, p. 236.

Corsalia, mas de la, 1265.

Creba, tenementum de la, 1315, paroisse Saint-Cernin
Confronte Puey Bertal.

Crobadia,

- manso de la, 1333, (ADD 2 E 1850/181-5), paroisse de Sen Geyrac
- Confronte Angelian, Dyode, Faorganel, mansus de la Crobadia, 1533
- Crubedias, c^{me} Saint-Geyrac.

Crucheria,

- mas de la, 1296
- Confronte lo mas del Vielh Sarden, et de la Brunia
- La Croucherie, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Croucharias, c^{me} Saint-Geyrac.

Cualhaus,

- lo, 1265 ; Calhaut, mansi del, 1313, (ADD 12 J 293), paroisse de Lacropte (?)

Deus Fraus,

- mas, 1265
- deus Fros, bordaria, 1457
- Faux, paroisse Lacropte, XVIII^e siècle (Carte B)

Dragolena,

- fontem vocat., 9 nov. 1282, (ADPA E 846)
- paroisse Saint-Geyrac, 1399 (ADD 12 J 339)

Drolhet, (*drolhier : alizier à fleurs blanches en occitan*)

- forest vocatam del, 1286, paroisse Saint-Pierre-de-Chignac, (ADD 2 E 1822/88-1)
- nemore seu foresta del Drólhet, 21 sept. 1295 (BN t. 114, f^o12)
- nemus de Drolhet dict. de Lardimalia, lo Drolhet de la Galhardia, 1409
- Drouillets, c^{me} Saint-Pierre-de-Chignac

Duratia,

- bordaria de la, 1265
- Durantia, tenensa de la, 1324, (ADD 12 J 9)
- Confronte lo mas de Born
- La Durantie, c^{me} Saint-Geyrac.

Dyode,

- mansum, 1333, (ADD 2 E 1850/181-5)
- lo mas, 1363, 1373
- Dioudet, 1399
- Confronte lo mas Engelian, Trobat, Touzac, Fourguanet, la Peyra, la ribieyra de Sen Geyrac, mansus Dyode, 1533
- c^{me} Saint-Geyrac.

Egelbaudia,

- tenementum, 1302,

Engelian,

- mas. 1290
 - Angelian, mansum, 1333, (ADD 2 E 1850/181-5), 1363, 1373
 - Engaldram, le mas, 1399
- Confronte Born, Beynèst, Trobat, Dyode, la ribieyra de Sen Geyrac.

Escornaria,

- bordaria de la, 1368, paroisse de Rouffignac
 - L'Escournerie, paroisse Saint-Semin de Reilhac, XVIII^e siècle (carte B)
- Escornie, c^{me} Rouffignac

Espinassas,

- tenencia de la, XIV^e siècle, (censier du comte), (ADPA E 633)
- Confronte Lauselia ; Lespinasse, c^{me} Saint-Geyrac.

Faorganel,

- mansum, 1333 (ADD 2 E 1850/181-5).

Farga,

- mas de la, 1302, Farges, c^{me} Rouffignac.

Farganel,

- mansus, 1533, c^{me} Saint-Geyrac.

Fas,

- maynement de, paroisse de Fossemagne. 1530, la font de Fas vers Chantegrel (ADD 2 E 1822/55-1)

Faugeyrac,

- mansum vocat. de, paroisse de La Douze, 1400, (ADD 12 J 359).

Faya,

- tenentia, vocat. la, 1337, c^{me} Saint-Pierre-de-Chignac.

Fayas,

- et cum foresta ipsius domini vocata las Fayas, 1476 (ADD 12 J 48)
 - Foresta de las, 1490 (ADD 12 J 48), se situe proche de Fontrobade et appartient au seigneur de La Douze
- Les Fayes, c^{me} La Douze

Fayas de Born,

- tenencia vocata en las, 1295, (ADD 12 J 181, 12 J 123)
 - la Faya de Born, tenensa de, 1298, (ADD 12 J 9),
 - 1311, 1336, (ADD 12 J 293), paroisse de Sen Geyrac
- Confronte avec le mas Auriel et la Taleyrandie.

Ferandia,

- bordariam de la, 1282, 1286, (ADPA E 846), paroisse de Sen Geyrac.

Fererie,

- 1466, Fareyrie, la, 1476
- Fereyrie, c^{me} Bars ou Saint-Cernin-de-Reilhac

Flamenchia,

- tenement, 1302.

Folcoudia,

- tenensa de la, 1303 ; Foucaudies, c^{nc} Milhac d'Auberoche
Confronte la Bechada.

Folhade,

- manso de la, 1517-1522, (ADD 3 E 2287, f^o 133v^o), près de Rolfinhac.

Fon de Moussanas,

- 1366 (ADD 12 J 9), proche de Reilhac.

Fon Rigolena,

- la, XIV^e siècle
Coulant de la fontaine Rigoulaine vers Larcherie, Fontregoulène, c^{nc}
Saint-Geyrac.

Font Artigua,

- el luoc de, 1356 (?), paroisse Rouffignac.

Font Layronor,

- mansum de, 1282, 1286 (ADPA E 846), paroisse de Rouffignac.
Fonleyronne, c^{nc} Rouffignac.

Font Marceilh,

- la, 1331
- lo rieu de la font Marceilh vers lo moli Jaubert
- chemin del Vezinat à la fon Marsel (le ruisseau de cette fontaine
coule vers lestang Jaubert), 1497 (ADD 6 J 56)
- la Font Mercel, paroisse Saint-Sernin, XVIII^e siècle (carte B)

Fontem Boliva,

- 1475, itinere de Landrivia vers la fontaine Boliva.

Forasteria,

- mansum de la, 1309 (ADD 2 E 1822/82-1), paroisse de La Douze.
- dominus Helie Forasterij miles fils de Bernard paroissien de La
Douze, 1309, prête hommage à Pierre de Périgieux pour veterem
Archieyra et la Forasteria
- Helias Forastier acense une terre el luoc de Puey Auriol, paroisse de
la Douze, 1335 (ADD 12 J 9)
- Helie de Rupe sive Forasteri, dominus de Larcheria, 1344 (ADD 1
Mi 442, f^o 105v^o ; 1 Mi 383, f^o 127)
- chemin conduisant du repaire de Larcharie au village de la
Forestarie, vers 1530 (ADD 2 E 1804/46-2 et 3)

Fossa manha,

- in castris et fortalibus de, 1396 (ADD FF 32), Capitaneus de, 1396
Fossemagne, ch.lieu de c^{nc}.

Foucaudias,

- Fortanier Foucaud rend hommage au comte, 1380 (ADPA E 611)
- hospicium vocati de la Folcaudia, Arnald de Ferrière héritier de feu
Fortanier Folcald prête hommage au comte, 1400 (ADPA E 635, f^o 93).

- lieu de las, 1527 (ADD 2 E 1804/46-7)
- villaige de las Folcaudias, paroisse de Milhac, 1530 (ADD 2 E 1822/55-1)

Foucaudie,

- la Folcaudia, 1293 (ADD 2 E 1822/35), châteltenie d'Auberoche
- Foucauld de la Foucaudie, 1306 (ADD 2 E 1822/46)
- maison de la, hommage de Raymond Servientis donzel pour sa femme Guillelme Foucaud, 1396, 1400 (ADD 1 Mi 247, f°143v°, f°155v°) ; (ADPA E 611)
- Noble Jacques de la Foucaudie du lieu de Milhac sieur de la, 1609 (p. 316).

Fourguanet, lo mas, 1399

Proche du mas Dioudet.

Gailhardie',

- maison noble de la, châteltenie d'Auberoche, hommage au comte d'Helie Gaillardi, 1400 (ADD 1 Mi 247, f°143v°).
- Mespolède seigneur de la, 1502 (ADPA E 664), 1509 (ADD 2 E 1822/78)
- maison noble de la, Amanieu de la Faye seigneur de la Faye rend hommage lige, 1541 (ADD 2 E 1828/10-6)
- La Gaillardie, c^{ne} Saint-Crépin-d'Auberoche

Garde,

- mansum de la, paroisse de Rouffignac, 1517-1522 (ADD 3 E 2287, f°105v°)
- La Garde, paroisse Saint-Sernin-de-Reilhac, XVIII^e siècle (carte B)
- La Garde, c^{ne} Rouffignac.

Gelia,

- tenensa de la, 1367, maso de la Jalia, 1400 (ADD 12 J 54-1)
- chemin de Saint-Félix vers la Gelia, 1478 (ADD 12 J 54-5)
- La Gelie, paroisse Saint-Félix-de-Reilhac, XVIII^e siècle (carte B)
- la Gelie, c^{ne} La Douze.

Grand val,

- Grandis vallis, forestam, 1330 (ADPA E 696)
- hospicio sin vocato de Gret vula, 1400 (ADPA E 635, f°61).
- La Grandval, c^{ne} Bars

Graulet,

- mas del, 1265
- Etienne Grauleto paroissien de Rofinhac prête hommage au comte de Périgord, Archambaud III, 9 nov. 1282 (ADPA E 846)
- in burgo de Grauleto, 1516 (ADD 3 E 2287, f°130)

7. Fournioux (Bernard), *B SHAP*, t. CXXIV, 1997, p. 239.

- noble François de Graulet (ADPA E 671) première moitié du XVI^e siècle.

Graulet, c^{ne} Rouffignac

Grelaria,

- la, 1489 (ADD 12 J 50), confronte Beynest
- La Grélerie, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Grellerie, c^{ne} Saint-Geyrac.

Grenia,

- la, 1265
- Grania, bordaria vocata de la, 1290 (ADD 12 J 89), 1295 (ADD 12 J 181), 1340
- Grana, bordaria de la, 1336 (ADD 12 J 293)
- Grania, la, 1489 (ADD 12 J 50), paroisse Sen Geyrac, La Douze
- Les Grenies, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Confronte lo mas Beynest, Beynechenc, et Boarenc
- Grancias, c^{ne} Saint-Geyrac.

Grimaudia,

- al mas de la, 1265, maynamentj vocati de la, siti in parochia de Sen Geyraco, 1516 (ADD 3 E 2287, f^o58).

Grossalia,

- el fach de la, 1364 ; Gorsolia, maynament de la, 1460 (ADD 12 J 50)
- Confronte lo mas de Lauzelia, la Garnieyra et la Bertrandia, paroisse de Saint-Geyrac.

Guarnaria,

- la, 1265 ; Garnieyria, lo mas de la, 1364 ; Guarnayria, tenencia de la, XIV^e siècle (ADPA censier du comte, E 633) ; Garneyria, maynamentum de la, 1460 (ADD 12 J 50), paroisse de Saint-Geyrac
- Confronte la Grossalia, proche de la Bertrandia et de Lauzelia.

Hébrardie⁸,

- Guill. Ebrardi domicellus de Grignols, 1297, 1336 (BN t, 51 f^o111v^o, 112v^o, f^o113v^o)
- maison de la, châtellenie d'Auberoche, Gérard de Bosco prête hommage au comte, 1400, Raymond Servientis prête également hommage au comte, 1400 (ADD 1 Mj 247, f^o143v^o).
- Leybardie, c^{ne} Saint-Crépin-d'Auberoche.

Iafiac,

- bordaria de, 1265 ; Jayas, c^{ne} Saint-Geyrac.

Jallinias,

- chemin de Vergt vers le locus de las, 1524 (ADD 2 E 285/3, n^o1).

Jauberti,

⁸ Fournioux (Bernard), *B SHAP*, t. CXXIV, 1997, p. 239.

- molendino, 1324 (12 J 248)
- molendinum, 1516 (ADD 3 E 2287, f°145 v°)
- La Jaubertie, paroisse Saint-Sermin-de-Reilhac, XVIII^e siècle (carte B)
- Jaubertie, c^{ne} Rouffignac.

Jaubertia,

- bordaria de la, 1340 (ADD 12 J 9), 1271 (ADD 12 J 223), paroisse de Rouffignac.

Jauffrent,

- lo bosc, 1334 (ADD 12 J 9) : confronte del Brolh.

Javarsac,

- G. de Melhac, dominus de, 1456 (ADD 12 J 55)
- Gjversac, c^{ne} Rouffignac.

Jons Merlet,

- mainement de, 1466, Joumerle, 1476, paroisse Saint-Geyrac
- Confronte la forest Roulfen, Jean Merle, c^{ne} Saint-Geyrac.

Juglarie,

- tenance de la, tenu de N. de Périgueux par Helias de Larcheria, 1327 (ADD 12 J 9)

La Aurelia,

- bordariam de, XIV^e siècle (ADPA censier du comte, E 633, f°94), Laurelia : confronte Martilhac.

La Cropta,

- in mota sive repayre de, 1313 (ADD 12 J 293)
- apud repayrium dictum de la mota, 1326, 1327 (ADD 12 J 9)
- Raymond de La Cropta sive de la Mota, 1326 (BN t. 116, f°317v°)
- Raymond de La Crompte dit de la motha donzel en rend hommage (ADD 2 E 1387, n°3)
- apud locum dictum de la mota in parochia ecclesie de La Crompte, 1326 (ADD 12 J 293, ADD FF 87, ADPA E 611)
- lo chami qui vay del repayre de la mota vers legleysa de La Crompte, 1334 (ADD 12 J 9).
- Vente de la justice de la paroisse de La Crompte et du fort de la Mote par le seigneur de Bordeille à Anthoine Salaignac, sous la réserve de l'hommage-lige, 1480 (BN t. 115, f°145)
- Lacropte, chef-lieu de c^{ne}
- La Mothe, c^{ne} de Lacropte

La Doza,

- dictum repayrium de, 1334 (ADD 1 Mi 442, f°100 v° et 1 Mi 249, f°174)
- Ademar de Abzac domicellus, dominus de Reilhac et de, 1387 (ADD 12 J 48)
- Guillelme Bonnifasse fille de Lambert prête hommage au comte de Périgord pour le fortalicium de, 1387, 1396 8 octobre (ADG C4144, f°68)

- Stabilice de la Dosa, ad murale fortalici, turris valvis ultro sili apertis, 1388 (*Le Limousin monastique*, Ussel, 1992, d'après *Les miracles de Saint-Martial de Limoges*)
 - Eyrle scitum barbaquane de la Doza, 1444 (ADD 12 J 50)
 - Castellum de la Douza, 1454 (ADG C 4211)
 - Castro meo de Doza,....., castellanie de Doza, 1471 (ADD 12 J 50)
 - In burgo de Doza pred. confron. cum motha fossati ipsius loci ex una parte et cum via publica qua itur de castro dicti loci versus ecclesiam ejusd., 1474 (ADD 12 J 48)
 - mota de Doza, XVII^e siècle (ADD 12 J 9)
 - Fossés de l'ancien château de la Douze, 1777 (ADD B 676)
- La Douze, ch. lieu de c^{ne}

La Mota,

- Hugues Gibriani fils de feu Bertrand Gibrani domicelli, domini loci de, 1431 (ADD 2 E 1828/53)
 - dicti loci de la Motha parochia de Thenone cum jurisdictione alta bassa et mero et mixto imperio et redditibus et aliis iuribus ad dictum locum de Motha, 1431 (ADD 2 E 1828/53)
 - Nobili viro Helioto Helias domino de, parochie Tenon, 1451-1452, nobilis Johanne de Ruffinhaco domine de, 1451-1452 (ADD 3 E 2286, f^o6v^o)
 - Heliot Helie seigneur de la Motte, Martillac, Chabrignac et Ségur, 1455 (de Courcelles, t. 2, p. 87)
 - Antoine Helies fils d'Helies Helyas seigneur de la Mothe prête hommage au comte de Périgord pour l'hôtel et la châteltenie de la Mothe, paroisse de Thenon, 1464 (ADD 1 Mi 220, f^o311)
 - Nobilis et potens vir Anthoine Helie dominus des castra de Mota, Choumoy et Martilhac, 1483 (d'Hozier, p. 409)
 - Antoine Hélie scutiffer, dominus de, 1492
 - Mesure de la Mota de Thenon, 1498 (ADD 120 H 1)
 - Hommage prêté aux vicomtes de Limoges pour la châteltenie de la Mothe, 1541 (ADG, C 4144)
 - Lieu appelé le bois Mouten dans la paroisse de Bars relevant de la seigneurie de la Mothe, ce bois est renfermé tout autour de fossé garny de vieux arbres, 1679 (ADD 2 E 1828/54-3)
 - Château de la Mothe, 1693 (ADD 2 E 1828/60-1)
 - Plan de la seigneurie de la Mothe, XVII^e siècle (*B SHAP*, 1997, t. CXXIV, p. 211)
- La Moute, c^{ne} Thenon

Lacosta,

- bordaria de, 1265, la Costa, mas de, 1284 (ADD 12 J 9), 1323
- la Costa, manso de, 1450 (ADD 12 J 50)
- mansi dict. de, 1284 (ADD 2 E 32)

Confronte lo mas del Pontz, Monferrier, Chassanhas.

- La Cotte, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)

La Côte, c^{ne} Saint-Geyrac

Lacosta,

- mas de, 1314, paroisse de Rouffignac.

- La Coste, XVIII^e siècle (carte B)

Ladeuil,

- Seguyn La Cropte donne à Helias del Telhol et Maria La Cropte sa fille en dot une rente sur Lacdueilh, 1332 (ADD 12 J 9)

Ladeuil, c^{ne} de La Douze.

Ladeymaria,

- manso de, 1516 (ADD 3 E 2287, f^o45 v^o)

- La Demarie, paroisse Rouffignac, XVIII^e siècle (carte B)

La Deymarie, c^{ne} Rouffignac.

En Lalbetia,

- 1265

- Lalbertia, tenentie vocata, 1297 (ADD 12 J 123), paroisse Sen

Geyrac,

- L'Albethie, paroisse Rouffignac, XVIII^e siècle (carte B)

Confronte la Faye de Born et Born.

Albetti, c^{ne} Rouffignac

Lalomozina,

-mansum de, 1282, 1286 (ADPA E 846), paroisse de Rouffignac.

- La Limousinie, paroisse Saint-Cernin-de-Reilhac, XVIII^e siècle (carte B)

Limouzinie, c^{ne} Rouffignac

Lalusunia,

- mas de, 1265.

Landrivia,

- 1365 (ADD 12 J 9)

Landrevie, c^{ne} Saint-Geyrac

Lasfreyrie,

mas de, iter de Roffinhac vers, 1517-1522 (ADD 3 E 2287 f^o167v^o)

Lasteyria,

- 1328 (ADD 12 J 9)

Laularia,

- bordariam de, 1282, 1286 (?) (ADPA E 846)

- Loularia, lo fach de, 1344

- Loularie, maynamentum de, 1460 (ADD 12 J 50), paroisse Sen Geyrac.

Lauzelia, mas de, 1265, bordaria, 1364, Lauselia, bordariam de, XIV^e siècle (censier du comte)

- Lauzelia, maynamentum de, 1471 (ADD 12 J 50), paroisse Sen Geyrac
- manso de, 1516 (ADD 3 E 2287 p. 143).
- L'Auzelie, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Confronte la Grossalia, la Espinassas ; proche de la Garnieyria, Lauzelie, c^{me} Saint-Geyrac.

Lavinhac,

- in manso vocato de, Guillaume de, 1293 (ADD 2 E 1822/35), paroisse de Milhac
- pièce de terre de Lavania, 1339 (ADD 2 E 1850/424-21)
- possession des héritiers du dominus Hélie de Beaulieu, village de Lavinihac, paroisse de Milhac, noble Bertrand de Beaupuy seigneur de la Besse y possède une rente de 3 sols tournois et 4 gelines, 1526 (ADD 2 E 1822/55-1)
- Lavignac, c^{me} Milhac d'Auberoche.

Laygua,

- tenensa de, 1298, bordaria de, 1368
- Confronte vielle Garde et Escornaria.

Laymonie,

- 1312 (ADPA E 611), paroisse de Rouffignac.

Lestang,

- paroisse de Sen Felix et honor de Miromon, 1318 (ADD 12 J 9).

Leyssalinie,

- 1466, 1476.

Leyssiaute,

- 1489
- Leyssioulet, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Confronte Chassanhas, Born, Durantia.
- Leyssioutet, c^{me} Saint-Geyrac

Maici(n)nac,

- bordaria de, 1265.

Mairinhac,

- mas de, 1265
- Merignac, paroisse Rouffignac, XVIII^e siècle (carte B)
- Meyrinac, c^{me} Rouffignac

Malafaïda,

- de, 1265.

Manhanayria et del Deffes,

- nemoris seu tenencie de la, paroisse de Saint-Pierre-de-Chignac
- Sise entre les lieux de Fon Mora et Chausel, 21 sept, 1295 (BN i. 114, f^o 12).

Manhania,

- la, 1265 ; maynamentum de la, 1460 (ADD 12 J 50), Maninie, 1476
- Proche de la forest de Rolfem, Jean Merle, Leyssalinie.

Martilhac,

- St Robberti de Marcihaco, 1317. Il participe en tant que vassal à l'ost du vicomte de Limoges entré en armes dans Saint-Yrieix (ADHV I Mi 63/B3)
 - Seguin de Marcihaco domicellus de Grignols, 1342 (BN t. 51, f^o 113)
 - hospicium de. castellania d'Auberoche, 1400 (ADPA E 635, f^o 68)
 - castri de Mota. de Choumoy et Martilhaco, 1483 (généalogie Rastignac, p. 73).
- Martillac, c^{ne} Fossemagne.

Martilhac,

- manso de, XIV^e siècle (ADPA censier du comte, E 633, f^o 94)
 - Guis de Martilhac, 1265
- Martillac, c^{ne} Rouffignac.

Mas bossart,

- 1326 (ADD I Mi 442, f^o 93)
 - Maboussard, paroisse Ladouze, XVIII^e siècle (carte B)
- Mas-Bouchard, c^{ne} de La Douze

Mas lartiga,

- ten. del, 1366, Malartigua, tenensia de, 1367, paroisse Saint-Cernin.

Massaboia,

- mas de la, 1265.

Maurandia,

- terra vocat. de, 26 janvier 1301 (BN t. 114, f^o 16), paroisse Saint-Pierre-de-Chignac,
- La Morandie, c^{ne} Saint-Pierre-de-Chignac

Maynard,

- lo mas, 1368, paroisse de Rouffignac
- Confronte la Escornaria.

Merlatie,

- repayrium de la, paroisse Saint-Crépin del Manoyre, maynamento seu repayrio, nobilis Catherine de Beaupuy épouse d'honnête homme Gerald de Bosco habite le repaire, 1528, Gerault du Boys seigneur de la Merlatie, 1570 (ADD 2 E 1804/46-8)
- La Merlatie, c^{ne} Milhac-d'Auberoche

Milhac d'Auberoche,

- et sunt ipsas res site in pago Petrogorico, in centena Albucense, in villa que vocatur Miliacus hoc est a ecclesiam meam qui est in honore Sancte Radegunde constructa una cum ceteris aedificiis, cum terris et vineis et silvis et pratis vel alias res... Et ad huc cedo in ipsa villa alio manso (aliud mansum quod) de comparavi, una cum edificiis vel omni super posito, una cum terris et vineis et silvis, adjacentiis. aquis

aquarum ve de cursibus, janvier 856, donation de l'église de Milhac,... à Abbon, abbé de Saint-Martial-de-Limoges par Guigo et Ragamfredus son frère (*Annales du Midi*, n°69, 1906)

- Domo (meyso) seu receptaculi del repaire de Milhac... prope Sanctum Crispinium, in vico et territorio de Milhac, 1254 (BN t. 115, f°161)

- In burgo et parochia de Milhac prope Fossa manha, 1257, d'après sentence arbitrale rendue par l'évêque de Périgueux entre l'abbé du Dorat et le vicomte de Limoges au sujet de la paroisse de Milhac (ADD 1 Mi 274, f°223, 224)

- Bernard d'Armanhac rector de Milhac, 1284 (ADD 12 J 9)

Milhiac,

- bois appelé de, 1471

Confronte Lauzelhie, Lespinasse, Brassac.

- Thuilières de Milhac, paroisse Saint-Pierre-de-Chignac, XVIII^e siècle (carte B)

Milonenc,

- lo mas, 1283, paroisse Rouffignac

Confronte lo mas de la Bocheria, la Pinsonia

Miremont,

- in castro et castellania Mirimontis, 1280

- Castro et honore de Miromonte, 1280 (Rôles gascons, t. II, 1900, p. 113, n°431 et p. 115, n°436)

- Castri et castellanie de Miremont, 1339 (ADD 12 J 318)

- Domo de supra portale de versus domum Geraldii Conilh et domos nostras de ante fossato, 1339 (ADD 1 Mi 233, f°186)

- Arnaldus de Bovis villa domino ejusdem castri, 1339

- Castrum nostrum predictum de Miromonte cum omnibus et singulis edificiis et turribus, domibus, albergamentis, pratis, pascuis, nemoribus, furnis, molendinis, aquis, aygalibus, piscariis..., 1324, 1339 (ADD 1 Mi 233, f°186)

- Donation de la seigneurie de Miremont par le roi au comte de Périgord, 1350 (ADG C 4144)

- sit. in loco de Miromonte inter... careyriam per quam itur de porta dicti loci vocata de Mortamar versus plateam dicti loci, 1382 (ADD 12 J 318).

Miremont, c^{ne} Mauzens-Miremont

Monferrier,

- mas de, 1265

- Monferrier, mas de, 1284 (ADD 12 J 9)

- mansum dictum de Monferrier, 1284 (ADD 2 E 32)

- manso de, XIV^e (ADPA censier du comté, E 633)

- Monferrier, maynementum de, 1450 (ADD 12 J 50), paroisse de

Saint-Geyrac, honore de Relhac.

- Montferrier, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)

Montferrier, c^{nc} Saint-Geyrac

Monribot,

- la croutz de, 1365 (ADD 12 J 9)

Monribot, c^{nc} Saint-Cernin-de-Reilhac

Negria,

- mas de la, 1265.

Pagesia,

- mas de la, 1265

- Les Pagesies, paroisse Rouffignac, XVIII^e siècle (carte B)

Pagezies, c^{nc} Rouffignac.

Pautart,

- mas, 1265.

Paysie,

- Hospicium de la, 1367 (ADD 1 Mi 266, f^{no} 150, 151)

- maison noble de la, 1541, hommage lige d'Amanieu seigneur de la Faye (ADD 2 E 1828/10-6)

- molendinum vocatum de la Payzia, 1391 (ADD 12 J 359)

- manse de la Peyzie châteltenie d'Auberoche, hommage prêté par Jean Lacropte donzel, 1400 (ADPA E 635, ADD 1 Mi 247 f^{no} 143v^o)

- vente par François Foulcaud de Lardymalie écuyer et demoiselle Gabrielle de Beaupuy son épouse, 1549 (ADD 2 E 1828/101-7)

- lieu et repaire de la Peyzie, 1595 (ADD 2 E 1834/123)

- tour et corps de logis accolé, bâtiment dans enclos de la basse-cour, maison basse, granges, 1640 (ADD 3 E 2127)

- la mothe de la Payzie paroisse de Chignac tenu noblement d'Antoine de la Faye seigneur de la Faye d'Auriac, 17 sept. 1609.

Payzia,

- locus de la, 1342 (ADD 1 Mi 266, f^{no} 150, 151)

- molendinum vocatum de la, 1391 (ADD 12 J 359)

- Un chemin (iter) relie le repaire de Lardimalia au moulin de la Payzia, par l'église de Saint-Pierre-de-Chinhac, 1391 (ADD 12 J 359).

La Peyzie, c^{nc} Saint-Pierre-de-Chignac

Peyra,

- lo mas de la, 1363 ; Peyra et del Brollh, mansis de la, XIV^e (ADPA censier du comte, E 633), paroisse Sen Geyrac

Confronte le mas Troubat.

Peyra brunas,

- pedagio de Peyras brunas, 1312 (ADPA E 733)

- péage de, 1334 (ADD 12 J 9)

- fazio de Peyras Brunas, 1520

- Pierres Brunes, paroisse Rouffignac. XVIII^e siècle (carte B)
- Peyrebrune, c^{ne} de Rouffignac.

Peyrière,

- lo mas de la, 1323, paroisse Sen Geyrac
- Confronte el mas del Pontz, proche la Costa, Chassanhas.

Pinsonia,

- mas de la, 1283
- mansus de la Pinsonie, 1474
- La Pinsonnie, paroisse Saint-Geyrac. XVIII^e siècle (carte B)
- Pinsonnie, c^{ne} de Rouffignac.

Pironia,

- bordaria de la, 1298
- Proche de vieille Garde.

Plazac,**Podio Auriol,**

- in tenentia vocat. foresta de, 1314 (ADD 12 J 100)
- 1318 (ADD 12 J 293)
- in foresta de, 1327 (ADD 12 J 293).

Podio Auriol,

- foresta vocata de, 1295 (ADPA E 841).

Podio Boni,

- terra vocat. de, paroisse de Saint-Pierre-de-Chignac, 26 janvier 1301 (BN t. 114, f^o 16).

Pontz,

- mas del, 1284 (ADD 12 J 9)
- el mas del, 1323, paroisse Sen Geyrac
- Confronte la Costa, Monferrier, Chassanhas et la Peyrière.

Pontz de Sablonieyras,

- terre et prat confrontant lo rieu qui court de Sen Geyrac vers lo, 1331 (ADD 12 J 9).

Poyada,

- mas de la, 1265.

Prada,

- mas et bordaria de la, 1334, Helias La Rocha en est le seigneur (ADD 12 J 9)
- tenentia de la, 1334 (ADD 12 J 248)
- 1343 (ADD 2 E 1822/39-3)
- Peyre Robbert donzel fils de Galhard Robbert de Marceneys échange avec Géraud del Telhol donzel un sestier de rente sur la Prada, 1329 (ADD 12 J 9)
- paroisse de la Douze, repayrium sin vocalum de la Prada, 1338 (ADD 12 J 181)

- La Prade, paroisse de Ladouze, XVIII^e siècle (carte B)
la Prade, c^{ne} de La Douze.

Pradelas (las),

- bordaria de las, 1326 (ADD 1 Mi 442, f^o93).
- 1331 (ADD 12 J 9)

Puech Auriol,

- forest de, 1275, 1291 (ADD 12 J 49/2).

Puech peyros,

- lo moly de, 1319 (ADD 12 J 9).

Puey Amoret,

- tenensa de, 1298, 1364
Proche vieille Garde.

Puey Auriol,

- tenensa de, 1325 (ADD 12 J 9), el luoc de, 1335, paroisse La Douze, 1335.
Poumeyrol, c^{ne} de La Douze

Puey Auriol,

- forest de, 1327 (ADD 12 J 9).

Puey Bertal,

- tenensa de, 1315, paroisse de Sen Serni
Confronte le tenement de la Creba.

Puh,

- mas del, 1265
- Podio, bordariam de, 1399 (ADD 12 J 339)
- Puy, lo mas du, 1476
- Puey, mansum del, 1471 (ADD 12 J 50), paroisse de Saint-Geyrac,
jurisdiction de Reilhac
Proche fontaine de Dragolena, confronte Monferier, la Sigonhia (la
Sigounie), Brassac.

Puhpaut,

- mas de, 1265.

Puoy Auriol,

- bordaria de, parofia de la Doza, XIII^e siècle (BN t. 114, f^o2).

Puygolfier,

- noble repère de, 1607 (ADD 2 E 1804/53-13), paroisse Saint-Crépin
d'Auberoche.
Puygolfier, c^{ne} Saint-Crépin-d'Auberoche

Quatre Combas,

- mas de, 1265
- Quadam Cumba, 1489, (ADD 12 J 50)
Confronte Beynest.

Railhac,

- fourest size et appelée à, vendue par Pierre Roubert, miles, seigneur de Railhac, 1297 (ADD 12 J 93).

Raolfeenc,

- li faure q. faorgaram del bosc de la, 1265, del pascher del bosc de la, 1265
- Rolfent, forest de, 1296
- Raolfent, in foresta del, 11 nov. 1309
- Rolfenc, tenensas de, 1343
- lo bosc, 1344
- lo chamy qui vay de Roffinhac vers, 1368
- nemus sive la forest nunc., 1460 (ADD 12 J 50)
- Roulfen, forest, 1466 (appartient au seigneur de Relhac)
- Rolfem, pisse de bois appelé Rolfem confronte la forest de, 1476
- Confronte lo mas de la Crucheria, Jons Merlet, la Maninie. Leyssalinie.

Rat,

- tenentia vocatam del, 1286 (ADD 2 E 1822/88-1), paroisse de Saint-Pierre-de-Chignac.

Rauzeda,

- nemus seu forestam appellatam de la, 1330 (ADPA E 696), paroisse de Bars.

Raynia,

- maynament de la, 1333 (ADD 2 E 1804/106-1). (cf. Reynie)

Reilhac⁹,

- manse de, 1312
- del moly de, 1319 (ADD 12 J 9)
- la crouitz dud. lieu de, 1366 (ADD 12 J 9)
- molendinum de, 1516-1517 (ADD 3 E 2287, f^o 102).

Relhat,

- le bosc de, confronte lo bosc appellat Jons Merle, 1332.

Rempnaudia,

- bordaria de la, XIV^e (ADPA censier du comte), parochia de Sen Gayrac.

Renaudie,

- la, in tenemento vocal. de la Renaudia sive de la Roqua, 1335 (ADD 4 J 42/2), paroisse de Cendrieux.

Reynie,

- maynementi vocali de la, confronte avec le maynementi de Bello loco, paroisse Milhac d'Auberoche, 1491 (ADD 2 E 1822/21-3). (cf. Raynia)

Roffinhac,

- in burgo de, et infra fossatum ejus dict. loci de, 13 mai 1516 (ADD 3 E 2287, f°48v°)
- en la tour de la d(ict)e esglise de Roffinhac, 1519 (ADD 3 E 2287, f°75v°)
- Hélie Lacropta paroissien de Rouffignac, 1298 (ADD 12 J 89).

Rofinhac,

- per la vegairia del borc de, 1265
- vigeria... et juridicione des bourgs et paroisses de Milhac et Rouffignac, 1306 (ADD 2 E 95)

Rolfen,

- tènement appelé de, paroisse de Rouffignac, relève de la fondalité du seigneur de Lerm, XVI^e (ADD 2 E 285/4, n°1).

Rolfia,

- mas de la, 1302
- Raolphia, la, Rolphie, la. 1476 (ADD 2 E 1822/82-2)
- Confronte la Sigounie et Monferrier.

Rossier,

- lo mas de, 1283 ; Roseyras, lo fach de, 1366, paroisse Saint Cernin.

Rovoira,

- mas de, 1265.

Rua,

- la, 1265, maynamentum de la. 1460 (ADD 12 J 50)
- La Rue, paroisse de Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Larue, c^{me} de Saint Geyrac

Sablonieras, molendinum de, 1516 (ADD 3 E 2287, f°44), placé en aval de Saint-Geyrac.

Sablionières,

- tenance de la, 1275, 1291 (ADD 12 J 49/2)
- ruisseau qui coule de Saint-Geyrac aux, 1471.
- Confronte la forêt de Puey Auriol.

Sablonieyras,

- lo pontz de, 1331 (ADD 12 J 9).

Saint Crespin,

- Bertrandus Galhardi de Sancto Crespino, 1317, participe en tant que vassal à l'ost du vicomte de Limoges entré en armes dans Saint-Yrieix (ADHV 1 Mi 63/B3)¹⁰
- mothe assise au lieu de, tour du dict lieu, fossés du dict lieu, le vallat du dict lieu, le pont du dict lieu, fontaine nommée font Bruye, fontaine de Fontavielle, 1468 (n°41)

10. Fournioux (Bernard), *B SHAP*, t. CXXIV, 1997, p. 239.

- la tour du dict lieu, 1512 (ADD 2 E 1822/54-5v°)
- la dicte place en les fossés sive vallatz du dict lieu, 1524 (ADD 2 E 1822/54, f°29v°)
- la tour du dict seigneur du dict lyeu, la dicte porte du dict lieu, 1522 (n°50)
- Raymond Tricard prête hommage pour le lieu, 1541 (ADPA B 1788)

Salamonie,

- H. de Ferrières seigneur de la, 1469 (ADD 12 J 93)
- Pierre de Ferrières de la, XVI^e (ADPA E 671)
- Pierre Salomon domicellus, 1236 (ADD 12 J 29)
- Itier Salomon miles de Grignols, 1274 (BN t. 51, f°239)
- G. Salemon et H. de Lerm, 1309 (ADD 12 J 93)
- repayrium de la Salamonie paroisse de Rouffignac, 1516 (ADD 3 E 2287, f°56, 67v°)
- la tour de la Salmonie, 1685 (ADPA C 4776).
- La Tour, paroisse Rouffignac, XVIII^e siècle (carte B)

Sant Front,

- forest de, mai 1275, juin 1291 (ADD 12 J 49/2)
- Confronte la forest de Puech Auriol.

Sant Front,

- les alveys, lous alvoys, 1275, 1291
- Helias de Sancto Frontone prête hommage au comte pour ses biens dans la châtellenie de Vergt, 1312 (ADD 1 Mi 249, f°171).

Sarden,

- 1265
- mas del vielh, 1296
- Confronte la Crucheria, la Brunia
- Sarden, paroisse de Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Sardin, c^{ne} de Rouffignac et de Saint-Geyrac.

Sen Geyrac,

- al borc de, 1313 (ADD 12 J 9), meyso acensée par Peyre Barrière donzel, senhor de Relhac.
- droit de péage sur les denrées et marchandises passans et repassans au dit bourg et paroisse, XV^e siècle (ADD 12 J 51)

Sen Michel,

- la chaicelia de, 1265
- Aymeric de Corn prête hommage-lige au comte pour le lieu de Saint-Michel, 1396, paroisse de Bars (ADPA E 611)
- Aymeric de Corn domicellus du lieu de Montignac prête hommage au comte de Périgord pour l'hospicium appelé de Corn et situé au locus de Montignac, pour l'hospicium appelé de la Robbertie situé au locus de Saint-Michel, 1400 (ADD 2 E 1828/15-9 ; ADPA E 635, f°49)
- Saint-Michel, c^{ne} de Bars.

Sen Sehernj (sancti Saturnini),

- mas de, 1265
- Sen Serni, el bosc de, 1298 (ADD 12 J 9)
- Saint Cernin de Relhac, burgo de, 1298 (ADD 12 J 89).

Sigonha,

- mas de la, 1331 (ADD 12 J 9)
- La Siguenie, c^{ne} de Cendrieux.

Sigounie,

- la, 1476
- Sigonhia, mainementum de la, 1471 (ADD 12 J 50)
- Confronte Monferrier, del Puey, chemin de la Douze à Milhac
- Helias Sigonh, 1333 (ADD 2 E 1850/181-5)
- La Sigonie, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Cigonie, c^{ne} de Saint-Geyrac.

Sirigondia,

- tenencia de la, XIV^e (ADPA censier du comte), parochia de Sen Gayrac
- La Sirgondie, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Sirgondie, c^{ne} de Rouffignac.

Solarie,

- la, 1476
- Solaria, la, 1460 (ADD 12 J 50)
- Confronte Monferrier.

Solignac,

- Auger de Solignac chevalier est présent lors d'un acte en faveur de l'abbaye de Chancelade, 1148 (ADD 2 E 1822/2-83)
- Gerald de Solinhac donzellus, in parrochia de Blis, 1296 (ADD 2 E 1822/43-2)
- Géraud de Solinhac donzel paroissien de Blis, 1307 (ADD 2 E 1822/43-3)
- Iter de Solinhaco vers Périgueux, 1345 (ADD 2 E 1822/43-13, 20-13)
- Audoin de Bretagne prête hommage pour les biens de sa femme, Marie de Selinhac, situés dans la justice d'Auberoche, 1356 (ADPA E 611)
- Helie Foucaud rend hommage pour ce qui lui appartient dans l'hospicium de Bertrand de Solignac, 1380 (ADPA E 611)
- Jean Foucauld rend hommage au comte de Périgord, 1384, 1400 (ADPA E 611, E 635)
- Bernard Foucaud seigneur de Lardimalle et de Solignac, 1^{er} sept. 1461 (ADD 1 Mi 267, f^o341)
- repayrium de Solinhac, 1495 (ADD 2 E 1828/101-3)
- mas sive villaige de Solignac, repaire de, 1511, chemin de Born

vers, 1522, al grand Solinhac, al petit Solinhac, 1527, 1528 (ADD 2 E 1822/63)

- repaire de, appartenant à la damoysele Couthete de Lardimailhe, 1530 (ADD 2 E 1822/34-2)

- villaige de Solmihac dit de Chignaguet, Chignaguet alias Solimynhac, paroisse de Blis, 1530 (ADD 2 E 1822/55-4)

- chemin de Blys vers, chemin de Saint Anthoine vers, 1530 (ADD 2 E 1822/18-5)

- de soubz la pouge de Chinhaguet, XVI^e siècle

- un bois situé à la mothe de Faias placé dans les appartenances du repaire de, confronte les chemins de Saint-Antoine à Périgueux, Saint-Antoine à Lardimalie, 1539 (ADD 2 E 1828/101-5)

- repayrium de, XVI^e siècle (ADD 2 E 1822/20-4) paroisse de Blis

- terre et jarrige situées au lieu appelé le valat, paroisse de Blis, confronte le pré de la dame de Solignac, 1530

- repaire de Solligniac autrement appelé Chinaguet, 1608 (ADD 12 J 206)

- Le tènement du grand et du petit Soullignac paroisse de Blis, provenant du seigneur de Lardimalie confronte avec les appartenances des villages de Leygalie et Vertiol et le maynement de Fayard et la Gondie, 1766 (?) (ADD 2 E 1828/3-32).

Chignaguet, commune de Blis-et-Born

Sudrat,

- mas del, 1265.

Taleyrandie,

- tenensa de la, 1298 (ADD 12 J 9)

- maynementum de la, 1460 (ADD 12 J 50)

Taleyrandie, c^{ne} de Saint-Geyrac.

Talvia,

- mas de, 1265.

Telet,

- borderie de, 1326 (ADD 1 Mi 442, f^o93).

- Talet, paroisse Rouffignac, XVIII^e siècle (carte B)

Telhol¹¹,

- Teloilh, tenensa et mota del, 1299 (ADD 12 J 9)

- tenanciers de la mota del, XIV^e siècle.

Teyssonieras,

- mansum de, 1516-1517 (ADD 3 E 2287, f^o38)

- Tessonnières, paroisse Saint-Sernin de Reilhac, XVIII^e siècle (carte B)

11. Fournioux (Bernard), *B SHAP*, t. CXXIV, 1997, p. 237 et *Archéologie médiévale*, t. XVIII, 1988.

Thenon¹²,

- Geraldus de Faia de Teno, 1178 (BN t. 115, f°129, v°)
- Ecclesie de Teno, 1293 (ADD 2 E 383)
- dictum castrum est situm in vicecomitu. Lem., dominus Ademar et Ger. de Faya son fils sont qualifiés de vassallus du vicomte de Limoges, ils reconnaissent (recognovit) tenir le castrum de Thenon du vicomte vers 1327-1330 (ADPA E 867 ; ADD 1 Mi 247, f°146)
- In aula apud Teno, 1327-1330
- in aula de Theno, 1322, 1327, 1339, in aula dicti castri de Thenone, 1459, ad assise suas dicti vicecomitatus in dicta loco de Teno, 1327 (ADPA E 867-868 ; ADD 2 E 1828/2-1 ; ADML 30 J, liasse 2, n°7)
- parochia de Aseraco honor de Teno, 1327, 1328
- Geraldus de Fagia domicellus quondam dominus dicti castri fecit homagium et recognitorem dict. castri domino Artizio de Britania tunc vic. Lemoc. ... tenere in feudum ab eo dem dicti dom. vic. castrum et castellaniam de Teno cum pertinentiis, 1327, 1328 (ADPA E 867-E 868 ; ADD 1 Mi 247, f°146 ; ADG, C 4144)
- place et chastel de Thenon, occupé par les Anglais, 1439 (ADD 2 E 1073)
- Arnaud d'Hautefort prête hommage au vicomte de Limoges pour la chastellainie de Thenon, justice haute, basse... 8 janvier 1499 (ADG C 4144, f°46), semblable hommage le 5 octobre 1541.

Touzac,

- lo mas, 1399
- Proche le mas Dioudet ; Teyzat, c^{nc} de Saint-Geyrac.

Trobat,

- le mas, 1363, 1373, Trouba, 1471.

Urdimalia,

- la, 13 août 1329 (BN coll. Périgord, t. 138, Foucauld, 8)
- in loco vocato la costa de la Urdimalia, 1372 (ADD 2 E 1822/81-1), iter de ulmo de la Urdimalia versus ecclesiam Sancti Petri de Chinhaco, 1372
- itinere de Lardimalia vers Saint-Antoine, 1495 (ADD 2 E 1828/101-3)
- reppayrium de Lardimalie, 1504 (ADD 2 E 1822/21-15)
- chemin du repaire de Lardimalie à Blis, 1530 (ADD 2 E 1822/20-8).

Valenso,

- mas de, 1265.
- Valenson, paroisse Rouffignac, XVIII^e siècle (carte B)
- Valencou, c^{nc} Rouffignac

12. Fournioux (Bernard), *B SHAP*, t. CXXIV, 1997 et *Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire, La vie de château*.

Vegeyria,

- lo chami de Rouffignac vers la, 1328 (ADD 12 J 9)
 - Vigeyrie, chemin de La Douze vers la, 1478 (ADD 12 J 50)
 - Vigarie, la, 1516-1517 (ADD 3 E 2287, f°141).
- voir Vigeria

Versanas,

- Gaillard de las, 1325 (ADD 12 J 9)
- Les Versannes, c^{ne} La Douze

Vezinat,

- chemin de Reilhac vers del Vezinat, 1497 (ADD 6 J 56).
 - manso del, 1516-1517 (ADD 3 E 2287, f°146)
 - Vesina (haut et bas), paroisse Saint-Cernin, XVIII^e siècle (carte B)
- Vézinat, c^{ne} Rouffignac

Vidalia,

- maynement de la, 1408
 - Vidallie, la, 1448
 - Vidalhie et le moulin Vidal, le, 1471
 - La Vidalie, paroisse Saint-Geyrac, XVIII^e siècle (carte B)
- Confronte Trouba, Dyoudes, Beneychenc, le ruisseau qui coule de Saint-Geyrac aux Sablonnières
- La Vidalie, c^{ne} Saint-Geyrac

Vielha Garda,

- in loco vocato, luoc de la, 1298 (ADD 12 J 89)
- Garda, bordaria de la, 1340 (ADD 12 J 9), paroisse de Rouffignac, confronte el borc de Sen Serni et la Jaubertia.

Vigeria,

- la vigeria de Relhac, 1364
- G. de Melhaco dominus de Javarsac et de la, 1456, repayrio de la, 1489, J. de Melhaco domicellus, dominus de la, 1490 (ADD 12 J 55)
- nobili repayrio de la, siège d'une basse justice, hommage au comte de Périgord, 1506, 1509 (ADD 12 J 55)
- iter publicum qui conduit de Sen Geyrac vers la Vigarie, 1516-1517 (ADD 3 E 2287, f°141)
- contiguos fossatis domus nobilis de la, (paroisse Saint-Cernin), confron. cum fossatis dicti castro de la, 1522 (ADD 12 J 93)
- F. de Milhac dominus de la, 1522, molendino de la, 1522, foresta de la, 1522 (ADD 12 J 55)
- se sont succédé P. de Graulet, Margarine de la Roche alias dicta de la Vigerie, Bertrand Robbert, J. d'Abzac, G. de Meilhac ; François de Millac, seigneur de la Vigerie de Rouffignac (ADPA E 671), première moitié du XVI^e
- La Vigerie, paroisse Saint-Cernin-de-Reilhac, XVIII^e siècle (carte B)

Vigonia,

- mas de la, 1314, paroisse Saint-Cernin (Vigerie ?)
- Confronte la Belozia (?).

Vilamblart, Vilaplart,

- parrofia de, lo merchadil de, cartier del forn de, li faure de, ort qui son sul fossat de, los mas q. es entre Vilablart e Estissac, 1265 (ADD 23 J 50)
- Bertrand Barrieyra donzel demeurant à, 1312 (BN t. 51, f°111 v°)
- In loco et infra fortalitium et clausuram loci predicti ville Amblardi, playdure situé "inter vallatum seu fossatum dicti loci et hospicium Raymondi", 1378 (BN t. 119, f°39)
- Hospice situm int. clausurae dicti loci de Vilamblard inter valatum clausurae dicti locis, 1411 (BN t. 119, f°52)
- Confron. cum fossato burgi de Villamblardo, 1498 (Fonds privé Dumas de Peyzac, f°63)

Vinhal Bofino,

- (del), 1265 (ADD 23 J 50)

B. F.



Survivance de la via publica reliant les castra de Reilhac et de Vergt (chefs lieux de châtellenies comtales).



Petit pont enjambant le filet d'eau de la fontaine de Moussanes (C^m de Saint-Félix de Reilhac). Sur ce pont passe la via publica de Reilhac à Vergt.



Fossile d'une motte érigée en bordure du chemin public conduisant de Reilhac à Vergt et située en limite de la châtellenie comtale de Vergt.



Fontaine de Moussanes (attestée en 1366) aménagée en bordure du chemin public conduisant de Reilhac à Vergt.

Les titres de Jean de Blois-Penthièvre au comté de Périgord

par Claude-Henri PIRAUD

Aux maisons de Montfort et de Blois, qui s'affrontaient depuis 1341 pour la succession de Bretagne mais se réconcilièrent par le traité de Nantes de 1448, le Périgord offrit prétexte à une dernière dispute. En 1400, Charles VI avait donné en propre ce comté à son frère le duc d'Orléans qui, assassiné en 1407, laissait plusieurs enfants. Prisonnier depuis Azincourt, Charles d'Orléans, pour former sa rançon et aussi pour libérer son frère Jean, comte d'Angoulême, otage¹, fait vendre le Périgord en 1437 par son demi-frère Dunois à qui il l'avait échangé contre le Porcien². Malgré les avances du comte d'Armagnac, cousin et allié politique d'Orléans, ce fief ruiné est acquis par Jean de Blois-Penthièvre³, vicomte de Limoges depuis 1432 qui, pour son compte et celui de la couronne,

1. Il cautionnait le très lourd paiement prévu en 1412 par le traité de Buzançais.

2. Memoire ou requeste présentée au Parlement par les tuteurs de Françoise de Bretagne : [...] Item et tant que finalement après plusieurs diligences et plusieurs allées et venues qu'il n'est besoin de déclarer et comme on pourra veoir, dès l'an 1437, le 4^e jour de mars, Hue de Saint Mars et messire Raymond Fucon ayans puissance especialle de mondit seigneur [d'Orléans] et de Mr de Dunoys, vendirent et transportèrent ledit comté de Périgord. [...] Item et lesquels seize mille escus d'or furent nombrés et payés aux dits Hue de Saint Mars et messire Raymond Fucon. (Bibl. nat., Coll. Périgord, t. X, f^o 199^o-207^o).

3. Sous le nom de "sire de Laigle" et comme lieutenant de son frère Olivier, vicomte de Limoges, il bataillait depuis 1417 et avait notamment repris Auberoche où s'était enfermé Archambaud VI ; le comte banni, appuyé par les seigneurs "anglais" du Bordelais, revendiquait son héritage confisqué ; après un siège de vingt-deux mois, commencé en 1428, et une trêve de douze

va le reconquérir sur les Anglais⁴. Lui succéderont son frère Guillaume en 1454 et, un an après, Françoise, fille et héritière de ce dernier et qui épousera Alain d'Albret en 1456. Charles d'Orléans ne réclamait rien, mais son frère et son neveu les comtes d'Angoulême⁵, comme sa sœur Marguerite, épouse de Richard de Montfort, et son neveu François d'Etampes, duc de Bretagne dès 1457⁶, contesteront cette vente du temps de guerre. "Au milieu du XV^e siècle, les droits réciproques des deux maisons et ceux des divers membres de chacune d'elles se trouvaient plus enchevêtrés que jamais."⁷

Vers 1461, le parlement de Paris diligenta une enquête⁸ et commit sur les lieux des officiers pour entendre les témoins des parties et vérifier, par les dépositions de ces derniers, les faits qu'elles entendaient articuler. Pour établir à quels titres -- acquêt et conquête -- ils détenaient le Périgord et ainsi accréditer leur thèse, les vicomtes de Limoges firent alors rechercher et recueillir des témoignages.

Les débris de cette enquête, exploités par quelques-uns⁹, ignorés des autres¹⁰, peuvent intéresser à plus d'un titre : par les dépositions et les détails

mois signée le 12 juillet 1429, la place subit un assaut brutal en avril 1430 ; sa destruction était inachevée en juillet 1431 (Arch. mun. de Périgueux, CC.76 ; A. Higounet-Nadal, "Châteaux assiégés", *La vie de château*, Les Cahiers de Commarque, Le Bugue, 1992, p. 104-7).

4. Choisi, en 1448, pour commander les armées du roi en Guyenne, il prit Bergerac en octobre 1450 ; en 1451, il emporta Castillon puis les forteresses de Chalais et de Saint-Emilion ; il servait sous Dunois quand il prit part à la bataille de Castillon, en 1453. Au XVII^e siècle, le généalogiste A. Galland rappellera son caractère et ses hauts faits : "Valeur, prudence, libéralité, justice, ces tiltres rares lui donnèrent la qualité de lieutenant du Roy en Guienne, laquelle il conquist presque toute avec grande despence dont le fais retomboit sur luy seul. Il reconquist pareillement les villes et chasteaux de Riberac, Castelnou, Limueil, Auberoche, Marueil, Sonsac, Domme, Aucor, Tenon, Latourblanche, Laforce, Clarins, Clermont. Et à la prise de Montastruc, il fut blessé à la cuisse. Il fit lever le siege de Masduran que les Anglois avoient mis avec grandes forces, où fut pris prisonnier Malrigrion capitaine anglois et plusieurs autres. Il reduisit sous l'obeissance du Roy la ville de Bergerac, où il fut blessé d'un coup de trait avec grand danger de sa personne ; reduisit pareillement Aubeterre et Chasleys, conquestes d'autant plus penibles qu'il ne pouvoit estre assisté des forces du Roy, occupé en Normandie et autres endroicts, estant toute la France detenue par les Anglois" (*Traité contenant la suite des vicomtes de Limoges depuis 1274* ; Bibl. nat., fr. 16176, f° 352v° ; copie par Gaignières in fr. 16653, f° 244).

5. Procès entre Francoise de Bretagne et le duc d'Angoulême, qui prétendait avoir le tiers du comté de Périgord (Arch. dép. des Pyrénées atlantiques, E.649). Lettre de Charles VIII, datée de Chinon le 28 février 1489, ordonnant expressément au Parlement de vider le procès pendant depuis plus de vingt ans, à cause du comté de Périgord, entre le sire d'Albret et le comte Charles d'Angoulême (Arch. nat., X^e.9319, n° 127).

6. Instance en réparation d'excès, soutenue contre Jean de l'Aigle et Jean de Brosse, héritiers de Charles et Olivier de Blois, par Marguerite d'Orléans, à raison de la détention de son époux. Revendications de Marguerite d'Orléans contre Jean de Brosse et Françoise, fille de feu Guillaume, comte de Penthièvre, pour obtenir la tierce partie du comté de Périgord. (Arch. dép. de Loire atlantique, E.35). 1460-1469.

7. A. Luchaire, *Alain le Grand, sire d'Albret*, Paris, 1877, p. 90.

8. Arch. dép. des Pyrénées atlantiques, E. 657, n° I.A. 4388 (copie : Arch. dép. de Dordogne, 1mi 69).

9. G. Clément-Simon, "Géographie historique de la vicomté de Limoges", in *Congrès scientifique de France, 41e session*, Périgueux, 1882, t. II, p. 178-9 (article préparé à Pau dès 1873) ; cf. aussi, du même, "Un capitaine de routiers sous Charles VII : Jean de La Roche", in *Revue des questions historiques*, 1895, série B, t. XIV, p. 55 ; J.-P. Laurent, "Les sénéchaux du Périgord dans la première moitié du XV^e siècle", *B SHAP*, t. LXXIX (1952), p. 131-145.

historiques que l'on y trouve mais aussi par ce que ces réponses peuvent révéler sur les objectifs de l'enquête, le plan et le contenu des questions, l'identité et l'attitude des déposants.

Le procès verbal

Tous sauf un, les vingt-huit témoins cités nous ont livré leur état civil : quatre religieux, un chevalier, quinze écuyers, un viguier, deux clercs, un bourgeois, trois paysans, mais pas une dame. D'ailleurs, dans toute cette affaire, ne voit-on passer que deux héritières. Si la plupart avouent assez d'ans pour avoir été d'âge adulte lors des événements objet de l'enquête, la plupart admettent ne pouvoir mieux dire leur âge qu'à cinq ans près. Si plusieurs demeurent à Montignac, tous appartiennent au nord-est de Périgueux ou au proche Limousin, qu'ils résident sur leur terre ou vivent en ville. Tous professent une flatteuse opinion du comte de Penthievre : "il estoit bel homme", "il est mort en la deffence du pays", "il estoit très bon François et amoit fort la chose publique" ; tout contraire est leur jugement du comte Archambaud qui "tenoit le Perigord" ou, pire, "l'occupoit" : "il estoit simple homme", "il n'estoit point homme de guerre", "il ne fit point les résistances, mais bien les fit faire", "il ne se mist point sus", "il estoit Angloiz et, d'Aulberoches, il gastoit et subjugoit tout le pais". Certains aiment le latin et l'emploient dans les considérations juridiques, d'autres usent du patois ; ils sont plus à l'aise avec les synchronismes et les durées qu'avec des dates (deux millésimes seulement) ; ils paraissent au fait des tractations financières et des dépenses et ils en donnent le montant, en livres ou en écus (l'écu valant trois livres).

On leur demandait de se prononcer sur un mémoire qui ne comprenait pas moins de 136 propositions. Mais ces propositions étaient formulées assez explicitement pour que, de leur part, un "oui" ou un "non" suffise. Onze personnes, de solide mémoire ou bien renseignées, répondirent à plus de 15 articles. Les deux premières, très prolixes, furent les seules à répondre à 13 articles que l'on ne reprit pas plus loin ; cela laisse à penser qu'au long de leurs audiences, les enquêteurs¹⁰ ont cherché à équilibrer leur besace, cuisinant davantage sur les articles invaincus les témoins qu'ils avaient encore sous la main. Mais nul n'a forcé ses souvenirs ou sa conscience : s'il le faut, on parlera "par oui dire", on dira qu'on "a veu escripture encienne". Ainsi 77 questions n'obtiendront

10. L. Dessalles, *Périgueux et les deux derniers comtes de Périgord*, Paris, 1847 (il passe sous le plus total silence la dernière insurrection d'Archambaud VI) ; G. Lavergne, "La guerre d'Archambaud VI fils contre Périgueux (1397-1398)", *B SHAP*, t. LXVI (1939), p. 279-296.

11. Qu'au long du texte on trouve alternativement "Alberoches" ou "Auberrouche", "La Roche" ou "La Rouche" semble indiquer la présence de deux commissaires : ils rédigeaient pratiquement sans faute et dans un bon français d'oïl mais n'avaient pas la même oreille ; le manuscrit, écrit d'une seule main, serait ainsi une récollecion, ou une copie.

aucune réponse. Cette méconnaissance ou cet oubli -- si c'est la raison de ce mutisme -- de faits militaires et politiques si proches, par le temps (une génération) et le lieu (un ou deux jours à pied), peut confondre ; aussi remercions les trop rares personnes qui purent se remémorer l'époque du "comte Jehan".

Sur nombre d'articles les déposants n'auront pu avancer que des on-dit trop généraux pour être enregistrés par les commissaires. Et la teneur de ces "articles", c'est-à-dire les faits que les demandeurs alléguaient et souhaitaient établir, nous est-elle irrémédiablement inconnue, car leur liste, qui aurait dû figurer en tête du procès-verbal, s'est perdue. Heureusement, pour 55 d'entre eux cette teneur peut s'approcher par le biais des développements fournis par certains témoins, qui au lieu d'un bref "il est vrai" nous livrent une déposition plus ou moins circonstanciée, reprenant les termes de l'article et le complétant de souvenirs personnels. L'un raconte sa guerre, l'autre celle de son père¹². Pour 14 articles, ceux qui inspiraient beaucoup ou qui compromettaient peu, nous avons au moins dix réponses. Mais, trop souvent, les témoignages sont bien minces, puisque pour 6 articles ils reposent sur deux personnes, et pour 15 articles sur une seule. Il se pourrait néanmoins que les enquêteurs, pour "recouper" les réponses, aient multiplié les questions, on s'expliquerait alors que le plan de l'enquête paraisse manquer de logique et qu'il se répète.

Nombreux ou rares, brefs ou circonstanciés, les témoignages ne se contredisent pas et ils ne contreviennent jamais à la proposition de l'article, telle du moins que l'on peut la reconstituer. Le témoin avait été produit par le vicomte de Limoges et devait adhérer, dans l'ensemble, à sa thèse ; il n'en est pas moins étonnant que sa probité ne l'ait jamais amené à devoir exprimer une opinion en tout ou partie discordante. Quel sort fut fait à cette sorte de réponses ? Les 76 articles (sur 136) pas même mentionnés, ceux laissés sans réponse, enfin les quelques "n'a mémoire" de convenance, laissent penser que le témoin évitait un "non" direct qui aurait marqué peu d'égard à un document préparé par les gens de son seigneur, ou bien que les commissaires s'abstenaient d'enregistrer ce qui ne venait pas conforter la thèse soutenue, ou bien encore que la copie dont nous disposons aura été sélective.

Sans doute y aurait-il encore matière à gloser sur ce procès verbal que l'on trouvera ci-après avec l'état civil des témoins, classé par article et non par déposition, ce qui met en relief son caractère répétitif, et lassant, mais permettra de comparer plus aisément les réponses et d'en induire plus sûrement la teneur des questions¹³.

12. Arnaud de Laporte fera allusion au tournoi-combat de Montendre, organisé en 1402 par Louis d'Orléans pour sept chevaliers de sa maison.

13. Sauf les accents, les points et quelques résolutions, tout est d'époque ; quelques mots illisibles ou peu sûrs sont entre parenthèses ; les articles entièrement biffés sont reproduits sans indication de la biffure. L'index des noms, de personne et de lieu, identifie sans garantie (la cote est formée avec le numéro du témoin et celui de l'article).

Extraits de l'enquête du parlement de Paris sur Jean de Blois-Penthièvre

Les articles éclairés par des dépositions

13	Etat lamentable du Périgord à sa libération.
14	Le comte Archambaud de Périgord se retrancha dans Auberoche.
15	Jean de Blois-Penthièvre, sire de Laigle, y mit le siège.
16	Les Anglais vinrent au secours de la place.
17	Ce qu'il en coûta à Jean de Blois.
18/19	Vente du Périgord, déjà proposé au comte d'Armagnac, traitée par MM. Fucon et de Saint-Mars, à Ségur ; son prix.
22-25/45	Peu de valeur du comté ; Gontaut se fit payer pour rendre Montignac ; idem pour Bourdeille.
26/27	Ce qu'il en coûta pour les autres places.
33	Le comté fut acheté par Jean de Blois.
34	Lui, Guillaume son frère et Françoise, fille de Guillaume, le tiennent depuis 24 ans.
35	Ils le tiennent au vu et au su du comte d'Angoulême, qui ne l'a jamais contesté.
41	Charles d'Orléans et Dunois furent comtes de Périgord, 25 ans et 6 ans, jusqu'en 1437, puis vendirent à Jean de Blois.
44	Le Périgord était "anglais", sauf Montignac et Bourdeilles ; Jean de Blois dut reconquérir ou se faire rendre plus de trente places.
47	Auberoche est de la vicomté de Limoges.
49	Orléans échangea avec Dunois le Périgord contre le Porcien.
53/55/97	Le Périgord appartenait à Archambaud, pas au roi ; Archambaud épousa Melle de Villac ¹⁴ .
57	Le roi avait donné le Périgord aux Orléans.
2/62/63/66/74/78	Marguerite, sœur de Charles d'Orléans, épousa Richard d'Etampes ; elle ne paraît pas avoir eu part ;

14. L'ex-comte s'était remarié vers 1427 ; d'après une sentence de séparation rendue par l'official de Périgueux au carême 1429 et dénichée par l'abbé Lespine (A. Dujarric-Descombes, "Le second mariage d'Archambaud VI, comte de Périgord", *B SHAP*, 1892, t. XIX, p. 73-74). Sur ce mariage, J.-P. Laurent ("Les sénéchaux du Périgord", *B SHAP*, t. LXXIX (1952), p. 137, n. 4) annonçait un article qui ne semble pas avoir paru.

- ils vendirent pour la liberté de MM. d'Orléans et d'Angoulême.
- 83** Cordes et La Rolphie sont du comté.
- 84** Jean de Blois échangea avec Mme de Villac Vernh contre Peyrinhac.
- 90/101/102** En Périgord et Limousin, chacun vend et achète sans permission du seigneur ; des exemples.
- 104** Périgord et Limousin sont de droit écrit.
- 116/117** Nécessaires réparations faites à Montignac ; le revenu du comté ne payait pas la solde des capitaines.
- 119/120** La démolition d'Auberoche fut un grand bien pour le pays.
- 122-124** Ce fut grâce à Jean de Blois, qui le fit sur commandement du roi ; on ne sait s'il en fut récompensé.
- 125/126** Pour Montignac et Bourdeilles, il fallait qu'il payât les capitaines.
- 127/128** Vernh, qui avait été du comté, était à Mme de Villac ; Jean de Blois fit d'autres acquisitions : Le Pouget, Larche, Ribérac, Terrasson.
- 129/130** Le comte d'Angoulême, otage en Angleterre, avaient des officiers qui gouvernaient son comté en son nom ; il ne contesta rien en Périgord.
- 133** Jean de Blois fit hommage du Périgord au roi, à Saint-Léonard, [en 1439], juste après le décollement de Bertrand d'Abzac. Il le fit à genoux, mais bonnet en tête.

Les 28 témoins

- 1** Guy d'Abzac, escuier, S^{gr} de La Doze (f° 2)
- 2** Amanieu deu Laus, escuier, de l'âge de LX ans (f° 3)
- 3** Arnaut Delaporte, escuier, S^{gr} de La Salle, de Leyle, de l'âge de LIII ans (f° 5)
- 4** Frère Nicholas Deycures, de l'ordre de St-Antoine, et commandeur d'Exidueilh, de l'âge de plus de LX ans (f° 5 v°)
- 5** Seguy de Champaignes, escuier, S^{gr} de Saint-Maurice, de l'âge de LXX ans (f° 6)
- 6** Messire Bertrand de Lur, chevalier, S^{gr} de Frayssinet, âgé de LX ans (f° 6 v°)

- 7 Jehan de Coux, escuier, S^{er} de Chastenet, capitaine de La Rochelabeille, et âgé de L ans ou environ (f^o 7)
- 8 Jehan Foltut, laboureur, demourant à Exidueilh, de l'âge de LX ans ou environ (f^o 7 v^o)
- 9 Guillaume de Belet, escuier, natif d'Aulberoch, demourant en la paroisse de Salhac, et âgé de LXX ans (f^o 8)
- 10 Geoffroy du Luc, escuier, S^{er} de Dampnac, paroisse de Vilhac, âgé de LXXX ans (f^o 8 v^o)
- 11 Pierre Jehan de Royère, escuier, S^{er} de Royeyre, de l'âge de LXV ans (f^o 9 v^o)
- 12 Guynot Gontran, dit De La Saudra, loueur de terre, demourant [à] Auberrouche (f^o 11 v^o)
- 13 Frère Hélies de Rafailhac, présent prieur de Cubas, de l'ordre de Font-Ebraut, âgé de LX ans (f^o 11 v^o)
- 14 Messire Jehan de Jaufre, présent chappellain de l'église de Sern, diocèse de Perregueux, et chasnoine de Montignac, âgé de LXIII ans (f^o 12 v^o)
- 15 Jehan Bonal, bourgeois, demorant à Montignac, diocèse de Perregueux, âgé de LX ans (f^o 13)
- 16 Jehan de Charbonnières, escuier, S^{er} de Jayac, âgé de cinquante ans (f^o 14)
- 17 Jehan de Pestillac, escuier, S^{er} de Larnaudie, âgé de LX ans (f^o 15)
- 18 Messire Bernart Lespine, chanoine de Saint-Yriey, eâgé de IIIIxx ans et plus (f^o 15)
- 19 Aymeric Prévost, escuier, S^{er} du Mas, eâgé de LXV ans (f^o 15)
- 20 Jehan La Serventie, escuier, S^{er} d'Auberrouche de Fallac, âgé de LV ans (f^o 16)
- 21 Maistre Estienne d'Art, clerc noctère, demorant à Montignac, de l'âge de LX ans (f^o 17)
- 22 Jehan Ribieyre, laboureur, demorant à Ségur, de l'âge de cinquante ans ou environ (f^o 17)
- 23 Bernart de Defer, clerc, demorant en la paroisse de Royère, diocèse de Limoges, de eâge d'environ XLV ans (f^o 17 v^o)
- 24 Jehan de Las Johannes, receveur vigier d'Exidueil, de l'âge [de] LVII ans (f^o 18)
- 25 Rollant de Montagrier, escuier, S^{er} dud. lieu et de Brassac, de l'âge de LXV ans (f^o 19)
- 26 Forton de St-Astier, escuier, S^{er} de Las Bories, maire

- de la ville et cité de Perregueux, âgé de cinquante et quatre ans ou environ (f° 20)
- 27 Pierre Milon, escuier, demorant à Montignac, de l'âge (f° 20 v°)
- 28 MesS^{rs}, plaise vous enquérir à ce tesmoin (f° séparé)

Les dépositions

Le 1^{er} chiffre correspond au numéro du témoin,
le 2^e en gras italique à l'article
(retranscrit en tête pour plus de lisibilité)

2/62/63/66/74/78- Marguerite, sœur de Charles d'Orléans, épousa Richard d'Estampes ; elle ne paraît pas avoir eu part ; ils vendirent pour la liberté de MM. D'Orléans et d'Angoulême.

- 2.2 A veu madame d'Estampes, seur de monS^{gr} d'Orléans et de monSgr d'Angolesme, à Blays et à Clisson ; ne scet si on la nomme Marguerite ne autrement de son propre nom ; fut femme de Richart de Bretagne ; d'eux deux est yssu le duc de Bretagne ; est tenue seur de mesd. S^{rs} ; croit que soit encore vivante ; n'a point oy dire que soit trépassée.

- 1.12 Dépouse au long selon l'article.

13- Etat lamentable du Périgord à sa libération.

- 3.13 Au temps de l'achapt de Perregort, n'avoit deux charges de blé de rante, dont ses prédécesseurs en soloit avoir mille livres de rante ; depuis led. achapt s'est acreu tellement que aujourd'uy il en a plus de LX charges et plus de XXX livres de rante.
- 4.13 Les ont veuz ès places ; ont esté Fourel et Faure à les en mestre dehors.
- 7.13 Es deux tiers dud. pais, ne demouroit riens.
- 8.13 A veu, des trois pars du pays, les deux désertes.
- 9.13 La guerre a retourné le pais de Perregord inhabitable la plus part et, quel qu'il soit, de trois parties les deux, et partie aussi de la viconté de Limoges.
- 11.13 A veu que, ou pais de Perregord, avoit plus de bestes salvatges que de dommagers [domestiques].

14- Le comte Archambaud de Périgord se retrancha dans Auberoche.

- 1.14 Archambaut occupoit Auberrouche et Verng, et tout le surplus excepté Montignac et Bordeille, Leyle et Celle, qui respondoient à Bordeille et sont paroisses
- 2.14 Archambaut occupoit la conté de Perregort, excepté Montignac, Bordeille et les paroisses de Leyle et de Celle ; estoit, tout ce qu'il tenoit, anglois.
- 7.14 Vint Le Chaslar prins des Anglois partant d'Aulberoches ; fut pris ung jour, en l'âge de VII ou VIII ans, en une course que firent les Anglois dud. Aulberoches à Masséré, à Salon, à Nossat ; tout le pais de Lemmosin tout en la viconté de Limoges ; firent pluseurs maulx et injures ; peut avoir XXXII ou XXXIII ans environ, la saison de l'esté.
- 9.14 Le conte Archambault tenoit la conté de Perregord et estoit angloiz ; de Aulberoches, enfois, où il estoit à grand puissance d'Anglois, il gastoit et subjuoit tout le pais jusques en Poictou, en Berri et en Auvergne, et tenoit la pluspart du pais de Limosin en pati ou en guerre ; fut Beauchamp longtemps cappitaine d'Aulberoches, à grand puissance de gens de guerre.
- 10.14 A XXXIII ou XXXIII ans que monS^{er} le conte Jehan s'arma contre Archambault, par le commandement du sénéchal ; fut présent quant Vilhac, son (maître), l'impétra à Chinon.
- 11.14 Il a plus de XXX ans que monS^{er} se mist sus contre le conte de Perregord Archambault ; paravant, avoit monS^{er} tenu conseil des trois estas de sa viconté et, par leur advis et délibération, envoya monS^{er} de Vilhac, sénéchal de Perregord, devers le roy pour ce faire ; et en apporta les mandements ; y fut bien des iours, à assembler des arbalestriers pour acompaigner mond. S^{er} ; furent assemblés à St-Yrieys.
- 13.14 Il a XXXIII ou XXXV ans ou environ, le siège y fut mis monS^{er} le conte Jehan se mist sus en armes contre le conte Archambault ; par commandement du roy, comme luy semble ; occupoit en la conté de Perregord Rossilhe, Bordeille et Vernh, St-Maymé, BeaurOegard, qui est au roy ; en la viconté de Limoges, il tenoit Aulberoches et pluseurs autres paroisses et occupoit tout le pais d'environ et tenoit à patis jusques à La Soubsterrane, à Meymat en Limosin, à Ussel, au Dourat, où il tua grant noblesse de Limosin.
- 16.14 MonS^{er} Jehan se mist sus contre Archambault ; croit que par commandement du roi ; occupoit le pais et tenoit grande compagnie d'Anglois, Béarnoys et autres dud. pays ; tenoient en subiection les pays jusques en Xantonge, en Poictou, en Berry et Auvergne.
- 20.14 MonS^{er} Jehan se mist sus en armes contre le conte Archambaut ; croyt

que du commandement du roy, parce que monS^r de Vilhac, sénéchal pour le roy au pays, en estoit et tenoit ung siège ; a XXXIII ou XXXIII ans ou environ ; destruyoit tous les pais d'environ ; compte des destrosses et (murtierons) du Dourat et Montvert ; Auberrouche fut de la viconté, mais depuys son âge l'a veue en la main de monS^r d'Orléans et du conte anglois qui l'eust par traison ; ne scet comment vint à la main du conte ; bien a oy dire que fut achaptée de ses prédécesseurs mais ne scet de qui.

- 24.14 XXXIII ans a ou environ, Jehan se mist en armes contre Archambaut ; du bon plaisir et commandement du roy, car Vilhac sénéchal y estoit. comme avez oy tousiour dire, et les mandements se fasoient de par le roy ; y vinrent les Lombars, par le commandement du roy, comme ilz disoient.

15- Jean de Blois-Penthièvre, sire de Laigle, y mit le siège.

- 5.15 Il fut à mectre le siège, où avoit II^m combatans, entre lesquels avoit V^e hommes d'armes, et conduït les vivres du pays d'Aixe avec XI charretes ; d'ailleurs, de toutes pars vindrent vivres et artillerie, et y avoit C charretes, grant charroy ; y furent faiz deux chevaliers, l'un Téron et l'autre Miesret ; le vit ; furent XXII mois en siège ou bastille.
- 7.15 Estoit page de Loys de Pièrebuffière, et fut son page, portant son bassinet et sa lance, à la mise du siège ; estoient bien de deux mille à II^m V^e combattans, et entre lesquels avoit bien V^e hommes [d']armes : n'y avoit point de baguage, chacun portant sa lance, la pluspart s'il n'estoit de bonne maison et eust bien de quoy ; a ouy dire depuis à plusieurs et tenir à memement que led. Aulberoch estoit de l'ancien patrimoine de la viconté de Limoges ; le siège dura moi longtemps, et environ deux ans, à grans fraiz et despenses, que n'est homme que la sceut extimer.
- 8.15 Estoit présent quant le siège fut mis à Aulberoch ; lequel il dit estre de la viconté de Limoges.
- 9.15 Des gens du siège ne scet le nombre ; forte place estoit Aulberoch ; anciennement ont ouy dire qu'il estoit de la viconté de Limoges : l'a veu par lettres et enseignements notables et en a devers soy des siennes mesmes ; dura le siège longtemps, et plus d'un an à son advis ; y eust grande despense, et ne la saroit extimer.
- 11.15 Estoiēt gens de guerre, ungs ou aultres, deux mille et plus ; fut assiegé de deu propos ; oyt dire le mariage faisant du conte de Perregord avec la fille de monS^r de Villac, au S^r de Peyraulx et Jacques du Liouron ; en débaitant avecques d'autres dud. mariage, que les ungs le tenoient

grant et les autres petit, dirent entre autres choses que, si ung S^{er} de Bretagne venoit entre à dire du viconté de Limoges qu'il n'y demoureroit pas, voulant dire que n'estoit de la viconté de Limoges ; des fraiz ils sont innumérables ; demeura bien, sièges ou bastilles, environ deux ans.

- 12.15 XXX ans a ou environ, fut mis le siège par monS^{er} le conte Jehan à grant companie ; à son advis, estoient environ III^m combatans ; c'estoit très forte place et bien avantageuse ; a oy dire que estoit des appartenances du viconté de Limoges et en a veu plusieurs lettres ; y demora le siège an et demy, poy plus poy menes.
- 13.15 Fut au siège ; y avoit bele compaignie ; tenoit le S^{er} de Villac ung siège ; avoit bien de deux à III^m combatans ; tousiours a ouy tenir que Aulberoches est du viconté de Limoges et que le siège y a demeuré bien deux ans ou environ.
- 16.15 Le siège fut mis à II^m combatans et plus ; a oy dire à gentiez hommes que Auberrouche estoit de la viconté ; dura le siège ou bastille environ deux ans ; durant led. siège fut tuhé Vilhac, en l'an III^e XXVIII, et plusieurs autres.
- 20.15 Le siège fut mis à II^m ou III^m combatans à grant charge et à grant puissance et despense ; y demora le siège ou bastilles IX mois ; tenoit monS^{er} XXX hommes d'armes à Gagatz pour les tenir subgietz, et dura ung mois ou deux ; à St-Vincens eurent garnison de IIII^{es} ou cent balestriers, dont estoit cappitaine Olivier de Bron ; au regart de XXX places, n'en scet riens ; bien est vray du compte.
- 24.15 Le siège fut mis à II^m ou III^m combatans [à] Auberrouche, forte place du viconté de Limoges - en estoit son père taillandier -, à grans fraiz ; dura le siège environ deux ans.

16- Les Anglais vinrent au secours de la place.

- 1.16 Archambaut ne se mist point en armes mes le Captau, Beauchamp, Chartroise et autres cappitaines anglois s'efforcèrent de lever le siège, et ne peurent, et alèrent lever le siège de Mercueys ; monS^{er} mist bastilles et se retrait, si personne le surplus ; deppouse qu'il estoit en personne.
- 2.16 Archambaut n'estoit point homme de guerre ; les Anglois s'assemblèrent pour lever le siège et ne peurent et allèrent à Mercueys lever le siège ; et alia, selon l'article.
- 4.16 Le conte Archambault ne se mist point sus et estoit assiégé dedans la place ; mais les Anglois, Bordaloys, le Captau, Chartroise et les garnisons angloiches en grant nombre, à son aide et par le moien des

gens de guerre estans en lad. place, s'assemblèrent pour lever le siège ; au regart de La Force, il est vray, et de nombre des places, et les nomment ; bien dient que au moien d'une entreprinse fié[e] entre Peuy, Fourel tesmoin, et Le Morinat, la place fut prinse, c'est assavoir, la basse court par le moian de Morinat, et le surplus de force et par mine ; furent prins ceulx dedans à composition de s'en aler vies sauves, car par le traictié de Morinat estoit dit.

- 5.16 Les Anglois firent cause, le siège fut fortifié, envoyés quérir Torenne, Marueil et autres, qui vindrent ; les Anglois n'ousèrent venir, envoièrent avitailler la place et mirent dedans ung engin appelé "Le Lou de Bordeaux", qui destruyoit tous les engins et les bastilles ; demourèrent en siège ou bastilles XXII.
- 7.16 Archambault saillit de la place, tira à Bourdeaux ; à son secours se mirent sus Armagnac, le Captal, Montferrant, Durays, Grammont, Lesparre et Chartroise, et autres plusieurs Angloiz qui occuppoient le pais ; monS^{re} Jehan se fortiffia, feist fortes bastilles, fossés et paulx, envoya quérir Turenne, La Roche et ses autres aliéz, et se trouva acompagné de plus de quatre mille combatans ; les Angloiz ne osèrent frapper sur eulx ains [mais] s'en retournèrent ; demoura le siège et bastilles comme devant ; pendant led. siège les Angloiz vandirent la place, et retindrent les ostages et l'argent ; puis amprès, par le moyen du Mourinat, la place fut prinse ; durant le siège et bastilles, furent conquises plusieurs places jusques au nombre de XXX ou plus.
- 8.16 Grant puissance d'Anglois se assembla pour led. conte pour lever le siège ; monS^{re} Jehan se fortiffia, envoya quérir Tourenne, La Roche et ses autres aliéz ; les Angloiz ne osèrent frapper sur eulx ; dura amprès grant temps, et fut prise au (dernier) la place ; récite la traison de Guillomet et l'amlée de la place du Mourinat ; furent délivrées, pendant ce, XXX places de guerre ou plus, unes ou autres.
- 9.16 Par oyr dire, les Anglois se assemblèrent, maiz ils ne vindrent point sur le siège pource qu'ilz estoient trop fortifiéz ; à ceste cause et pource que le conte ne les secouroit, vendirent la place ung nommé Guillonet et Richart Estour ; récite la trayson et qu'il fist serement ; dura le siège ou bastilles amprès longtemps, jusques au traictié du Mourinat, par le moyen duquel la place fut prinse ; délivra monS^{re} Jehan les places jusques au nombre de XXX ou environ.
- 10.16 Récite la trayson de Guillonet, le commandement, et aussi le fait deu Mormant.
- 11.16 Archambault ne se arma point, maiz saillit de la place durant le siège, ala à Bourdeaux ; à son aide, comme a ouy dire, s'assemblèrent les S^{rs} de Bourdeloys et vindrent jusques à Peuy-Normant, ou là environ ; le siège se retrahit en bastilles et sièges bien fors, par quoy les Angloiz

s'en retournèrent, exepté C ou VIxx qui vindrent avitalher la place, portèrent ung engin appellé "Le Loup" quy leur fist beaucoup de mals amprès, aux engins, aux bastilles et aux gens ; narre la trayson de Guillonnet, de veoir et de oyr ; salua VI^{xx} mars d'argent et V^c escuz, de III^m escus, et tout le surplus fut perdu ; narre aussi le fait du Mourinat, de veoir et de oyr ; des places, de XXX, il est vray.

- 13.16 Le conte Archambault s'en ala de nuyt en Bourdeloys et se allia avecques les S^{grs} et fist tant que le Captal, Chartreux et plusieurs autres, se mirent sus en armes pour lever le siège et vindrent, comme il oy dire, jusques vers Clermont ou Brageyrac ; monS^{gr} le conte Jehan, iceux leur venue (oie), envoya quérir monS^{gr} de Turenne et Jehan La Roche ; les Anglois s'en retournèrent et envoyèrent Chartreuse qui avitailha la places de vivres et d'engins ; ce non obstant, monS^{gr} Jehan fist tel diligence qu'il eust la place.
- 15.16 Récite que Archambault ne fit point les résistences, mais bien les fit faire.
- 16.16 Archambault, il estoit simple homme et ne sceut qu'il formast ne mist sus ; il parti[t] de la place, par nuyt et à pié, avec ung homme seul apelé Roby, durant le siège ; durant le siège, le Captal, Chartroyse et des puissances et garnisons d'Anglois, s'assemblèrent pour lever le siège, ce que ne firent point ; monS^{gr} ala au devant de La Rouche et ses gens, [à] Agonac où estoit Torenne atoute [avec] la compagnie et, fait, vint [à] Auberrouche ; les Anglois tirèrent lever le siège de Mercueys et récite la trayson n'y vindrent.
- 20.16 Le Captal, Chartroyse, et autres Anglois jusques à V ou VI à grant nombre, cuidèrent lever le siège et ne peurent, car monS^{gr} envoya quérir La Roche et Turenne ; fut pris Auberrouche par traictié Peu du Morinat ; par avant, avoient vendue la place et avoient traiy monS^{gr}.
- 24.16 Archambaut ne s'arma point mais la puissance de Bordaloys pour luy, et n'osèrent corir sus au siège ; fut prinse la place, par consente une partie et l'autre par force ; fut minée et ruée sus ; narre la trayson de Guillamet et le fait de Morinat ; furent délivrées plus de XXX places, unes ou autres.
- 28.16 De la trayson de Guillamet, où monS^{gr} le conte Jehan perdit III^m escus et ses ostages, qu'il rechata exepté Cologes qui fut (trouva) à la prinse ; du fait de Morinat, qui costa plus de II^m escus.

17- Ce qu'il en coûta à Jean de Blois.

- 1.17 Au moien du siège et bastilles, monS^{gr} despendit grandement du sien ; scet que monS^{gr} avitailloit à ses despens lesd. bastilles, et paioit les gens

de guerre, et luy mesmes.

- 2.17 MonS^{re} Jehan despendit molt grandement car, tout le temps du siège et bastilles, monS^{re} les fornisoit et paioit leurs gaiges et lettres (ch....ux) desfrayés.
- 4.17 Et plus grant despence ; dient de la trayson de Guillonet, de l'argent et, par espécial le commandeur qui porta les (saint auboine) et les vit jurer sur le corps précieux de Dieu et lesd. reliques.
- 5.17 La despence fut innumérable ; croit que ne se fit pour XL^m escus.
- 8.17 Cuide qu'il cousta plus de XXX^{ie} mille escus.
- 10.17 Récite en la despence de la trayson de Guillomet et le fait de Mormant ; la despence est infinie, et croit que monte plus XXX^m escus ; a eu plus de VI^{xx} escus de monS^{re} Jehan.
- 11.17 Ne cuide pas que pour XL^m escus ait esté fait.
- 15.17 Luy semble que monS^{re} Jehan ne fut pas quicte pour le pris et que luy costa plus de XL mille ; bien dit qu'il eut mille escus du pays pour l'abatre.
- 16.17 La somme est innumérable, et la mise ; récite la trayson de Guilhamet et celle de Maurinat ; luy semble que ne se puet faire pour XXX^m escus ; de récompence n'en sceut jamais et croit que n'en eut point ; récite la pouvreté du roy, et comment bailla à Froutier les boucles et mordans de ses salade et espée, et comment le pays estoit désert que n'avoit riens.
- 20.17 La despence puet monter de X à XII mille XX^m à XXII^m, comprins toutes choses ; ne scet de récompence que de III^e escus, que Montignac paya pour la récompence des fraiz de monS^{re} Jehan.
- 24.17 La despence fut énorme, et compte les fraiz de la trayson de Guillomet et le fait de Mormant, la grande soude [solde] de gens de guerre et le long temps que dura ; croit fermement que monS^{re} n'en fut onques quicté.

*18/19- Vente du Périgord, déjà proposé au comte d'Armagnac,
traitée par MM. Fucon et de Saint-Mars, à Ségur ; son prix.*

- 1.18 Y vit venir messire Jehan [sic] Fucon ; et ne saroit dire de messire Hué de Saint-Mars.
- 2.18 Vit Fucon et Saint-Mars, traitant la vente à Ségur ; le chargea Fucon de parler à Bordeilhe de soy contenter gracieusement de la garde de Bordeilhe et volsit avoit pitié de la prison de Orléans et Angolesme, car la vente se faisoit de la conté pour leur délivrance.
- 5.18 Vit pluseurs foiz venir gens devers monS^{re} le conte à Ségur, de par monS^{re} d'Orléans, comme ilz disoient ; mirent en vente la conté.
- 7.18 Vit Fucon et ung autre notable homme, deux voyages à Ségur, qui

- mectoient en vente pour mesS^{grs} d'Orléans et de Dunoys la conté, comme chacun disoit.
- 10.18 Vit, à Ségur, Fucon et son compagnon ; [il] se disoit que pour vendre la conté de Perregord pour monS^{gr} d'Orléans et avoit quelque entreprinse de guerre en moien dont monS^{gr} ly dona VI escus.
- 11.18 Fut présent à Ségur deux foiz, quand mesS^{grs} Raymond Fucon et Huet de St-Mars vindrent aud. Ségur, en venant de Blais une fois, et l'autre en retournant de Montignac pour appoincter de la cappitainerie avecques Richart de Gontaud.
- 15.18 Vit les ambaxadeurs venir à Ségur, et Fucon à Montignac ; fut présent à la vente et à bailer les deniers de XVI^m ; paravant avoit esté mise en vente la conté à Armaignac et à Brusac ; avoit envoyé II^e ou III^e escus à Richart, qui avoit fait la promesse de luy bailer la place, et le creignoient molt, et monS^{gr} baila l'argent dont Armaignac fut ramborsé ; firent la vente lesd. ambaxadeurs, comme procureurs substitués de monS^{gr} de Dunoys par monS^{gr} d'Orléans.
- 16.18 Vit Fucon à Ségur et à Montignac ; presta de l'argent, et croit que presta C francs.
- 19.18 Vit Fucon une foiz, à Ségur ; se disoit qu'il mectoit en vente la conté pour monS^{gr} d'Orléans.
- 20.18 X ans amprès ou environ, mesS^{grs} d'Orléans et de Dunoys mirent en vente ceste conté ; vit Fucon et Saint-Mars, à Ségur, ung voiage devers monS^{gr} Jehan ; la luy mirent en vente, car led. Fucon le luy dit.
- 24.18 Vit les ambaxadeurs deux foiz ; le bruit estoit qu'ilz venoient pour vendre la conté de Perregort, pour monS^{gr} d'Orléans et monS^{gr} de Dunoys.
- 26.18 Deux voïages, vit Fucon - de l'autre ne lui souvient -, à Ségur pour vendre la conté, comme se disoit publiquement.
- 21.19 Vray de la vente ; du pris, s'en remet aux lettres.
- 26.19 Fut vendue ; ne scet le pris et s'en rapporte aux lettres.

22/23/24/25/45- Peu de valeur du comté ; Gontaut se fit payer pour rendre Montignac ; idem pour Bourdeille.

- 11.22 Ouy dire à ung nommé Le Floury, cappitaine, et Yvonnet de Bonny, receveur de Montignac, que du revenu de la terre ilz ne pouvoient vivre et y mectoient du leur ; luy semble que, au temps de la conquête, il n'en valoit guière plus ; disoit l'on communément que monS^{gr} avoit mal fait de y avoir mis son argent et ne avoit acquis que guerre et despense.
- 16.22 Toutes choses déduites, lui semble qu'il ne valoit pas le pris ; feut cause pour ce que le cappitaine n'en pouvoit vivre et envoyoit aucune

foiz devers monS^{gr} de Dunoys quérir argent et en empruntoit de luy et d'autres ; au regart des diligences, n'en scet riens ; bien scet que, jusques à ce que les cappitaines furent comptés, les places ne furent point baillées.

- 21.22 Vray de la petite value ; ne peurent délivrer les places que ne faillit à monS^{gr} composer aux cappitaines à grans sommes, dont proprement ne saroit parler.
- 25.22 La conté ne valoit point au temps de l'achapt cent livres de rante ; le pays estoit tout désert.
- 26.22 De la value de la conté, est vray ; faillit à Jehan composer, avant avoir les places.
- 1.23 N'est point record de reffus ; mais bien scet que led. De Gontaut en a eu C livres de rante, en la viconté car en Perregord [qui] garde les places ne les peut assigner.
- 2.23 Il est notoire ; estoit à Ségur quant lad. place fut refusée de délivrer à monS^{gr} Jehan.
- 10.23 Scet que messire Richart ne volt oncques bailer la place jusques à ce que monS^{gr} Jehan fut appoincté avecques led. Richart ; avoit pris III^e escus d'Armagnac.
- 11.23 Comme l'article précédant, touchant la valeur et despense ; Richart de Gontaut fist résistance jusques à ce qu'il fut satisfait voyre et de venir par devers monS^{gr} le conte pour en appoincter.
- 14.23 Richart refusa à Fucon, en sa présence, la place de Montignac si n'eust esté payé.
- 16.23 Ne vit point faire résistance à monS^{gr} ; mais il vit et fut présent en la compagnie [de] Bardy Cotet à Montignac pour appoincter ; fut forcé d'appointter à Gontaut avant recouvrer Montignac ; n'est point recors que Sans-Mars fust présent.
- 20.23 Vit Fucon et monS^{gr} des Cars, qui estoient venus à Montignac pour la cause dud. Montignac, et leur fut refusé.
- 24.23 Faillit à monS^{gr} composer à Gontaut et Bordeille avant recouvrer les places et ne les put avoir monS^{gr} avant ; la conté ne valoit cent livres, et à présent n'en vault pas III^e toutes choses f...es ; [Fucon et] St-Mars n'en firent point diligence de bailler les places, et s'en alèrent les contraulx passés.
- 25.23 Ne vit onques Fucon ne Saint-Mars ; bien scet qu'il convint à monS^{gr} le conte composer avec Gontaut, et luy bailler argentet justice, mais ne scet quielle.
- 2.24 Des C livres de rante, il est vray, et de la justice, et aussi d'aucune somme oltre, mais quelle n'en scet riens.
- 3.24 Confesse la continuation, possession et le contenu en l'article
- 7.24 Des C livres de rante, il est vray ; luy mesmes, pour asseoir icelles C

- livres de rante, a baillé aucuns de ses villages, lesquels led. S^r Jehan luy promist récompenser.
- 10.24 Cent livres de rante furent baillées à Gontaut.
- 11.24 Ne scet riens des diligences faictes envers le roy ; bien a ouy dire à monS^r beaucoup de foiz que. quant il le feroit fumer, il n'en auroit riens ; maiz, et non obstant, il en commit composer à luy, amprès plusieurs voyages faiz tant par luy que par Bardin Cotet et autres ; luy commit bailler le contenu ou mecre en seureté le contenu en l'article.
- 16.24 A oy dire, à Ségur, que monS^r fit faire beaucoup de diligences, mais et non obstant il faillit composer selon l'article ; ne se (tint) point à monS^r ains [mais] à plèges, Les Cars et autres ; ne scet pas, pour tenir l'assiète de monS^r.
- 19.24 [Vray] des C livres de rante ; mais, de la justice, ne scet riens ; et, de l'argent, ne scet quel somme.
- 20.24 Gontaut eust cent livres de rante, V^e escus comptans, et II^e livres pour la justice de La Chapèle.
- 21.24 MonS^r Jehan composa à cent livres de rante, et la justice, et certaine somme plus dont ne scet parler.
- 24.24 Vray de la composition
- 26.24 Des cent livres de rante et du surplus, par oyr dire et car est tout notoire.
- 1.25 Avoit longuement refusé les XXII^e livres et V^e escus, que pour oyr dire.
- 2.25 Proprement ne saroit dire de XXII^e livres, mais d'environ II^m le croit bien ; luy mesmes en a esté païé pour Bordeille de partie et baillé gractis, et les portoît aucunes foiz en blanc ; croy bien que monS^r Jehan en eut quittance de ce qu'il paya, à laquelle se raporte ; est vray de la vinade et des gaiges de la cappitainerie et d'autres choses.
- 11.25 Seet bien la composition de Bourdeille ; fut forcé de la faire pour crainte que l'en ne la baillast au conte d'Armaignac ; au regard de la somme, de l'argent et de la vinade, n'en scet rien ; bien scet qu'il eust grand argent, maiz ne scet combien ; mais scet que la cappitainerie luy fut baillée aux gaiges d'un marc d'ore.
- 16.25 A oy dire qu'il failit à monS^r composer avec Bordeille avant recouvrer la platce ; de paravant, avoit esté présent quand Bordeille refusa au Petit Gastars la bailler pour monS^r de Dunoyz si n'eust XXII^e livres, et le baila par eschange.
- 20.25 Il fut forcé à monS^r de composer pour Bordeille, mais ne scet en quielle manière ; narre le refus fait à Arnaut de La Pradelle, dit Gastart.
- 21.25 Il falit faire avec Bordeille comme à Gontaut.
- 24.25 En a payé III^e L escus par commandement de monS^r ; que onques ne ly dona denier et, avec ce, XIII charges de vin.

26.25 Faillit composer, et ne scet la somme ; bien de la cappitainerie à ung marc d'or, des gaiges et à la vinade.

26/27- Ce qu'il en coûta pour les autres places.

- 1.26 Ne scet le montans de l'or ; mais bien dit que grand somme a costé, et y morut beaucoup de gens.
- 2.26 Ne scet la somme ; mais, en réparations et pour garder les places à l'encontre des Anglois et autres et pour entretenir gens de guerre à son service que autrement, il a mis que n'est homme qui le sache extimer.
- 21.26 Croit que monS^{er} ait bien autrement frayé et plus ; extime les réparacions à mil ou XII^e escus.
- 24.26 Plus de cinquante mille.
- 1.27 Comme dessus ; ne scet pas la somme.
- 2.27 Ne scet pas la somme, mais croyt qu'il ait plus frayé que l'article ne porte.
- 15.27 L'achapt de la conté, les réparacions, Dome, Castellonai, Rossilhe, Tenon et Aillac, tout ensemble puet monter XL^m.
- 16.27 Dome costa VI^m ; Castelnai, III^m III^e ; Rossille, mille ; Biron, mille+ ; l'achapt, XXVI^m ; oultre, recouvra Limueil, Teno et Ailhac, que ly costa grant charge ; croit que, tout compté, n'est pas quicte pour la somme, mais il ne le saroit extimer et ne vouloit affiner.
- (+) la pencion de Baynac, VIII^{xx} tous les ans, et en fut payé V années et plus puis la vandit à monS^{er} V^e escus comptans, non pour Bertrand de Larmanhaguèse qui estoit à Tenon anglois et Maurigon qui estoit cappitaine, (ly) fit otrage par quoy il parla à des gens de monS^{er} et se fit françois, et yssi[t] dehors et fit composition bien grande ; l'extime à II^e escus et pencion et héritaige, et le tient et l'a marié et ses enfans, et demourent encore à Cossac.
- 24.27 Comprins Dome, Limueil, Castelnou, Teno et Ailhac, et le fait de Bertrand de Larmanhaguèse, et les prés du colliège de Perregort et de la ville de Perregueux.
- 26.27 La despence est innumérable ; croit que n'en soit quicte Jehan pour la somme, ne le roy ne l'eust fait par force pour riens.
- 28.27 Comment, pour asseurer la conté, fut forcé d'avoir Dome, qui costa VI^m escus ; Castelnou et Berbeguières, IIII^m ; Rossille, mille ; Biron, mille à Malrignon ; Tenon à Bertrand de Larmanhaguèse, mille escus et vie et héritaige à soy et ses enfans, et les a tous mariés notablement et bien assignés ; et la pension de Baynac pour le déprandre d'Armanhac ; oultre des sièges dud. Dome, contre Armanhac et les Anglois, de Limueil, dud. Tenon, d'Ailhac et de Campanhe ; et des procès contre Armanhac, à cause du colliège et de celluy de Perregueux.

33- Le comté fut acheté par Jean de Blois.

- 1.33 Les a veu joyr depuis l'achapt.
- 21.33 Au moien de l'achat, Jehan fut conte ; mais, du pris, s'en remettre aux lettres.
- 22.33 Par le moien de l'achapt, Jehan fut conte de Perregort.
- 23.33 Par le moien de l'achapt Jehan fut conte de Perregort, et ne scet la somme proprement.
- 24.33 Au moien de l'achapt, monS^{er} fut conte de Perregort ; du pris, se remet aux lettres.
- 25.33 Jehan l'achata de ses deniers ; ne scet le pris ; l'achata plus pour l'onneur que pour le proffit, car il ne valoit riens.
- 26.33 Par le moien de l'achat, Jehan fut conte de Perregort.

34- Lui, Guillaume son frère et Françoise, fille de Guillaume, le tiennent depuis 24 ans.

- 2.34 Les en a veu joyr.
- 4.34 Fourel et Faure furent présens et appellés avecques plusieurs autres jusques à VI^{as} ; et vindrent prandre la possession et alèrent au devant de monS^{er} à St-Robbert.
- 14.34 Tant mesS^{ers} Jehan et Guillaume que Mademoiselle ont tenu depuis l'achapt, que a XXIII ans et plus.
- 15.34 A (dirsié) jusques à XXIII ans.
- 16.34 (Enconce), dit de XXIII ans et plus.
- 17.34 Encore de la possession de XXIII ans.
- 19.34 Du temps, ne saroit parler certainement ; mais, depuis l'achapt, paisiblement.
- 20.34 Encore ont tenu Jehan, Guillaume et Damoiselle XXIII ans et plus.
- 21.34 Il a XXIII ans et plus que Jehan, Guillaume et Damoiselle ont joy paisiblement de la conté.
- 22.34 Amprès Jehan Guillaume, et amprès Guillaume Mademoiselle sa fille, ont joy de lad. conté, et tous ensemble XXIII ou XXIII ans.
- 23.34 Amprès Jehan Guillaume, et amprès Guillaume Mademoiselle, ont tenu la conté de Perregort, et tous ensemble environ XXIII ans.
- 24.34 Amprès Jehan Guillaume, amprès Guillaume Mademoiselle, ont possédé depuis l'achat la conté paisiblement et l'ont tenu plus de XXIII ans.
- 25.34 Amprès Jehan, Guillaume a tenu la conté, et amprès Guillaume Mademoiselle comme son héritière, et l'espace tout ensemble de XXIII ans et plus.

26.34 Jehan, Guillaume et Damoiselle ont tenu XXXIII [sic] ou XXIII ans et depuis l'achat.

35- Ils le tiennent au vu et au su du comte d'Angoulême, qui ne l'a jamais contesté.

- 1.35 Durant la conquête, monS^r d'Angolesme estoit aucunes foiz en Angolesme, mais en riens de la conquête de Perregort ne fut ; et en conquist monS^r Jehan, une partie estant en Angleterre Angolesme et l'autre partie luy estant délivré ; et deca.
- 2.35 A veu tenir la conté comme dessus depuis l'achapt, veant monS^r d'Angolesme, depuis qu'il est venu d'Angleterre, si la volu veoir ; fut présent [à] Aubeterre à la rendition de la place, et oy dire à monS^r d'Angolesme parlant à monS^r Jehan: "Beau cousin, c'est votre pais de Perregort delà la rivière, et deçà est le nôtre, comme l'en nous dit", et monS^r luy dist que "Oy" et prist l'omage de monS^r de Gramont amprès que la place fut rendue ; furent davant la place trois ou quatre jours ensemble, faisant grant chièrre comme les meilleurs amis du monde.
- 3.35 MonS^r d'Angolesme ne fut point en nulle conquête du pays de Perregort jusques Aubeterre ; oy comment monS^r d'Angolesme dit à monS^r Jehan: "Beau cousin, velà vostre pays et deçà est le nostre" ; estoient en bonne amour ensemble et aussi à la conquête de Liborne, Fronssac, et autre pays bordelloys, autant que frères ; fît chevalier mond. S^r Jehan ; mangèrent et beoient ensemble comme vrais amis ; ne sceut que Angolesme demandast rien du conté de Perregort.
- 5.35 Vedit tenere comitatum a tempore emptoris, presente Engolisma, depuis qu'il est hors de prisons, si l'a volu veoir ; vit monS^r Jehan et monS^r d'Angolesme [à] Aubeterre et aussi à Chalès, à Liborne et à Blaye, et en la conquête ; vit monS^r d'Angolesme et mesS^{rs} de Clermon et de Dunoys dîner avec monS^r Jehan à Liborne ; vit que, à Liborne, se randit à monS^r Jehan, conte de Perregort, présens D'Angolesme et Dunoys, et Saint-Mélion se randit à monS^r Jehan, conte de Perregort.
- 10.35 Vit, [à] Aubeterre, boire et manger mesS^{rs} d'Angolesme et conte Jehan ; oyt que monS^r d'Angolesme l'apeloit conte de Perregord, et monS^r de Grignolx, prince de Chalès.
- 11.35 Ne saroit dire de la science de monS^r d'Angolesme, mais, depuis que monS^r achapta la conté, monS^r d'Angolesme est allé et venu souvent en Angolesme et pouvoit bien savoir que monS^r tenoit la conté ; n'a esté monS^r d'Angolesme en nulle conquête de Perregort, qu'il aït veu ; et si, a esté envoyé avec Tibaut de Tenon de par monS^r Jehan

aud. D'Angolesme, pour avoir aide à lad. conquête, mais onques n'y aida de riens, ne jamais n'avoit veu mesd. S^{grs} ensemble jusques Aubeterre.

- 15.35 A veu joyr Jehan par XIII ans ; au regart du veu et sceu, il a veu le conte d'Angolesme en Angolesme, vivant monS^{gr} Jehan, et pouvoit bien savoir que monS^{gr} Jehan tenoit et possessoit lad. conté ; les officiers du roy et ceulx d'Angolesme estoient souvant ensemble, pour plusieurs débatz qu'ilz avoient ensemble ; durant la conquête dont parle en l'article, monS^{gr} d'Angolesme ne y a point esté ; bien les a veu à la conquête de Bordaloys, à Liborne, bons amiz ensemble.
- 16.35 Par bien longtemps, a veu tenir la conté de Perregort par monS^{gr} le conte Jehan et, la pluspart du temps, monS^{gr} d'Angolesme, en sad. conté, le pouvoit bien veoir et savoir, et aussi ses officiers ; les a veuz ensemble, en la conquête de Bordeaux et par plusieurs foiz, boivant et mangeant ensemble ; ung jour du sacrement que estoit le Jour Saint-Jehan, vit que eulx deulx et monS^{gr} de Borbon et de Dunoys portèrent le pavaillon ; il a X ans ou environ, monS^{gr} trépassa à Perregueux, en la conquête contre Talebot, et y estoit Borbon ; ne le pas oy nommé conte par led. D'Angolesme mais, en la compagnie où il estoit, on (nois) de luy comme conte de Penthievre et de Perregord.
- 19.35 A veu souventes foiz monS^{gr} d'Angolesme et monS^{gr} Jehan ensemble [à] Albeterre, à Blaye, à Liborne, à Fronssac, à Bourg et [à] Aixe ; savoit, ou pouvoit savoir, que monS^{gr} estoit conte de Perregort.
- 21.35 MonS^{gr} d'Angolesme a bien peu savoir que monS^{gr} Jehan, Guillaume et Damoiselle tenoient la conté ; n'a sceu que jamais en ait fait demande à Jehan, combien que ont esté ensemble mainte foiz.
- 24.35 Engolesme est hors d'ostage d'Angleterre longtemps a ; est, depuis et du temps de Jehan, venu en Angolesme souventes fois et, avant saillir d'Angleterre, avoit ses officiers en Angolesme et pouvoit bien savoir que monS^{gr} tenoit la conté et se gouvernoit par ses officiers notoirement ; les a veuz ensemble Aubeterre, à Borg, à Liborne, Fronssac et ailleurs ; beurent, mangèrent et firent bonne chièr ensemble, et fit chevalier monS^{gr} ; a peu oyr plusieurs cris ès ostz faiz "Par monS^{gr} le conte de Penthievre et de Perregort", et jamais ne sceut que y demandast droit ; luy semble qu'il a bien XVIII ou XIX ans qu'il est sailly d'Angleterre ; eulx estant à Aubeterre, ayant débat à qui seroit l'ommage de lad. terre et place, Angolesme dist : "Delà la rivière est à vous et deçà à nous" ; estoit (povre, point homme) moïn qui estoit.
- 26.35 Angolesme est hors d'Angleterre long temps a, et avoit - de toute sa mémoire - comme a de présent ses officiers en Angolesme, et a esté depuis en Angolesme, vivant Jehan, souventes fois ; luy semble qu'il est hors d'ostage XX ans a ; l'a veu avec Jehan, [à] Aixe, grans amiz et

faisant bonne chièrre ; n'oit ne sceut que demandast riens en la conté de Perregort.

41- Charles d'Orléans et Dunois furent comtes de Périgord, 25 ans et 6 ans, jusqu'en 1437, puis vendirent à Jean de Blois.

- 1.41 Tousiours a veu ceulx d'Orléans nommé contes de Perregort, père et fils, et jamais monS^{er} d'Angolesme n'oy.
- 2.41 MesS^{er} d'Orléans, père et fils, ont esté contes de Perregort ; a veu monS^{er} de Bordeille, qui à présent est, et paravant Mondot Paute, cappitaines de Bordeille pour monS^{er} d'Orléans qui est à présent ; oy dire à monS^{er} de Bordeille, père du S^{er} qui est à présent, qu'il avoit esté cappitaine pour monS^{er} d'Orléans père, et à plusieurs autres, de veoir et oyr ; et n'oyt jamais dire ne sceut que Angolesme fut conte de Perregort ny y demandast droit.
- 3.41 A veu nommer, monS^{er} d'Angolesme, D'Orléans conte de Perregort ; a tenu la conté, depuis qu'il a mémoire, par ses gens et officiers ; les a veuz tenir et exercer tout son temps la justice de lad. conté, et mesmes souventes foiz en sa maison à Leyle, qui est membre de lad. conté ; fut son père escuier d'escurie du père de monS^{er} d'Orléans et fut l'un de ceulx qui combattirent contre les Anglois en France [à Montendre], sept contre sept.
- 9.41 Des successions, estre vrayes ; a veu monS^{er} d'Orléans et congneu en sa maison et en son service, à Orléans et aussy à Crespin-en-Valois, à Blais et ailleurs, et l'a ouy tenir et nommer conte de Perregord, luy et monS^{er} de Dunois, jusques au temps que la vandirent au conte Jehan ; a plus de L ans qu'il fut en leur service, et y demoura bien, ou pais de par delà VI ans, et ung an en garnison à Engolesme pour monS^{er} d'Angolesme ; l'y mena monS^{er} Le Boutilher ; de l'article, plus n'en scet.
- 10.41 Narrat videsse (plures) capitaneos XL^{ta}.
- 11.41 Demoroit à Montignac, il a environ XLV ans ; le vit tenir et posséder par monS^{er} d'Orléans, sans autres que ses gens et officiers, l'espace de X ou XII ans qu'il demora aud. Montignac.
- 14.41 Orléans a tenu XXV ans post patrem, Dunoys VI ans, et monS^{er} Jehan et ses successeurs depuis paciffiquement.
- 15.41 MonS^{er} d'Orléans a joy solus et insolidus jusques à ce qu'il en fit transport à monS^{er} de Dunoys, et monS^{er} de Dunoys jusques au transport fait à monS^{er} Jehan solus et insolidus, et chacun leur a confirmé les privilèges ; si à monS^{er} Jehan, Guillaume et Madamoiselle.
- 16.41 De toute sa mémoire qu'il est en Perregort - et n'avoit que V ans quant

y fut mené et a bien XLV ans -, il a veu monS^{er} d'Orléans conte de Perregort, ou que l'on l'en tenoit et réputoit ; les officiers de lad. conté estoient pour luy et non pour autre.

- 17.41 Mademoiselle a succédé à Guillaume son père, et Guillaume à Jehan son frère, et Jehan à monS^{er} d'Orléans, lequel seul et sans autres jusques au temps de monS^{er} de Dunoys, et son père puis que le roy le luy eust donné ; ont tenu lad. conté paisiblement par l'espace de cinquante ans et plus.
- 18.41 Des successions, sont vrayes ; monS^{er} d'Orléans, seul et sans autres, a esté conte de Perregort ; du temps que Veyras estoit receveur de la conté, il rendit en la chambre des comptes à Blays ses comptes d'environ X ans ; ne sceut que Angolesme y eust droit.
- 19.41 A plus de XL ans, a veu tenir la conté à monS^{er} d'Orléans, monS^{er} de Dunoys, monS^{er} le conte Jehan, Guillaume et Mademoiselle.
- 20.41 Orléans, amprès le père, a tenu jusques à l'an XXX ou XXXI, ou environ, et monS^{er} de Dunoys jusques au transport de Jehan, et depuis Guillaume et Mademoiselle, seuls et sans autres, et tout paisiblement.
- 21.41 Mad. Damoiselle a succédé à son père, et son père à son frère Jehan, et Jehan à monS^{er} d'Orléans et de Dunoys ; ilz ont esté seuls S^{ers} depuis la mort de monS^{er} d'Orléans leur père jusques au transport fait à Jehan.
- 24.41 Vray des sucessions ; a veu les officiers à Montignac pour monS^{er} d'Orléans et monS^{er} de Dunoys, et autres entre les autres Marot Pigon, receveur, passé a XXXV ans et plus ; n'oyt que Angolesme y teinst ne demandast riens.
- 25.41 Orléans a tenu depuis la mort de son père, solus et insolidus, jusques à Dunoys, et depuis Jehan jusques à Guillaume, et amprès Guillaume Mademoiselle, et tous ensemble cinquante ans et plus, sans ce qu'il y ait veu contradiction ne débat.
- 26.41 Des successions, il est vray ; toute sa mémoire, a veu Orléans et puis Dunoys et amprès Jehan et Guillaume et Damoiselle tenir la conté, et non par autres ; a veu les cappitaines et les officiers pour eulx, et non pour autres.

***44- Le Périgord était "anglais", sauf Montignac et Bourdeilles ;
Jean de Blois dut reconquérir ou se faire rendre plus de trente places.***

- 1.44 La conté estoit anglache au temps de l'achapt et de paravant, excepté lesd. Montignac, Bordeille et paroisses.
- 2.44 La conté estoit angloiche, au temps de l'achapt et deparavant, excepté Montignac, Bordeille, Leile et Celle ; de la mise, croit que le contenu en l'article soit vérité mais, de vray, n'est homme qui la puisse savoir que par ymagination.
- 3.44 A esté par toutes les conquestes ; monS^{er} le conte Jehan a bien autant frayé que porte l'article.

- 7.44 A esté ès conquestes, toutes faictes par monS^{er} le conte Jehan depuis l'achapt de la conté de Perregord, qui sont grandes ; nomme les places ; croit que luy ait cousté la somme contenue en l'article, et plus largement.
- 10.44 Les cappitaines ne volurent bailer la place, jusques furent appointés avec monS^{er} à grans sommes ; debtoit à monS^{er} Armanhac, (n'en) n'avoit prins III^e escus.
- 11.44 Récite le fait de Domme, où il fut présent, le fait de Castelnou, la pencion de Baynac pour l'oster de l'aliance d'Armanhac, la prinse des places de Clermont et Le Repère, Ribérac.
- 15.44 La despence estoit inextimable ; la conquête fut grande et cause de la paix du pais.
- 16.44 Nomme les places de la dernière conquête ; ne saroit extimer la mise, tant est grande.
- 24.44 Considère la prinse et la conquête de Clermont, Montclar, Montastruc, Estissac, Sorzac, Belver, Bannes, Gursson, Aymet, La Salvetat, Montferrand, Lencays, Beaumont, Biron, Rossille, Ribeyrac, Lo Repayre, St-Privat, Nabinals et autres, Chanteyrac et (infiniez eglères) ; fut environ V ou six ans amprès l'achapt de Perregort ; monS^{er} n'est pas quicte de ceste dernière conquête pour la somme, contenue en l'article, de XL^m, ne le roy ne l'eust pas fait pour C^m livres.
- 26.44 La despence fut innumérable ; croit qu'il y despendit en la dernière conquête de Clermont [et] Monclar plus que l'article ne porte ; ne l'eust pas fait le roy pour autant deux foiz.
- 28.44 Des grans fraiz de la dernière conquête molt belle des chasteaulx de Clermont, Montclar, Montastruc, Sorzac, Estissac - deux foiz en une -, Caumont, (), et fait françois (les f.....), Belver, Banas, Sieurac, Beaumont, Lencays, Montferrand, Aymet, La Salvetat, Argnac, Merlimas, La Force, Masduran, Ribeyrac, Lo Repère-Brunet, et autres ; de l'artillerie que fit faire par ses ouvriers ; de LX y..... canonniers et bombardiers qu'il tint plus de quatre ou V ans ; sans le siège de Bergerac que luy costa grant chose ; sans la conquête de Bordaloys où il avoit II^e lances, si belle compainie que l'en pouvoit veoir, et tint pié jusques à la fin ; sans le costage de la (despence) de Talebot, et luy résista que ne gaigna riens en Perregord ; et morut monS^{er} Jehan en la deffence du pays.

*22/23/24/25/45 Peu de valeur du comté ;
Gontaut se fût payer pour rendre Montignac ;
idem pour Bourdeille.*

- 1.45 Il faillut bailer l'argent contenu en l'article, par oyr dire.

- 2.45 Oultre la somme de XXVI^m de l'achapt, monS^{gr} eust à composer avec Gontaut pour Montignac, en C livres de rante sur sa viconté et la justice de La Chapele, et certaine somme plus, mais ne saroit dire de V^e ou VI^e mais bien luy semble là environ ; et eust aussi [à] composer avec Bordeille, avant recevoir la place, en la somme de II^m escus, comme luy semble, en la vinade, et la cappitainerie aux gaiges d'un marc d'or par an, et autres choses ; luy mesmes en a receu des paiemens ; toutes foiz, il y doit avoir lettres sur tout, ausquelles se reporte.
- 1.46 Pour recouvrer Vernh monS^{gr} bailla et récompensa madame de Vilhac.

47- Auberoche est de la viconté de Limoges.

- 2.47 Auberoche est du viconté de Limoges de toute ancienneté, et ainsi l'a oy tenir et dire avant que feust françoise, et depuis aux anciens ; se tient de l'évesque en homage, de l'évesque de Perregueux ; l'a veu dire et oy dire à monS^{gr} de Perregord, à mesS^{grs} et autres.
- 9.47 Aulberoches est le propre héritage du viconté de Limoges.

49- Orléans échangea avec Dunois le Périgord contre le Porcien.

- 1.49 A veu tenir la conté à monS^{gr} de Dunoys et oy dire que monS^{gr} d'Orléans la luy avoit baillée en récompence de la conté de Pourcien.
- 2.49 MonS^{gr} d'Orléans baila la conté à Dunoys, et la tint longtemps, et y mist officiers ; croit environ X ans ; puis monS^{gr} d'Orléans la fit vendre à mond. S^{gr} Jehan par lesd. Fucon et St-Mars, procureurs substitués de monS^{gr} de Dunoys.
- 10.49 Fut présent quand la possession fut baillée à monS^{gr} de Dunoys, par commandement de monS^{gr} d'Orléans ; pour induire les cappitaines des places à les randre, eurent Guy Jossineau, de Fraissinet, L escus, monS^{gr} de Colonges L, monS^{gr} R. de Colonges L et Palueau L ; puet bien avoir XXX [ans] et plus.
- 14.49 Orléans baila à Dunoys la conté, mais ne scet se par eschange ou autrement.
- 16.49 MonS^{gr} d'Orléans transporta la conté à Dunoys, qui la tint VI ou VII ans et jusques au transport de monS^{gr} Jehan.
- 17.49 A oy dire que Orléans transporta la conté à Dunoys ; jamais n'oy parler d'Angolesme.
- 20.49 MonS^{gr} d'Orléans baila la conté à Dunoys, mais ne scet si par eschange ou autrement.
- 24.49 A bien oy dire et tenir que Orléans baila la conté à Dunoys, mais se par eschange de Pourcien ne autrement, n'en scet riens.

- 25.49 Orléans transporta à Dunois la conté, qui en joyt ; quo titulo, n'en scet riens ; mais le pays en eut grant joye, cuidant en avoir aide et support.
- 26.49 Orléans transporta à Dunoys la conté ; comme a oy dire, par eschange, et ne saroit de quoy.
- 2.50 N'en scet riens et s'en rapporte au contenu en icelles ; mais bien dit qu'il vit messires Raymond Fucon et Huet de St-Marc à Ségur pour faire lad. vendicion.

*53/55/97 : Le Périgord appartenait à Archambaud, pas au roi ;
Archambaud épousa Melle de Villac.*

- 1.53 La conté de Perregord estoit l'ancien héritage du conte Archambaut, et de ses prédécesseurs de père en fils.
- 10.55 A ceste cause avoit esté fait le mariage de la fille monS^{er} de Vilhac, car autrement ne le luy eust point donné.
- 14.55 A veu escripture encienne que disoit que, du temps des empereurs payans de Rome, avoit compte [comte] en Perregord.
- 21.55 La conté de Perregord estoit héritage du conte Archambaut, et non du roy.
- 24.55 La conté de Perregord est héritage d'Archambaut et non du roy.
- 25.55 La conté est le propre héritage, de père en filz, d'Archambaut et non du roy.
- 26.55 La conté de Perregord est héritage, de père en filz, du conte Archambaut et non héritage du roy.

57- Le roi avait donné le Périgord aux Orléans

- 1.57 Oy dire que le roy dona la conté [à] D'Orléans, père de monS^{er} d'Orléans ; que mond. S^{er} d'Orléans, qui à présent est, la vendit ou fit vendre à monS^{er} Jehan ; s'en reporte aux lettres, et de la somme qui en fut donnée.
- 17.57 Fut donné au duc Loys, qui en joy jusques à son trespas, et puis son filz, et puis Dunoys, et puis monS^{er}.

*2/62/63/66/74/78 Marguerite, soeur de Charles d'Orléans,
épousa Richard d'Etampes ; elle ne paraît pas avoir eu part ;
ils vendirent pour la liberté de MM. d'Orléans et d'Angoulême.*

- 1.63 Fut aux nopces de mad. dame Marguerite avec Richard, à Blais ; estoit tenue seur de monS^{er} d'Orléans

- 1.66 Ne scet s'il y eust partage, mais jamais ne vit joyr de la conté de Perregord que monS^r d'Orléans, monS^r de Dunoy, et monS^r le conté Jehan et ses successeurs.
- 25.74 Après le décès de son père, Orléans s'est porté pour héritier, solus et insolidus.
- 2.78 A ouy dire aud. Fucon et De St-Marc, en traitant la vante de la conté à monS^r Jehan, et après la vante plusieurs fois, qu'il estoit forcé faire et avoit fait lad. vante pour la délivrance de mesS^{res} d'Orléans et d'Angolesme d'Angleterre.
- 4.80 Oit dire que plus tost estoit conté en Perregord que roy en France ; tiel estoit tenu et réputé ; l'ont veu Fourel et Faure, et led. Forel parle à luy plusieurs foiz ; estoit bel homme et beau parlier, et estoit conneyteur d'argent, ne jamais ne prinst pièce d'or que ne feust de pois, comme dit Fourel ; le conte mist hors Beauchamp de la place ; grevoient le pays jusques à La Sosteraine et à Tuelle, et plus haut.
- 11.80 Il commit paier les cappitaines, avant qu'ilz vouldissent vuidier les places.

83- Cordes et la Rolphie sont du conté

- 1.83 Ne scet point que la terre de Cordes fut de la conté, mais bien scet que La Roffie fut de la conté ; toutesfoiz monS^r n'en tint riens, mais tient la ville de Perregueux lad. Rouffie.
- 2.83 Il y a plusieurs terres qui furent du conté de Perregord, qui sont détenues et occupées par Armaignac, Pons, la ville de Perregueux et autres, dont monS^r d'Orléans, monS^r de Dunoy, ne monS^r le conte Jehan n'en joyrent oncques.
- 10.83 Mais, de Cordes, ne scet qui le tient.
- 11.83 Il ne tient point Cordes ny La Roussie.
- 20.83 L'en n'a point joy, de Cordes ne de La Roffie.
- 24.83 MonS^r n'a point joy de Cordes ne de La Roffie.
- 26.83 Jehan n'a point joy de Cordes ne de La Rolfie ; Perregueux tient La Roffie, ne Orléans n'en joit jamais ; par arrest est dit que Perregueux sera prefféré de son debte.

84- Jean de Blois échangea avec Mlle de Villac Vernh contre Peyrinhaç

- 5.84 Fut présent au change.
- 10.84 Vray est de Vernh.

16.84 Vray de Vernh.

20.84 Vray de Vernh.

24.84 De l'eschange de Vernh avec Périnhac et autres choses.

26.84 Vernh appartient à Mademoiselle par eschange avec madame de Vilhac, à laquelle ou ses prédécesseurs a esté adiugée par arrest de parlement.

9.86 Dixit quod vidit dictum comitem Engolismensem, post mortem predicti Blesis, in comitiva domini Aurelianensis (mordeony) per quinquam vel sex annos, ante quod duceretur in Anglia dictus Engolismensis.

**90/101/102- En Périgord et Limousin, chacun vend et achète sans permission du seigneur ;
des exemples**

- 1.90 A tousiours veu que chacun vent son héritaige, noble ou autre, à son bon plaisir ; ne le peut empescher le roy ne autre, fors de le prandre pour le pris, se luy plaist de ne recevoir les droiz et envestir l'achapte.
- 2.90 Perregord est pays de droit escript, et peut chacun vendre son héritaige ; le roy ne autre de raison ne le peut empescher ; bien peut le S^r, dont les terres ou héritaiges se tiennent, les retenir pour le pris, ou les lignatgiers, s'ilz viennent dedans an et jour.

**53/55/97- Le Périgord appartenait à Archambaud, pas au roi ;
Archambaud épousa Melle de Villac.**

- 1.97 Scet que la conté n'est point de l'ancien patrimoine du roy.

**90/101/102 : En Périgord et Limousin, chacun vend et achète sans permission du seigneur ;
des exemples**

- 1.101 Comme dessus, que chacun vent le sien à son plaisir.
- 4.102 Vray en Perregort et Limosin.
- 7.102 Nome Ponthenon, Liourieyre, St-Eulalie et autres places.
- 10.102 Vray est de alienandis feudis.
- 14.102 Nomera Montignac, Bordeille, Le Poget.
- 16.102 Chacun puet vendre et achapter.

- 18.102 De alienandis feudis, domino inconsulto, il est vray.
- 19.102 Nomme Donzenac.
- 20.102 Chacun puet vendre et achapter.
- 21.102 Chacun vent son héritage.
- 24.102 Chacun puet vendre le sien, sans congié du S^r dont ilz tiennent.
- 25.102 Chacun vent et achapte, invito domino.
- 26.102 Chacun vent et achapte, domino inconsulto, et selon l'article.

104- Périgord et Limousin sont de droit écrit

- 1.104 La conté de Perregort ne se gouverne pas par costume, mais est en pais de droit escript.
- 11.104 Des coustumes de Bourgoigne et de Lorrenne, il ne scet, mais bien scet que Perregord et la viconté de Limoges se gouverne[nt] par droit escript.
- 14.104 Perregort se gouverne par droit escript et non comme Lorrègne ne Borgogne.
- 15.104 Perregort est en droit escript.
- 16.104 Perregort et Limosin se gouvernent par droit escript.
- 18.104 Perregort se gouverne par droit escript.
- 19.104 Perregort se gouverne par droit escript.
- 20.104 Perregort est en droit escript, et ne se gouverne par Borgogne et Lorrègne.
- 21.104 Perregort est droit escript.
- 24.104 Ne scet riens des costumes de Bar ne Borgogne, mais Perregort et la viconté de Limoges sont en droit escript.
- 25.104 De Bar et de Borgogne ne scet la coustume, mais Perregord est en droit escript.
- 26.104 Perregort est en droit escript.

***116/117- Nécessaires réparations faites à Montignac ;
le revenu du comté ne payait pas la solde des capitaines.***

- 1.116 MonS^r y fit faire à Montignac beaucop de réparacions, au jaques, à la terrasse, à la tor ronde, à la tour dessus la terrasse, à la chapèle, aux portes, barbacannes, rasteaux, etc. ; et plus du temps de monS^r Jehan que n'avoit esté depuis la confiscation.
- 14.116 Les réparacions estoient nécessaires et ont costé plus de XII^e escus.
- 16.116 Les réparacions estoient nécessaires.
- 19.116 Les réparacions estoient nécessaires, mais ne scet quelles y ont esté faites ; y a veu aller souventes foiz les ouvriers.

20.116 Les réparacions ont costé plus de mille escus.

21.116 Les réparacions estoient nécessaires ; les extime à mille escus ou XII^e.

27.116 Les réparacions estoient nécessaires ; fit monS^{er} réparer le jaque, la voûte, la terrasse, la chapelle et pluseurs autres réparacions au chasteau ; si dona grant argent pour réparer la ville ; se feroit point autant de réparacions par extimation pour XV^e escus.

1.117 Paiés les gaiges des cappitaines, ne croit point que vailit riens au S^{er} ; amprès que quant monS^{er} Jehan vint à la possession, les cappitaines retindrent les places jusques au paiement de leurs gaiges.

2.117 Le revenu dud. conté estoit de très petite valeur, ou temps de l'achapt et longtemps amprès ; ne valoit pas, le revenu, les gatges des cappitaines et autres charges ordinaires.

119/120- La démolition d'Auberoche fut un grand bien pour le pays.

1.119 Auberoche fut abatu par force d'engins et de mine ;le surplus qui demora estoit bien (froinnos) et de petite value.

2.119 En la place d'Auleroche fut fort destruitz d'engins ; au derenier, amprès que la basse court fut prise d'assault demy par amblée, et les Angloiz se retrahirent au dongon et le deffendirent très fort tellement qu'il faillut miner led. place dongon ; se combatirent ceulx dedans et ceulx dehors à main par l'ouverture de lad. mine ; ne firent envoyer riens jusques à ce que le feu y fut mis et partie du dongon tumbé, et lors se rendirent ; fut le surplus, que guières ne valoit, démolly affin que les Angloiz n'y retournassent plus ; aussi, la place, en l'estat qu'elle estoit, ne valoit riens pour garder, ne n'y avoit pas C livres de rante, et avoit fait tous les malz du monde ; fut faicte lad. démolhicion le jour mesmes que lad. place fut prise, et le lendemain et autres jours amprès, sans partir lad. compaignie d'illec ; aussi avoit elle esté prise par traison pluseurs fois ; depuis le pais n'en fit que profiter, qui par avant estoit destruit par icelle place.

4.119 Partie de la place fut démolie durant le siège, l'autre partie en la prenant, tant par les Angloiz que par les François, et amprès la prinse, ce qui estoit demoré, par la puissance deu peuple et pour la utilité du pays ; si monS^{er} l'eust empeschié, jamais n'eust trouvé que l'eust servy ne suyvy ; ce fut le plus grant bien que le pays peust avoir.

10.119 De la démolicion d'Auberoche.

11.119 Tant par les engins, durant les siège et bastilles, fut en partie destruyte ; en la prenant Francoys et Angloiz en abatirent grant partie ; depuis, monS^{er} y ordena que, avant partir, fut si démolie que l'on se tint pour seurs que plus ne se peust bastiler par Angloiz ne mauvaise gens.

- 19.119 Fut partie abatu par siège et engins, l'autre par myne ; lui et autres le firent faire et en deurent avoir des escus, et l'autre fut abatue amprès, et amprès que se furent rendus ; oyt dire, à Ugue Fermi et à plusieurs autres qui la estoient, que lad. place avoit esté trayse [trahie] XIII ou XIIIII fois et que ce leur donna grant sueur de tout abatre.
- 24.119 Auberrouche fut démoly à troys foiz: par les engins durant le siège, amprès que l'en fut dedi..... par le moien du Morinat, et puy en le conquérant ; jamais ne bougea de la place garnison forte que tout ne fut par terre comme il est à présent ; monS^r la prenant, mie eut C^(m) escus.
- 26.119 Auberrouche fut démoly à troys foiz: par les engins en la prenant et, amprès que fut prins, sans départir de garnison elle fut tote abatue ; par l'appointement, devoit estre démolie.
- 14.120 Fut le bien public, car c'estoit une maudite place.
- 16.120 La démolicion d'Auberrouche fut mot profitable.
- 18.120 Il fut molt grant bien d'abatre la place d'Auberrouche.
- 20.120 Les maux d'Auberrouche furent innumérables, la démolicion fut un bien universal ; récite la démolicion de plusieurs places.
- 22.120 La démolicion d'Auberrouche fut un grant bien et mêmement du bien de tout le pays ; fut démoly quant fut prinse.
- 23.120 La démolicion d'Auberrouche fut molt gran bien au pays et depuis ne fut que le pays n'en vaulsît mieulx, que de paravant estoit désert et destruit ; couroient le pays et en menoient leurs beufz et bestail et y fut prins son oncle.
- 24.120 Fut bien universal d'abatre Alberouche ; jamais ne fit bien, ne n'avoit point de revenue ; fut abatue incontinent sans cesser amprès la prinse.
- 25.120 Pluseurs, et Auberrouche, ont esté abatues au pays de Perregort, pour le bien du pays et affin que les Anglois ne se missent dedans, ainsi que autresfoiz avoient fait.
- 26.120 Ce fut bien universal d'abatre Auberrouche.

122/123/124- Ce fut grâce à Jean de Blois, qui le fit sur commandement du roi ; on ne sait s'il en fut récompensé.

- 2.122 Nul autre ne l'eust conquise si ne fût mond, S^r le conte Jehan.
- 4.122 La prinse d'Auberaiche et autres places et la mise de monS^r Jehan fut cause de réduction du pays ; jamais n'eust esté réduyt se ne feust mond, S^r Jehan ; quant au commandement du roy, ne savent riens mais ilz euident que feust de son amitié, car il estoit très bon François et amoit fort la chose publique.
- 14.122 Extime la despense à plus de cent millé escus.

- 19.122 Le roy ne fust point venu en Guienne, si n'eust esté la conquete que monS^{gr} Jehan y fit.
- 21.122 Se ne feust, monS^{gr} Jehan, Alberouche et autres pais par luy conquis, n'eust point esté réduit qu'il voye, ains [mais] plustost en eussent conquis les Anglois des autres du pays, veu la puissance que lors avoient et la pouvreté du royaume.
- 24.122 Se monS^{gr} n'eust esté, encore feust le pays anglois, et plus largement, et ne fut pas venu le roy en Guienne.
- 25.122 Se ne feust la prinse et mise que fit Jehan, Auberrouche et le pais fussent encore anglois ; jamais n'eust esté réduite Auberrouche ne le pais, se ne fut Jehan ; croit que par le commandement du roy.
- 26.122 Auberrouche et le pays fut encore anglois et plus auroit, par advis de temps que a coru, se n'eust esté Jehan.
- 27.122 Ne scet riens du commandement du roy.
- 1.124 Il a bien oy dire que le roy luy ordonna X^m escus ou X^m livres, mais qu'il ne scet que jamais n'eust riens et le croyt.

***125/126- Pour Montignac et Bourdeilles,
il fallait qu'il payât les capitaines.***

- 11.125 La mise fut nécessaire, car les Anglois d'un costé et autres mauvaise gens que lors avoient traitiés que y avoient (lunel), et le cappitaine qui estoit en traitié avecques Armaignac, et pour mectre en seurté le pays.
- 15.125 La mise fut nécessaire.
- 16.125 La despence de Montignac fut nécessaire.
- 19.125 La mise fut nécessaire ; pluseurs y tenoient (lunes) ; se n'eust composé, il estoit en dangier d'avoir perdu son argent de l'achapt.
- 20.125 Nécessairement faillit composer avec Gontaut.
- 11.125 Par oyr dire, monS^{gr} Jehan fit appoinct avec Bordeille à grant dommage ; ne valoit la place comme riens ; a esté ou conseil de monS^{gr}, où l'on estoit de oppinion de l'abatre ou de la luy laisser à héritaige pour ce que luy estoit deu.
- 16.126 Bordeille ne valoit pas la charge.

***127/128- Vernh, qui avait été du comté, était à Mme de Villac ;
Jean de Blois fit d'autres acquisitions : Le Pouget, Larche, Ribérac,
Terrasson.***

- 1.127 Vernh est propre héritaige à présent à Madamoiselle, à cause de l'eschange d'entre monS^{gr} Jehan et madame de Vilhac ; le tenoit

madame de Vilhaç par arrest du temps de monS^r d'Orléans, et au temps de la vente de lad. conté à monS^r Jehan.

- 2.127 Vernh fut des appartenances de la conté de Perregord maiz, par aucuns excez. fut vendue par arrest de la court de parlement aux prédécesseurs de madame de Villac qui à présent est : la tenoit madame pour le temps de monS^r d'Orléans et encorez du temps de monS^r le conte Jehan, jusques à ce que lad. dame de Villac l'a baillée à mond. S^r Jehan, qui par eschange en a récompensé lad. dame en la paroisse de Peyrinhac et ailleurs en sa viconté de Limoges.

10.127 (Excalement) de Vernh.

11.127 Par eschange ; estoit de la conté au temps de la confiscation.

20.127 De Vernh, il est vray.

1.128 Vray, comme des C livres à Richart, de Poget et Vernh, et autrement dont n'est recors.

2.128 Vray, si comme des C livres de rante à Gontaut, de l'aquisition du Poget, de Vernh, et autrement dont n'est recors saulf de Larche, de Terrasso, de Ribeyrac, et autres eschanges infimes dont n'a mémoire.

10.128 Vray est, comme de Ribérac, Larche, Terasso, Lo Poget, et autres plusieurs atquisitions.

11.128 Vray la plus part, de veoir et oyr.

16.128 De l'achapt de Vernh.

20.128 MonS^r Jehan a fait des accroisses au pays, si comme LePoget, Larche, Ribérac, etc.

129/130- Le comte d'Angoulême, otage en Angleterre, avaient des officiers qui gouvernaient son comté en son nom ; il ne contesta rien en Périgord.

1.129 MonS^r d'Angolesme estoit en Angleterre ostage, et non prisonnier.

2.129 MonS^r d'Angolesme estoit en ostage pour argent en Angleterre, et non prisonnier.

9.129 MonS^r d'Angolesme fut ostage pour la saide des Anglois en Angleterre, et non prisonnier baillé pour monS^r d'Orléans.

10.129 A oy dire à son maistre, Colonges, et autres anciens S^{es} qu'il estoit ostage.

15.129 Vray des officiers qui gouvernoient.

24.129 Angolesme estoit en ostage en Angleterre et avoit ses officiers pour luy en Angolesme, qui eussent bien poursuy son droit s'ilz en y euidassent point avoir.

25.129 Angolesme fut mené en Angleterre, et par ostage pour somme d'argent, et pour le fait d'Orléans son frère ; le vit à Bordeaux, quant il y fut mené.

- 26.129 Angolesme, par oyr dire, estoit ostage en Angleterre et non prisonnier ; avoit et tenoit Angolesme, estant en Angleterre ; avoit ses officiers en lad. conté et ne demandoit riens en Perregord.
- 1.130 N'oyt onques dire que Angolesme prétendist riens en la conté de Perregort.
- 2.130 N'oyt onques dire que Angolesme prétendist avoir droit en la conté, ne s'en nommast conte.
- 9.130 Fut, dessoubz monS^{er} d'Angolesme, en garnison à Engolesme, et jamais ne se nommoit conte de Perregord.
- 11.130 Ne scet se, par avant aler en Angleterre, monS^{er} d'Angolesme tenoit Angolesme mais, luy estant en Angleterre, il a veu, du vivant de feu Jehan de La Rouche, icellui De La Rouche sénéchal et gouverneur d'Angolesme et d'Angolmoys pour monS^{er} d'Angolesme ; pour luy a esté à la garde du chastellet troys ou quatre moys ; se gouvernoit la justice pour luy ; fut en fait de la Praguerie.
- 15.130 Il estoit conte avant aler en Angleterre ; se gouvernoit la conté pour luy et, luy estant en Angleterre, par ses officiers.
- 25.130 Paravant que fut mené en Angleterre, il se tenoit [à] Angolesme et y avoit ses officiers ; a seu depuis, sans qu'il ait veu, que par luy ne au nom de luy ait esté riens demandé aud. conté.

**133- Jean de Blois fit hommage du Périgord au roi, à Saint-Léonard,
[en 1439], juste après le décollement de Bertrand d'Abzac ;
Il le fit à genoux, mais bonnet en tête.**

- 1.133 A oy dire souventes foiz que monS^{er} Jehan fist homage.
- 2.133 A oy dire à plusieurs que monS^{er} fist son hommage à plusieurs.
- 6.133 A veu les lettres royaulx de l'omage ; les a tenues et leues souventes foiz à Ségur.
- 10.133 Fut en la compagnie de feu monS^{er} à St-Liéart et à l'ostel du roy et oy, par le report de tous de l'ostel de monS^{er} et plusieurs autres, que monS^{er} avoit fait son hommage de la conté de Perregort, et fut tout notoire.
- 11.133 Fut présent à l'omage à St-Liéart et, comme luy semble, en l'abaye où le roy estoit logé, et présent monS^{er} du Meine qui luy tenoit la main sur l'espaule.
- 15.133 A oy dire que monS^{er} en avoit fait l'omage au roy, et ce a oy dire à monS^{er} de Colonges, à Royère, Colonges, Fouillaye et plusieurs autres notables gens.
- 21.133 Oy dire publiquement que monS^{er} Jehan avoit fait son homage ; envoya à monS^{er} troys (charges) de (souliers) pour donner au roy et ailleurs à la court à son plaisir.

- 22.133 Quant messire Bertrand d’Absac fut mené de Montignac à Limoges, monS^{er} l’y fit mener par Tibaut de Tenon, maistre d’ostel de monS^{er} Olivier de Broon, et autres ; fut trenché la teste led. d’Abzac ; puis s’en ala le roy à Saint-Liénart, et monS^{er} y estoit, que n’avoit point voulu entrer à Limoges ; ung jour vit que monS^{er} estoit en la chambre, où le roy estoit, dessaint, et puis le vit à genols devant le roy, et demanda à son maistre pourquoy monS^{er} avoit esté dessaint et de genolx devant le roy, et luy dit qu’il avoit fait son hommage de Perregort au roy ; n’a point bonne mémoire où ce fut, mais bien luy semble que en l’ostel de Royère, près l’église Saint-Liénart.
- 23.133 En l’année que messire Bertrant d’Absac perdit la teste à Limoges, amprès lad. exequcion, le roy s’en vint à Saint-Liénart, où estoit led. Bernardon avec Colin, le barbier de monS^{er}, sept ou VIII jours davant ; monS^{er} y estoit arevié davant la venue du roy et sailly monS^{er} au davant ; vit, ung jour dont ne saroit autrement déposer, que monS^{er} fit son homage au roy ; y fut présent à ceste cause car, quant il y ala, l’on savoit bien à l’ostel partout qu’il aloit pour faire led. homaige devers le roy ; à ceste cause pour le veoir, il suivist led. barbier et y entra et vit monS^{er} dessaint et agenoillé et faire l’homaige au roy ; en firent tous à l’ostel joye du fait que monS^{er} avoit fait son hommage de la conté de Perregort.
- 24.133 Vit faire l’omaige au roy et le vit dessaint et de genolx en l’ostel Royère à St-Liénart ; le fit le roy couvrir de son bonnet, et le roy mesmes le couvrit ; fut en l’année que messire Bertrand d’Absac perdit la teste ; au partir de Ségur, chacun disoit que monS^{er} aloit faire son hommaige de Perregort et, à son retour, chacun dit que monS^{er} l’avoit fait.
- 26.133 De l’omage, par oyr dire et par commune renommée en son hostel et ailleurs.
- 27.133 Le roy estant à Limoges, monS^{er} Jehan s’en ala à Saint-Liénart au devant du roy ; aucuns jours amprès la venue du roy - du jour il ne luy recorde -, vit que ung jour amprès que monS^{er} fut venu de l’ostel du roy, qu’il dit à plusieurs S^{ers} de son hostel et autres : “Je viens de faire mon hommage au roy de ma conté de Perregort, et m’a le roy bien receu et fait bonne chière”, et en estoient à l’ostel tous joieux ; ung autre jour amprès, fut baillé à monS^{er} - et par Fouyllaye comme luy semble - la lettre dud. homaige ; amprès que monS^{er} l’eust receue, il dit aud. que parle que luy aportast son coffre, ce qu’il fist, et vit que en sa présence mond. S^{er} mist la lettre de sa main aud. coffre, et vit que tous ceulx de l’ostel estoient joyeux dud. homaige et en faisoient bonne chière.

Index des noms de personnes et de lieux cités dans cet article
(la combinaison des 2 chiffres renvoie aux dépositions des témoins)

—A—

ABZAC (Bertrand d', capitaine de Domme, † 11 mars 1439), 22.133, 23.133, 24.133
 ABZAC (Guy d', seigneur de La Douze), 1
 Agonac (place forte, même c.), 16.16
 Aillac (place forte, disparue, Carsac-Aillac), 15.27, 16.27, 24.27, 28.27
 Aix (Dax ?, Landes), 19.35, 26.35
 Aix (cl. ct. Haute-Vienne), 5.15
 ANGLAIS (les), *passim*
 Angleterre, *passim*
 Angoulême, 1.35, 9.41, 9.130, 11.35, 11.130, 15.35, 24.129, 25.130, 26.35, 26.129
 ANGOULÊME (Jean d'Orléans, comte d'), *passim*
 Angoumois, 11.130
 ARCHAMBAUT VI (comte de Périgord), *passim*
 Argnac (place forte, Cugnac ?, c. de Sainte-Sabine), 28.44
 ARMAGNAC (Jean IV, comte d'), 2.83, 7.16, 10.23, 10.44, 11.25, 11.44, 11.125, 15.18, 28.27
 ART (Etienne d', clerc de notaire), 21
 Auberoche (château comtal, Le Change), *passim*
 Auberoche (repaire, Fanlac), 20
 Aubeterre-sur-Dronne (cl. ct. Charente), 2.35, 3.35, 5.35, 10.35, 11.35, 19.35, 24.35
 Auvergne, 9.14, 16.14

—B—

Bannes (place forte, Beaumont), 24.44, 28.44
 Bar, 24.104, 25.104
 BÉARNAIS (les), 16.14
 Beaumont (bastide anglaise, même c.), 24.44, 28.44
 Beauregard (bastide anglaise, Beauregard-et-Bassac), 13.14
 BELET (Guillaume de, écuyer), 9
 Belvès (ville, même c.), 24.44, 28.44
 Berbiguières (place forte, même c.), 28.27
 Bergerac, 13.16, 28.44
 Berry, 9.14, 16.14
 BEUCHAMS (John, dit Beauchamp, capitaine anglais d'Auberoche), 1.16, 4.80, 9.14
 Beynac (Pons, baron de, sénéchal de Périgord), 11.44, 16.27, 28.27
 Biron (place forte, même c.), 16.27, 24.44, 28.27
 Blaye (Gironde), 1.63, 2.2, 5.35, 9.41, 11.18, 18.41, 19.35
 BLOIS-PENTHIÈVRE (Françoise, fille et héritière de Guillaume), *passim*
 B L O I S - P E N T H I È V R E (Guillaume de, comte de Périgord), *passim*
 BLOIS-PENTHIÈVRE (Jean de, dit de Laigle, comte de Périgord), *passim*
 BONAL (Jean, bourgeois), 15
 BONY (Yvonnet de, receveur de Montignac), 11.22
 Bordeaux (Gironde), 7.16, 11.16,

16.35, 25.129
 BORDELAIS (Les), 4.16
 Bordelais, 11.16, 13.16, 15.35, 24.16, 28.44
 Bories (Les, seigneurie, Antonnet-Trigonant), 26
 BOURBON (Charles, 1er duc de), 16.35
 Bourdeille (le château comtal, même c.), 1.14, 1.44, 2.14, 2.18, 2.25, 2.41, 2.44, 11.25, 13.14, 14.102, 16.126, 20.25
 BOURDEILLES (N. et Arnaud de, père et fils, seigneurs de Bourdeille), 2.18, 2.41, 2.45, 11.126, 16.25, 21.25, 24.23
 Bourg (ville rendue en 1451, Gironde), 19.35, 24.35
 Bourgogne, 11.104, 14.104, 20.104, 24.104, 25.104
 Brassac (seigneurie, Grand-Brassac), 25
 BRETAGNE (François II, duc de), 2.2
 BRIÉTAGNE (Richard de, comte d'Etampes), 1.63, 2.2
 Bretagne (les seigneurs de), 11.15
 BROON (Olivier de, capitaine de Saint-Vincent en 1428, de Montignac en 1450), 20.15, 22.133
 BRUZAC (Jean de, capitaine du Château-l'Evêque), 15.18
 BUCH (Gaston de Foix, captal de), 1.16, 4.16, 7.16, 13.16, 16.16, 20.16

—C—

Campagne (place forte, même c.), 28.27
 CARBONNIÈRES (Jean de, écuyer, bâtard de Pelvezy ?, seigneur de Jayac), 16

CARS (Gautier de Pérusse, seigneur des), 16.24, 20.23
 CASAULZ (Guillaume de, dit Guillomet, capitaine d'Auberoche), 4.17, 8.16, 9.16, 10.16, 10.17, 11.16, 16.17, 24.16, 24.17, 28.16
 Castelnau (place forte, Castelnau-La-Chapelle, 11.44, 15.27, 16.27, 24.27, 28.27
 Caumont (place forte, Ajat ?), 28.44
 Celles (paroisse, même c.), 1.14, 2.14, 2.44
 Cern (paroisse, La Bachellerie), 14
 Chalais (place forte, même c., Charente), 5.35, 10.35
 Châlars (Le, ct. de Saint-Yrieix, Haute-Vienne), 7.14
 CHAMPAGNE (Seguin de, écuyer, seigneur de Saint-Maurice), 5
 Chantérac (place forte, même c.), 24.44
 Chapelle (La, justice), 2.45, 20.24
 CHARTREUSE, voir SHORTHOSE
 Châtenet (Le, seigneurie, Saint-Etienne-Lubersac), 7
 Chinon (cl. ar. Indre-et-Loire), 10.14
 CLERMONT (Jean de Bourbon, comte de, maréchal de France), 5.35
 Clermont (ville close, Clermont-de-Beauregard), 11.44, 13.16, 24.44, 26.44, 28.44
 Clisson (cl. ct. Loire-Atlantique), 2.2
 COLIN (barbier), 23.133
 COLLONGES (Héliot et Antoine Hélie de, père et fils, capitaines), 10.49, 10.129, 15.133, 28.16
 Cordes (bastide, cl. ct. Tarn), 1.83, 10.83, 11.83, 20.83, 24.83, 26.83

Cossac (Coussac-Bonneval ?, c. ct. de Saint-Yrieix), 16.27
 COTET (Bardin, seigneur de l'Herm ?), 11.24, 16.23
 COUX (Jean de, écuyer, seigneur du Châtenet), 7
 Crépy-en-Valois (cl. ct. Oise), 9.41
 Cubas (prieuré, de l'ordre de Fontevraud, Cherveix), 13

—D—

Dagnac (seigneurie, Villac), 10
 DEFER (Bernard de, clerc), 23, 23.133
 DEYCURES (frère Nicolas), 4
 Domme (cl. ct.), 11.44, 15.27, 16.27, 24.27, 28.27
 Donzenac (paroisse aliénée, cl. ct. Creuze), 19.102
 Dorat (Le, cl. ct. Haute-Vienne), 13.14, 20.14
 DUNOIS (Jean, bâtard d'Orléans, comte de), *passim*
 DURAS (N. de Durfort, baron de), 7.16,

—E—

Estissac (place forte, c. ct. de Villamblard), 24.44, 28.44
 ESTOUR (Richard), 9.16
 ETAMPES (Marguerite d'Orléans, comtesse d'), 1.63, 2.2
 Excideuil (cl. ct.), 4, 8, 24
 Eymet (bastide française, cl. ct.), 24.44, 28.44

—F—

Fanlac (paroisse, même c.), 20
 FAURE (commissaire), 4.13, 4.34, 4.80
 FERMI (Hugues), 19.119

FOLTUT (Jean, laboureur), 8
 Fontevraud (ordre de), 13
 Force (La, place forte, même c.), 4.16, 28.44
 FOUILLAYE (gentilhomme, Alain de La Fueillet ?), 15.133, 27.133
 FOUREL (commissaire), 4.13, 4.16, 4.34, 4.80
 Fraissinet (place forte, Saint-Priest-Ligoure, ct. de Nexon, Haute-Vienne), 6, 10.49
 Fronsac (cl. ct. Gironde), 3.35, 19.35, 24.35
 FROTIER (Pierre, armagnac, conseiller du roi), 16.17
 FUCON (Raymond (ou Jean), commissaire), 1.18, 2.18, 2.49, 2.50, 2.78, 7.18, 10.18, 11.18, 14.23, 15.18, 16.18, 19.18, 20.18, 20.23, 24.23, 25.23, 26.18

—G—

Gageac (place forte, Gageac-et-Rouillac), 20.15
 GASTART, voir PRADELLE
 GONTAUT (Richard de, seigneur de Badefol, capitaine de Montignac), 1.23, 1.128, 2.45, 2.128, 10.23, 10.24, 11.18, 11.23, 14.23, 15.18, 16.23, 20.24, 20.125, 21.25, 24.23, 25.23
 GONTRAN (Guinot, loueur de terre), 12
 GRAMMONT (Bertrand de, capitaine d'Aubeterre), 2.35, 7.16
 GRIGNOLS (Charles de Talleyrand, seigneur de), 10.35
 GUILLOMET, voir CASAULX
 Gurson (place forte, Carzac-de-Gurson), 24.44
 Guyenne, 19.122, 24.122

—J—

JAUFRE (Jean de, prêtre), 14
 Jayac (seigneurie, même c.), 16
 JOUSSINEAU (Guy, seigneur de
 Fraissinet), 10.49

—L—

LA SERVENTIE (Jean, écuyer,
 seigneur d'Auberoche de Fanlac), 20
 Ladouze (seigneurie, même c.), 1
 LAIGLE, voir BLOIS-
 PENTHIÈVRE
 Lanquais (place forte, même c.),
 24.44, 28.44
 Larche (place forte, cl. ct.
 Corrèze), 2.128, 10.128, 20.128
 LARMANHAGUÈSE (Bertrand
 de, capitaine anglais de Thenon),
 16.27, 24.27, 28.27
 LAS JOHANNES (Jean de, vigier
 d'Excideuil), 24
 LAU (Amanieu du, écuyer), 2
 LE BOUTEILLER (Guillaume,
 sénéchal de Limousin, † déc.
 1397), 9.41
 LE FLOURY (capitaine de
 Montignac), 11.22
 LE MOURINAT (capitaine au
 service de Périgueux ?), 4.16, 7.16,
 8.16, 9.16, 10.16, 10.17, 11.16,
 16.17, 20.16, 24.16, 24.17, 24.119,
 28.16
 LEPARRE (Amanieu d'Albret,
 seigneur de), 7.16
 LESPINE (Bernard, chanoine de
 Saint-Yrieix), 18
 Libourne (cl. ar. Gironde), 3.35,
 5.35, 15.35, 19.35, 24.35
 Limeuil (place forte, même c.),
 16.27, 24.27, 28.27
 Limoges (Haute-Vienne), 22.133,
 23.133, 27.133
 Limoges (la vicomté de), 2.47,

2.127, 7.14, 7.15, 8.15, 9.13, 9.15,
 9.47, 11.14, 11.15, 11.104, 12.15,
 13.14, 13.15, 24.15, 24.104
 Limousin, 4.102, 7.14, 9.14, 13.14,
 16.104
 Liourière (place forte aliénée, en
 Limousin), 7.102
 LIOURON (Jacques du, seigneur
 de Polverel), 11.15
 Lisle (bastide, même c.), 1.14,
 2.14, 2.44, 3, 3.41
 LOMBARDS (les), 24.14
 Lorraine, 11.104, 14.104, 20.104
 Loup de Bordeaux (Le, canon),
 5.16, 11.16
 LUC (Geoffroy du), 10
 LUR (Bertrand de, chevalier,
 écuyer de Jean de Laigle), 6

—M—

MAINE (Charles d'Anjou, comte
 du), 11.133
 MALRIGON (seigneur de
 Bideren, capitaine anglais de
 Biron), 16.27, 28.27
 MAREUIL (Geoffroy de, baron de
 Mareuil, sénéchal de Saintonge),
 5.16
 Mas (Le, seigneurie), 19
 Masduran (anc. rep. noble, Saint-
 Pierre-d'Eyraud ?), 28.44
 Masséré (place forte, c. ct
 d'Uzerche, Corrèze), 7.14
 Mercuès (place forte, c. ct de
 Cahors, Lot), 1.16, 2.16, 16.16
 Merlimas (place forte, Merlines, c
 ct d'Eygurande, Haute-Vienne ?),
 28.44
 Meymat (place forte, cl. ct.
 Creuze), 13.14
 MIESRET (gentilhomme), 5.15
 MILON (Pierre, écuyer), 27

MONTAGRIER (Roland de, écuyer, seigneur dudit lieu et de Brassac), 25

Montastruc (place forte, Lamonzie-Montastruc), 24.44, 28.44

Montclar (place forte, Saint-Georges-de-Montclar), 24.44, 26.44, 28.44

Montendre (le combat des Sept, à), 3.41

MONTFERRAND (Bertrand de, capitaine de Gensac), 7.16

Montferrand (place forte, même c.), 24.44, 28.44

Montignac-sur-Vézère (château comtal, même c.), 1.14, 1.44, 1.116, 2.14, 2.44, 2.45, 11.18, 11.22, 11.41, 14, 14.23, 14.102, 15, 15.18, 16.18, 16.23, 16.125, 20.17, 20.23, 21, 22.133, 24.41, 27

Montvert (place forte, Saint-Seurin-de-Prats), 20.14

—N—

Nabinals (place forte), 24.44

Nossac, 7.14

—O—

Orléans (Loiret), 9.41

ORLÉANS (Charles, duc d'), *passim*

ORLÉANS (Louis, duc d'), 1.41, 1.57, 17.57

—P—

PALUEAU (capitaine), 10.49

PAUTE (Mondot, capitaine de Bourdeille), 2.41

PENTHIEVRE (le comte de), 16.25, 24.35

Périgord (le collège de, à

Toulouse), 24.27, 28.27

Périgord (le comté de), *passim*

Périgord (le sénéchal de), 11.14

Périgueux (le collège de), 24.27, 28.27

Périgueux, 1.83, 2.47, 2.83, 14, 15, 16.35, 26, 26.83

PESTILLAC (Jean de, écuyer, seigneur de La Renaudie), 17

Peu (?), 20.16

Peuy (?), 4.16

PEYRAUX (N. de Badefol ?, seigneur de), 11.15

Peyrignac (c. ct. de Terrasson), 2.127, 24.84

PIERREBUFFIÈRE (Louis de, seigneur de Châteauneuf), 7.15

PIGON (Marot, receveur), 24.41

Poitou, 9.14, 16.14

PONS (Jacques 1^{er}, seigneur de), 2.83

Ponthenon (paroisse aliénée), 7.102

Porcien (le comté de), 1.49, 24.49

PORTE (Arnaud de la, écuyer, seigneur de La Salle), 3

Pouget (Le, ancien repaire noble, La Bachellerie), 1.128, 2.128, 10.128, 14.102, 20.128

PRADELLE (Arnaut de La, dit Gastart), 16.25, 20.25

Praguerie (la), 11.130

PRÉVÔT (Aymeric, écuyer, seigneur du Mas), 19

Puynormand (place forte, même c., ct. de Lussac, Gironde), 11.16

—R—

RAFAILLAC (frère Hélie de), 13

Renaudie (La, seigneurie), 17

Repaire-Brunet (Le, place forte, Saint-Privat), 11.44, 24.44, 28.44

Ribérac, 2.128, 10.128, 11.44, 20.128, 24.44, 28.44
 RIBIEYRE (Jean, laboureur), 22
 ROBIN (homme d'armes), 16.16
 Roche-Abeille (La, place forte, c. ct. de Nexon, Haute-Vienne), 7
 ROCHEFOUCAULD (Jean de la, seigneur de Barbézieux et de Mussidan), 7.16, 8.16, 11.130, 13.16, 20.16, 16.16
 ROFFIGNAC (N., fille et héritière de Guy de, seigneur de Vergt, épouse de Golfier de Villac), 1.46, 1.127, 2.127, 26.84
 Rolphie (La, château comtal, cité de Périgueux), 1.83, 11.83, 20.83, 24.83, 26.83
 Rome (les empereurs païens de), 14.55
 Roussille (place forte, Douville), 13.14, 15.27, 16.27, 24.44, 28.27
 Royère (paroisse, Saint-Léonard), 11, 23
 Royère (hôtel de, Saint-Léonard), 22.133, 24.133
 ROYÈRE (Jean de, procureur de Jean de Blois), 11
 ROYÈRE (Pierre de), 15.133

—S—

Saillac (paroisse, Corrèze ?, c. De Sorges ?), 9
 SAINT-ASTIER (Forton de, écuyer, seigneur des Bories), 26
 Saint-Emilion (cl. ar. Gironde), 5.35
 Saint-Léonard (cl. ct. Haute-Vienne), 10.133, 11.133, 22.133, 23.133, 24.133, 27.133
 SAINT-MARS (Hué de, gouverneur des comtés de Blois et de Dunois, 1.18, 2.18, 2.49, 2.50, 2.78, 11.18,

16.23, 20.18, 24.23, 25.23
 Saint-Maurice (seigneurie, Saint-Laurent-les-Bâtons ?), 5
 Saint-Mayme-de-Pereyrols (anc. rep. noble, même c.), 13.14
 Saint-Privat (place forte et paroisse, Savignac-les-Eglises ?), 24.44
 Saint-Robert (c. ct. d'Ayen), 4.34
 Saint-Vincent (place forte, Saint-Vincent-sur-l'Isle), 20.15
 Saint-Yrieix (cl. ar. Haute-Vienne), 11.14, 18
 Sainte-Eulalie-d'Ans (paroisse aliénée, même c.), 7.102
 Saintonge, 16.14
 Salle (La, seigneurie, Lisle), 3
 Salon (place forte, c. ct. d'Uzerche, Corrèze), 7.14
 Salvétat (La, place forte, Corrèze ou Lot ?), 24.44, 28.44
 Ségur (c. ct. Lubersac, Corrèze), 2.18, 2.23, 2.50, 5.18, 6.133, 7.18, 10.18, 11.18, 15.18, 16.18, 16.24, 19.18, 20.18, 22, 24.133, 26.18
 SHORTHOSE (Quadifer, dit Chartreuse, capitaine de Bergerac), 1.16, 4.16, 7.16, 13.16, 16.16, 20.16
 Siorac (place forte, même c.), 28.44
 Sourzac (place forte, même c.), 24.44, 28.44
 Souterraine (La, cl. ct. Creuze), 4.80, 13.14

—T—

TALBOT (Jean, comte de Shrewsbury), 16.35, 28.44
 TÉRON (gentilhomme), 5.15
 Terrasson, 2.128, 10.128
 THENON (Thibaud de), 11.35, 22.133

Thenon (ville close, même c.),
15.27, 16.27, 24.27, 28.27

Tulle (Corrèze), 4.80

TURENNE (Pierre de Beaufort,
vicomte de, † 1444), 5.16, 7.16,
8.16, 13.16, 16.16, 20.16

—U—

Ussel (cl. ar. Corrèze), 13.14

—V—

Vergt (bastide comtale), 1.14,
1.46, 1.127, 1.128, 2.127, 2.128,
10.84, 10.127, 13.14, 16.84,
16.128, 20.84, 20.127, 24.84,
26.84

VEYRAS (Aymeric de, receveur
du comté de Périgord), 18.41

VILLAC (Golfier Hélie, seigneur
de, sénéchal de Périgord), 10.14,
11.14, 13.15, 16.15, 20.14, 24.14

VILLAC (Madame de), voir
ROFFIGNAC

VILLAC (Pétrone, dite Perrette,
Hélie de, épouse d'Archambaut
VI), 10.55, 11.

Correspondance Maine de Biran - Durand de Corbiac (juin 1813 - juillet 1823) 1^{ère} partie

par Gilles ROMEYER DHERBEY

Mille huit cent treize est certainement l'année décisive dans la carrière politique de Maine de Biran. En effet, rompant avec la prudence politique qu'il avait toujours manifestée sous l'Empire, il s'oppose, comme membre de la fameuse Commission des Cinq, aux volontés de l'empereur.

L'expérience politique de Biran était faible : il fut désigné par le sénat pour faire partie du corps législatif le 9 août 1810 alors qu'il était sous-préfet de Bergerac depuis le 31 janvier 1806. En réalité, il ne quitte ce poste que le 24 juillet 1811 et ne commencera à siéger qu'en octobre 1812. C'est donc un an plus tard, le 29 décembre 1813, que cette commission, présidée par Lainé, fit voter un rapport hostile à la lutte à outrance voulue par l'empereur.

Cette position courageuse valut à Biran l'estime de Lainé et la confiance du roi, qui le nommera questeur de la nouvelle chambre de juin 1814, présidée par le baron Lainé.

Dès lors, la stature politique de Maine de Biran dépasse le cadre local de la Dordogne ; il s'installe à Paris et, sans jouer un rôle de premier plan, il sera néanmoins un parlementaire réélu jusqu'à sa mort, en 1824, sauf en 1817 où, battu par les ultras, le roi le nommera conseiller d'Etat.

Durand de Corbiac, tout au contraire, est l'exemple du notable campagnard des premières décennies du XIX^e siècle, puisque, né en 1777, il vécut jusqu'en 1842. Résidant au château de Corbiac, près Bergerac, sa fortune était foncière (vignes), mais provenait aussi du négoce : il était en effet aussi minotier et négociant en grains à Bergerac.

Son influence politique, bien que réelle, resta limitée à sa région : maire de Bergerac, président du tribunal de commerce, conseiller général.

Sur le plan confessionnel, sa foi protestante le sépare de Biran, mais tous deux furent des membres actifs de la Loge maçonnique de la Fidélité. Tous deux sont opposés à l'Empire et fidèles à Louis XVIII ; pourtant les opinions nettement libérales de Durand de Corbiac l'amènent à repousser plus franchement les ultras que ne le fit Biran.

Entre les deux hommes, science et philosophie tiennent peu de place : il s'agit d'une correspondance entre voisins qui nous renseigne sur les intérêts des deux propriétaires au début du siècle. Les nouvelles familiales et domestiques, les aléas des exploitations constituent la préoccupation centrale, Biran n'abordant qu'à regret la politique, et surtout pour souligner qu'elle est étrangère à son tempérament.

La source de ces documents, trente-sept lettres qui s'échelonnent de juin 1813 à juillet 1823 sont les archives personnelles de Mme de Vallat, arrière-petite-fille de Durand de Corbiac. Je tiens à remercier ici vivement son neveu, M. Bruno de Corbiac, qui m'a permis d'en prendre connaissance et de les publier.

Ces lettres sont inédites, mais elles ont déjà fait l'objet d'une première étude dans ma communication d'avril 1990 au colloque de la fédération historique du Sud-Ouest (publiée dans *Bergerac et le Bergeracois*, SHAP, 1992, p. 449-464).

G.R.D.

*

* *

Paris, le 18 juin 1813.

Je n'aurais pas gardé avec vous, mon cher Monsieur, un aussi long silence, s'il ne m'avait pas paru que c'était à vous à le rompre puisque vous

n'avez point répondu à ma dernière lettre. Malgré la suspension de notre correspondance, je n'étais pas moins occupé de vous, de Madame Durand et de tout ce qui vous intéresse. J'aimais aussi à croire que je conservais toujours une part dans le souvenir des bons et aimables habitants de Corbiac : on n'entretient pas toujours des relations assidues avec ceux dont le souvenir nous est le plus cher. La diversité d'intérêts, d'occupations et d'habitudes, les affaires, les distractions, les devoirs de la vie nous empêchent souvent d'écrire à nos meilleurs amis, mais non d'y penser, et j'ai moi-même besoin sous ce rapport de l'indulgence que je suis disposé à accorder. Je n'aurais cependant pas attendu que vous m'eussiez provoqué pour reprendre notre correspondance amicale si j'avais pu me douter du motif que vous supposez à son interruption. Il est vrai qu'on m'a entretenu d'une prétendue indiscretion de votre part, au sujet d'une lettre où je vous aurais parlé d'affaires politiques d'une manière qui eût été assurément de mon côté bien légère et bien imprudente. Sans vouloir approfondir ce qui aurait pu donner lieu à une telle révélation, je me rassurai complètement d'abord sur ce que je ne vous avais jamais rien écrit sur les nouvelles politiques qui ne pût être montré à tout le monde, et j'étais bien certain que vous n'eussiez pas inventé des choses fausses pour me les attribuer. Je vois qu'il ne peut entrer dans votre cœur aucun sentiment malveillant pour moi ; ainsi je ne m'arrêtai point à ce qu'on me mandait à cet égard et je n'y vis qu'un exemple de plus des tripotages, des dits et redits sans fin des petites villes. Je regrette seulement que cela ait pu vous donner un moment d'inquiétude et je vous prie bien de croire, à l'avenir, que si j'avais quelques doutes ou motifs de soupçon sur vos sentiments et vos procédés envers moi, je vous estime et vous aime trop pour garder le silence et ne pas vous demander franchement une explication.

Je sais que tout le monde ne m'aime pas à Bergerac, et qu'il y a telles personnes qui seraient disposées à tirer parti des imprudences ou des fautes les plus légères qu'on pourrait m'attribuer : j'espère ne leur jamais fournir des armes contre moi. J'ai pitié de leurs petites et misérables préventions, ou plutôt je les oublie entièrement pour ne penser qu'à mes amis. Je crois en avoir laissés dans notre pays, et je vous compte dans les premiers rangs. Si c'était une illusion, elle serait assez douce pour que je voulusse toujours la conserver.

Je conçois que le séjour de notre ville doit être bien triste en ce moment, et je vous félicite de trouver dans votre charmante campagne des jouissances pures et vraies, bien supérieures à tous les vains plaisirs du monde, et surtout à ceux que peuvent offrir nos sociétés où la bienveillance n'entre pour rien, et dont le besoin de se désennuyer forme tout le nœud. Je vous félicite surtout, mon cher Monsieur, d'avoir tout ce qui compose un intérieur doux et agréable : une femme excellente qui ne vit que pour vous, des enfants aimables qui commencent à répondre à vos soins, un instituteur rare,

qui peut former en même temps leur esprit et leur cœur... Avec tous ces éléments de bonheur, appuyés par une fortune aisée et solide, si vous n'êtes pas heureux partout, ce serait votre faute. Mon imagination, rembrunie souvent par le spectacle de tant de malheureux, se repose doucement sur Corbiac, où j'aime à voir un ménage ami jouissant des vrais biens de la vie, si rares, si peu connus ou si mal appréciés. Les détails que vous avez bien voulu me donner sur ce bon ménage ne sont pas la partie la moins intéressante de votre lettre.

J'ai remis votre lettre à ce pauvre Deslendes¹ ; je le vois quelquefois, et toujours il me fait saigner le cœur. Je le vois s'attacher continuellement à des illusions que je sais ne pouvoir être réalisées. Il court toujours après le montant de ce secours promis il y a cinq ans à l'arrondissement de Bergerac, mais qu'une décision du conseil d'Etat rejette dans le temps.

Ne m'oubliez pas auprès de M. Henkendorf. J'embrasse vos chers enfants. Je ne désespère pas encore d'aller vous faire une visite vers la fin de septembre. J'en ai le plus vif désir et il me sera difficile d'y résister. Je suis bien fâché que vous ayez dénoué vos relations avec M. Martin ; il me serait doux de renouveler ces parties où régnait la gaieté, l'abandon de la confiance.

J'apprends avec peine la perte qu'a nouvellement faite M. Géraud². Je prends toujours un véritable intérêt à ce qui le touche, et je n'oublie point les agréables et trop courts moments que j'ai passés dans sa société.

*

* *

Paris, le 6 octobre 1813.

J'ai reçu, mon cher Monsieur, votre lettre du 14 septembre, avec le plaisir que me fait tout ce qui vient de vous. Quand nous étions voisins, votre conversation animée par une gaieté franche et communicative, exerçait une douce influence sur mon esprit un peu assombri par des travaux sérieux. Dans l'éloignement, vos lettres produisent bien une partie de cet effet, mais il vaudrait mieux encore vous voir rire et s'épanouir avec vous. Je vous assure que je me trouverais heureux de passer quelques bonnes journées à Corbiac, au sein de cet excellent ménage, qui est pour moi un modèle dont je ne trouve guère ailleurs de copies. Vous méritez votre bonheur, mon cher Monsieur,

1. Gouhier (H.), *Journal*, t. III, p. 275.

2. Gouhier (H.), *op.cit.*, p. 284.

puisque vous savez l'apprécier et en jouir. Ce genre de plaisir est le seul vrai, le seul qui puisse offrir ses compensations aux malheurs des temps, que chacun de nous sent plus ou moins, mais qu'on éprouve plus durement, ce me semble, dans nos pays que partout ailleurs, excepté à Bordeaux...

Je vous avoue que la perspective de ces maux dont je serai le témoin et le patient sans pouvoir rien faire pour les adoucir, est ce qui a contribué le plus à changer le projet que j'avais d'aller passer ces vacances à Grateloup. Le moment où nous sommes est si critique ; chaque jour peut voir éclore des événements si importants pour leur influence sur le sort général et particulier, que j'aurais craint de quitter Paris dans des circonstances aussi incertaines. J'attendrai un temps meilleur et plus calme pour aller visiter ma retraite de Grateloup, sur laquelle mon imagination aime souvent à se reposer, et que j'envisage comme le port d'une mer agitée. Il est probable que je n'attendrai pas jusqu'à l'automne de 1814 pour faire un voyage en Périgord ; j'y serai appelé avant par des intérêts assez pressants, mais je me décide à laisser passer l'hiver. Il est probable que dans cet intervalle, nous verrons se décider bien des affaires incertaines aujourd'hui.

J'ai appris avec grand plaisir que notre Roussille était porté sur la liste des candidats pour la judicature de paix : c'est un des hommes qui pouvait le mieux convenir à la place, et lorsqu'il y aura lieu à l'élection par le grand juge, je me chargerai avec plaisir de faire valoir ses titres - heureux de trouver mes vœux particuliers d'accord avec la justice et l'intérêt de mon pays. Mais il faut attendre que la place devienne vacante, et je vous dirai franchement que je ne ferai rien pour en accélérer l'époque, quoique je sois convaincu de la vérité de vos observations à ce sujet.

Je ne vois presque plus Deslendes, et je vous avoue que je ne le recherche pas ; tant que j'ai pu lui être utile, j'ai été au-devant des occasions ; maintenant je les attends. Sa situation est affreuse, et malheureusement je ne puis rien pour la changer. Je lui ferai part à la première vue de l'article de votre lettre qui le concerne.

Je reçois bien rarement des nouvelles de Saint-Martin ; les absents ont tort, c'est le seul que je puisse avoir, et il n'est pas volontaire. Ce n'est pas ma faute si l'astre central ne tend plus à m'attirer vers lui et me laisse errer dans le vague de l'espace, comme ces comètes qui suivent une marche incertaine jusqu'à ce qu'elles approchent d'un nouveau soleil. Mais hélas ! mon cher Monsieur, il n'y a plus de soleil pour moi, et ceux de Paris ne sont guère plus chauds que ceux de Saint-M. Il faut se consoler, et suivre avec résignation la commune loi...

Adieu. Tournez toujours autour de votre soleil vivifiant et gardez-vous des comètes ; embrassez pour moi votre aimable et chère Caroline. Je voudrais bien, sauf votre bon plaisir, être à portée de m'acquitter moi-même de la commission ; le moment viendra j'espère. J'aimerais bien à voir Paul

raisonnable comme un allemand et gai comme un français. J'augure bien pour lui de ce mélange d'influence de l'éducation et du sang. J'embrasse ces chers enfants et dis mille choses à leur aimable instituteur.

J'ai correspondu avec Madame Duverger, mais je n'ai pas encore eu le bonheur de la voir ; elle est absente de Paris et m'a promis de me faire avertir quand elle y viendrait.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans les journaux la relation des derniers hauts faits d'armes de notre honorable compatriote, le général Mesclop. Je vous prie de me rappeler au souvenir de son père et de lui dire toute la part que je prends à sa satisfaction. Je vous embrasse et suis votre bien dévoué

Maine Biran

*

* *

Paris, le 9 janvier 1814.

Je réponds bien tard mon cher Monsieur, à votre lettre de Bordeaux du 18 décembre, mais mon silence se trouve déjà sans doute justifié près de vous par les événements qui ont lieu depuis la date de votre lettre, et dans lesquels vous savez que j'ai joué un rôle assez actif. Ma tête et mon cœur ont été pleins d'un seul objet, et quel autre fut jamais plus digne d'occuper un bon français ? Le résultat de tant de soins et de travaux est assez triste comme vous le savez, mais il nous reste la conscience intime d'avoir satisfait au devoir et à l'honneur. C'est un bien qui peut consoler de la perte de beaucoup d'autres, et je suis assuré qu'on ne me l'enlèvera pas. Il n'y a au surplus rien de changé dans ma manière d'être à Paris, seulement il est possible que ces dernières circonstances me déterminent à rentrer plus tôt dans ma solitude d'où je voudrais ne plus sortir. Il faut voir ce qui se passera dans le courant de l'hiver ; les plus grands maux seraient à redouter si nous n'avions pas l'espérance d'une paix prochaine, que tout contribue à rendre indispensable. M. le duc de Vicence (?) est parti depuis 4 à 5 jours pour la Suisse, et ce départ est regardé comme du meilleur augure. Espérons donc, et prenons courage.

J'avais été bien vivement affecté de ce que vous me disiez sur le compte de votre excellent ami M. Géraud. J'ai reçu depuis une de ses lettres à laquelle j'ai répondu ; il n'est rien que je ne sois disposé à faire pour lui être utile ;

malheureusement je suis bien borné dans mes moyens, et plus aujourd'hui que jamais. Je suis surpris et inquiet. Je n'avais pas encore reçu la pièce du concours à l'Académie française ; le délai va expirer, et dans six jours il ne sera plus temps. J'attends que le courrier prochain me l'apportera ; il serait bien intéressant pour notre ami de pouvoir se mettre aujourd'hui en plus grande évidence.

Je vous écris précipitamment, et ne puis ajouter autre chose à cette lettre. Recevez l'assurance de tous les sentiments que vous a voués votre voisin et ami.

Maine Biran

Mille choses affectueuses de ma part à Madame Durand. J'embrasse vos chers enfants. Je n'entends plus du tout parler de Deslendes, et je ne sais ce qu'il devient.

*

* *

Paris, le 24 août 1814.

Je réponds un peu tard, mon cher voisin, à votre bonne lettre du 29 juillet, qui m'a été remise un peu tard aussi par notre cher et honorable compatriote M. le général Mesclop. J'ai peu profité jusqu'à ce moment du plaisir de le voir ; nous sommes occupés chacun de notre côté. J'espère pourtant me réunir avec lui une journée ; j'en ai le désir pour plusieurs motifs.

Il n'y a pas de doute que notre honorable compatriote ne trouve dans le régime le juste prix de ses services et de ses vertus militaires ; son général en chef duc d'Albufera¹ jouit à la cour de la plus haute considération et de la confiance particulière du roi.

Je suis toujours accablé d'affaires et de soucis, malportant, par conséquent ne jouissant de rien. J'aspire à la retraite, aux plaisirs de solitude, de famille, de voisinage comme au souverain bien. Le bonheur ne peut être pour moi dans le fracas du grand monde ni dans les places qui mettent en évidence, encore moins dans les affaires politiques et les discussions orageuses de nos assemblées. Je n'ai pas les nerfs assez forts pour y tenir

3. Suchet.

longtemps, et je regrette souvent cette époque où nous étions agréablement occupés de petites choses qui ne prenaient rien sur notre indépendance et les doux loisirs. Nous savions rire alors ; je l'ai oublié depuis que je suis ici et je ne trouve pas le mot pour rire dans nos discussions sur la liberté de la presse, le budget, les droits réunis, etc. Je ne sais comment finiront ces deux derniers articles, mais nous ne sommes d'accord ni avec les ministres ni entre nous ; la session paraît devoir se prolonger encore tout le mois de septembre au moins. Adieu mes vendanges que je désirais tant faire à Grateloup. Je n'ai pourtant pas perdu l'espoir d'aller passer le mois d'octobre près de vous... Ma femme, de retour des eaux, est à portée maintenant de profiter de votre aimable voisinage. Il me tarde d'en partager le plaisir avec elle.

Je voulais vous parler de M. Géraud, dont je m'occupe avec un véritable intérêt. Je lui ai écrit dernièrement. Je parle souvent de lui à notre président. J'espère...

Adieu, cher voisin ; je vous écris en courant. Vous verrez au moins dans cette lettre la marque d'un souvenir que j'entretiendrai toujours au fond de mon cœur. Je vous embrasse, cher voisin, et avant vous votre chère femme à qui j'offre tous mes compliments affectueux.

M. Biran

Je vois quelquefois M. de Lally à qui je parle de vous ; il est furieux contre notre chambre à cause du petit embargo mis sur la liberté illimitée des pamphlets et journaux.

*

* *

Grateloup, (5 octobre 1817).

Cher voisin,

J'aurais bien voulu vous voir aujourd'hui, mais je ne sais quel mauvais sort s'y est opposé. Je voulais vous apprendre ce que vous savez sans doute en ce moment, que le préfet arrive demain à Grateloup. Je compte sur vous pour m'aider à le bien recevoir, et je vous attends demain à 4 heures. Je vous prie d'engager Roussille à venir dîner avec nous. Si l'ami Géraud veut être des nôtres, je serai charmé. Ce n'est point un dîner d'autorités, mais de bons voisins.

M. de Bellisle veut qu'on le reçoive ainsi. Je vois qu'il ne pourra pas esquiver le dîner de la sous-préfecture, mais il vous donnera sûrement la () au déjeuner. S'il restait deux jours parmi nous, ce serait à merveille.

Adieu cher bon voisin. Venez le plus de bonne heure que vous pourrez. Nous irons nous promener jusqu'à Larribérie où je crois que M. de Bellisle arrivera vers 4 heures au plus tard, puisqu'il part de Périgueux de 8 à 9 heures du matin.

Tout à vous de cœur

M B

** **

Grateloup.

J'ai appris, cher voisin, avec plaisir et reconnaissance que, vos aimables hôtes et vous, aviez l'intention de nous donner une soirée à Grateloup. Je désire bien que ce projet si agréable pour nous tous puisse se réaliser avant le départ de mon Adine, qui est fixé à après-demain dimanche. Nous avons aussi pour un moment la chère Zélie, qui retourne aux Landes demain matin.

Permettez-moi de vous témoigner mon empressement de voir le projet de soirée s'exécuter aujourd'hui même s'il est possible... Nous serions bien heureux que Mme Durand voulût en être si cela ne la dérangeait pas, et nous aurions été la voir à Corbiac sans les visites qui se sont succédées.

Je mets dans vos mains cette négociation dont le prompt succès me tient fort à cœur, et je ne suis pas le seul.

Mille amitiés et compliments pressés des habitants de Grateloup à ceux de Corbiac.

Je vous embrasse.

*Maine de Biran
Vendredi 19 octobre (1817).*

** **

14 juin (1818).

Je ne veux pas que ce courrier parte, cher voisin, sans emporter un petit bout de réponse à votre dernière lettre, qui m'a fait un plaisir extrême. Je me plaignais depuis longtemps de votre silence, sans pouvoir en provoquer la fin, mais j'étais sûr que vous ne m'aviez pas oublié tout à fait, et j'en trouvais, comme j'en trouverai toujours, la garantie dans mes sentiments pour vous.

Je me suis occupé de suite de votre commission ; l'affaire qui intéresse le culte protestant est entre les mains de notre ami Durrandeau, chef de Bureau de cette partie d'administration. C'est vous dire qu'elle sera traitée avec justice et intérêt. Le ministre à qui j'en ai parlé, en attendant le rapport officiel, ne fait aucune difficulté pour autoriser la construction du temple dans le lieu convenu ; il n'est embarrassé que pour l'argent qui lui est demandé à cet effet, et dont il n'est pas question dans la note jointe à votre lettre. Vous pouvez d'avance assurer vos frères que cette affaire sera bientôt réglée à leur satisfaction pour le fonds, si ce ne peut être complètement pour l'accessoire.

J'étais bien aise de vous donner cette assurance avant mon départ pour Rouen et le Havre, où je vais faire une petite tournée de cinq ou six jours avec notre bon directeur des Ponts et Chaussées qui m'entraîne à son (). Je voyage incognito et hors congé, pour ne pas nuire à mon grand voyage du mois prochain. Je compte bien en effet avoir le plaisir de vous embrasser à Grateloup vers le 15 de juillet. Je ne saurais vous dire combien je serai heureux de me retrouver en famille près d'un si bon et si agréable voisinage, et dans un lieu auquel je tiens par tant de nœuds chéris.

Je réserve pour le moment où nous nous reverrons plusieurs articles sur les personnes et les choses, que je ne puis entamer en ce moment. Je n'espère pas assister aux noces de notre illustre et heureux ami⁴. Le mariage ne se fera guère avant le mois d'août. L'élévation ne change pas les manières et les sentiments de cet étonnant ministre. Il est toujours simple et bon enfant, et vous aime toujours...

Adieu, il faut que je vous quitte. Au revoir dans nos salons de Grateloup et de Corbiac, qui vous appartiennent presque également : ils valent bien ceux du boulevard Saint-Germain.

Mille amitiés à votre chère Caroline. J'espère partager la joie de famille en recevant le nouveau-né, et je fais des vœux de cœur pour que le sexe soit celui que Madame et vous désirez.

Tout à vous de cœur et d'affection.

M B

4. En note sur le manuscrit, d'une main qui n'est pas celle de Biran : Decazes.

Dites à votre bon maire Roussille que je ne l'oublie pas, et que je suis toujours son ami...

*

* *

Grateloup

En arrivant à Grateloup, cher bon voisin, je suis pressé de me réjouir avec vous de l'heureux événement dont vous avez eu la bonté de me donner avis à Périgueux. Vous ne pouviez communiquer cette nouvelle à personne qui y prît une part d'affection plus vraie. Il me tardera bien de pouvoir aller moi-même faire mon compliment à la bonne et heureuse mère. En attendant, j'envoie savoir de ses nouvelles, et vous dire que j'attends avec impatience le moment de vous embrasser. Tout à vous de cœur

Maine Biran

Le mercredi 29 juillet (1818).

*

* *

Mon cher bon voisin,

Faites-moi l'amitié de venir dîner avec moi demain jeudi. On m'a apporté un joli poisson que je voudrais manger avec vous. S'il ne pleut pas et que vous veniez de bonne heure, nous nous amuserons à pêcher dans le vieux ruisseau.

Si vous ne venez pas la partie sera renvoyée, car je ne connais pas de fête à Grateloup sans vous. La pluie a empêché ma femme et moi d'aller ce soir voir Madame Durand, à qui nous faisons mille amitiés.

Tout à vous de cœur

M B

Le 12 août (1818).

J'ai reçu ce soir une autre lettre de notre ami Delpit, qui ne veut pas être oublié à Corbiac.

*

* *

(Grateloup), 15 août (1818).

Mon cher voisin,

Je vous ai promis hier au soir un peu imprudemment d'aller dîner avec vous aujourd'hui. Je ne consultai que mon cœur, mais il faut subordonner le plus souvent ses inclinations à des circonstances ou convenances étrangères, etc.

Ma femme s'est engagée à se trouver cet après-midi à Montastruc, où doivent être sa sœur et son neveu. Félix tient à assister à un certain bal qui doit avoir lieu au château. Nous devons aller tous de compagnie après dîner à cette grande réunion. Je préférerais de beaucoup celle que vous proposez, mais il faudrait que je me séparasse de ma femme et de Félix. Nous ajournerons donc à demain le plaisir de vous voir à Corbiac.

Je regrette de tout mon cœur la réunion de famille complète, mais j'espère m'en dédommager une autre fois.

Veuillez dire à notre bon maire de Bergerac en particulier qu'il me tarde beaucoup de le voir et de causer avec lui de certaine affaire pressante.

Les deux barriques de vin que je devais acheter sont pour M. Gérard ; comme il m'a demandé du vin d'() je ne pense pas qu'il voulût y mettre un prix aussi élevé que celui que demande M. Hugon. Je goûterai l'échantillon que vous m'avez envoyé ; il me restera à savoir quelle est la barrique à laquelle il appartient, puisque les quatre sont différentes. Je voudrais savoir le prix des deux plus jeunes en particulier.

Adieu cher voisin, à demain, si vous n'avez pas d'autre projet. Tout à vous.

M B

Mille compliments à Madame Durand.

*

* *

Mercredi 19 (août 1818).

Je vous remercie, mon cher voisin, de votre aimable et excellent cadeau. C'est une nouvelle marque d'attention et d'amitié, que je reçois du cœur avec les cœurs.

Je vous envoie le dernier n° de la Minerve, le seul que j'aie à ma disposition. Je vous communiquerai tous ceux qui me viendront. Je ne sais si l'on peut dire de cette œuvre satanique : "C'est avoir profité que de pouvoir s'y plaire". En ce cas, beaucoup de monde aurait profité... Mais c'est que la malice spirituelle nous amuse tous plus ou moins.

J'ai eu du monde hier : M. de Bourzolles, Mme Lavernelle, etc... J'en ai encore une partie ; je n'irai donc pas déjeuner avec vous. Il est possible que nous allions ce soir coucher en ville. J'y ferai demain ma revue, et je voudrais aller mercredi faire mes visites à Saint-Martin et à Thuilières. Je serai charmé de vous avoir pour compagnon. Adieu, mille amitiés de Grateloup à Corbiac.

M B

*

* *

Grateloup, le 2 octobre (1818).

J'arrive, mon cher voisin, d'une petite tournée que j'ai faite avec ma femme du côté des Landes, Vic, etc.

J'envoie savoir d'abord comment vous allez, si vous avez avancé vos vendanges et quand nous aurons le plaisir de vous voir. Ma femme veut vous consulter sur l'époque de l'écoulage du vin. On prétend que le raisin frappé par la grêle ne doit pas cuver si longtemps, qu'il risque de s'aigrir, etc.

Je ne crois pas beaucoup à ces dictons populaires, mais vous êtes notre autorité. Ecrivez-moi un mot, et tâchons de nous voir bientôt. Je vous envoie les Minerves.

Mille amitiés à tous les chers habitants de Corbiac.

Ma femme ne veut pas être oubliée près de la vôtre, ni moi non plus.

M B

*
* *

(Grateloup), mercredi 20 Octobre (1818).

J'oubliai hier, mon cher voisin, de vous parler de l'affaire des courtiers de Bordeaux dont vous m'avez envoyé les pièces. J'y ai jeté un coup d'œil, mais il me serait difficile de vous donner maintenant un avis motivé ; il faudrait des données et des antécédents qui me manquent j'en causerai à Paris avec le ministre de l'Intérieur et mon collègue M. de Bugueval, avec qui je suis en relation assez intime. Je converserai volontiers avec vous pour cette affaire comme pour tout ce qui pourra vous intéresser.

J'envoie à notre ami M. Géraud le volume de poésie qu'il m'a demandé. Je vous renouvelle à tous mes tendres compliments et adieux. Au revoir. Le 1^o novembre rue du Bac.

Je vous embrasse de toute mon âme

M B

*
* *

(Grateloup)

Je vous remercie, mon cher bon voisin, de votre aimable attention pour mon fils. Il est levé et sans fièvre, mais l'émétique qui lui a été administré hier lui a remué les humeurs ; il est jaune et sans appétit. Je crois que je l'aurais mieux traité que le médecin en le livrant à la bonne nature et facilitant la transpiration, etc.

Je vous envoie les deux derniers numéros de la Minerve et le 1^o de Madame de Staël.

Je vous recommande de ne plus faire courir la Minerve ; il ne faut pas mettre ce poison entre les mains de tout le monde. Ceux qui ont le contre-poison par-devers eux peuvent seuls s'en amuser sans danger. Renvoyez-moi les premiers numéros quand vous les aurez lus.

Adieu cher voisin ; mille amitiés de Grateloup à Corbiac. Nous devons avoir à la fin de la semaine réunion de la famille complète.

*Madame Gérard paraît enfin () un voyage.
 Mes filles ne repartiront pas d'ici sans avoir vu la bonne Madame
 Durand.*

M B

23 novembre (1818) (?)

*Je ne conçois pas comment on a pu me voir à Bergerac avec une
 physionomie triste et alarmiste ; ma physionomie aurait bien menti car je suis
 tout à fait rassuré sur l'article des sub (ventions) et je parle à tout le monde
 dans ce sens.*

** **

Paris, le 26 décembre (1818).

*Il y a bien des jours, cher bon voisin, que je voulais vous écrire, mais
 jamais (je n'eus) plus d'entraînement et de préoccupation de toute espèce :
 les journaux peuvent vous donner une idée de notre situation politique ; je ne
 crois pas qu'on en ait vu dans aucun Etat de plus embrouillée. Qui pourra
 trouver le fil de ce labyrinthe, et démêler la fusée ? Je le cherche et ne le
 trouve pas. Ce ne peut plus être notre ami d. C.⁵ ; il est dans une situation qui
 fait frémir, détesté par la gauche qui le pendrait, toujours compromis et en
 méfiance avec la droite, qui ne marchera jamais sous son étendard. J'ai bien
 de la peine à concevoir comment il pourra se tirer du mauvais pas où il s'est
 si malheureusement engagé, et où il a fait engager le roi, malgré les conseils
 de tous les gens sages et des vrais amis de la monarchie constitutionnelle. Il
 est impossible de prévoir, d'ici, ce qui va arriver. L'opposition à tout
 changement à la Charte est à peu près générale ; les modifications simples à
 la loi d'élections éprouveraient moins d'obstacles ; mais le difficile est de
 s'entendre sur l'espèce de ces modifications. Le grand mal est le défaut
 absolu de confiance dans ceux (ou plutôt dans celui) qui tient le timon. Il n'y
 a point de direction ; chaque parti veut manœuvrer à sa manière, et en
 attendant le vaisseau est entraîné vers des écueils car Dieu seul peut
 empêcher qu'il ne se brise. J'espérais d'abord que notre dernière et chaude*

5. Decazes.

séance, qui s'est heureusement terminée, aura un bon résultat et ramènerait quelque confiance pour le ministre qui s'est enfin expliqué... mais quelques conversations avec des gens de la droite et même du centre m'ont prouvé qu'il n'y avait rien de gagné que les six douzièmes d'argent, qui n'en valent pas deux de confiance.

Voilà un aperçu léger de notre situation ; elle ne peut rester longtemps aussi incertaine ; il faudra bien que quelque chose se décide. Si vous venez ce printemps comme je l'espère, vous nous trouverez probablement un peu plus rassis. Félicitez-vous d'être en ce moment loin des orages de ce monde politique, et utilement occupé de travaux agricoles dans votre paisible retraite.

J'ai été voir vos enfants il y a quelques jours ; Paul avait eu un petit accident au pied, dont je sais qu'il est rétabli. Je n'ai pas vu encore M. Pousson qui est, m'a-t-on dit, malade dans sa chambre.

J'ai appris avec inquiétude la maladie grave de M. Paulin ; ma femme m'en a donné Dieu merci de meilleures nouvelles par sa dernière lettre, et j'espère que vous m'apprendrez bientôt son entier rétablissement.

J'ai à vous remercier de l'intérêt que vous prenez à ma route pittoresque de Grateloup ; je pense que vous aurez communiqué à M. Ladevèse vos vues d'amélioration. Je m'en rapporte entièrement à ce que vous aurez décidé ensemble. Vous savez déjà sans doute que nous allons perdre cet excellent ingénieur ; il est nommé ingénieur en chef à Carcassonne ; je me félicite d'avoir contribué à cette promotion, quoique ce soit un sacrifice ; il s'agit maintenant de bien le remplacer, et j'y mettrai tous mes soins.

J'attends toujours le travail de notre ingénieur en chef de Périgueux pour poursuivre efficacement l'exécution de notre projet de pont à Bergerac ; il ne faut pas s'endormir. Entre vous et moi et le préfet, j'espère que nous en viendrons à bout. Il importe de s'assurer d'une compagnie qui fournisse cinq cent mille fr (ancs). Y avez-vous pensé dans votre voyage à Bordeaux ?

Je voulais vous parler de l'ami Géraud et de sa ruche, et de bien d'autres choses encore, mais le temps me presse ; il faut finir. Je ne puis cependant m'empêcher de vous dire un mot sur la division qui semble s'élever pour la première fois à Bergerac entre les deux religions ; ce serait le plus grand des malheurs. Je réclame avec insistance le secours de votre sagesse et de votre amour pour le bien, afin d'arrêter dans son principe une opposition dont les suites seraient incalculables.

Je vous embrasse, cher bon voisin, de tout cœur.

Mes tendres amitiés pour Mme Durand. J'embrasse votre jolie petite.

*
* *

Paris, le 7 mars (1819).

Mon cher bon voisin,

Il y a bien longtemps que je veux vous écrire, mais le temps me manque et surtout la liberté d'esprit. Je fais aujourd'hui à ma femme une petite infidélité à cause de vous, et je vous donne le quart d'heure du dimanche que j'ai l'habitude de lui consacrer... Vous voudrez bien (en récompense) lui faire donner de mes nouvelles.

J'ai reçu hier matin l'agréable visite de M. Pralin. J'ai eu grand plaisir à me retrouver quelques moments avec lui comme en Périgord. Nous avons causé de tout ce qui m'intéresse au pays, et Corbiac a eu la meilleure place dans cette conversation. Mais bientôt il a fallu rentrer dans la politique ; ce sont là nos douleurs, et elles sont grandes...

Le courrier d'aujourd'hui vous porte les nominations de soixante nouveaux pairs, dont quelques-uns de ma connaissance ont été fort étonnés de se trouver sur la liste... Depuis plusieurs jours on parlait de cette mesure extraordinaire, et les hommes sages ne pouvaient y croire ; on annonçait en même temps la dissolution de la chambre des députés. Il ne manque plus que cela pour compléter le grand () d'une autre dissolution, mais cette deuxième mesure est ajournée jusqu'après la discussion de la proposition des pairs relative à la loi des élections... Qui aurait pu croire que cette modeste proposition faite par l'homme le plus modéré de France - et le gouvernement pouvait annuler ce résultat - eût allumé un tel incendie et provoqué une mesure qui entraîne avec elle la chute totale de l'institution de la pairie en France ? Que penser des ministres qui, soucieux de calmer les esprits, excitent eux-mêmes les alarmes, sonnent le tocsin et attribuent ensuite à la modeste proposition l'effet de leurs violents discours.

Je n'accuse que l'esprit aveuglé par des préventions bien funestes, car je ne puis soupçonner des intentions subversives, surtout de la part de celui que nous connaissons, qui pouvait faire un si grand bien à son pays et s'acquérir une gloire immortelle. Pourquoi faut-il... mais je m'oublie, je crois causer avec vous comme je sens, et cette confiance entière serait pour vous la preuve que mes sentiments sont et seront toujours avouables, quelle que soit la différence de nos opinions politiques, car cette différence est bien grande aujourd'hui, cher voisin.

Votre lettre m'en est une preuve nouvelle. Je suis pourtant d'avis, comme vous, que le moment est mal choisi pour la mission dont on parle à Bergerac (et qui bien vraisemblablement n'aura pas lieu), mais croyez-vous que le principal danger soit là ? N'est-il pas tout entier dans cette disposition des esprits, qui fait que les forts deviennent intolérants et exigeants à l'égard des faibles, et n'affectent la crainte d'être dominés que pour dominer à leur tour ? Laissons là la politique qui nous fait mal, et disons nous bien seulement que nous serons toujours bons voisins et amis, indépendamment de toutes les révolutions présentes et futures.

J'ai eu votre cher enfant à dîner dimanche dernier ; j'ai été enchanté de lui ; il est beau, et a changé en bien pour le physique d'une manière étonnante. Le moral n'est pas moins satisfaisant ; il fait des progrès et est appliqué, doux, bon enfant, chéri de ses maîtres et de ses camarades.

Je vous en fais mon compliment bien sincère. Edouard était fluxionné dimanche, mais le fonds de sa santé est bon, et M. Butel qui m'en a parlé espère beaucoup de son développement, qui a déjà commencé. Nous avons fait un dîner de jeunesse périgourdine qui a été bien agréable pour moi. Ma femme aura du vous communiquer ma dernière lettre, où il était question de vous. Elle m'avait dit que vous n'approuviez pas en tout le plan de bibliothèque et de cabinet conçu par M. Valentin. J'aurais désiré que vous me fissiez part de vos idées, dans lesquelles j'ai une confiance bien motivée. Je vous serais bien obligé, cher voisin, de conférer cet arrangement avec les maîtres-ouvriers, et de vous assurer qu'il n'y aura pas de dissonance trop marquée dans l'exécution. Je tiens infiniment à ce laboratoire paisible ; toute mon ambition actuelle consiste à m'y retirer bientôt pour ne plus le quitter, et mettre un intervalle entre la vie et la mort.

Adieu cher bon voisin. Jouissez de tous les éléments de bonheur que la providence a rassemblé autour de vous ; dites mille choses aimables pour moi à votre chère Caroline. Je regrette bien qu'elle prenne pour venir à Paris mon temps de vacance. J'embrasse votre charmante Mathilde et vous fais toutes mes amitiés.

M B

P.S. Je parle souvent de vous avec notre bon Docteur Delpit, dont la position est toujours la même. Il espère dans M. Guizot et Mirbal : ah ! le bon billet...

*

* *

Paris, le 26 mars (1819).

Mon cher bon voisin,

Je ne peux pas laisser partir votre frère sans vous dire quelques mots d'amitié. Je laisse à part la politique dont j'ai par-dessus la tête, et que M. Paulin vous expliquera à sa manière, qui me paraît la bonne. Je veux seulement vous remercier de tout ce que vous me dites de Grateloup, sur les plantations, réparations intérieures, etc. sur le dîner de jeunesse où j'aurais été bien heureux d'assister. Oh ! quand reverrai-je ce séjour tranquille, quand pourrai-je donner un aliment à ces douces affections de famille et de voisinage dont mon âme a soif. Ici la tête est occupée, absorbée, et le cœur reste vide ...

Je vois avec plaisir que vous approuvez le plan concerté avec Valentin pour les deux bibliothèques et la chambre à coucher ; il ne reste plus que l'exécution, à laquelle j'espère que vous voudrez bien aussi donner votre coup d'œil. Quand les deux bibliothèques seront faites, je m'établirai dans l'une ou dans l'autre selon la disposition ; je tiens à la première malgré l'exposition au nord, parce que j'ai rattaché au lieu bien des souvenirs.

Je suis plein de confiance dans l'intelligence et le zèle de notre charpentier Linary, que j'ai apprécié depuis longtemps. Dites-lui bien que je ferai ici pour lui tout ce qui dépendra de moi.

J'espère que le nouveau préfet sera comme l'ancien. M. de Cintré est parti pour se rendre à son poste, passant par la Bretagne et Bordeaux ; il n'arrivera guère je pense avant le 15 avril. Vous en serez très content ; je lui ai parlé de vous, et lui ai promis votre assistance au conseil général du département pour l'exécution de nos projets de pont et de route. J'ai eu un entretien excellent avec M. Becquey en présence de M. de Cintré. Le directeur général nous a promis les fonds nécessaires pour terminer la route de Périgueux à Bergerac cette année, plus une avance de 300 000 francs pour le pont. C'est magnifique, mais il faut que le conseil général vote tous les fonds qu'il pourra pour les deux routes ; c'est le cas de donner un fort coup de collier. Il faut le faire entendre à nos compatriotes.

Adieu, cher bon voisin ; mille tendres amitiés, dont votre chère Caroline a sa part de moitié.

M B

P.S. J'apprends à l'instant que Paul est un peu souffrant ; j'espère que cette petite indisposition n'aura pas de suite ; j'irai m'en assurer moi-même.

L'ami Delpit y a déjà été.

Ci-joint quelques Opinions que vous voudrez bien distribuer.

*

* *

Paris, le 17 avril 1819.

Mon cher bon voisin,

Je réponds en courant à votre lettre du 4 avril. J'étais fort rassuré sur l'état de votre cher parent, d'après ce que m'avait dit à son sujet le Docteur Delpit, mais j'ai voulu encore m'assurer par moi-même, et dès le lendemain de la réception de votre lettre, j'ai été faire une visite chez M. Butet. Le premier objet qui a frappé mes regards a été le grand Paul jouant au milieu de ses camarades, au-dessus desquels s'élève sa tête comme celle du chêne parmi les arbustes. Je l'ai trouvé absolument tel qu'il était avant sa maladie ; il a repris son teint ordinaire, ses forces, sa gaieté et son appétit. Je vous assure que vous pouvez être parfaitement tranquille sur son compte, et si Madame Durand n'avait pas déjà pris la résolution de hâter son voyage à Paris, elle aurait pu attendre paisiblement l'époque qu'elle avait d'abord fixée. Au surplus, je prêcherai contre moi-même en la dissuadant de ce voyage pendant que je suis à Paris et à portée de profiter de votre séjour dans la capitale. C'est vraiment le bon moment de voir Paris ; les jardins sont magnifiques, les rues propres, les Tuileries présentent un aspect ravissant qu'elles n'ont pas au mois d'août, etc.

J'espère donc que vous suivrez votre seconde détermination, quoique la cause première ne subsiste plus, Dieu merci.

Je voudrais bien, mon cher voisin, que ma femme prit d'elle-même son parti d'accompagner la vôtre et de venir ici me faire une petite visite ; ce serait un bien heureux moment et une douce surprise pour moi de vous voir arriver tous ensemble... Cependant, je n'ose pas presser ma femme sur cet article. La raison a plus d'emprise que les désirs et les goûts à notre âge, et je sens qu'il y a des raisons contre le voyage de ma femme dans ce moment. Je compte partir d'ici moi-même à la fin de juin pour aller d'abord à Saumur et de là à Barèges passant par la Dordogne. Ce seraient bien des voyages et un long temps d'absence de Grateloup, pour celle qui en est l'âme... mais elle est arbitre de sa décision à cet égard, et en consultant ma satisfaction personnelle je désire vivement que vous puissiez la déterminer à vous suivre.

Je vous remercie de toute mon âme des soins que vous avez pris pour arrêter définitivement le plan de ma bibliothèque et de mon nouvel appartement. Je l'approuve tel que vous avez pris la peine de me le tracer, quoique je fusse assez favorablement prévenu pour la division en trois parties au lieu de deux. J'aime assez les petits appartements, mais il est possible qu'il y ait plus de régularité dans votre plan. L'essentiel, c'est l'exécution, et que tout soit prêt au mois de juin. Je me recommande à vous, pour la célérité et l'exactitude des ouvriers.

Je ne puis rien vous dire sur la politique. Je suis affecté de la situation actuelle, comme d'un état de révolution où l'homme de bien n'a qu'à se livrer aux événements dont la force est supérieure à celle des hommes, en se promettant seulement de suivre le devoir, la conscience et l'honneur... Je prends tous les jours les affaires plus en dégoût. Je ne trouve aucune compensation dans cette carrière épineuse opposée à ma nature.

Le ton de vos lettres et certains articles en particulier me prouvent que nous nous sommes bien éloignés l'un de l'autre dans le point de vue politique depuis un an ; est-ce vous ou moi qui avons marché ? Je crois que c'est plutôt vous parce que vous êtes jeune et disposé à aller en avant avec tout ce qui se meut. Je suis déjà vieux et je reste où je suis, sans participer au mouvement universel. Fasse le Ciel que ceux qui poussent ne soient pas entraînés plus loin qu'ils ne le veulent !...

D.C^o a été un peu malade, et va mieux ; sa position est bien difficile, il la sent mais cela ne remédie pas au mal. Nous verrons plus tard.

Adieu cher bon voisin. Je suis de cœur tout à vous.

M B

P.S. Mille amitiés de ma part à votre chère Caroline. Je ne vous ai rien dit d'Edouard qui a pris une tournure et s'est dégourdi de manière à étonner. Delpit doit vous avoir écrit ; il va bien.

*

* *

Paris, le 12 mai (1819).

Nous n'avons pas pu nous rencontrer mon cher voisin, au rendez-vous de hier au soir chez le ministre de la Marine. J'y fus à 8 h 1/2. Le ministre ne

recevait pas. Je pense que vous y avez été, attrappé comme moi. J'aurais bien voulu savoir où vous trouver pour faire ensemble la visite convenue. J'ai fait part à M. Laîné de votre intention ; nous pourrons l'effectuer demain au soir si vous voulez.

J'ai réfléchi, cher voisin, que pour avoir tout le temps de visiter le jardin des plantes sans nuire aux affaires, il valait mieux ajourner cette partie à dimanche, d'autant que c'est un jour de vacances complètes pour vos jeunes gens. Ainsi je vous attendrai en famille ce jour-là. Je vous prie d'y engager pour moi Mme Bajac si je n'ai pas le plaisir de la voir auparavant.

Je voudrais que la partie de dimanche fut sans préjudice de notre petite réunion projetée pour demain jeudi. J'en ai prévenu le docteur qui part dimanche. Je serais fâché de ne pas vous réunir avec lui avant son départ. Je vous engage donc à venir dîner demain jeudi avant 6 heures avec Mme Durand et Paul. Peut-être irai-je chercher dans la journée la réponse à ma missive et m'informer par moi-même de la santé de Madame Durand.

Au plaisir de vous voir, cher voisin. Je vous assure que c'est un plaisir bien senti.

M B

A suivre...

A Nouméa : des tuiles périgourdines¹

par Christophe SAND

Christophe Sand, chercheur au département archéologie du service des Musées et du patrimoine à Nouméa en Nouvelle-Calédonie, est entré en contact avec notre Compagnie à la suite d'une étonnante découverte. Au cours d'une campagne de fouilles d'urgence sur le site du bagne de Nouville à Nouméa, les archéologues ont découvert une fosse à tuiles dont certaines nous intéressent tout particulièrement.

Introduction

Le centre hospitalier spécialisé (C.H.S.) est situé sur l'ancienne île de Nou, lieu principal de la transportation pénale durant la deuxième moitié du XIX^e siècle et le tout début du XX^e siècle. Les bâtiments correspondent à l'ancienne enceinte de l'«hôpital du marais», utilisé après la période de la Pénitencière comme lieu d'accueil et mouvoir des anciens bagnards, puis comme centre pour les personnes déficientes mentales. Ce site comporte encore la grande majorité des bâtiments d'origine et est le seul ensemble lié à l'administration pénitentiaire à n'avoir subi aucune phase d'abandon.

1. Extrait de : Sand (Christophe) : *Fouilles de sauvetage au centre hospitalier spécialisé (Nouville, province sud) : premières données archéologiques sur la découverte d'une fosse à tuiles.* Cette plaquette a été déposée dans son intégralité dans notre bibliothèque.

I- Le matériel archéologique

La fouille de sauvetage sur un petit espace du site historique du C.H.S. à Nouville a permis de découvrir tout un matériel archéologique, remontant principalement à la période du pénitencier. La seule trace d'occupation préhistorique est caractérisée par la présence de quelques tessons de poterie, remontant d'après la typologie à la fin de la période de Koné (premier millénaire avant J.-C.). Ces tessons ont été découverts dans la couche grisâtre en place, sous l'humus, dans la zone où la fosse n'était pas présente.

Le matériel découvert dans les couches supérieures de la fosse se compose principalement d'objets utilitaires et de médecine : flacons, seringues en verre, restes de bouteilles, fer, montants de lunettes, etc. A noter également la présence de boutons, de boucles en fer, ainsi que de quelques os d'animaux.

La majorité du remplissage de la fosse est néanmoins caractérisé par la présence de tuiles plates. En tout, plusieurs centaines de fragments de tuiles ont été mis au jour lors de la fouille partielle de la fosse. Très peu étaient complètes, principalement à cause de brisures anciennes (jet lors du démontage des toits ?) et de l'écrasement provoqué par le tassement de la fosse. Une tentative de classement typologique a permis d'identifier une dizaine de types principaux, qui peuvent se subdiviser en deux ensembles : les tuiles originaires de Marseille et celles provenant de la région de Périgueux.

1. les tuiles de Marseille

Toute une partie des tuiles comportent un estampage permettant de les identifier comme originaires de la région de Marseille. La description détaillée de chaque catégorie clairement différenciée est présentée ici.

- | | |
|---------------------------------|---|
| - tuile plate (41,5 cm x 24 cm) | FABRIQUE LA PLATA
ANTOINE SACOMAN
MARSEILLE St HENRY
(une ancre sur la face) |
| - tuile plate (42 cm x 25 cm) | |
| - tuile plate (33 cm x 20 cm) | |
| - tuile plate (41,5 cm x 25 cm) | HENRY MARSEILLE
(l'un a un trait au-dessus du texte) |
| - tuile plate (41,5 x 25 cm) | CALVIN FI(LS ?)
(une forme de soleil entre les deux noms) |
| - tuile plate (fragment) | N St ANDRE |

2. les tuiles de Périgueux

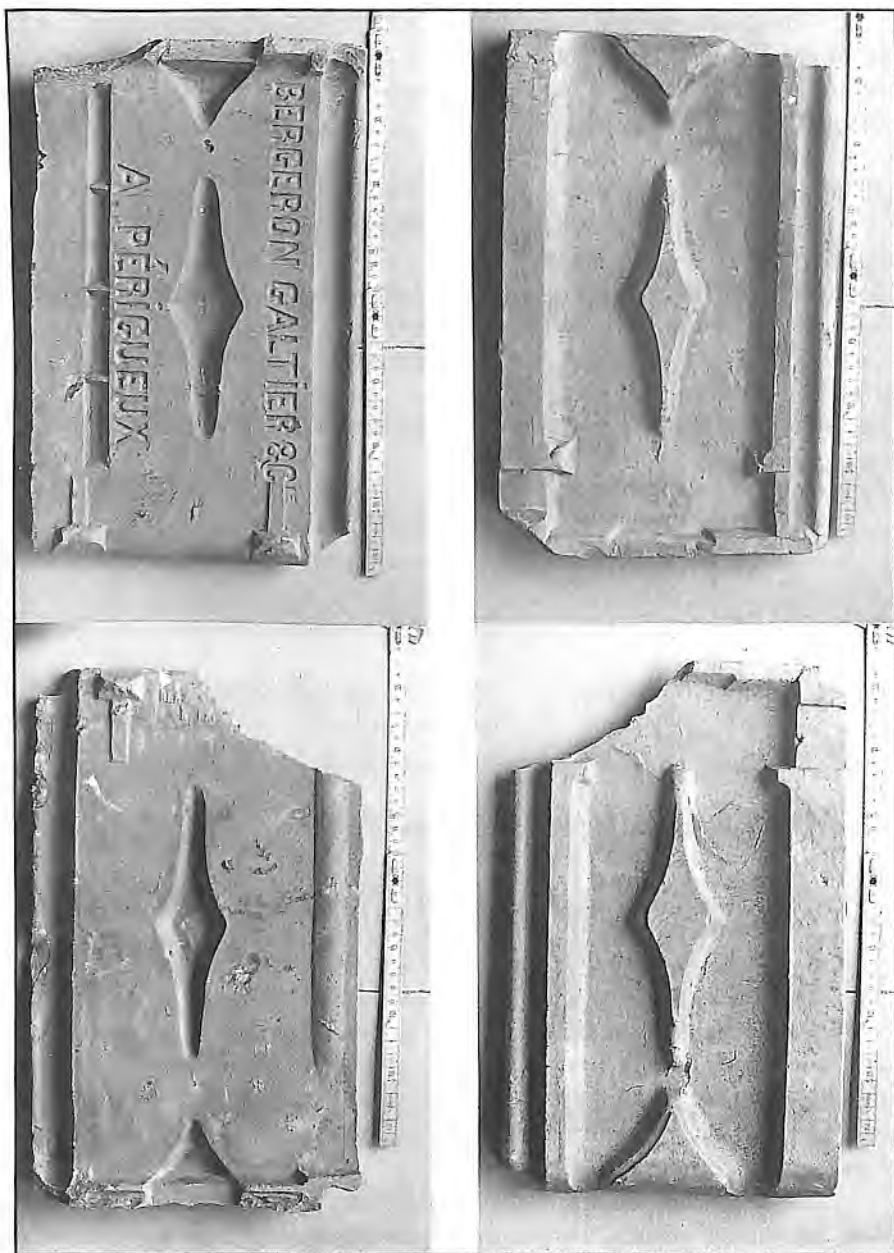
Une autre série de tuiles plates comporte des empreintes indiquant la région de Périgueux. En tout, sept types différents ont été individualisés, caractérisés en particulier par la présence d'une forme de losange en décor central.

- | | |
|----------------------------------|--|
| - tuile plate (largeur 25 cm) | BERGERON GALTIER & Cie
à PERIGUEUX
(dans un box) |
| - tuile plate (largeur 25 cm) | (comporte un gros losange en rainure centrale)
(poinçons en croix enveloppée ou pointillés) |
| - tuile plate (largeur 23,5 cm) | (pas d'écriture, même forme que la première) |
| - tuile plate (pas de taille) | BERGERON GALTIER & Cie
à PERIGUEUX
(comporte deux trous d'attaches) |
| - tuile plate (39 cm x 24 cm) | (même que la précédente sans les trous) |
| - tuile plate (39 cm x 24 cm) | BERGERON GALTIER & Cie
A PERIGUEUX
(écrit en grand) |
| - tuile plate (23,5 cm de large) | (tuile vernissée marron) |

II- Etude

La fosse découverte dans l'enceinte du CHS correspond probablement à un dépotoir réalisé dans le courant du XX^e siècle, lors du remplacement des tuiles couvrant le bâtiment de la pénitencière par des tôles ondulées. Il est probable que cette intervention soit intervenue après la Seconde Guerre mondiale, car durant l'entre-deux-guerres, les finances locales n'auraient probablement permis une telle dépense.

La majorité du matériel peut être daté de la seconde moitié du XIX^e siècle. De toute évidence, toutes les tuiles utilisées pour couvrir les bâtiments de cette partie de l'île Nou étaient des importations. Alors que des tuiles étaient fabriquées sur place (ex : Dumbéa), l'administration pénitentiaire a préféré faire venir de France ses couvertures. Si l'origine Marseille est



Quelques tuiles de Périgueux trouvées à Nouméa.

relativement logique (ce port ayant pu servir de point de départ vers la Nouvelle-Calédonie), la présence de tuiles de la région de Périgueux (en plein centre du Sud-Ouest) est plus inattendue.

Une première tentative de suivi de ces productions en France a été réalisée lors d'une mission fin décembre 1998. Les recherches ont principalement porté sur les fabriques de tuiles de la région de Périgueux et de Marseille. Des contacts ont été pris avec plusieurs entreprises afin d'obtenir des informations sur les productions de tuiles au XIX^e siècle. Le responsable de la "Tuilerie du Périgord" a indiqué que les tuiles de basse qualité étaient souvent utilisées comme lest de bateaux marchands durant le XIX^e siècle, ce qui explique la présence de tuiles françaises de cette époque dans des régions aussi diverses que le pourtour méditerranéen, l'Amérique centrale ou l'Asie du sud-est. M. Bardin, du centre technique des tuiles et briques (Paris), a vérifié que les entreprises identifiées sur les tuiles calédoniennes n'étaient déjà plus en activité dans les années 1950.

Plusieurs jours ont été passés en consultation de documents en bibliothèque, en particulier à la bibliothèque du Musée des arts et traditions populaires (Boulogne). Ceci a permis d'identifier le modèle type de tuile de Marseille dans un catalogue de la "Société générale des tuileries de Marseille et Cie", daté de 1911. Une partie des documents relatifs à cette entreprise a été dupliquée. Les tuiles présentées sont de même format que celle découverte à Nouville, mais de typologie légèrement différente, probablement à cause d'évolutions chronologiques dans la forme. On peut noter la présence, dans ce catalogue, de "tuiles plates losangées" de même forme qu'un type de tuile non marqué de Nouville. Bien que plus grandes, les tuiles illustrées pourraient indiquer l'origine de celles découvertes à Nouméa. Un contact par téléphone a été pris avec M. Rastoin, des tuileries de Marseille. Celui-ci a proposé de lui envoyer des copies de photos des différentes tuiles, afin qu'il fasse des recherches sur les périodes de production. Des contacts ont également été pris avec la chambre de commerce à Marseille et la DRAC à Aix-en-Provence sur ce sujet.

Lors des recherches bibliographiques, j'ai consulté un ouvrage intitulé *Deux siècles de céramiques périgourdines. 1730-1930*, de Claude Lacombe et Jean-Claude Moissat (Musée du Périgord, 1983). Sur l'illustration 212 (p. 27) "carte des tuileries du Périgord", il ne semble y avoir qu'une seule tuilerie en activité à Périgueux au XIX^e siècle. La spécialité locale en matière de production commune semble avoir été l'épi de faitage. "Le moulage (des tuiles) se faisait sur une table recouverte d'une couche de sable régulièrement renouvelée de manière à empêcher que l'argile crue ne colle à la surface du moule. Si, en Saintonge, ces tables sont, avant 1900, formées de plaques de pierre rectangulaires, après cette date, ce sont des tables de bois partiellement

recouvertes d'une plaque de fonte sur laquelle on fait le travail de moulage. En Périgord, les tables semblent avoir été, la plupart du temps, de simples tables recouvertes de zinc. Pour le moulage, on utilisait en Périgord, aussi bien des moules en bois que des moules en fer, différents suivant le type de tuile quant à la forme et au mode d'emploi" (p 28-29).

Différents ouvrages sur l'histoire et les industries du Périgord et de la région de Périgueux ont été consultés, sans identifier l'entreprise "Bergeron Galtier et Cie". Des informations ont pu être obtenues grâce à des contacts pris à Bordeaux (Mme Girardy, DRAC) et à Périgueux auprès de Jacques Lagrange, directeur des publications de la Société historique et archéologique du Périgord.

Conclusion

La fouille de sauvetage réalisée sur le site historique du CHS à Nouville a permis de mettre au jour un type particulier de vestiges archéologiques. L'étude préliminaire réalisée a montré toutes les informations nouvelles qui pouvaient être obtenues à partir d'une analyse approfondie de ces vestiges. Ceci est la démonstration que même sur quelques mètres carrés, des informations nouvelles peuvent être trouvées.

Ces études demandent maintenant à être poursuivies. Des reproductions des différents types de tuiles plates ont été envoyées à Marseille et à Périgueux, dans l'espoir que des données plus précises, en particulier chronologiques, puissent être obtenues. Ce n'est qu'ainsi que ce type de fouille historique pourra être valorisé de façon concrète.

NB : Si certains de nos lecteurs ont des informations, ils peuvent les adresser à la SHAP qui se chargera de les faire parvenir à Christophe Sand.

VIENT DE PARAITRE

par Jacques LAGRANGE

Emile GOUDEAU, <i>Dix ans de Bohème</i> , 574 pages, 185 F, éditions Champ Vallon, mai 2000, avec une introduction de Michel Golfier.

L'Empire était défait, une guerre éclair venait d'humilier la France, le maréchal de Mac Mahon offrait l'illusion républicaine au pays et pourtant, entre rires et désespoir, une génération de "fumistes" sous l'apparence de sicaire confirmés en farces et mystifications s'apprêtait à parer Paris de l'esprit le plus brillant.

Plus d'un siècle après ces exploits, on célèbre toujours le journal *L'Hydropathe* qui circule encore de façon goguenarde, parmi ceux qui se veulent éternellement jeunes, poètes, artistes et étudiants. Dans les bonnes sociétés, il est de bon ton d'évoquer les traits d'humour d'un sien cousin, expansionnaire du cabaret *Le Chat Noir*, côtoyant Charles Cros, Guy de Maupassant ou encore Alphonse Allais. Quel était donc ce monde ? Il est vrai qu'à la lecture des actuels romans primés à Paris, nous avons peut-être oublié de lire ou relire *Dix ans de bohème*. Dans ces confessions d'un autre temps, l'auteur nous instruit sur les réalités vécues par un jeune écrivain sous la III^e République naissante. Cet auteur, illustre fantaisiste s'il en fut, se nomme Emile Goudeau. Cousin germain de Léon Bloy, il a eu le bon goût de se placer sous l'épithète de Périgourdin.

Les éditions Champ Vallon ont su réunir quelques passionnés pour nous rappeler le personnage de Goudeau, avant de nous proposer une réédition de *Dix ans de bohème*, la première depuis 1888 ! Parmi les érudits

qui ont accumulé notes et documents, notre collègue Michel Golfier prend une place élégante. Nous savions, qu'à l'instigation du regretté président Jean Secret, notre ami Golfier recueillait avec un soin jaloux, et ce depuis plus de vingt-cinq ans, toutes les informations pouvant compléter de meilleures vues sur l'époque, celle du Périgueux de la seconde partie du XIX^e siècle.

Parce que, et comme de bien entendu, Emile Goudeau est né rue de Bordeaux, dans une famille d'entrepreneurs du bâtiment, le 29 août 1849. "Chez les Goudeau, on est tailleurs de pierre... en fils". Le motif est suffisant pour en savoir davantage sur notre illustre compatriote, au-delà des calembours et des commémorations furtives. Avec un souci méticuleux, Michel Golfier, auteur de cette introduction au roman d'histoire poétique de Goudeau, nous livre une trentaine de pages riches d'anecdotes sur la période. Il entraîne son lecteur dans des dédales insoupçonnés de Périgueux, et ce n'est pas la moindre des surprises. Ainsi lorsque nous pénétrons dans l'atelier de sculpture du grand-père, situé à côté du palais de justice ; Germain Goudeau œuvre justement sur une statue de la Vierge destinée au château de Hautefort. Puis nous demeurons quelques temps au petit séminaire de Bergerac, où la vocation programmée d'Emile emprunte d'autres voies. Au passage, le portrait du supérieur Peyrot ne manque pas de piment : ancien marin, "il avait exterminé des nègres au nom du salut de l'Etat, il aurait exterminé des consciences au nom du salut de Rome". De retour à Périgueux, Emile Goudeau fréquente le lycée impérial pour étudier les humanités. Si en cours d'anglais il apprend à rouler les cigarettes, c'est en cours d'allemand qu'il saura fumer la pipe ! Heureusement Emile Goudeau a d'autres cordes à son arc ; vers latins et version grecque n'ont pas de secrets pour lui. Six années durant, le futur président du club des Hydropathes navigue entre des fonctions d'enseignant débutant et des obligations périgourdines. Qu'on ne s'y trompe pas, notre galant homme affûte ses armes auprès de la petite vie provinciale.

Car Paris attend Goudeau ; il arrive pour "lancer sur le monde étonné des vers et des proses pareilles à des bolides". L'heure est enfin venue où "le Tonnerre du Périgord", comme on le surnomme désormais, peut susciter la joyeuse sarabande qui du Quartier latin à Montmartre invente le mouvement qui vient de fonder la tradition moderne des cabarets poétiques, et par delà, l'esprit français qui règne toujours.

NOTE DE LECTURE

Lagrange (Jacques) et Pradeau (Éric), *Le Périgord raconté aux enfants*, Pilote 24 édition, Périgueux, mai 2000, 44 p., 20 dessins originaux.

Quoi de mieux qu'un album illustré pour proposer aux enfants d'aborder la préhistoire et l'histoire du Périgord ?

Les textes que nous offre Jacques Lagrange respectent scrupuleusement la réalité historique et par l'art du dessin, Éric Pradeau s'appuie, dans l'élaboration des illustrations, sur une solide documentation.

Commence alors un extraordinaire voyage au fil de l'histoire périgorde... Les hommes préhistoriques, le peuple pétrocorien, les gallo-romains, la christianisation, les invasions, les ordres religieux, les cathares, la guerre de Cent Ans, les épidémies, la Renaissance, la jurade de Bergerac, les huguenots, le pays de Jacquou, les hommes illustres, la Révolution, le XIX^e siècle, la guerre de 1940-45, Joséphine Baker aux Milandes...

En fin d'ouvrage, une double page propose les principales dates de l'histoire locale pour ramener le lecteur à se situer dans le temps.

Ainsi, l'ensemble constitue un outil pédagogique et initie l'enfant, qui lit ou à qui on fait la lecture, à des thèmes historiques et culturels qui sont à sa portée.

Marie-Pierre Mazeau-Thomas

DANS NOTRE BIBLIOTHÈQUE

par Pierre POMMAREDE

La bibliothèque de notre Compagnie possède un petit trésor : le fonds Saint-Martin, en souvenir d'un de nos collègues qui offrit, en 1969, à notre Société une importante série de documents et brochures.

J'ai retrouvé un petit fascicule ronéoté (Périgueux, imp. Dupont) daté de mai 1880. C'est un exemplaire de la *Lanterne périgourdine hebdomadaire* dont le bureau se trouvait au café du théâtre. L'exemplaire coûtait dix centimes. Les rédacteurs s'appelaient Paul Pradel, André Gabriac, Edgar Full et Jean Noir.

Les pages publicitaires nous apprennent qu'il existait à Périgueux, place de la Mairie, un commerce appelé *Le chat botté* :

La maison du chat botté -dont le directeur est M. Brouillet- botte admirablement tous les chats du pays depuis celui de Perse jusqu'à celui de gouttières. Nous recommandons cette maison aux gros matous comme aux jeunes minettes de la localité. M. Brouillet tient toute notre ville par les pieds.

Elles nous précisent aussi, à l'intention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la photographie, que :

M. Boule, photographe, 9 bis rue de Bourdeilles (aujourd'hui rue E. Guillier), est le meilleur sinon le plus à la mode des photographes périgourdins. Son atelier, installé depuis 14 ans, se recommande par sa bonne exposition à laquelle chacun devra rendre justice. Dans les cadres offerts au public, on peut suivre tous les progrès de l'art reproducteur... nous appelons particulièrement l'attention sur le charmant portrait de Mademoiselle Boule...

P.P.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Tran (Thi Phuc), *Analyse du livre journal de Monsieur Antoine Desmon-Fonboisse, docteur en chirurgie, à Quinsac, en 1824*, thèse de doctorat en pharmacie, université de Limoges, faculté de pharmacie, décembre 1999.

Un livre-journal daté et paraphé de 1824, relate les actes quotidiens, déplacements et soins prodigués par le docteur Desmon-Fonboisse, également pro-pharmacien, ainsi que les sommes dues par ses clients. En détaillant les médications utilisées, l'auteur de la thèse tente de décrypter les pathologies traitées.

Exception faite de quelques réductions de luxations, extractions de corps étrangers et incisions d'abcès, la moitié des actes consiste en saignées, pour les "maladies de poitrines", en vésicatoires, révulsifs ou sangsues pour les "coups de sang". L'autre moitié concerne les pathologies digestives et les douleurs pour lesquelles existent toute une panoplie de potions, sirops, poudres, liniments, baumes, pommades et onguents dont les formules des vieux codex et manuels galéniques du XIX^e siècle peuvent aujourd'hui faire sourire, mais utilisaient au mieux les propriétés thérapeutiques connues alors de substances animales, végétales ou minérales.

La bibliographie est copieuse, l'ouvrage clair et agrémenté de planches, gravures et caricatures.

On peut regretter toutefois que l'auteur -mais ce n'était pas son propos-, n'ait pas situé sur une carte les "voyages" du docteur Desmon-Fonboisse, pour que nous puissions avoir une idée de sa notoriété et de l'aire où s'exerçait son savoir autour de Quinsac où sa maison est devenue la mairie.

Annie Bélingard

Prochains dossiers :

Nous avons retenu plusieurs thèmes pour les prochaines livraisons de notre *Bulletin* :

- *Le cinéma et le Périgord* : Louis Delluc, Léon Poirier, *Jacquou le Croquant*, Aimé Clariond, Léon Moussinac, *Pontcarral*...
- *Le XVI^e siècle*
- *Le XX^e siècle*
- *Gens d'Eglise*
- *Périgueux*

Les sujets ne manquent pas. En fouillant dans les mémoires, et les archives, nombreux parmi les membres de la SHAP seront en mesure de nous apporter des travaux inédits.

Pour tous renseignements : 05.53.06.95.88

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIETE

- Nos prochaines soirées à 18 h 30 au siège : 12 juillet et 13 septembre 2000. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés pendant les réunions mensuelles et par voie de presse.

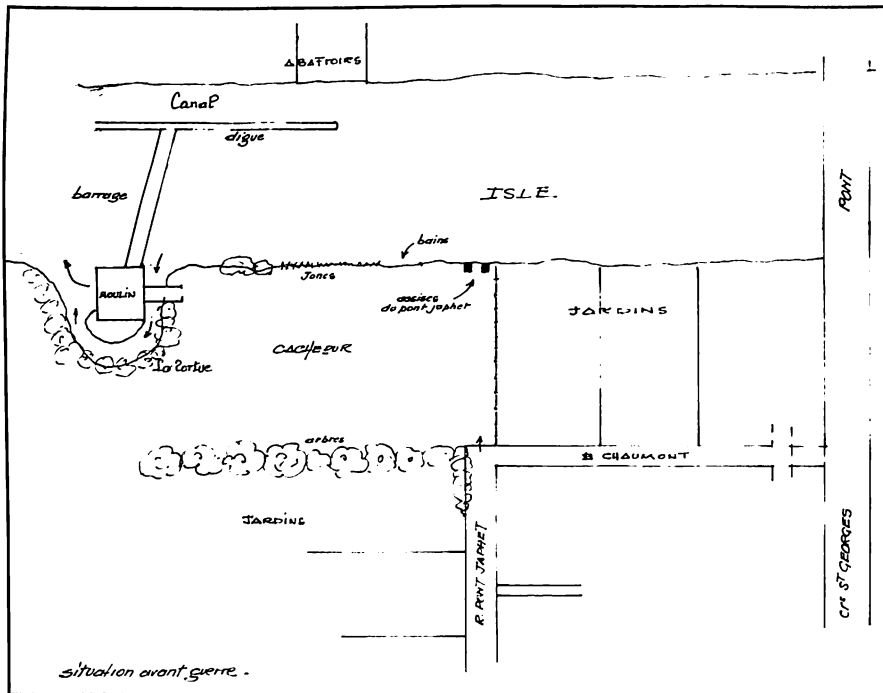
- D'autre part, nous tenons à rappeler, pour ceux de nos membres qui n'en sont pas des habitués, que nos réunions mensuelles se tiennent invariablement chaque premier mercredi du mois de 14 h à 16 h 30 à notre siège (18, rue du Plantier à Périgueux). Nous organisons en outre une journée archéologique de printemps qui traditionnellement se déroule un samedi ou un dimanche durant la deuxième quinzaine de juin et un après-midi archéologique d'automne qui a lieu en principe un samedi ou un dimanche en septembre ou en octobre. Pour tous renseignements, on peut téléphoner à notre siège au 05.53.06.95.88 (téléphone et fax) aux heures de bureau, sauf le lundi. On peut aussi utiliser notre courrier électronique dont l'adresse est : shap24@yahoo.fr

- Dimanche 17 septembre 2000, la journée du patrimoine sera l'occasion d'ouvrir les portes de l'hôtel de la Société, au 18, rue du Plantier à Périgueux. Au programme sont prévus causeries, expositions, visites d'immeubles du vieux Périgueux, dîner en commun. Cette manifestation remplacera notre sortie d'automne.

COURRIER DES LECTEURS

- M. Sébastien Panzini (8745 Frontenac J2S 7A9 Saint-Hyacinthe PQ Canada) nous adresse une note concernant les assises du pont Japhet : "avant

guerre, j'ai vu les deux assises de ce pont. Elles étaient à l'endroit montré sur le croquis ci-joint [ci-dessous]. Deux blocs de pierre, usés par le temps, au même niveau que le sol. Cela était connu de tous ceux (de ma génération) qui se baignaient à Cachepur". D'autre part, il a trouvé dans *Le Mémorial du Québec* (vol. 1, Bibliothèque Saint-Germain de Saint-Hyacinthe, section recherches généalogiques) le récit d'une querelle autour de Molière en 1694, dans laquelle interviennent plusieurs noms qui font écho en Périgord : Mareuil, Frontenac, Soumande (ou Saumande). "Pierre Soumande (Saumande) maître taillandier, périgourdin venu en Nouvelle France en 1643, à l'âge de 30 ans, eut deux filles : l'une fut supérieure au couvent des Ursulines à Québec. La dépouille d'un de ses fils, prêtre, repose près de celle de Frontenac en la crypte de la cathédrale de Québec. Le musée des Ursulines possède une toile représentant sœur Soumande".



- M. Serge Avrilleau (Les Plantes 24110 Léguaillac-de-Lauche) tient à souligner : 1°) qu'il regrette que les autorisations de fouilles ne soient plus délivrées aux sociétés archéologiques qui se voient reléguées dans des domaines éloignés de l'archéologie ; 2°) qu'il n'est pour rien dans le beau dessin, qui illustre certaines enveloppes vendues dans le commerce : ce dessin est l'œuvre de Michel Négrier.

DEMANDE DES CHERCHEURS

- M. Philippe Lavaysse (Maison du Bailli, 24540 Biron) recherche toute information concernant le capitaine Pierre Piat, né à Saint-Vincent-Jalmoutiers le 1^{er} mars 1808, qui servit aux chasseurs d'Afrique du général Morris et s'illustra à la prise de la smalah d'Abd el-Kader : le duc d'Aumale lui remit un sabre d'honneur et parraina ses enfants. Il fut tué en Grande Kabylie quelques années plus tard.

- M. Claude Albert (4, place de la République, 93400 Saint-Ouen ; tél. : 01.40.12.88.78) cherche à acheter les numéros suivants de notre *Bulletin* : années 1874 à 1932 (inclus) ; 1959, 1960, 1962, 1963, 1965 à 1968, 1972, 1981, 1982, 1984 à 1999.

- M. Jean Cornet (Le Colombier, 24220 Castels) : 1°) s'interroge sur le terme "pisé", sa signification, l'emploi de ce terme avant 1950 ; 2°) recherche des renseignements sur le moulin du bac de Sors à Paunat, dans le cingle de Limeuil.

- Le comte de Royère (Monsec, 24220 Saint-Cyprien) recherche toute information concernant la biographie et l'œuvre architecturale de Nalet, architecte vers 1878, spécialisé dans la construction des chapelles de châteaux.

INFORMATIONS

- L'institut du Quaternaire de Bordeaux (U.M.R. 5808 du C.N.R.S.) nous adresse la liste des travaux universitaires réalisés dans ce laboratoire, concernant la préhistoire périgourdine (depuis 1994) : Pierre-Yves Demars, 6 juin 1994 : *L'économie du silex au Paléolithique supérieur dans le nord de l'Aquitaine*, thèse d'Etat sous la dir. de Claude Chauchat ; Fabien Convertini, 28 juin 1994 : *Apports de la pétroarchéologie céramique aux problèmes campaniformes*, thèse d'univ. sous la dir. de Julia Roussot-Larroque et Henri Laville ; Pierrick Fouere, 4 octobre 1994 : *Les industries en silex entre Néolithique moyen et Campaniforme dans le nord du bassin aquitain. Approche méthodologique, implications culturelles de l'économie des matières premières et du débitage*, thèse d'univ. sous la dir. de Julia Roussot-Larroque ; Christophe Griggo, 30 octobre 1995 : *Significations paléoenvironnementales des communautés animales pléistocènes reconnues dans l'abri Suard (Charente) et la grotte de Bois-Ragot (Vienne)*, thèse d'univ. sous la dir. de Françoise Delpech ; Christophe Fourloubey, 15 novembre 1996 : *L'étude de la variabilité des industries post-solutréennes de transition vers le Magdalénien par l'analyse des travaux de taille du silex. L'exemple du Badegoulien et du Magdalénien ancien de plein air dans la moyenne vallée de l'Isle (Dordogne)*, thèse d'univ. sous la dir. de Jean-Philippe Rigaud ; Christine Dubourg, 28 octobre 1997 : *Les expressions du naturalisme dans les arts graphiques du*

Paléolithique supérieur. Une vision du monde des chasseurs préhistoriques, thèse d'univ. sous la dir. de Paola Villa ; Frédéric Surmely, 21 septembre 1998 : *Le peuplement de la moyenne montagne auvergnate des origines jusqu'à la fin du Mésolithique*, thèse d'univ. sous la dir. de Jean-Philippe Rigaud ; Sandrine Costamagno, 29 octobre 1999 : *Stratégies de chasse et fonction des sites au Magdalénien dans le sud de la France*, thèse d'univ. sous la dir. de Françoise Delpech ; Jean-Christophe Castel, 17 novembre 1999 : *Comportements de subsistance au Solutréen et au Badegoulien d'après les faunes de Combe-Saunière (Dordogne) et du Cuzoul-de-Vers (Lot)*, thèse d'univ. sous la dir. de Françoise Delpech ; Olivier Le Gall, 9 décembre 1999 : *Ichtyophagie et pêches préhistoriques. Quelques données de l'Europe occidentale*, thèse d'Etat sous la dir. de Françoise Delpech ; Géraldine Lucas, 16 mars 2000 : *Les industries du Flageolet I (Dordogne). Approche économique, technologique, fonctionnelle et analyse spatiale (Aurignacien et Périgordien)*, thèse d'univ. sous la dir. de Jean-Philippe Rigaud.

- Le 7^e colloque des Amis de Cadouin aura lieu au foyer rural le 19 août de 9 h 30 à 18 heures, sur le thème "les grandes figures de Cadouin", avec possibilité de prendre un repas sur place. M. Berthier parlera des derniers moines de Cadouin ; G. Delluc de Louis Delluc. L. Grillon présentera la suite de son dépouillement des archives de Toulouse concernant le séjour en cette ville du "Suaire de Cadouin". Renseignements et inscriptions au cloître : 05.53.63.36.28. On annonce de plus la parution des *Actes* des 4^e et 5^e colloques, consacrés à la vie cistercienne (en vente au cloître au prix de 80 F l'unité).

- Le Groupe archéologique de Monpazier nous adresse le programme de sa journée archéologique et historique du 11 août prochain, sur le thème "Monpazier, territoire entre le Périgord préhistorique et le haut-Agenais médiéval", de 10 heures à 18 heures au foyer rural, avec possibilité de prendre un repas sur place : A.-M. Cocula parlera de "l'ombre de Biron sur le Périgord méridional" et M. Rateau de "toponymie locale monpaziéroise".

- Nous avons reçu l'annonce du XIV^e congrès de l'Union internationale des sciences préhistoriques et protohistoriques à Liège (Belgique), les 2-8 septembre 2001. Pour présenter une communication ou pour s'inscrire, prendre contact avec le secrétariat du congrès : ABACO - MAC srl, v.le A. Gramsci, 47 - 47100 Forlì, Italie. Fax : 39 0543 404314. Courriel : uispp2001@abaco-mac.it

CORRESPONDANCE "PETITES NOUVELLES"

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des "Petites Nouvelles", écrire à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux, ou utiliser son courriel : bgdelluc@aol.com

Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

Commission paritaire n°63667

IMP. C.M.P. SARL - MAGNAC S/TOUVRE - Tél. 05 45 68 59 19
SIREN 345 305 254 - R.M. 16

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON 2000

● Compte rendu de la séance du 1 ^{er} mars 2000	203
du 5 avril 2000	208

Thème : L'époque médiévale

● Editorial	215
● L'abbaye Saint-Benoit de Tourtoirac (Jacques Audebert)	217
● Aux approches de l'an mil : deux évêques de Périgueux (Louis Grillon)	219
● Cadouin et ses abbayes-filles (archéologie cistercienne) (Brigitte et Gilles Delluc)	227
● Templiers périgordins (du Périgord ou en Périgord) (André Goineaud-Bérard)	263
● L'habitat et l'espace cultivé au cœur de la forêt Barade (Bernard Fournioux)	287
● Les titres de Jean de Blois-Penthièvre au comté de Périgord (Claude-Henri Piraud)	321
● Correspondance Maine de Biran - Durand de Corbiac (juin 1813-juillet 1823) (1 ^{ère} partie) (Gilles Romeyer-Dherbey)	363
● A Nouméa : des tuiles périgourdines (Christophe Sand)	385
● Vient de paraître : <i>Dix ans de bohème</i> de Emile Goudeau (Jacques Lagrange)	391
● Note de lecture : Jacques Lagrange et Eric Pradeau : <i>Le Périgord raconté aux enfants</i> (Marie-Pierre Mazeau-Thomas)	393
● Dans notre bibliothèque (Pierre Pommarède)	394
● Travaux universitaires : Analyse du livre journal de Monsieur Antoine Desmon-Fonboisse, docteur en chirurgie, à Quinsac, en 1824 par Thi Phuc Tran (Annie Bélingard)	395
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	397

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Marie-Pierre Mazeau-Thomas, avec la collaboration de la commission
de publication et de Sophie Bridoux.

Photo de couverture : Château-Bouché (Angoisse), ancienne commanderie templière,
devenue propriété des Machat de Pompadour (photo P. Ortega).

*Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs
qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction
du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et
Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de
collaborer au Bulletin. Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient
fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié
d'adresser les textes (et disquette si possible) à :*

M. le directeur de la publication

Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

*Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement
insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour
aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la
S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis
gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite.
Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.*